# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

# SOISSONS

*(Couronnée par l'Académie Française)*

**(1947)**

> Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.
>
> PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; épit. XXIV.

---

TOME HUITIÈME

4e série. — 1940-1943

---

SOISSONS

IMPRIMERIE SAINT-ANTOINE

9 à 17, rue Saint-Antoine, 9 à 17

—

M.CM.XL.VII

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

# BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

# SOISSONS

*(Couronnée par l'Académie Française)*

**(1947)**

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; épit. XXIV.

---

TOME HUITIÈME

4e série. — 1940-1943

---

SOISSONS

IMPRIMERIE SAINT-ANTOINE

9 à 17, rue Saint-Antoine, 9 à 17

—

M.CM.XL.VII

# ABRÉVIATIONS

| | |
|---|---|
| Grand Officier de la Légion d'honneur ..... | G O ❋ |
| Commandeur de la Légion d'honneur ..... | C ❋ |
| Officier de la Légion d'honneur ..... | O ❋ |
| Chevalier de la Légion d'honneur ..... | ❋ |
| Médaille militaire ..... | |
| Croix de guerre ..... | |
| Officier de l'Instruction publique ..... | I |
| Officier d'Académie ..... | |
| Commandeur du Mérite Agricole ..... | C |
| Officier du Mérite Agricole ..... | O |
| Chevalier du Mérite Agricole ..... | |
| Autres décorations françaises ..... | |
| Décorations étrangères ..... | |

# LISTE des MEMBRES

## de la Société Historique et Scientifique

## de SOISSONS

---

**1947**

---

### BUREAU

| | MM. |
|---|---|
| *Président* ..... | Henry LUGUET, ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ |
| *Vice-Président* ..... | Maximilien BUFFENOIR, I ✠ |
| *Secrétaire* ..... | Comte Edgard DE BARRAL |
| *Bibliothécaire-Archiviste...* | Chanoine G. MÉRA, ✠ |
| *Trésorier* ..... | J. HENRY, ✠ ✠ |

---

## *Présidents honoraires*
## *et anciens Présidents*

| MM. | |
|---|---|
| LECLECQ DE LA PRAIRIE (Jules), I ✠ | 1884 |
| PERIN (Charles), ♁ | 1870 |
| CHORON (Etienne) | 1891 |
| Comte DE BARRAL, ✲ ✠ | 1901 |
| PLATEAU (Jules) | 1903 |
| Lieutenant-colonel LECER, O. ✲ | 1913 |
| FIRINO (Roger), ✲ | 1927 |
| DESCAMBRES (Edmond), ✲ | 1932 |
| FOSSÉ D'ARCOSSE (André), ✲ | 1945 |

## *Membres bienfaiteurs*

| | |
|---|---|
| Mme André GOSSET (née SAINT-MARC-GIRARDIN) | 1946 |
| M. André GOSSET | 1946 |

# MEMBRES PERPETUELS

ANNÉE DE L'ÉLECTION

MM.

1888 BERTIER DE SAUVIGNY (comte A. de), ✲, 15, rue Jean-Mermoz, Paris-VIII[e].

1903 GOSSET (André), à Acy, par Vénizel.

1906 DELABY (O.), († 1933).

1908 WAELÈS (A.-G.-G.), ✲ († 1942).

1913 DESCAMBRES (Edm.), ✲, ancien avoué, 23, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1920 FRINO-MARTELL (P.), ✲, à Cognac (Charente).

1922 LUGUET (H.), ✲ ✲ ✲ ♁ ♁ ✠ ✠, 25, rue du Général-Pille, à Soissons.

1926 VIGNIER (Général P.-H.-J.), C. ✲ ✲ ✲ ♁ ✠ ✠, du cadre de réserve, La Belle Porte, à Vailly-sur-Aisne.

1927 BEAUCHAMPS Fils (L.-E.-M.), 8, rue du Tour-de-Ville, à Soissons.

1927 FRINO (Mme, née DE RIVOCET) († 1936).

1927 HENRY (Jean), rue de l'Hôpital, à Soissons.

1929 MIGNOT (E.), O. ✲, 41, avenue Foch, à Paris (16[e]) et 17, boulevard Lundy, à Reims.

1929 MOREAUX (Mme Lucien, née Louise FERTÉ), 11, rue du Beffroi, à Soissons.

1930 LUGUET (Mme, née Geneviève FOULQUE), 25, rue du Général-Pille, à Soissons.

1934 DELABY (Mlle M.), place Dauphine, à Soissons.

1943 BISTRAM (W.), 5, rue de la Boëtie, Paris (8[e]).

1944 VIGNIER (Jean), 6, rue Deflandre, à Soissons († 1947).

MM.

1945 AUGER (Mme, née DESCHAMPS) († 1947).

1945 LECRENIER (Pierre), 72, route de Reims, à Soissons.

1946 GOSSET (Mme, née SAINT-MARC-GIRARDIN), à Acy.

## MEMBRES A VIE

1905 GUILLEMOT (G.), O. ✲ ⚜, agriculteur, Sainte-Geneviève, par Soissons.

1907 WAENDENDRIES (P.-F.), C. ✲ ⚜ ✪ ✠, administrateur de la Banque de France, 1, rue du Commerce, à Soissons.

1921 BUFFENOIR (Maximilien), I. ✪, 31, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1928 NOEL (G.), 18, rue Richebourg, à Soissons.

1929 MAURICE (D.), directeur honoraire de la Banque de France, à Amiens (Somme).

1929 GALLÉE (P.), ✲ ⚜, avenue de Milempart, à Soissons.

1930 BOUVRIE (M.), 4 *bis*, rue Coligny, à Soissons.

1931 MONNET (G.), ⚜, ancien ministre, 17, rue de Milempart, à Villeneuve-Saint-Germain.

1934. BALSAN (Pierre), 8 *bis*, rue de la Baume, à Paris, et à Fontenoy (Aisne).

1935 PARADIS (Jean), à Berlancourt (Aisne).

1945 HERMANT (Marcel), à Vieuzy (Aisne).

1945 DERVAUX (Raymond), à Rozières, par Septmonts.

# LISTE DES MEMBRES

MM.

1938 ANCIEN (Bernard), 46, boulevard Condorcet, à Soissons.

1946 ANCIEN (Jean), à Montcy-Saint-Pierre (Ardennes).

1946 AUGER (A.), à Cuiry-Housse, par Braine (Aisne).

1942 BACHY (P.), 25, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1944 BAGUE (Roger), 1 bis, rue Coligny, à Soissons.

1934 BALSAN (P.), 8 *bis*, rue de la Baume, à Paris, et à Fontenoy (Aisne).

1941 BARRAL (Comte E. DE), Lauréat de l'Académie Française, 20, Grand'Place, à Soissons.

1925 BARRÉ (C.-A.), 14, rue des Marronniers, Paris-XVI^e^.

1938 BATAILLE (M.), rue Porte-Ozanne, à Soissons.

1942 BAUDOUX (M.), 8, boulevard de Strasbourg, Soissons.

1927 BEAUCHAMPS Fils (L.-E.-M.), 8, rue du Tour-de-Ville, à Soissons.

1931 BEAUZÉE, rue Saint-Christophe, à Soissons.

1930 BECKER (R.), 11 bis, avenue de la Gare, Soissons.

1929 BELLANCOURT, I. ✿, instituteur honoraire, à Longpont (Aisne).

1931 BERNHARD (H.), à Forest, par Morsain (Aisne).

1888 BERTIER DE SAUVIGNY (comte A. DE), ✻, 15, rue Jean-Mermoz, Paris (8^e^).

1943 BESANÇON (P.), ingénieur E. C. P., à Vauxrot, par Soissons.

1945 BIARD (Roger), 90, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1946 BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT, à Soissons.

MM.

1946 BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE SOISSONS.

1941 BINET (Mme, née JOB), 10, rue du Mont-Revers, à Soissons.

1943 BISTRAM (W.), 5, rue de La Boëtie, à Paris (6e).

1943 BLAVETTE (comte DE), 10, rue Saint-Louis, à Versailles (Seine-et-Oise).

1922 BOOSÈRE (abbé J.-P. DE), curé de Margival (Aisne).

1935 BOULDOIRE (H.), architecte, place Saint-Christophe, à Soissons.

1943 BOURDON (L.), 1, square du Croisic, Paris (15e).

1931 BOUVRIE (M.), 4 *bis*, rue Coligny, à Soissons.

1945 BREUIL (abbé Henri), O. ✻, membre de l'Institut, 52, avenue de la Motte-Picquet, Paris (15e).

1921 BUFFENOIR (M.-H.-A.), I. ⚘, licencié ès-lettres, professeur au Collège, 31, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1943 BULTOT (A.), notaire, rue des Minimes, Soissons.

1921 BUREAU (H.), notaire, 7, rue de l'Hôpital, à Soissons.

1933 BUSSY (André DE), à Leuilly-sous-Coucy (Aisne).

1910 BUTTET (commandant X.-P.-M. DE), ✻ ✠, à Royaucourt, par Chaillevois (Aisne).

1937 CARON (A.), O. ✻, à Serches (Aisne).

1929 CHARLON (Docteur), à Hartennes-et-Taux (Aisne).

1932 CHAUDUN (Michel), licencié ès-lettres, diplômé de l'Ecole des Sciences politiques, 227, rue de Vaugirard, à Paris.

1931 CLERC-RENAUD, ✻, Moulin de la Place, à Soissons.

1932 CLUZELAUD (G.), ingénieur du Service vicinal, à Coucy-le-Château (Aisne).

MM.

1937 COLLARD (M.), avenue de la Gare, à Soissons.

1911 CORNU-LANGY (A.-J.-P.), ✲ ✠, à Bucy-le-Long (Aisne).

1944 CORTEYS (Fernand), 22, rue de Meneau, Soissons.

1932 DAMY (C.), 52, rue Michel-Ange, Paris (16e).

1939 DEHOLLAIN (P.), ✲, à Presles-les-Soissons, par Soissons.

1934 DELABY (Mlle M.), place Dauphine, à Soissons.

1928 DELBEZ (Mgr E.), archidiacre de Soissons, 12, rue de la Trinité, à Soissons.

1944 DELORME (Pierre), 10, avenue de Paris, à Soissons.

1944 DERCHE (Roland), agrégé de l'Université, 2 *bis*, rue Berthe, Paris (18e).

1945 DERVAUX (Raymond), à Rozières, par Septmonts.

1913 DESCAMBRES (Edm.), ✲, ancien avoué, 23, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1946 DESJARDINS (Charles), député de l'Aisne, 23, avenue Victor-Hugo, Paris (XVIe).

1945 DESMARET (Noël), à Hattencourt (Somme).

1946 DESOUCHES (Mme, née FAGEOT), à Cuiry-Housse, par Braine.

1910 DEVIOLAINE (G.), ✲ C. ✠, 3, rue Frédéric-Bastia, Paris (VIIIe).

1934 DORMEUIL (J.), ✲, rue du Chemin-de-Fer, à Croissy-sur-Seine (S.-et-O.).

1943 DOUTRIAUX (F.), à Coucy-le-Château (Aisne).

1931 DOYEN (chanoine H.), 23, place Mantoue, à Soissons.

1937 DUBOIS-BRANDIN (A.), ✲, 18, boulevard Pasteur, à Soissons.

1945 DUBUQUOY (Marc), 35, rue de Meneau, à Soissons.

MM.

1910 DUEZ (R.), 59, avenue Kléber, à Paris, et au château de Bellevue, par Soissons.

1937 DULONG (R.), notaire, 10, rue Deflandre, à Soissons.

1945 DUMONT (Eugène), 5, rue Brouilliaud, à Soissons.

1934 DUROY DE BRUIGNAC (B.), 7, rue Matigny, à Soissons.

1932 FAY (Joseph DE), 8, boulevard Pasteur, à Soissons.

1905 FERREY (M.), ✠, commissaire-priseur, 24, rue Racine, à Soissons.

1932 FERTÉ (N.), à Serches, par Braine (Aisne).

1935 FERTÉ (J.), notaire honoraire, 24, avenue de la Gare, à Soissons.

1939 FILIPPI (L.), ✲, avenue de Paris, à Soissons.

1920 FIRINO-MARTELL (P.), à Cognac (Charente).

1930 FONTAINE (Mme, née CHORON), rue des Minimes, à Soissons.

1945 GAILLARD (Charles), rue de la Paix, à Soissons.

1929 GALLÉE (P.), ✲ ✠, 24, rue de Milempart, à Villeneuve-Saint-Germain, par Soissons.

1939 GOLIRO, instituteur à Noyant-et-Aconin (Aisne).

1946 GOLIRO, rue Pétrot-Labarre, à Soissons.

1947 GOSSET (Mme, née SAINT-MARC-GIRARDIN), à Acy.

1903 GOSSET (A.), maire d'Acy, à Acy, par Vénizel (Aisne).

1928 GRASSE (général J.-E.), C. ✲ ✠, du cadre de réserve, 16 *bis*, rue Richebourg, à Soissons.

1905 GUILLEMOT (G.), O. ✲ ✠, agriculteur à Sainte-Geneviève, par Soissons.

1936 GUYART (P.), 58, rue Louise-Michel, à Levallois-Perret (Seine).

MM.

1942 GYSEL (N.), 29, rue Carnot, à Soissons.

1932 HACARD (C.), 1, rue Neuve-Saint-Martin. à Soissons.

1946 HAZARD (Pierre), notaire à Oulchy-le-Château (Aisne).

1932 HÉNET (E.), I. ✿, professeur honoraire, 15, avenue de la Gare, à Soissons.

1943 HENNION (Gabriel), 4, rue de Croisy, à Soissons.

1908 HENRY (Lucien), 35, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1942 HENRY (Jacques), 15, rue des Feuillants, à Soissons.

1927 HENRY (J.-L.-E.), ✿ ♁, docteur en pharmacie, rue de l'Hôpital, à Soissons.

1932 HENRY (Albert), 9, place du Tertre, à Paris.

1945 HERMANT (Marcel), à Vierzy (Aisne).

1943 HEUPEL (G.), 1 *bis*, rue André-Godin, à Guise (Aisne).

1932 HOSTEING (René), ✲, principal du Collège de Soissons, rue des Cordeliers, à Soissons.

1943 JACOTOT (R.), 16, avenue de Paris, à Soissons.

1938 JUMEAU (A.), rue Saint-Christophe, à Soissons.

1910 KRETZSCHMAR (C.), ✲ ✿, ingénieur des Arts et Manufactures, 35, rue Mahieu, à Soissons.

1943 LABOUREIX (A.), 5, rue Brouilliaud, à Soissons.

1932 LABRUSSE (L. DE), ✲ ✿ ✿, docteur en droit, 5 *bis*, avenue Robert-Fleury, à Viroflay (S.-et-O.).

1921 LA ROCHEFOUCAULD (comte O. DE), ✿, 4, rue Henri-Moisson, à Paris (7e) et au château de Villeneuve, par Soissons.

1945 LECRENIER (Pierre), 72, avenue de Reims, à Soissons.

MM.

1946 LEFEBVRE-ALBARET (D.), place de Laon, à Soissons.

1939 LEFÈVRE (Chanoine J.), ⚜, 4, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1945 LEFÈVRE (Louis), 25, boulevard Carnot, à Saint-Denis (Seine).

1943 LÉGER (Mlle R.), à Vic-sur-Aisne (Aisne).

1904 LE PELLETIER (baron L.-M.-H.), archiviste paléographe, à Silly-la-Poterie, par La Ferté-Milon (Aisne).

1931 LEROUX (C.), à Ploisy, par Soissons.

1927 LEROY (J.), docteur en pharmacie, 70, rue Saint-Martin, à Soissons.

1945 LESTRAT (Bernard), 11, boulevard Voltaire, à Soissons.

1935 LÉVÊQUE (Docteur), à Vailly (Aisne).

1946 LÉVÊQUE (J.-J.), à Vailly (Aisne).

1945 LEVERT (Georges), 15, rue de Berne, à Paris.

1910 LHOTE (H.-F.), 82, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1935 LOITRON (A.), notaire, 19, rue Racine, à Soissons.

1922 LUGUET (Henry), ⚜ ⚜ ⚜ ♁ ♁ ✠ ✠, 25, rue du Général-Pille, à Soissons.

1930 LUGUET (Madame Henry, née Geneviève FOULQUE), 25, rue du Général-Pille, à Soissons.

1932 MAILLARD (L.), 46, avenue de Château-Thierry, à Soissons.

1938 MAITRE (P.), huissier, rue de Panleu, à Soissons.

1942 MAQUET (Lieutenant-colonel), 12, rue Dautancourt, Paris (XVIIe).

1921 MARANDON (P.), ❋, avoué, 14, rue Saint-Remy, à Soissons.

1911 MARCHAND (J.-A.), architecte des Monuments historiques, 10, rue des Feuillants, à Soissons.

MM.

1938 MARQUET (Docteur C.), à Château-Thierry (Aisne).

1943 MARQUIGNY (J.), avoué, 11, rue Deflandre, à Soissons.

1938 MARTEAU (P.), docteur vétérinaire, 4, avenue de Reims, Soissons.

1943 MATYNIA (J.), à Vic-sur-Aisne.

1929 MAURICE (D.), ✻, à Amiens (Somme).

1937 MAURICE (J.), à Violaine, par Longpont (Aisne).

1922 MÉRA (Chanoine G.), ❦, licencié ès-lettres, 18, rue des Minimes, à Soissons.

1927 METTLING (R.), artiste peintre, conservateur du Musée de Soissons, rue Ampère, à Soissons.

1929 MIGNOT (E.), O. ✻, 41, avenue Foch, à Paris (16e) et 17, boulevard Lundy, à Reims.

1931 MONNET (G.), ✠, ancien ministre, 17, rue de Mi-lempart, à Villeneuve-Saint-Germain.

1920 MONTESQUIOU-FÉZENSAC (comte F. DE), ✠, 3, avenue Redon, à Paris (XVIe) et au château de Longpont (Aisne).

1943 MOQUET (Pierre), à Chavigny, par Longpont (Aisne).

1942 MOREAU (A.), 24, place Centrale, à Soissons.

1939 MOREAUX (Madame Lucien, née Louise FERTÉ). 11, rue du Beffroi, à Soissons.

1944 MORIZE (Robert), rue de Meneau, à Soissons.

1942 MORVAL, place du Martroy, à Braine (Aisne).

1932 MOUTON (Madame), ✻ I. ❦, directrice du Collège de jeunes filles, rue de Panleu, à Soissons.

1943 MUZART (G.), ✻, 18, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1943 MUZART (A.), ♁ ♁, 11, place du Cloître, Soissons.

1927 NAUDIN (A.-L.), 3, rue d'Héricourt, Soissons.

MM.

1928 NOEL (G.), 18, rue Richebourg, à Soissons.

1935 PARADIS (Madame), à Berlancourt (Aisne).

1935 PARADIS (J.), à Berlancourt (Aisne).

1938 PASQUIER (H.), rue de la Surchette, à Soissons.

1922 PAVOT (F.), ✻, architecte diplômé par le Gouvernement, 5, avenue Perrichont, à Paris (XVIe).

1943 PÉCOUT (J.), 27, rue de Malzéville, à Nancy (M.-et-M.).

1927 PENNART (J. DE), ✻ ⁂, au château de Chevreux, par Soissons.

1944 PÉREZ (André), 9 bis, rue Saint-Gaudin, à Soissons.

1943 PHILIPPON (Mme), à Juvigny (Aisne).

1942 PICHARD (M.), 13 *bis*, rue Carnot.

1934 POINDRON-MORIN (Mme), 13, avenue de Longueil, à Maisons-Laffite (Seine-et-Oise).

1943 ROUSSEAU (A.), 28, rue du Commerce, à Soissons.

1935 ROUYÈRE (A.), rue du Port-à-plâtre, à Soissons.

1923 ROUZÉ (L.), à Cœuvres-et-Valsery (Aisne).

1946 ROY (Docteur Louis), maire de Soissons, 4 *bis*, rue Saint-Jean, Soissons.

1946 ROY (Mme Louis), 4 *bis*, rue Saint-Jean, Soissons.

1921 SABATIÉ-GARAT (Baron), ✻, 105, avenue Henri-Martin, à Paris (XVIe), et à Vauxbuin, par Soissons.

1945 SENS (Louis), à Charmes (Aisne).

1944 SINSOILLIEZ (Georges), 1, boulevard Victor-Hugo, Soissons.

1940 TOURNIER (Docteur), 34, rue Saint-Louis, à Rennes (I.-et-V.).

1945 VAIRON (Henri), 9, rue de la Surchette, Soissons.

MM.

1920 VALENTIN (E.-F.), I. ✠, licencié ès-lettres (anglais), professeur honoraire du Collège, 31, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

1946 VAUGON (M.), sous-préfet de Soissons, 1, rue de Panleu, Soissons.

1912 VERGNOL (A.), 9, rue du Collège, Soissons.

1946 VÉRINE (Victorine), ✠, directrice de la Bibliothèque municipale, rue des Cordeliers, Soissons.

1926 VIGNIER (Général P.-H.-J.), C. ✲ ✠ ✠ ♁ ✠ ✠, du cadre de réserve, la Belle-Porte, à Vailly-sur-Aisne.

1945 VOYEUX (Henri), 2, rue Carnot, Soissons.

1907 WAENDENDRIES (P.-F.), C. ✲ ✠ ✠ ✠, 2, place Centrale, à Soissons.

1941 WAENDENDRIES (P.), 1, rue du Commerce, à Soissons.

PREMIÉRE PARTIE

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## DES ANNÉES 1940 à 1943

---

## ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 11 JANVIER 1940

---

Présidence de M. Valentin, secrétaire.

En l'absence de M. Fossé d'Arcosse, président et de M. Waélès, vice-président, tous deux retenus à la chambre par le mauvais état de leur sante, M. Valentin, secrétaire, est appelé à présider cette réunion.

Il présente tout d'abord leurs excuses, leur souhaite une prompte guérison, et donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

Après la présentation de plusieurs ouvrages des sociétés correspondantes, M. le chanoine Méra continue ses communications d'après les notes et souvenir de son frère, ancien professeur à Saint-Léger. C'est le récit historique, anecdotique des événements politiques et militaires survenus au cours de la guerre et de l'occupation de Vervins et de la région, par les armées allemandes, en 1917.

M. Bria, trésorier, fait connaître et approuver la situation financière de la société, avec le détail des recettes, des dépenses et de l'avoir pour l'année qui vient de finir. Il est vivement remercié de sa bonne gestion.

Il est ensuite procédé au dépouillement des votes pour le renouvellement du bureau. A la majorité des voix, il est ainsi constitué pour l'année 1940.

Président : M. Fossé d'Arcosse ; vice-président : M. Waélès ; secrétaire : M. Valentin ; bibliothécaire : M. Luguet ; archiviste : M. le chanoine Méra ; trésorier : M. Bria.

La prochaine séance est fixée au jeudi 8 février.

*Le secrétaire :*
**E. VALENTIN.**

---

# SEANCE DU JEUDI 8 FEVRIER 1940

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté, M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et à la présentation des ouvrages de différentes sociétés. M. le chanoine Méra continue le récit historique des événements survenus au cours de la guerre, pendant l'année 1918. Il les commente et les rapproche de ceux de l'époque présente. Il décrit la vie misérable des habitants de Vervins pendant cette période tragique. Sans parler des amendes et même de l'emprisonnement auxquels ils sont souvent condamnés, le travail forcé leur est imposé. Les enfants de 10, 9 et même 8 ans sont contraints de travailler « à la colonne », dans les champs. Les jeunes filles sont aussi embrigadées : A la ville, on les voit, le balai à la main, assurer le service de voirie sous les ordres d'un caporal allemand. Mais la victoire et l'armistice leur apportent la délivrance et la liberté.

M. Buffenoir présente deux peintures sur toile dûes au peintre roubaisien Gustave Guérin, et qui reproduisent, avec beaucoup de charme et dans une agréable lumière, deux monuments anciens de Braine.

L'un est le vieux pont du XII^e^ siècle, sur la Vesle, contemporain d'Agnès de Baudiment et de Robert II. Ses trois piliers en éperon, ses voûtes en tiers-point, l'espèce de chaire en saillie qu'il présente du côté de l'aval, lui donnent un aspect fort original. Aujourd'hui propriété de M. Bruneteaux, il était autrefois celle des moines de Saint-Yved, situé au-dessus de leur moulin, et non loin de leur orangerie.

L'autre est la porte cochère du château des d'Egmont, sur la place de l'Eglise, autrefois place de la Bouvalle. Vraisemblablement antérieure à 1734, elle donne aujourd'hui accès à la propriété Binart. Notre collègue lit un sonnet que lui a inspiré la contemplation de cet antique témoin d'une splendeur évanouie, et où sa plume de poète s'associe au pinceau du peintre. On nous saura gré de le citer :

## LA PORTE DES D'EGMONT

Braine, Août 1939.

A Gustave Guérin.

*Sur la place, près de l'église mutilée,*
*Svelte, avec son fronton, elle se dresse encor,*
*La porte du château, dont le simple décor*
*D'un siècle bien aimé, dit la grâce envolée*

*Nobles dames, qui vous hâtiez vers les allées,*
*Marquis étincelants sous les brodures d'or,*
*Gais chasseurs, descendus des bois au son du cor,*
*Et toi, Septimanie, à l'âme inconsolée !*

*Elle vous accueillait entre ses clairs piliers,*
*Et semble attendre encor le retour familier*
*Des maîtres dont un lourd sommeil clôt la paupière.*

*Mais en ce calme soir, seuls au lieu des d'Egmont,*
*Cher Guérin, rejoignant les temps que nous aimons*
*Nos songes ont passé sous la porte de pierre !*

M. Buffenoir termine en souhaitant que des peintres dignes de ce nom, comme Gustave Guérin, s'attachent à fixer ce qui reste de nos vieux monuments du Soissonnais. Dans les temps troublés que nous traversons, qui sait si la toile fragile ne survivra pas à la pierre ?

Dans son histoire de Chassemy, dont M. Bria lit le chapitre sur la Révolution, M. Tartière rapporte que, vers 1789, nos contrées n'avaient guère à souffrir des charges fiscales et que Chassemy, en particulier, ne se plaignait pas du comte d'Egmont, mais les impôts, comparés aux pauvres revenus d'une terre médiocre, étaient lourds et la gêne était grande. En 1788, l'hiver fut long et rude. La nouvelle de la prise de la Bastille émut moins la population que la crainte de la famine. Cette crainte augmenta avec les désordres qui alarmèrent le pays en 1789 et 1790. La Convention y mit fin en établissant des tarifs pour les denrées. Cependant, à la suite des événements graves qui signalèrent cette époque, le château du comte d'Egmont, émigré en Allemagne, fut pillé, brûlé et démoli, et ses biens furent mis en vente comme ceux du clergé et des autres émigrés. M. Tartière dresse l'état de ces ventes, avec la liste des acquéreurs.

M. le Président communique la première partie de son étude sur les Annuaires du Département de l'Aisne, de 1810 à 1872. Il y a relevé tout ce qui concernait notre arrondissement, ainsi que quelques faits d'intérêt général.

Il la terminera à la prochaine séance qui est fixée au jeudi 7 mars.

*Le Président,*
FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,*
Em. VALENTIN.

# SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 1940

Présidence de M. FOSSE D'ARCOSSE, Président

A l'ouverture de la séance, après lecture du procès-verbal qui est adopté, M. le Président donne communication de la correspondance et présente les derniers ouvrages reçus.

M. le Chanoine Méra continue son étude des manuscrits de son frère depuis 1907 jusqu'à 1923. Ces documents mettent en correspondance un curé et un vicaire et se rattachent à des localités exclusivement vervinoises ou soissonnaises. Notre collègue les commente et en tire des conclusions reliant le passé à la vie présente.

Dans la suite de son histoire de Chassemy, M. Tartière décrit les fêtes révolutionnaires données dans la région et en particulier la première Fête de l'Agriculture qui eut lieu à Braine le 28 juin 1796. Il évoque ensuite l'épopée impériale, ses victoires glorieuses, mais aussi ses revers. Pendant la campagne de 1815, le Soissonnais, cette terre tant de fois meurtrie par la guerre, est de nouveau envahi par l'ennemi. Les Cosaques, cavaliers russes à demi-sauvages, ont occupé Chassemy le 13 février. Ces barbares avaient répandu dans le pays une terreur telle qu'en 1870, les vieilles gens appelaient cosaques les ennemis quels qu'ils fussent, et conseillaient aux jeunes femmes de fuir et de se cacher.

M. le Président continue et termine son étude sur les Annuaires du Département de l'Aisne, de 1810 à 1872. Il signale les faits les plus saillants qui concernent notre arrondissement, ainsi que ceux qui offrent un intérêt général important. Il donne une courte notice sur les quatorze représentants du peuple élus par le Département de l'Aisne en 1848 à l'Assemblée Nationale.

Lecture est donnée d'une curieuse communication de M. Bernard Ancien, actuellement aux Armées, sur la Caverne sépulcrale néolithique de Breny (1).

Le vote pour l'admission comme membre titulaire de M. le lieutenant-colonel médecin-major Tournier a lieu à l'unanimité des membres votants.

La prochaine séance est fixée au jeudi 9 mai.

*Le Président,* — *Le Secrétaire,*

FOSSE D'ARCOSSE. — Em.ᵉ VALENTIN.

(1) Cette communication a été insérée dans le « Bulletin » précédent (Tome VII).

# SEANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 1940

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président,

A l'ouverture de la séance après avoir présenté les excuses de plusieurs sociétaires, M. le Président exprime à ses collègues la satisfaction que lui procure leur retour à Soissons et leur présence à cette réunion.

M. le chanoine Mera continue sa communication sur « Un Chanoine de la Cathédrale de Soissons : Henri Congnet (1795-1870). »

Au 19 août 1835, le chanoine Congnet a été mis dans l'obligation de renoncer à la direction du Séminaire de Liesse. Dans ses lettres à son évêque, il exprime l'immense chagrin que lui cause cette mesure, et sa résolution de ne pas accepter un ministère de paroisse. Il semble disposé à entrer dans l'ordre des Pères jésuites qui est pour lui l'idéal de la vocation sacerdotale.

M. le chanoine Méra recherche les raisons de ce choix. Il les trouve dans l'organisation des séminaires du diocèse de Soissons qui, sous l'Empire, furent dirigés par les jésuites. Un désaccord survenu entre l'évêque et les religieux causa leur départ. Le jeune Congnet et certains autres adeptes fervents des doctrines de saint Ignace en furent consternés, mais l'évêque, Mgr de Beaulieu, qui estimait l'influence des jésuites nuisible au recrutement des prêtres séculiers de son diocèse, les avertit solennellement qu'il ne leur permettrait jamais d'entrer dans cet ordre.

M. le Président donne lecture d'une longue étude biographique sur Pierre Huet, 1707-1826, neveu de Pierre-Daniel Huet, qui fut nommé évêque de Soissons par le roi Louis XIV, en 1685. Ce fut un homme d'étude plein de science et d'érudition auquel l'abbé Pêcheur a consacré quelques pages dans les « Annales du Diocèse de Soissons ». Il était né le 1er septembre 1707, dans un village de la Basse-Normandie, où ses parents étaient cultivateurs.

M. Henri Luguet, qui a entrepris une étude sur les « Vieilles Auberges du Soissonnais », donne lecture de la première partie de son travail consacré à « L'Auberge du Cheval blanc », à Vic-sur-Aisne.

Après avoir rappelé que cette hôtellerie portait au XVIe siècle le nom de « Saint-Hubert », il en suit l'histoire. En ses murs vétustes, sous le toit de chaume, nombre de documents notariés y furent passés ; qu'il s'agisse de contrat de mariage, de procès de police ou d'actes de vente. Et chaque fois, le tenancier servait de témoin. Les de Horgny, les Amory, les Delabare tinrent cette auberge qui dépendait et de Saint-Médard de Soissons et des Célestins de la Croix d'Offémont. De plus ils étaient censitaires du prieuré de Saint-Liégaire et du châtelain de Vic, tour à tour des abbés de Pomponne et de Bourdeilles.

M. Henry Luguet communique le résumé de nombreux baux passés au cours de deux siècles ; il fait ressortir, à la lumière

de ceux-là, combien les représentants des « Seigneurs possédants » abusaient de leurs prérogatives, allant jusqu'à passer nouveau contrat de bail, alors que le temps d'expiration était loin d'être écoulé.

L'auberge du « Cheval blanc » nous apparait très modeste vers 1630 ; peu à peu elle s'agrandit de celliers où l'on peut loger jusqu'à 30 muids de vin, d'écuries qui servirent à remiser les carrosses de M. de Pomponne et de ses invités.

La communication de notre collègue s'arrête en l'année 1756, époque à laquelle Nicolas-François Leradde venait de louer l'hôtellerie pour une période de neuf ans.

M. le Président fait don aux archives, de quatre lettres autographes de M. Plocq, de Soissons et d'une photographie de la rue du Coq-Lombard.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 7 novembre.

La séance est levée à 16 heures.

*Le Président,* FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,* Em. VALENTIN.

---

## SEANCE DU JEUDI 7 NOVEMBRE 1940

---

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président.

Le procès-verbal lu à l'ouverture de la séance, est adopté. Il est ensuite donné communication d'une lettre de M. de Labrusse qui demande à quelle région Soissons sera rattaché à la conclusion du prochain traité de paix. La réponse est ajournée faute de renseignements.

Dans le dernier chapitre de sa communication sur le chanoine Congnet, M. le chanoine Méra nous entretient de son activité intellectuelle. Elle se manifesta par la composition de nombreux ouvrages d'ordre pédagogique et par le récit de ses voyages en France et à Rome.

C'est en 1846, que se place ce premier voyage. Il se dirige vers l'Est de la France et en visite les principales villes. Le récit qu'il adresse à sa sœur concerne ses réceptions chez l'évêque ou chez les chanoines, ses confrères, et contient la description des localités, des monuments, des paysages, des usages et coutumes qu'il loue ou critique, qu'il oppose ou compare volontiers à ceux de Soissons.

En 1858, il va à Rome. Les notes de son séjour dans cette capitale du monde chrétien sont intéressantes parce qu'elles donnent une idée de la Rome pontificale, à l'époque où le pape est roi temporel. Le 24 avril, il est reçu par Pie IX. Il en reçoit le titre de missionnaire apostolique, grâce à l'intervention de l'évê-

que de Mende qui lui confère aussi celui de chanoine honoraire de son église.

Dans la suite de son histoire de Chassemy, M. Tartière constate que l'Eglise ne s'est jamais désintéressée de l'instruction des enfants. Tout d'abord cette instruction se bornait à l'étude des prières, puis le prêtre y ajouta la lecture, l'écriture et le calcul. Plus tard l'école de Chassemy, comme ailleurs, fut tenue par un clerc laïc qui était chantre au lutrin ,sonnait l'angelus, portait l'eau bénite dans les maisons le dimanche, et enseignait le catéchisme. Il était payé par les familles à raison de quelques sous par mois et par élève. Peu à peu la condition de maîtres s'améliora, comme aussi leur valeur pédagogique.

M. Tartière donne la liste des instituteurs de Chassemy depuis 1813 jusqu'à nos jours ; il relève les transformations successives du local servant à loger l'école et les maîtres.

La population scolaire augmente considérablement et, le 20 mai 1865, le sous-préfet écrivait au maire : « L'instituteur a plus de cent élèves. Le Conseil d'arrondissement verrait avec plaisir l'établissement d'une école de filles. » On hésita pendant 4 ans, puis on se décida.

L'instituteur était alors M. Blavier. C'était, d'après une note des Archives départementales, un excellent maître et greffier, que la municipalité ne tenait pas à laisser partir et qui lui-même ne tenait pas à s'en aller, car il s'était marié à Chassemy. En 1869, l'école de filles étant enfin créée, le poste fut occupé par M. et Mme Leblanc. Parmi les successeurs, il y à lieu de mentionner M. et Mme Bourniche, en 1874, M. et Mmé Lecas, en 1905. M. Lecas est actuellement maire de la commune. Mme Lecas, née Jarre, était une Soissonnaise, ancienne élève de nos cours secondaires.

Au temps de Louis-Philippe, on ne quittait pas son pays natal. Il y avait alors de la solidarité entre gens de la même commune, une amitié solide entre certaines familles. On veillait par groupes dans les caves pour économiser le chauffage et l'éclairage. On fêtait le carnaval. On chansonnait les gens qui au cours de l'année s'étaient mis dans une situation ridicule.

M. Luguet achève la lecture de son travail sur « L'Auberge du Cheval blanc », à Vic-sur-Aisne. Il mentionne les divers baux la concernant ; ils furent passés au cours des années 1805, 1810 et 1830.

Il termine en résumant, d'après un titre de propriété, l'ensemble des biens qui dépendaient de cette hôtellerie, devenue possession de la commune, et dresse la liste des tenanciers successifs, de 1560 à 1830. Il en avait d'ailleurs fait mention au cours de son travail qui constitue un nouveau chapitre de Vic-sur-Aisne.

M. le Président termine la lecture de son étude sur Pierre-Daniel Huet, évêque nommé de Soissons qui, en 1670, devint sous-précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV, dont Bossuet était le précepteur. Il publiait pour son élève les classiques latins anno-

tés « *ad usum Delphini* ». C'était un des érudits les plus remarquables de l'époque. Le roi le fit présenter à l'Académie française et Fléchier prononça le discours de réception.

Entré dans les ordres à l'âge de 46 ans et ordonné prêtre en 1676, il fut nommé par le roi abbé d'Annecy et évêque de Soissons, en 1685, mais il dut attendre vainement ses bulles pendant sept ans. Cédant aux instances de Brûlart de Sillery, évêque d'Avranches, il consentit à permuter avec lui.

Il resta dix ans à la tête de son diocèse qu'il administra avec le plus grand soin. Il démissionna, en 1699, pour raisons de santé, et fut nommé par le roi abbé de Fontenoy. Il se démit de cette charge pour se retirer à Paris dans la maison professe des R.P. Jésuites, auxquels il légua sa bibliothèque. Il y mourut en 1721, à l'âge de 91 ans.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 9 janvier 1941.

*Le Président,*
FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,*
Em. VALENTIN.

---

## ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 9 JANVIER 1941

---

A l'ouverture de la séance, M. le Président échange les vœux de la nouvelle année avec Mgr Mennechet et les autres membres de l'assemblée et adresse de chaleureux remerciements à M. Waelès, qui a bien voulu nous offrir pour cette réunion une salle chauffée et confortable. On procède ensuite au dépouillement du scrutin pour le renouvellement du bureau. Il est ainsi constitué pour l'année qui commence :

*Président* : M. Fossé d'Arcosse.
*Vice-Président* : M. Waelès.
*Secrétaire* : M. Emile Valentin.
*Bibliothécaire* : M. Henry Luguet.
*Archiviste* : M. le chanoine Méra.
*Trésorier* : M. Bria.

M. le Président remercie ses collègues d'avoir bien voulu conserver leur confiance aux membres du bureau qui sont tous réélus. Il les assure de son dévouement et de celui de ses collaborateurs qui tous s'efforceront de mériter cette confiance comme auparavant.

La parole est ensuite donnée à M. le chanoine Méra.

Dans sa communication sur « un prédicateur soissonnais », notre collègue commente plusieurs sermons prononcés devant ses

élèves par son frère, le professeur Méra, au cours de son professorat à Saint-Léger, de 1887 à 1900.

Dans l'une de ces allocutions, en date du 1er mars 1890, l'orateur déclare que la France vit d'un passé de christianisme, mais ce fonds religieux est entamé par une secrète anarchie morale dont il dénonce le danger national.

Une autre fois, il exalte la parole évangélique qu'il juge supérieure aux chefs-d'œuvre des orateurs antiques, dont il estime grandement l'étude, mais il la veut subordonnée, pour le candidat au sacerdoce, à un ordre de choses plus élevé.

Il invite cependant son jeune auditoire à la perfection et à la possession de la science humaine. Le goût de l'étude est, proclame-t-il, nécessaire au futur prêtre, comme aussi l'amour de la patrie qui, pour être grande devant l'étranger, doit être représentée par un clergé savant.

Il veut aussi mettre ses élèves en garde contre les séductions du monde et il leur démontre que la liberté ne peut exister que dans l'accomplissement du devoir.

Il leur rappelle enfin que le sacerdoce est un enseignement perpétuel et que, de l'enseignement, leur maître Jésus a voulu connaître « les désespérantes lenteurs, les pénibles déceptions et les sublimes patiences » !

Se souvenant que notre Société est une Société scientifique en même temps qu'historique, notre vénérable collègue M. le chanoine Delloue, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, a présenté une communication sur l'Astronomie. M. Bria en donne lecture en l'absence de l'auteur, que son grand âge et sa santé retiennent chez lui.

M. le Chanoine nous fait admirer la beauté et la complexité du firmament. Il passe en revue les travaux et les calculs des astronomes dans la suite des temps et expose le système planétaire d'après les dernières découvertes scientifiques. Il essaie de nous donner une idée du nombre incalculable des étoiles qui se multiplient sans cesse et de l'immensité infinie de l'Univers.

Il termine sa savante et intéressante étude en se demandant si des planètes autres que la Terre sont habitées et il déclare que, si la vie est possible dans Mars et Vénus, elle ne doit pas être fort agréable.

M. Bria, trésorier, fait l'exposé de la situation financière. Elle est satisfaisante à tous égards.

Au nom de la Société, M. le Président le remercie et le félicite bien cordialement.

La prochaine séance est fixée au jeudi 9 février.

*Le Président,* — *Le Secrétaire,*

**FOSSE D'ARCOSSE.** — **Em. VALENTIN.**

# SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 1941

*Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président*

A l'ouverture de la séance, après avoir fait approuver le procès-verbal, M. le Président, procédant au dépouillement de la correspondance, communique une lettre par laquelle la Feldkommandantur de Laon autorise la Société Archéologique à tenir de nouveau ses séances. Il en exprime toute sa satisfaction. Il fait part des remerciements de M. Balsan, en réponse aux condoléances qui lui furent adressées à l'occasion du décès de Mme Balsan. Il soumet à l'approbation de l'Assemblée les propositions de MM. de Sars et Westercamp, concernant le rattachement du Soissonnais à la Picardie. La majorité se rallie à ses conclusions, bien qu'une minorité reste favorable au retour à l'Ile-de-France. Il rappelle enfin que la Société a eu récemment à déplorer la mort de M. Stanislas Leloutre et de M. le chanoine Leroy, curé de Saint-Vaast, et adresse des condoléances à la famille.

M. Waelès cite quelques extraits du *Mercure Galant*, en date de mai 1870, témoignant de l'attachement des Français pour leur Roi.

Une autre citation, tirée du volume de 1715, rappelle les plaintes proférées sur la disette du bois qui sévissait alors à Paris.

M. le chanoine Méra continue le commentaire des sermons prononcés par son frère, doyen de Vailly, pendant la période 1905-1906. Ils constituent un essai de l'adaptation de l'histoire locale à la prédication. L'orateur ne craint pas de s'élever contre les doctrines dissolvantes si funestes au patriotisme et à l'esprit chrétien. Il réagit à l'avance contre la vague de sensualité et de scepticisme qui a plongé si bas la France. Ces sentiments se confondent dans la double formule qu'il adopte : « Si tu aimes Dieu, tu aimeras la France, et si tu aimes la France, tu aimeras Dieu ! »

Dans la suite de son ouvrage « Chassemy à travers l'histoire », dont M. Bria donne lecture, M. Tartière aborde la période du Second Empire. Le recrutement de l'armée avait lieu par tirage au sort, qui donnait les bons et les mauvais numéros. Ceux-ci devaient sept années de service militaire à la patrie. Il expose aussi la manière de vivre des gens de Chassemy et de la région. Le porc salé était leur principale nourriture ; la viande de boucherie était un luxe qui ne paraissait qu'une fois par semaine.

Dans un autre chapitre, il relève les particularités du langage local et cite un certain nombre de termes encore employés de nos jours. Puis c'est le réveil terrible de la guerre de 1870.

MM. H. Bureau et Dehollain présentent la candidature comme membre titulaire de M. le comte Edgard de Barral, et MM. Waendendries père et d'Arcosse, celle de M. Paul Waendendries fils, ancien élève de l'Ecole Boulle.

M. le docteur Laplace et M. Bria présentent également la candidature comme membre titulaire de Mme Binet, née Madeleine Job, 10, rue du Mont-Revers, MM. Valentin et Luguet, celle de M. J.-B. Pérez-Henrique, 9 bis, rue Saint-Gaudin, à Soissons.

*Le Président,*
FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,*
Em. VALENTIN.

---

## SEANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 1941

*Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président*

Au début de la séance, Mgr Mennechet, qui était absent à la réunion précédente, déclare se rallier au vœu demandant le rattachement du Soissonnais à la Picardie.

M. le chanoine Méra continue le commentaire des sermons de son frère : L'idée de la mort avec son correctif « l'Immortalité » fait l'objet d'un certain nombre de sermons du prédicateur soissonnais, comme aussi de nombreux éloges funèbres qu'il fut appelé à prononcer au cours de son ministère à Etréaupont, à Vailly et surtout à Vervins.

Dans la suite de son histoire de Chassemy, M. Tartière donne le compte rendu des dépenses faites pour l'entretien des bâtiments communaux, chemins vicinaux et autres, en l'année 1874. Dans le chapitre suivant, il évoque la dette de reconnaissance payée par le Conseil municipal à la mémoire de Mme Vinois, décédée à Chassemy le 3 janvier 1892, par l'octroi d'une concession perpétuelle dans le cimetière, « afin de témoigner à son mari et à son fils la gratitude que les gens de Chassemy éprouvent pour cette femme de bien ».

Puis il fait l'historique du domaine de Bois-Morin et du château qui fut habité pendant plus d'un demi-siècle par la famille de Rubelle, dont de si nombreux Chassemysiens purent apprécier les bienfaits.

Enfin M. d'Arcosse, président, donne lecture de la première partie de sa communication sur le *Soissonnais*, d'après Grégoire de Tours.

On vote pour l'admission comme membres titulaires de M. le comte Edgard de Barral, de M. Paul Waendendries fils, de Mme Binet, née Job, et de M. J.-B. Pérez-Henrique, présentés à la séance précédente.

Tous ces candidats sont admis à l'unanimité des membres présents et votants.

La prochaine séance est fixée au jeudi 18 décembre.

*Le Président,*
FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,*
Em. VALENTIN.

---

# SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 1941

*Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président*

En l'absence de M. Emile Valentin, secrétaire, retenu chez lui par la grippe, M. le Président lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé sans observation.

M. le Président souhaite un prompt rétablissement au dévoué secrétaire et les membres présents s'associent à ce vœu.

Le dépouillement de la correspondance fait connaître les lettres de remerciements des nouveaux collègues récemment élus et une rectification au compte rendu de la réunion du 23 octobre, demandée par M. A. Waelès, vice-président, qui n'assistait pas à la séance de novembre et qui ne peut encore venir à celle d'aujourd'hui.

M. le Vice-Président désire que la rectification paraisse comme suit :

« M. Waelès cite un article du *Mercure Galant* du mois de mai 1710, qui signale avec de nombreux détails qu'à l'occasion du départ pour la Flandre de la Compagnie des Gardes du Corps, qui était assemblée à Soissons, sous le commandement du duc de Villeroy, les Pères Feuillants de Soissons célébrèrent la messe, le 1er mai 1710, pour la santé du Roi et la prospérité de ses armes. L'auteur de l'article voit dans ce fait une marque de l'attachement que les Français ont pour le Roi. »

M. le Président fait part de la mort de notre collègue, M. Ladouce, inspecteur primaire de Soissons, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Conseil municipal, à l'âge de 59 ans.

Ancien combattant et mutilé de la guerre de 1914-1918, M. Ladouce avait été nommé à Soissons en 1919 et avait pris une part active à la reconstitution des établissement scolaires de l'arrondissement.

Notre collègue, M. André Gosset, a été éprouvé par la mort de Mme André Buffet, sa sœur.

Des condoléances sont adressées aux familles atteintes par ces deuils.

M. le Président donne, pour nos archives, quelques parchemins anciens concernant Soissons, Leury, Villeneuve, Montigny-Lengrain (*sic*) et Dercy.

Puis il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres présents : M. le comte Edgard de Barral, frère de notre dévoué et regretté collègue le comte Octave de Barral, mort pour la France en 1915, et fils du comte de Barral, ancien sous-préfet de Soissons, fixé dans notre ville par son mariage, qui fut notre président de 1901 à 1903.

Notre nouveau collègue s'est toujours tenu au courant des questions d'histoire et de littérature. Il a fait paraître plusieurs ouvrages, notamment l'*Histoire d'un page de Napoléon*, qui est le récit de la vie de son propre grand-père, allié à la famille impé-

riale, et l'*Histoire des Zouaves pontificaux*, ces croisés modernes dont il relate le dévouement au Saint-Siège et les glorieux faits d'armes.

Notre société ne peut que se féliciter de voir cet écrivain distingué venir prendre place parmi ses membres.

M. J.-B. Pérez-Henrique est un nouvel habitant de notre ville. C'est un excellent polyglotte qui connaît l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, le hollandais et le russe. Sa présence parmi nous est donc aussi utile que précieuse pour les traductions que nous pouvons avoir à faire. Il est membre de la Société géographique de Paris, à laquelle il a fait d'intéressantes communications.

Lui aussi est le bienvenu parmi nous.

MM. de Barral et Pérez remercient M. le Président et leurs collègues de leur aimable accueil dont ils sont très touchés.

Dans son étude sur un « Prédicateur soissonnais », M. le chanoine G. Méra fait ressortir la leçon d'histoire et de géographie humaine qui se rattache à des discours prononcés en plusieurs périodes de vie sociale, comme en différents points du Soissonnais et de la Thiérache. Le panégyrique de Mgr Pigneau de Behaine, évêque d'Adran, en 1914, prononcé par M. l'Archiprêtre de Vervins, devant l'évêque de Saïgon, donne lieu à une étude sur un colonisateur de la Cochinchine que cet évêque, né à Origny-en-Thiérache, le 2 novembre 1741, donna à la France. Suit une analyse de l'âme humaine formée par les paysages et le climat ancestral soissonnais ou thiérachien. La prédication, comme l'histoire, s'efforce d'arracher le passé à son immutabilité apparente pour le recréer sans cesse et le replacer dans le domaine de la vie qui est recommencement, marche vers un devenir qui nous échappe.

M. Albert Bria continue la lecture du travail de M. René Tartière : « Chassemy à travers l'Histoire »/ et M. d'Arcosse celle des extraits de Grégoire de Tours sur « Le Soissonnais ». Il retrace rapidement le règne de Clovis et n'omet pas de signaler l'incident du vase de Soissons.

M. Bria lit ensuite une communication de M. le chanoine Delouce sur « Les Infiniments Petits », qui n'est pas déplacée dans notre société puisqu'elle n'est pas seulement archéologique, mais aussi scientifique.

M. Henry Luguet commente un plan parcellaire inédit du Soissonnais, en 1527. Puis il fait connaître qu'il prépare en ce moment un ouvrage : « Un vignoble soissonnais », qui est l'histoire d'Acy devant Soissons, de 858 à 1930. Il donnera les principaux chapitres de cet important travail.

MM. Valentin et d'Arcosse présentent la candidature de M. Michel Baudoux, comme membre titulaire. Conformément aux statuts, il sera procédé au vote à la prochaine séance.

Enfin, suppléant M. Bernard Ancien, qui n'a pu se rendre à la séance, M. Bria lit une très intéressante étude sur les peintu-

les murales de l'église de Berzy-le-Sec, qui est accompagnée de reproduction de ces peintures fort curieuses.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 22 janvier.

*Le Président.*

---

## ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 22 JANVIER 1942

M. le Président ouvre la séance en faisant approuver le procès-verbal de la réunion précédente.

M. Bria, trésorier, fait connaître la situation financière de la société. Son rapport très complet est approuvé par l'assistance.

M. le Président se faisant l'interprète de tous, adresse au dévoué trésorier des éloges et des remerciements mérités.

M. le Président fait le résumé des travaux de la société pendant l'année 1941. Il rappelle que ces communications eurent pour auteurs M. le chanoine Méra, M. René Tartière, suppléé depuis son décès par M. Bria, M. le chanoine Delloue, M. Henry Luguet, M. Bernard Ancien et lui-même.

Il constate que par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, après avoir pu nous réunir pendant les deux premiers mois de l'année, nous avons dû suspendre nos séances. Elles ont pu reprendre leur cours au mois d'octobre, et il est heureux de remercier ses collègues de leur activité qui s'est continuée sans interruption.

Le vote pour le renouvellement du bureau donne les résultats suivants :

*Président* : M. Fossé d'Arcosse.
*Vice-Président* : M. Waelès.
*Secrétaire* : M. Emile Valentin.
*Bibliothécaire* : M. Henry Luguet.
*Archiviste* : M. le chanoine Méra.
*Trésorier* : M. Albert Bria.

M. le Président remercie ses collègues de la nouvelle marque de confiance qu'ils viennent de donner au bureau sortant dont tous les membres sont réélus et les assure de son entier dévouement et de celui de ses collaborateurs.

On vote ensuite pour l'admission, comme membre titulaire, de M. Michel Baudoux, 6, boulevard de Strasbourg, à Soissons, présenté par MM. Valentin et d'Arcosse.

Ce candidat est élu à l'unanimité des membres présents.

MM. Valentin et Bria présentent les candidatures, comme membres titulaires, de M. Marcel Pichard, 13 bis, rue Carnot, à

Soissons, et de M. Moreau, officier de la Légion d'honneur, 24, Place Centrale, à Soissons ; MM. d'Arcosse et Bria, celle de M. Pierre Bachy, avoué, 25, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons, et Mlle Delaby et M. Bria, celle de M. Gysel, 29, rue Carnot, à Soissons.

*Le Président,*
FOSSÉ D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,*
Em. VALENTIN.

## SEANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 1942

*Présidence de M. Waelès, vice-président*

A l'ouverture de la séance, M. Waelès, vice-président, appelé à suppléer M. d'Arcosse, retenu chez lui par son état de santé, lui adresse ses meilleurs vœux pour un prompt et complet rétablissement.

Mgr Mennechet s'associe à ce témoignage d'affectueuse sympathie, ainsi que les sociétaires présents.

La parole est alors donnée au secrétaire pour la lecture du procès-verbal qui est adopté.

Continuant sa communication sur un prédicateur soissonnais, M. le chanoine Méra commente cette idée, fréquemment développée par son frère, que « les vertus ataviques, en se transmettant aux jeunes générations, possèdent une vertu de résurrection pareille à celle de l'étincelle sous la cendre ».

Une autre idée chère à ce prédicateur est que le souvenir de nos gloires locales nous invite, non à un orgueil stérile et impuissant, mais à une vertu de valeur positive et morale.

La conclusion est que l'histoire est un prolongement de la vie.

On connaissait la résidence des intendants de Soissons au XVIII^e^ siècle. La première avait été l'actuelle Sous-Préfecture, rue de Panleu ; la seconde, l'actuel Hôtel de Ville. Mais on ignorait l'emplacement de l'intendance au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, celle-ci variant d'ailleurs avec chaque intendant. Un peu de ce mystère vient de s'éclaircir. M. Luguet a eu la bonne fortune de découvrir l'acte de location du successeur d'Antoine Bossuet, Félix Lepelletier, seigneur de la Houssaye, nommé en 1693. Cet acte est daté du mois de février 1694 et devait entrer en vigueur le 18 mars de la même année. Il en résulte que le nouvel intendant louait, pour la somme de 900 livres par an, une maison sise rue de la Cloche-Fondue. Or, cette vieille rue soissonnaise, aujourd'hui résorbée dans la rue de Bauton, commençait jadis à celle des Rats pour finir, à la hauteur de la rue du Coq-Lombard, dans celle de Bauton. L'emplacement de l'hôtel qui abritait l'intendant et sa famille, son personnel domestique, son secrétaire et ses deux commis, est occupé actuellement par une cour intérieure du Collège de garçons.

Le bailleur Nicolas Hébert, trésorier de France à Soissons, avait été élu maire de la ville en 1673 et 1691. Il venait de perdre cette place, supprimée par ordonnance royale. Il fut membre de l'Académie de Soissons et devait mourir le 22 mai 1703. Quant à l'intendant Le Pelletier de la Houssaye, il devait demeurer trois ans à la tête de la généralité, puis céder la place à Claude-Joseph Samson.

M. Tartière, dans le chapitre suivant de l'histoire de Chassemy, nous entretient des divertissements de ce village : les habitants eurent, de tout temps, la réputation d'être amis du plaisir. Il donne la liste et la description de ces fêtes et cite les différentes compagnies qui y prenaient part. Les chevaliers de l'arc fêtaient Saint-Sébastien, leur patron. Leur emblème était une trompette, celui de Vailly, des chariots et présentait un corbeau. De là est venu le diction : « Viaux de Vailly, Trompettes de Chassemy, Corbeaux de Braine ».

Les Chassemysiens possédaient aussi une compagnie de « Tondeurs de moutons » avec chef et clairons. Elle fut dissoute en 1887. Le départ pour les moissons sur les plateaux avait lieu bruyamment par groupes sur des chariots et présentait un spectacle fort amusant.

Enfin, M. Bria termine la lecture de l'étude très intéressante de M. Ancien sur les peintures murales de Berzy-le-Sec. Le dernier tableau qu'il décrit représente une scène de tentation dont le sujet est le même que celui de la tentation de Saint-Benoît, avec la différence que le principal personnage est un laïc et qu'il ne semble pas conserver l'impassibilité du saint.

M. le chanoine Méra présente aux Archives de la Société un bail de 9 ans, daté du 17 février 1776, qui lui a été remis par M. René Morel, agriculteur à Canivet. Ce bail est fait pour M. Calais, de Soissons, contre Antoine Montigny, laboureur à Ambleny, et sa femme.

On vote pour l'admission comme membres titulaires : 1° de M. Marcel Pichard, ancien négociant ; 2ª de M. Pierre Bachy, avoué à Soissons ; 3° de M. Moreau, contrôleur général en retraite à Soissons ; 4° de M. Noël Gysel, rue Carnot, à Soissons, présentés à la séance précédente et qui sont élus à l'unanimité des membres présents et votants.

*Le Vice-Président,*
A. WAELES.

*Le Secrétaire,*
Em. VALENTIN.

---

## SEANCE DU JEUDI 23 AVRIL 1942

*Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président*

A l'ouverture de la séance, M. Fossé d'Arcosse, qui a repris son poste de président, remercie de nouveau ses collègues de la

sympathie qu'ils lui ont témoignée. Après la lecture du procès-verbal, il communique une lettre de M. Bria, trésorier, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion à cause de son état de santé.

M. le chanoine Méra continue la lecture de sa communication sur un prédicateur soissonnais par le commentaire détaillé de l'Histoire de Vervins, dont son frère est l'auteur. Cet ouvrage parut en trois fascicules : Vervins au Moyen Age. — Au XVIII[e] siècle ; Révolution et Empire. — Vervins de 1914 à 1920. Deux autres historiens ont traité le même sujet : MM. Amédée Piette et Mennesson, et ces trois histoires se complètent.

Celle de Piette renferme des chapitres très intéressants sur Vervins sous les Seigneurs de Coucy. Celle de Mennesson, en 12 chapitres, est riche de documentation sur les usages de l'antique Vervins, sa situation sous les Gallo-Romains, l'introduction du Christianisme en Thiérache, la Charte de Vervins (1163 et 1238).

On vote pour l'admission comme membre titulaire de M. Marcel Morval, place du Martroy, à Braine, présenté à la séance précédente par MM. Bria et Valentin. Ce candidat est élu à l'unanimité des membres présents et votants.

La prochaine séance est fixée au jeudi 21 mai.

*Le Président,* FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,* Em. VALENTIN.

---

## SEANCE DU JEUDI 21 MAI 1942

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président.

Après avoir déclaré la séance ouverte et donné la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal qui est adopté, M. le Président fait part des excuses de M. Waelès, vice-président, empêché d'assister à la réunion et des remerciements de M. Morval, récemment élu membres titulaire.

Dans le récit de l'Histoire de Vervins, sous la Révolution, par l'archiprêtre Méra, son frère, notre collègue a extrait des anecdotes qui peignent surtout le clergé pendant cette période troublée. Si, parmi ces religieux persécutés, il en fut de nombreux, sans doute, qui se montrèrent faibles de caractère et rampant devant les dures exigences d'une situation pleine de dangers, d'autres, en grand nombre aussi, restèrent dignes en face du malheur et de l'adversité. M. le chanoine Méra donne la liste des prêtres non assermentés qui risquèrent leur liberté et même leur vie pour rester fidèles à leur devoir, et que la persécution exalta jusqu'à l'héroïsme.

Mais les pusillanimes, les faibles, on les retrouva plus tard, sortant de leurs cachettes, avec le calme rétabli. Replacés dans un

cadre au niveau de leur courage, faisant preuve de piété, ils se montrèrent fidèles à leurs devoirs quotidiens et vécurent d'une existence paisible et même honorée, évitant à la fois d'évoquer la Révolution et les martyrs.

Continuant son histoire de Chassemy, M. Tartière, rappelle les débuts de la guerre de 1914, la mobilisation soudaine au milieu de l'émoi et de la tristesse générale, puis le passage lamentable des émigrés belges, des gens du Nord et de l'armée belge, la retraite de l'armée française et enfin le passage des troupes allemandes. Mais après la bataille de la Marne, l'ennemi qui avait repassé l'Aisne au pont de Condé et s'était fixé sur les coteaux de la rive droite, bombarda bientôt le village et toute la région. Le ravitaillement se raréfia et la vie devint fort dure pour les 160 courageux habitants sur 700 qui n'avaient pas quitté Chassemy.

Avant de communiquer les plaidoyers d'Alphonse Paillet, M. Bureau, qui s'en est chargé, déclare que notre président a pensé qu'après avoir exposé la vie de notre éminent concitoyen et relaté les incidents survenus à l'occasion de l'érection de sa statue à Soissons, il pouvait être intéressant de relire quelques-une de ses œuvres. Deux de ces plaidoyers, et non des moindres, ont heureusement échappé à la destruction. M. Bureau les a en sa possession. Le premier fut prononcé en septembre 1840 devant la Cour d'Assises de la Corrèze, pour Marie-Fortunée Cappelle, veuve de Charles Lafarge, accusée d'empoisonnement sur la personne de son mari.

L'auteur y fait preuve d'un remarquable talent oratoire. Juriste éprouvé autant qu'habile avocat, il ne néglige aucun moyen de faire éclater l'innocence de son intéressante cliente et cite à l'appui de sa défense de nombreuses lettres qui ne peuvent manquer d'éclairer la conscience des jurés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la prochaine réunion fixée au jeudi 18 juin.

*Le Président,* FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,* Em. VALENTIN.

---

## SEANCE DU JEUDI 18 JUIN 1942

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président.

Après avoir fait adopter le procès-verbal de la réunion précédente, M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Morval, de Braine et évoque le souvenir de son regretté père qui jadis venait fréquemment assister à nos séancs.

Il lit une lettre d'un de nos anciens collègues, M. le lieutenant-colonel Maquet, actuellement en retraite à Versailles, qui demande à revenir parmi nous, avec l'intention de communiquer un tra-

vail sur Noviodunum-Soissons. Sa candidature est agréée immédiatement à l'unanimité de l'assistance.

Une autre lettre de M. le chanoine Barbier, supérieur général de l'Institut de Saint-Médard, donne des renseignements sur l'état actuel des cryptes de l'abbaye et des sarcophages qui s'y trouvent.

M. le chanoine Méra continue le commentaire de l'histoire de Vervins, dont son frère est l'auteur et examine quelques-unes des formes d'héroïsme qui contrebalancèrent les défaillances du clergé constitutionnel. Beaucoup de ces prêtres appartiennent à la mission laonnoise ; ils ne sont pas assermentés et, rentrés d'émigration, ils sont mis à mort, s'ils sont découverts. Ils se cachent et rusent pour accomplir leur ministère. On les trouve à Paris dans tous les quartiers, mais surtout autour de Saint-Sulpice ou sur les pentes de la montagne Sainte-Geneviève. On ignore leur nom. Leur vêtement est celui d'un ouvrier ou d'un employé. M. Méra cite les noms de plusieurs d'entre eux et fait le récit de leur exécution. Il rappelle aussi que, sous la Convention, le culte chrétien fut remplacé par celui de la déesse Raison et décrit les cérémonies qui eurent lieu à Soissons et à Château-Thierry en son honneur.

M. Bureau reprend la suite de sa lecture sur l'affaire Lafarge et les plaidoyers d'Alphonse Paillet. Le grand avocat discute les dépositions de certains témoins à charge tels que Mme Lafarge mère et sa fille, dont la bonne foi est fort suspecte. Il met aussi en opposition les témoignages contradictoires de Raspail et des autres experts, et conclut à l'innocence évidente de sa cliente. Vains efforts ! Mme Lafarge fut condamnée. Dans une lettre d'une noblesse de sentiment qui lui fait le plus grand honneur, elle exprime à son habile défenseur une infinie reconnaissance et une résignation admirable. On ne peut qu'approuver la juste mesure de clémence réparatrice dont elle fut plus tard l'objet.

La prochaine séance est fixée au jeudi 16 juillet.

*Le Président,*
FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,*
Em. VALENTIN.

---

## SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 1942

---

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président.

A l'ouverture de la séance, M. le Président présente les excuses de M. Waelès, obligé de s'absenter, et donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal qui est adopté. Puis il procède au dépouillement de la correspondance et lit une lettre de M. le colonel Maquet, lui annonçant l'envoi de son manuscrit de Noviodunum-Soissons et exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la séance et ses remerciements à la Société d'avoir bien voulu l'ac-

cueillir parmi ses membres, et une autre lettre de M. Jean Babelon, conservateur du Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.

Dans sa communication sur un prédicateur soissonnais, M. le chanoine Méra, examine les sujets de sermons prononcés par son frère. Cette prédication s'échelonne de 1890 à 1934. Elle peut servir à éclairer différents points de l'histoire locale. L'auteur passe en revue les événements politiques intéressant la religion pendant la durée de l'épiscopat de Mgr Thibaudier, évêque de Soissons, depuis le 26 juin 1876. Notre collègue rend hommage à l'éminent prélat qui donna une orientation nouvelle au clergé de son diocèse, en faisant admettre, à l'Institut catholique de Paris, un certain nombre de prêtres. Ce furent les premiers dans le diocèse à être initiés à la haute culture de l'Université.

M. Henry Luguet continue la lecture de l'histoire d'Acy, dont il est l'auteur. Il étudie particulièrement la période révolutionnaire et nous entretient de la convocation des notables et de l'importance de la vie municipale en ces temps troublés.

M. le Président donne un résumé succinct de l'ouvrage de M. le colonel Maquét, sur Noviodunum-Soissons. Ce volumineux manuscrit de plus de 300 pages est le résultat de découvertes archéologiques concernant la situation topographique de la ville.

Il fera l'objet de différentes communications.

La prochaine séance est reportée au jeudi 15 octobre.

*Le Président,*
FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,*
Em. VALENTIN.

---

## SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 1942

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président.

A l'ouverture de la séance, après la lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation, M. le Président évoque le décès récent de notre vice-président, M. Waelès, dont les obsèques eurent lieu la veille. M. le Président exprime les regrets causés à la Société par cette fin inattendue et rappelle que de sympathiques condoléances ont été transmises à la famille.

M. le chanoine Méra continue à commenter les sermons de son frère, curé d'Etréaupont, entre 1891 et 1898, et esquisse une histoire générale du parti catholique en France et de ses rapports avec le pouvoir civil et les partis de gauche sous le pontificat de Léon XIII. Les tendances conciliatrices de ce pape, servies par le cardinal Lavigerie et bienvenues près des modérés étaient loin de rallier dans l'Eglise et surtout dans le parti catholique tous les suffrages ; elles provoquèrent même à l'extrême-droite, comme à l'extrême-gauche, de vives polémiques.

M. Bureau commence la lecture de la plaidoirie célèbre de l'avocat Paillet contre le décret qui, en 1852, au début du Second Empire, confisquait, au profit de l'Etat, les biens de la famille d'Orléans, et plus précisément les domaines de Neuilly et de Monceaux. C'est cette confiscation que les Orléanistes appelèrent spirituellement « le premier vol de l'Aigle ».

Paillet établit, avec une logique qui finit par devenir éloquente, une distinction entre l'apanage des d'Orléans qui a fait à l'Etat un retour légitime à l'avènement de Louis-Philippe, et les biens privés de ce prince sur lesquels l'Etat n'a point de droit et qu'avaient respectés les Assemblées même de 1848 et 1849, dont Paillet avait fait partie en qualité de député de l'Aisne.

La nouvelle séance est fixée au jeudi 12 novembre.

*Le Président,* FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,* Em. VALENTIN.

---

## SEANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 1942

---

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président.

Après la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, M. le Président communique une lettre de M. Jean Hardel, architecte urbaniste, avenue de la Gare, à Soissons, demandant à la société s'il est posible d'élever des constructions sur l'emplacement du château d'Albâtre et du théâtre romain. Notre collègue, M. Henry Luguet est chargé de se mettre en rapport avec M. Hardel.

M. le Président rappelle que depuis notre dernière séance un nouveau deuil a atteint notre Société. M. Fernand Marquigny, maire de Soissons, qui en faisait partie depuis 1921, est décédé subitement le 30 octobre. Beaucoup de nos sociétaires ont assisté à ses obsèques. Nous renouvelons, aujourd'hui, à sa veuve et à ses enfants l'assurance de nos sentiments de très douloureuses condoléances. Nous ne saurions oublier avec quel dévouement le regretté maire de Soissons a présidé à la reconstruction de notre vieille ville après la guerre de 1914-1918 qui l'avait détruite en grande partie.

M. le chanoine Méra continue le compte-rendu de la prédication de son frère, sous l'épiscopat de Mgr Duval, évêque de Soissons, entre 1891 et 1898. Il fait l'éloge de ce prélat qui avait réussi à renouveler la splendeur architecturale de sa cathédrale et reprend le récit historique de l'état religieux en France, à cette époque.

L'Encyclique de Léon XIII, qui parut le 16 février 1892, fut accueillie avec réserve par la majorité des évêques ; les réfractaires parmi les prêtres ne furent qu'une minorité. Le clergé, divisé comme le parti modéré, finit cependant par accepter les directions

pontificales. La même divergence se produisit dans l'attitude des républicains. Le conflit s'envenima malgré les efforts du pape qui voulait surtout le rétablissement de la paix religieuse. Le calme revint avec l'apparition de ce qu'on appela alors « l'Esprit nouveau ».

M. Bureau termine la lecture de la plaidoirie de l'avocat Paillet, contre le décret confisquant les biens de la famille d'Orléans ; il cite ensuite le début de celle du célèbre Berryer qui fait le plus grand éloge de son collègue.

M. Bria lit le dernier chapitre de l'ouvrage de M. Tartière : « Chassemy à travers l'histoire ». Nous sommes en 1918, période finale de la Grande-Guerre. Elle n'est pas la moins cruelle pour le pauvre village et pour ses courageux habitants, qui n'ont pas quitté leurs demeures et ont continué de cultiver leurs champs malgré de nombreux bombardements. Chaque mois, le préfet, M. Leullier, vient les réconforter. Ces visites ne sont pas sans danger. M. Tartière rend également un juste hommage au dévouement du maire, M. Lavergne et du curé, M. l'abbé Sermoise qui lui prêta son concours comme secrétaire de mairie. Ce fut enfin l'armistice. La croix de guerre décernée au village de Chassemy récompensa l'abnégation de ses braves habitants.

On procède à l'élection comme membre titulaire de M. Jacques Henry, présenté par son père, M. Lucien Henry et M. Bria. Ce candidat est admis à l'unanimité des suffrages exprimés.

La prochaine réunion est fixé au jeudi 10 décembre prochain.

*Le Président,*
FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,*
Em. VALENTIN.

---

## SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE 1942

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président.

A l'ouverture de la séance, après la lecture du procès-verbal, M. le Président communique une lettre de la famille de M. Waelès, remerciant la Société archéologique de la sympathie témoignée et une autre de M. Jean Marquigny, avoué, exprimant le désir et la satisfaction d'être agréé comme membre titulaire de la Société, en souvenir de son père.

M. le Président évoque ensuite le décès récent du docteur Laplace, notre collègue également, et renouvelle des condoléances attristées à Mme Laplace et à sa famille.

Il signale enfin le livre que vient de faire paraître Mgr Panier : « Vie de Mgr Binet », avec une préface de Mgr Mennechet.

M. le chanoine Méra, dans son étude sur un prédicateur soissonnais, continue le récit de la lutte de l'Anticléricalisme contre

la Religion, ses ministres et ses fidèles. Il rappelle que la première campagne contre l'Eglise en France, sous la IIIe République, date de février 1878 et mars 1880. Le premier désir de Léon XIII, après son élection en février 1878, fut de réconcilier l'Eglise avec les Etats. Dans ses lettres aux différents chefs d'Etats, il leur demande d'accorder la liberté de concience aux catholiques de leur pays et leur promet en retour leur fidélité et leur soumission aux lois. Il se montrait plein de prédilection pour la France et travailla continuellement à sa pacification. Malgré ces tendances conciliatrices qui furent comprises de certains chefs du gouvernement républicain, les provocations à l'égard des catholiques ne manquèrent pas. Mais le concordat restant le lien officiel entre l'Eglise et l'Etat, le besoin de conciliation ne cessa de se faire sentir. Avec le temps, la lutte devint plus âpre. Ce fut la période de l'expulsion des congrégations, des lois fiscales et des lois scolaires ; elle devait aboutir à la rupture du concordat et à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'agitation était grande dans les esprits, et la prédication était loin de conserver la sérénité d'autrefois ; elle était surtout dominée par la nécessité de soutenir cette lutte.

Dans sa communication consacrée au Vignoble d'Acy, M. Luguet expose la situation de ce vignoble, en mentionne les parcelles, dont il indique les contenances et les propriétaires.

Faisant état de nombreux documents, il étudie la vigne au point de vue de ses variétés, notamment les espèces les plus appréciées dans le Soissonnais. Il énumère les modes différents et successifs de sa culture et les soins à y apporter. Ceux-ci étaient multiples ; non seulement il fallait tailler la vigne, mais aussi l'ébourgeonner et la relier. Les façons culturales comprenaient le taillage, le fouissage, l'éguisage, le fichage, le ployage, le reliage.

Le labourage s'exécutait à la bêche, à la houe, voire au hoyau. Après avoir indiqué le prix, à différentes époques, de ces travaux, M. Luguet parle des vendanges, qui avaient lieu dans la région, du 6 au 12 octobre. Toute la population du village y était occupée, et comme elle ne suffisait pas, on employait des vendangeurs et des vendangeuses d'autres terroirs diversement payés, mais semblablement nourris aux frais des vignerons exploitants, des laboureurs et des fermiers.

La candidature de M. Jean Marquigny, avoué à Soissons, comme membre titulaire, est présentée par M. Fossé d'Arcosse et M. Valentin.

Le vote aura lieu à la prochaine réunion qui est fixée au jeudi 7 janvier 1943.

*Le Président,* — *Le Secrétaire,*

**FOSSE D'ARCOSSE.** — **Em. VALENTIN.**

# ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 7 JANVIER 1943

*Présidence de M. Valentin, secrétaire*

Après avoir présenté les excuses de M. Fossé d'Arcosse, président, à qui sa santé ne permet pas de venir présider cette séance et qui l'a chargé de le suppléer, M. Valentin, secrétaire, adresse les meilleurs vœux à Mgr Mennechet, président d'honneur, et à ses collègues et leurs familles.

Dans sa lettre, dont M. Valentin donne communication, M. le Président remercie ceux de nos collègues qui lui adressèrent leurs condoléances à l'occasion du deuil qui l'a atteint dans la personne de sa fille aînée, Mme André Delattre. Il rappelle les récents décès de nos collègues, MM. Waelès, Marquigny et le docteur Laplace, et exprime sa sympathie à ceux qui eurent à déplorer des morts dans leur famille et en particulier à M. Louis Beauchamps-Allard qui, depuis la dernière séance, a eu la douleur de perdre son père.

M. Valentin fait ensuite approuver le procès-verbal et lit le compte rendu de M. le Président sur les communications faites aux différentes réunions. Il cite notamment celles :

De M. le chanoine Méra : *Un prédicateur soissonnais* (1887-1900).

De M. Henry Luguet : *Le village d'Acy pendant la Révolution.*

De M. René Tartière : *Chassemy à travers l'Histoire.*

De M. Bernard Ancien : *Les peintures murales de l'église de Berzy-le-Sec.*

De M. le chanoine Delloue : *Les infiniments petits.*

De M. Henri Bureau : *Deux plaidoyers d'Alphonse Paillet* : 1° Pour la défense de Mme Lafarge ; 2° Celui concernant la Revendication des biens des princes d'Orléans.

De M. Fossé d'Arcosse : *L'inauguration de la statue d'Alphonse Paillet.*

De M. le colonel Maquet : *Noviodunum - Soissons.*

M. le Président félicite les auteurs de ces intéressants travaux, souhaite qu'ils aient des imitateurs et que notre chère Société recrute de nouveaux membres pour remplacer ceux que la mort nous a ravis.

Malheureusement, M. Bria, notre dévoué trésorier, qui vient de subir une douloureuse opération, n'assiste pas à la séance et n'a pu rendre compte de la situation financière. Des vœux ardents sont formés pour son prompt et complet rétablissement.

Dans la suite de sa communication sur un prédicateur soissonnais, M. le chanoine Méra commente les lois antireligieuses qui furent soumises aux Chambres et ratifiées par le Sénat pendant

le pontificat de Mgr Thibaudier et de Mgr Duval, et en particulier la loi sur le divorce et les lois scolaires et militaires. C'est la période du plus dur combat anticlérical, mais la France apparaissait toujours au dehors comme une nation vraiment catholique. D'ailleurs, la politique d'expansion coloniale de Jules Ferry servit les intérêts de la civilisation chrétienne. Au moment de la conquête de la Tunisie, Gambetta ne déclara-t-il pas à Mgr Lavigerie que « l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation ». Et en Orient comme ailleurs, la IIIe République ne cessa point de protéger les missionnaires et de subventionner leurs œuvres qui, avec l'extension des missions, élargirent l'influence française.

M. Luguet continue la lecture de son étude sur le vignoble d'Acy. Il aborde l'opération des vendanges qui occupait toute la population du village. Les grappes chargées dans des hottes d'osier étaient transportées à dos d'hommes jusqu'aux pressoirs. Mis en cuves et en tonneaux, le vin demeurait dans les celliers jusqu'à la vente. Le vignoble d'Acy fournissait l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général. Les quantités vendues, de 30 à 35 muids, variaient peu d'une année à l'autre.

M. Luguet indique les cours pratiqués aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il énumère ensuite les impôts dont se trouvaient frappés les pièces de vin transportées hors d'Acy.

Il termine sa communication par l'étude des différents droits seigneuriaux : célerage, afforage, vinage, rouage, dont il donne les clauses d'après les papiers terriers et les cueillerets.

Le scrutin est ensuite ouvert pour le renouvellement du Bureau. Les membres sortants en sont tous réélus à l'unanimité.

Ce Bureau se compose donc de la manière suivante pour l'année 1943 :

*Président* : M. Fossé d'Arcosse.
*Vice-Président* : M. Henry Luguet.
*Secrétaire* : M. Emile Valentin.
*Secrétaire-adjoint* : M. le comte Edgard de Barral.
*Bibliothécaire-Archiviste* : M. le chanoine Méra.
*Trésorier* : M. Albert Bria.
*Trésorier-adjoint* : M. Jean Henry.

La prochaine séance est fixée au jeudi 11 février.

*Le Président,* — FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,* — Em. VALENTIN.

# SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 1943

*Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président*

M. le Président déclare la séance ouverte, fait adopter le procès-verbal de la dernière réunion, présente les excuses de Mgr Menmechet et de M. Bria et les remerciements de M. Louis Beauchamps-Allard, pour la sympathie qui lui a été témoignée par M. le Président et les membres du Bureau, à l'occasion du décès de son père.

Une lettre de M. Luguet, vice-président, répondant au désir exprimé par plusieurs sociétaires, propose de fixer au dimanche les séances mensuelles qui ont lieu actuellement le jeudi. Aucune décision n'est prise concernant ce projet qui ne paraît pas réunir l'adhésion unanime.

M. le Président donne la parole à M. le chanoine Méra pour la suite de son étude sur un prédicateur soissonnais. Dans ce chapitre intitulé « La répercussion des événements de France dans le diocèse », notre collègue constate que la vie diocésaine subit la répercussion de la vie catholique et de la vie française. Dans les bulletins officiels, comme dans les prédications, où se manifeste l'activité de la lutte de l'idée religieuse, la voix du Souverain Pontife se fait entendre. La prédication compte alors des orateurs renommés. La vie intellectuelle du clergé est aussi fort active. Le succès de deux jeunes prêtres soissonnais MM. Alexandre Littierre et César Méra, élèves de l'Ecole des Carmes et reçus à la licence ès-lettres (avec 26 autres candidats appartenant au même établissement), l'atteste évidemment. Ce résultat était tout à l'honneur de Mgr Thibaudier qui surveillait le développement intellectuel de son clergé, osait s'inquiéter de ses intérêts matériels et visait surtout à réconcilier le Siècle et l'Eglise.

M. Luguet poursuit la lecture de son travail sur Acy. Il analyse les compte-rendus des délibérations du Conseil communal pendant la période révolutionnaire.

La première partie, consacrée à l'agriculture, traite de nomination des gardes communaux, de la fixation des bans de vendanges et de l'application de certains décrets édictés par le district de Soissons.

Faisant état des notes des abbés Moreau et Delettres, insérées dans les registres de l'état-civil, M. Luguet brosse le tableau des calamités agricoles durant les années 1709, 1725 et 1769. Il mentionne les nombreuses pétitions adressées à l'Administration supérieure par le Conseil municipal d'Acy, tendant à la diminution de redevances dues par la commune.

Il termine par l'estimation des terres du terroir divisées en terres de la montagne et terres de la vallée.

M. le Président lit un intéressant chapitre du travail de M. le colonel Maquet sur Noviodunum-Soissons qui conclut à l'emplacement actuel de notre ville, après avoir réfuté les opinions contraires exprimées surtout par des écrivains du XVIII[e] siècle.

M. et Mme Henry Luguet présentent la candidature comme membre titulaire de M. Alexandre Rousseau, 28, rue du Commerce, à Soissons.

MM. H. Luguet et Lucien Henry, celle de M. Georges Muzart, maire de Soissons, chevalier de la Légion d'honneur, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons.

MM. H. Luguet et Paul Devauchelle, celle de M. André Muzart, géomètre-expert, 11, place du Cloître.

MM. Fossé d'Arcosse et Cornu-Langy, celle de M. Jean Pécout, 27, rue de Malzéville, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

La prochaine séance est fixée au jeudi 11 mars.

*Le Président,* FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,* Em. VALENTIN.

## SEANCE DU JEUDI 11 MARS 1943

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président.

A l'ouverture de la séance, la lecture du procès-verbal ne donnant lieu à aucune observation, M. le Président annonce qu'il a reçu avec les excuses de M. Bria, trésorier, le compte rendu de la situation financière de l'année. Elle est satisfaisante. Des félicitations et des remerciements chaleureux sont adressés à l'auteur, avec des vœux ardents pour le rétablissement complet de sa santé.

M. le chanoine Méra continue à nous entretenir de l'influence du milieu républicain sur l'évolution de la prédication en France et dans le diocèse de Soissons, de 1860 à 1881. Il s'étend longuement sur les opinions philosophiques des grands intellectuels de la III[e] République, opinions qui devinrent les dogmes de la France officielle. Dans le clergé même, séculier ou régulier, s'établit un double courant antagoniste, libéral ou autoritaire, selon les préférences politiques, monarchistes ou républicaines. Ce fut pour unifier cette action hésitante que se fondèrent les œuvres catholiques dans le domaine intellectuel par les universités, par la prédication et par la presse. C'était le commencement d'une nouvelle ère intellectuelle à laquelle Mgr Thibaudier contribua ardemment. Jusqu'alors les études religieuses étaient médiocres ; on hésitait à lancer les jeunes prêtres dans la voie des études universitaires. A l'école libre, l'enseignement primaire fut prospère au dubut de la III[e] République. L'enseignement secondaire ne resta pas inactif non plus, mais la formation morale et l'instruction religieuse y furent

négligées au profit de la culture générale. Il en fut de même dans les lycées. Et ce problème se posa pour les œuvres de charité comme pour les œuvres scolaires.

M. Luguet achève la lecture de sa communication consacrée à l'Agriculture dans le village d'Acy, pendant la Révolution. Il nous entretient des chemins vicinaux dont la conservation incombait aux habitants et pour laquelle certains payèrent jusqu'à 402 livres d'imposition. Dans la suite, un fonds de charité fut institué, sur lequel on préleva les subventions accordée aux communes.

Le gardiennage des troupeaux fut souvent évoqué au Conseil municipal de la commune qui défendit notamment de laisser entrer les bêtes dans la prairie communale, de les garder dans les vignes d'autrui.

M. Luguet passe ensuite au droit de pâturage ; ce qui lui permet de dresser le tableau de la quantité des terres exploitées sur le terroir d'Acy. Les chiffres accusent 655 hectares, soit 1.310 arpents d'ordonnance. Le nombre des bêtes à laine s'élevait à 2.720 ; le plus fort troupeau, 1.300 têtes, était celui de M. Gosset. Il y avait en outre, 45 hectares de prairies artificielles.

Notre collègue termine son étude sur les réquisitions de grains opérées au titre de l'approvisionnement des villes de Paris, de Reims et de Soissons. Pour l'année 1793, elles s'élevèrent à 100 quintaux de blé, moitié froment, moitié méteil et, pour l'an IV, à 302 quintaux.

M. le colonel Maquet énumère les forces dont disposait Jules-César au début de sa campagne dans la Gaule celtique et donne des indications précises sur la composition de l'armée romaine.

On vote pour l'admission des membres présentés à la précédente séance.

MM. Luguet et Gosset présentent la candidature comme membre titulaire de M. Léon Bourdon, 1, square du Croisic, Paris.

MM. Luguet et Bria, celle de Gabriel Hennion, ingénieur-constructeur, rue de Croisy, à Soissons.

MM. Fossé d'Arcosse et le chanoine Méra, celle de M. Bultot, successeur de M. Jouy, à Soissons.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 15 avril.

*Le Président,*
FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,*
Em. VALENTIN.

---

## SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 1943

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président.

A l'ouverture de la séance, M. le Président donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal qui est adopté.

Il adresse une cordiale bienvenue à M. André Muzart.

M. de Bruignac a adressé à M. le Président une lettre par laquelle il propose à l'activité des membres de la Société un long programme d'orientation nouvelle concernant leurs études archéologiques et autres travaux historiques et scientifiques, pouvant profiter directement à la jeunesse des établissements scolaires.

On décide de nommer une commision qui examinera cette proposition et jugera s'il y a lieu de l'adapter à nos statuts. M. Luguet, vice-président, consent à la former.

M. le comte de Barral offre aux archives le portrait de son père, ancien président de la Société archéologique. Il en est vivement remercié.

Après avoir rappelé l'élévation de Mgr. Thibaudier, évêque de Soissons à l'achevêché de Cambrai, et cité les actes les plus notoires de son épiscopat, M. le chanoine Méra nous entretient de la vie intellectuelle, à Soissons, pendant les années 1888 et 1899 et en particulier de la Société archéologique. Il donne le nombre de ses adhérents et la liste des membres du bureau. L'activité y est grande, mais le travail le plus considérable est fourni par M. l'abbé Pécheur, secrétaire. Il évoque ensuite l'œuvre et les services de M. Emilien Fossé d'Arcosse, fondateur de *L'Argus Soissonnais* et promoteur de la Société archéologique, dont il fit reconnaître l'existence officielle, en juin 1847, par M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique. M. le chanoine Méra constate aussi les progrès accomplis par le christianisme social à la veille de la guerre de 1939 et la puissance qu'il a acquise malgré la neutralité.

M. le Président continue la lecture de l'ouvrage de M. le colonel Maquet sur Noviodunum. Notre collègue décrit la disposition générale de l'armée romaine, sa tactique. Il oppose sa parfaite organisation à celle de l'armée gauloise qui manquait surtout de cohésion et de discipline. Les combats de César évoquent des noms de lieux bien connus des contemporains de la guerre 1914-1918 : Le Moulin de Laffaux, le Chemin des Dames, Montécouvé, Moulin-sous-Touvent, etc...

On vote pour l'élection comme membres titulaires de : Me Bultot, notaire, à Soissons, présenté par M. le chanoine Méra et M. Fossé d'Arcosse ; M. Léon Bourdon, 1, square du Croisic, Paris (15e), présenté par MM. Luguet et Gosset ; de M. Gabriel Hennion, ingénieur, à Soissons, présenté par MM. Luguet et Bria. Ces candidats sont admis à l'unanimité.

MM. Luguet et de Bruignac, présentent la candidature comme membre titulaire de M. Pierre Béranger, ingénieur E.C.P., directeur de la Verrerie de Vauxrot.

MM. Luguet et Ancien, celle de M. Robert Jacotot, ingénieur E.C.P., avenue de Paris, à Soissons.

MM. Luguet et le comte de Barral, celle de M. François Dautriaux, ingénieur E.C.P., minotier, à Coucy.

M. Bouldoire, architecte et M. Valentin, celles de Mme Philippon et de M. l'amiral de Carpentier, à Juvigny.

La prochaine séance est fixée au jeudi 20 mai.

*Le Président,* FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,* Em. VALENTIN.

---

## SEANCE DU JEUDI 20 MAI 1943

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président.

A l'ouverture de la séance, après la lecture du procès-verbal qui est adopté, M. Buffenoir ayant demandé des éclaircissements sur des changements proposés, aux séances précédentes, à la marche de notre société. M. le Président lui répond que ces projets seront examinés avec soin et avec prudence, et qu'il ne s'agit, dans aucun cas, de renier nos traditions bientôt centenaires.

M. le chanoine Méra, au début de sa communication sur la vie intellectuelle à Soissons, rappelle que la Société Archéologique tint sa première séance le 1er février 1847, que les vingt premiers volumes de ses bulletins parurent de 1847 à 1861 et furent suivis de deux autres séries, dont la troisième date de 1890.

Dans la seconde partie de sa communication, notre collègue fait l'histoire de la vie religieuse, dans le diocèse de Soissons de 1888 à 1900. *La Semaine religieuse*, qui prit naissance à la date du 8 décembre 1873 en est l'organe d'information. Dirigée pratiquement par M. l'abbé Poquet, membre de la Société archéologique, elle contient des pages d'archéologie, d'histoire ecclésiastique du diocèse, des études sur les institutions et le mouvement religieux dans la contrée.

M. le comte de Barral, dont l'étude sur la 2e Compagnie des Gardes du Corps, à Soissons, est lue par M. Ancien, en donne l'organisation, avec la liste des officiers, le règlement concernant la discipline qui était fort sévère, les conditions du cantonnement des gardes chez l'habitant, les détails de l'uniforme, le soin qui présidait à l'admissibilité à ce poste recherché par les candidats, dont une section comprenait de nombreux Soissonnais, et enfin les indemnités auxquelles ils avaient droit.

M. Luguet lit sa communication sur la fraude du tabac dans le Soissonnais au XVIIIe siècle. Faisant état d'un certain nombre de procès-verbaux, il énumère les actes délictueux dont se rendirent coupables quelques malheureux. La plupart se livraient au colportage du faux tabac qu'ils s'efforçaient de vendre à Soissons et dans les villages voisins. Les peines prévues étaient sévères et pouvaient aller jusqu'à la déportation, nonobstant une amende de 1.200 livres.

Pour atténuer la rigueur des ordonnances royales, il suffisait

au coupable de faire appel à des personnes de qualité dont l'intervention auprès du receveur des fermes ne s'avérait jamais inutile. C'est ainsi que la plupart des délinquants bénéficièrent de fortes réductions d'amendes et échappèrent aux galères.

M. le Président communique la suite du travail de M. le colonel Maquet sur *Noviodunum*. L'auteur rend compte de la discussion concernant le passage de l'Aisne par l'armée de César. Fût-ce à Berry-au-Bac ou à Guignicourt que fut franchie cette rivière ? Les avis sont partagés à ce sujet. L'armée romaine, forte de 45.000 hommes, s'étendait sur une profondeur de 25 kilomètres. Il fait ensuite la description du camp romain qui couvrait une surface de 1.980 mètres, dimensions admises par les archéologues.

On vote enfin pour l'admission des membres présentés à la dernière séance.

La prochaine séance est fixée au jeudi 17 juin.

*Le Président,* FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,* Em. VALENTIN.

---

## SEANCE DU JEUDI 17 JUIN 1943

---

*Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président*

M. Henry Luguet donne lecture d'une notice concernant la Société « Les Amis de la belle France » ; il mentionne les nombreuses adhésions qu'elle a reçues dans la région et en particulier celles de plusieurs sociétés savantes, et exprime le vœu que soit dressé le tableau des travaux publiés par les sociétés savantes pendant la guerre.

Notre collègue fait ensuite l'éloge funèbre de M. Bria, aux grandes qualités duquel il rend un hommage mérité. Il loue le zèle avec lequel ce regretté collègue s'acquitta de sa charge de trésorier ; il évoque ses recherches d'érudit attaché à reconstituer le passé historique de Soissons, ville héroïque que toutes les guerres ont rendue martyre.

M. le colonel Maquet examine aujourd'hui la route que suivit César pour arriver devant *Noviodunum*. Les commentaires sont muets à cet égard. Si *Noviodunum* était sur la rive droite de l'Aisne, il y avait 52 kilomètres à parcourir ; si la ville était sur la rive gauche, il n'y en avait que 49. Il conclut, pour diverses raisons, que César passa sur la rive gauche par Bouffignereux, Sermoise et Venizel.

M. Buffenoir lit un rapport sur les propositions faites à la Société par M. de Bruignac. Il estime qu'il y aurait danger à étendre à d'autres domaines que l'histoire locale notre activité et à la faire dévier d'une tradition bientôt centenaire ; par contre, il y

aurait intérêt, autant que le permettent les circonstances, à intensifier la propagande et à multiplier la documentation bibliographique.

Lecture est ensuite donnée d'une communication de M. Bernard Ancien sur les reliques de Vauxbuin. Le desservant de cette paroisse, Antoine-Nicolas Marchand, avait eu la bonne fortune, en septembre 1792, d'obtenir pour son église, de l'administration des domaines, des reliques contenant, entre beaucoup d'autres, des ossements des saints Vulgis et Boniface, Félix et Janvier, sainte Luce, et un bras de saint Hippolyte. Elles provenaient, les unes du Couvent de la Congrégation de Soissons, d'autres des Bénédictins de Notre-Dame, d'autres on ne sait d'où.

Après toutes sortes de vicissitudes traversées au cours de la Révolution par l'église de Vauxbuin, le premier pasteur officiel rendu à la paroisse en 1802, Petit-Reimpré, recueillit ces ossements encore à peu près intacts, en se contentant d'emporter les reliquaires.

Il les présenta à son évêque, Mgr de Beaulieu, qui les replaça dans un nouveau reliquaire, scellé de son sceau, le 16 juin 1803, et, constatant la perte des titres attestant leur authenticité, en permit seulement la conservation discrète.

Dans la nuit du 22 au 23 mars 1825, des voleurs, prenant sans doute pour le tabernacle la châsse en bois doré qui les contenait, s'en emparèrent, puis, arrivés au Mont Saint-Antoine, furent déçus et la laissèrent là. Quelques heures après, elle était trouvée et rapportée par un promeneur. Puis, de nouveau, le curé M. Daux, la porta au vicaire général qui la fit restaurer, y inséra un court procès-verbal et la fit recacheter aux armes de Mgr de Simony, le 2 mai 1825.

Dès lors, ce fut l'oubli, mais aussi la conservation, tandis que les guerres se succédaient et que d'autres châsses exposées à l'adoration des fidèles disparaissaient. Rappelons que la guerre de 1914-18 endommagea grandement l'église. En octobre 1941, l'abbé Danen, retrouvant le coffret, le soumit à nouveau à son évêque, Mgr Mennechet, qui, renouvelant le geste de ses prédécesseurs, fit établir un procès-verbal, placer les ossements dans deux récipients de verre qu'il scella de son sceau et en autorisa une discrète vénération.

Enfin a lieu la présentation comme membres titulaires de :

1. Mlle Renée Léger, à Vic-sur-Aisne, par MM. Henry Luguet et Jean Matyria ;

2. M. Auguste Peyrat, conservateur des Hypothèques, 20, rue des Minimes, à Soissons, par MM. Henry Luguet et le comte Edgard de Barral ;

3. M. Laboureix, négociant, 5, rue Brouilliaud, à Soissons, par MM. Henry Luguet et Heupel.

La prochaine séance est fixée au jeudi 22 juillet 1943.

*Le Président,*
FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,*
Em. VALENTIN.

# SEANCE DU JEUDI 22 JUILLET 1943

*Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président*

A l'ouverture de la séance, le procès-verbal est lu et adopté.

Le colonel Maquet relate la marche de l'armée romaine et son arrivée devant *Noviodunum* par la colline de Saint-Jean-des-Vignes, après avoir traversé la Crise. Les « Commentaires » nous disent que la profondeur du fossé et la hauteur de la muraille qui entourait la ville constituaient un obstacle sérieux. Mais les moyens matériels sans lesquels il ne pouvait être franchi fhisaient défaut à ce moment, car ils se trouvaient en arrière, à la colonne des bagages.

César ordonna néanmoins l'attaque qui échoua. La ville fut alors encerclée en attendant l'arrivée du matériel nécessaire à l'assaut. Il fut donné avec succès.

Les Romains occupèrent donc *Noviodunum* et établirent peu de temps après leur enceinte dont les vestiges ont été retrouvés en divers endroits.

M. le chanoine Méra nous fait assister au développement de la vie et de l'éloquence religieuses à Soissons de 1876 à 1892. Il rappelle aussi les travaux de la Société Archéologique qui, arrivée à la vingtième année de son existence, publie le vingt-cinquième volume de ses bulletins et l'Histoire de Château-Thierry et celle de Saint-Rigobert par M. l'abbé Poquet.

En 1876, l'évêque, Mgr Dours, remit sa démission au Saint-Siège pour raisons de santé. Pendant son pontificat, il avait fait supprimer dans la Cathédrale le jubé et les murailles entourant le chœur.

Son successeur, Mgr Thibaudier, fut intronisé le 26 juin 1876. Le Petit Séminaire Saint-Léger était alors en pleine prospérité avec plus de 200 élèves pensionnaires. La réception faite au nouvel évêque fut grandiose, mais ses débuts ne furent pas signalés par l'enthousiasme des fidèles. Son extrême réserve, sa modestie ne permirent pas de découvrir immédiatement ses grandes qualités de cœur et les ressources de sa belle intelligence.

Un dernier paragraphe est consacré à l'activité de Mgr Duval, qui est d'un autre genre: Ses visites pastorales revêtent un caractère de fêtes : les arcs de triomphe, les cavalcades se multiplient. Le programme du nouvel évêque était de faire aux grandes villes de fréquentes visites, mais il voulut aussi connaître les moindres hameaux. Ce beau programme en fit un évêque populaire.

M. Ancien retrace l'histoire des reliques renfermées dans la châsse de Vauxbuin et provenant de trois saints populaires dans notre région. D'abord celles de Saint-Sébastien signalées à Saint-Médard dès l'année 826. L'Abbaye leur a dû une partie de son renom et elles y ont amené grands personnages et pèlerins. Au moyen-âge, Saint-Sébastien était invoqué en cas d'épidémie ; il retrouva au XVI^e^ siècle un regain de popularité comme patron des compagnies d'archers.

Saint-Vulgis, lui, fut inhumé dans son ermitage près de La Ferté-Milon. Les pèlerins venaient lui demander l'abondance des récoltes et la guérison du bétail. La seule relique connue de lui actuellement se trouve dans la petite châsse de Vauxbuin, qui paraît dater de 1643.

Les os de Saint-Ursace, qui ont été importés chez nous par les Templiers du Mont-de-Soissons, ont suscité une gracieuse légende locale ; cependant le culte voué à ce saint oriental ne semble pas avoir dépassé la région de Maast-et-Violaine. Outre ses reliques, la population du village vénère encore sa fontaine et une pierre marquée d'un sabot de biche.

On vote pour l'admission des membres présentés à la précédente séance.

La prochaine séance est fixée au jeudi 21 octobre.

*Le Président,*
FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,*
Em. VALENTIN.

---

## SEANCE DU JEUDI 21 OCTOBRE 1943

---

*Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président*

M. le Président déclare la séance ouverte et donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal qui est adopté.

Au cours de sa communication sur la vie intellectuelle à Soissons en 1850-51-52, M. le chanoine Méra signale, parmi les travaux les plus intéressants de la Société Archéologique à cette époque, les études sur le Dolmen de Vauxrezis et l'Eglise d'Essômes, et la biographie de M. Lesur, neveu de Mgr d'Adran, par M. l'abbé Poquet, qui présente le plus haut intérêt.

Cette année 1852 offre aussi à la Société Archéologique l'occasion d'apprécier et d'étudier avec M. Matton, archiviste, les rapports de Fénelon, archevêque de Cambrai, avec son royal élève, le duc de Bourgogne. Cette étude nous fait connaître les projets de réforme administrative du grand évêque et l'organisation à Soissons d'une assemblée provinciale en 1787. Elle se réunit à l'Hôtel de Ville le 11 août 1787 et tint sa dernière séance le 17 décembre de la même année.

M. Buffenoir évoque le souvenir d'Hubert Sussannée ou Sussanneau (1512-1543), né à Soissons, élève du Collège Saint-Nicolas, au temps du principal Jean Desmaret, puis devenu professeur et poète latin. Il lit, en la tirant d'un livre récent sur la « Religion de Rabelais », une page très vivante consacrée au vieil humaniste par M. Lucien Febvre, professeur au Collège de France. Il en ressort que l'homme était violent, fantasque, versatile, inclinant parfois vers les novateurs et libres-penseurs, mais plus souvent

prodiguant la flatterie à leurs pires ennemis, les maîtres de la Sorbonne. Une épigramme adressée par lui à Rabelais mérite d'être retenue ; deux autres sont plus douteuses et M. Buffenoir en discute l'attribution. Quoiqu'il en soit, Sussannée mérite de ne pas être oublié dans l'histoire encore si incomplète du XVI^e^ siècle soissonnais.

M. le colonel Maquet décrit les engins et les procédés en usage dans l'armée romaine pour l'attaque et la défense des places. Il rappelle que les peuples anciens avaient tous des connaissances très étendues en poliorcétique ou art d'assièger les villes. Certains de ces procédés sont encore en usage de nos jours et même dans la guerre actuelle, tels les béliers, la sape, la mine, les lance-flammes, les liquides enflammés, les gaz, et ne sont pas le produit exclusif de notre éducation moderne.

Lorsque César vint en Gaule, il possédait un corps d'ingénieurs qui se rendirent compte du système de fortifications des Gaulois. Inférieures à celles des Grecs et des Romains, elles offraient plus de résistance au bélier et à la sape, mais outre ces moyens, les Romains se servaient de la mine.

Pour attaquer ils constituaient des groupes de sapeurs-mineurs, recouverts de boucliers se chevauchant comme des écailles et formant la fameuse carapace dénommée tortue.

D'autres groupes étaient placés sur des chariots recouverts de peaux mouillées. Pour tenter l'escalade des fortifications, il y avait des tours faites de madriers de bois, couvertes de fer, de peaux non tannées ou de matelas. Montées sur roues, elles étaient mobiles, avaient une forme quadrangulaire et étaient partagées en plusieurs plates-formes ou étages occupés par les assiégeants.

Les Romains avaient aussi des machines de jet : Scorpions, catapultes, balistes, etc... ; elles lançaient pierres, balles de plomb, flèches.

Le colonel explique ensuite le dispositif du siège, l'investissement de la place assiégée par une première ligne de retranchements d'où partaient les boyaux de communication et en arrière de laquelle existait une autre ligne destinée à faire face aux attaques de l'extérieur.

Et le colonel conclut que tout ce dispositif ne pouvait se déployer que devant Noviodunum et non devant le plateau du Villet qui domine le village actuel de Pommiers.

M. et Mme Luguet présentent la candidature comme titulaire de M. Georges Micaud, ingénieur, docteur en droit, directeur de la Compagnie électrique du Nord, 22, rue de l'Abbaye-des-Prés, à Douai et à Bourgfontaine, près Pisseleux, par Villers-Cotterets.

La prochaine séance est fixée au jeudi 11 décembre.

*Le Président,*
FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,*
Em. VALENTIN.

# SEANCE DU JEUDI 11 NOVEMBRE 1943

Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président.

A l'ouverture de la séance, après la lecture du procès-verbal, M. le Président présente les excuses de Mgr Mennechet et de M. René Duez qui ne peuvent assister à la réunion.

Dans le premier chapitre de sa communication qu'il intitule « La Vie intellectuelle à Soissons, en 1854 », M. le chanoine Méra énumère les travaux de la Société archéologique à cette date. Il rappelle les origines lointaines de notre société, dont les membres pouvaient, en 1650, siéger à l'Académie française, avec voix délibérative ; il en examine les tendances et signale une étude particulièrement intéressante présentée, en 1854, par M. Billaudeau, sur les léproseries du Moyen-Age. Au XIII^e^ et au XVI^e^ siècles, il y avait, dans le diocèse, 50 léproseries publiques et dans la seule ville de Soissons, six dont une destinée aux lépreux laïques et cinq aux lépreux du clergé.

Dans son chapitre V, M. le colonel Maquet nous décrit l'installation de l'armée romaine devant la ville de Noviodunum, avec un plan très détaillé à l'appui de sa savante exposition. César n'ayant pas réussi à prendre Noviodunum de vive force, dut attendre l'arrivée de sa colonne de bagages pour procéder à un siège régulier. Il en profita pour préparer l'attaque. Il se rendit compte que le point faible de la ville était situé au raccordement des pentes des deux mamelons 57 et 65, au carrefour actuel des rues des Minimes et de Panleu ; c'était l'endroit le plus favorable pour l'établissement d'une plate-forme permettant l'attaque de la ville. Le camp principal où il se trouvait avec cinq légions était sur la colline Saint-Jean suivant une ligne allant du coude du boulevard Jeanne-d'Arc au delà de la rue d'Héricourt, avec comme axe une autre ligne prolongeant la rue du Théâtre-Romain et rejoignant le passage à niveau de la route de Paris et traversant en diagonale la caserne Gouraud.

En outre, César avait un camp de deux légions près de Milempart, un autre, dans la plaine de Saint-Crépin, et un autre d'une légion dans la plaine de Saint-Crépin-en-Chaye. La cavalerie était placée entre ce camp et la rivière ; les auxiliaires, près du camp principal de César. Enfin les trains, les troupeaux, le dépôt du matériel occupaient la plaine Maupas.

De tous ces travaux, il ne reste guère que les talus de Milempart, quelques buttes dans les jardins de la rue Saint-Martin et de la rue des Minimes et les vestiges du retranchement dans le clos des Capucins (Pensionnat de la Croix).

Devant ce déploiement formidable, les habitants de Noviodunum firent à César des propositions qu'il accepta et se rendirent. César ne détruisit pas la ville comme on l'a affirmé à tort, pour justifier l'absence de remparts autour du Villet où il n'en exista jamais.

Et Noviodunum perdit son indépendance en attendant qu'elle perdît son nom.

M. Ancien, nous donne la suite de son travail sur les reliques du Couvent de la Congrégation de Soissons. Cet établissement, chargé d'instruire les jeunes filles de la bourgeoisie, ne fut pas sans intéresser certains de nos collègues et en particulier, M. Plateau et Mgr. Binet.

Les religieuses y arrivèrent en 1622. La chapelle du Petit Saint-Crépin avait été malmenée par les Huguenots. Les Arbalétriers y avaient établi le siège de leur confrérie et ne le quittèrent pas sans peine. L'édifice fut aboli par la Révolution.

Avant 1914, le cardinal Binet a pu voir les portails, le mur septentrional et le pignon sur lequel s'adossait le maître-autel. La Grande-Guerre renversa tout.

M. Ancien, nous entretient ensuite des reliques que détenait ce couvent. Divers ossements furent exhumés l'hiver dernier sous le dallage ; un petit os de Saint-Crépin y fut apporté, en 1594, grâce à Jean Dorléans, chanoine de la cathédrale, qui obtint aussi, en 1604, une relique des saints Rufin et Valère.

D'autres reliques en assez grand nombre y furent transférées dans la suite par l'évêque Simon Le Gras, en 1643 et surtout par Sébastien Quinquet, ancien chanoine de la cathédrale, en 1663.

M. Ancien cite encore les ossements de trois martyrs : Saint Didier, saint Fortunat et sainte Modeste qui furent accordés au couvent, en 1694, par le pape Innocent XII.

On procède au vote pour l'admission comme membre titulaire de M. Georges Micaud, ingénieur, 22, rue de l'Abbaye-des-Prés, à Douai et à Bourfontaine, par Villers-Cotterets, présenté par M. et Mme Henry Luguet. Ce candidat est élu à l'unanimité des membres présents et votants.

La prochaine séance est fixée au jeudi 16 décembre 1943.

*Le Président,*
FOSSE D'ARCOSSE.

*Le Secrétaire,*
Em. VALENTIN.

---

## SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 1943

---

*Présidence de M. Fossé d'Arcosse, président*

Au début de la séance, M. d'Arcosse présente les excuses de M. Valentin, retenu chez lui par son état de santé, et forme des vœux pour son prompt rétablissement.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

La parole est donnée à M. le Chanoine Méra, qui continue la lecture de son ouvrage sur *un prédicateur soissonnais.*

M. le Chanoine Méra fait un tableau de la vie intellectuelle à Soissons en 1855 et, en particulier, des travaux de la Société Archéologique à cette époque. L'auteur étudie notamment une communication de M. Lecomte sur l'orientation des églises et un rapport de M. l'abbé Lambert sur les terrains du Soissonnais. M. le Chanoine Méra passe en revue les travaux d'épigraphie de M. Daras ; ceux du curé de Missy sur la légende de Sainte-Radegonde et de M. Suin sur les minutes des notaires, ainsi que le rapport de M. l'Abbé Poquet sur Ambleny, Cœuvres et Valsery.

Dans la seconde partie de sa communication, M. le Chanoine Méra étudie les sources et les directives de la prédication en 1880, sous l'épiscopat de Mgr Thibaudier.

M. le Président donne la suite de l'ouvrage du Colonel Maquet sur *Noviodunum*.

M. Buffenoir lit les dernières pages de l'ouvrage de M. Bernard Ancien sur *Les reliques du Couvent de la Congrégation*, ouvrage orné de charmants dessins par l'auteur.

Il s'agit principalement de reliques des Saints Crépin, Vulgis, Rufin, Didier, Fortunat et Modeste, provenant de divers couvents ou églises du Soissonnais, et transférées dans le monastère lors de sa fondation. Grâce à de patientes investigations, M. Ancien est parvenu à retrouver leurs traces, malgré les vicissitudes qu'elles ont traversées...

Les caprices de mode s'infiltrent jusque dans les cloîtres. En 1732, les religieuses de la Congrégation remplacent leur ancienne châsse par deux nouvelles, dans le goût du jour. Celles-ci sont bénites, en 1732 et 1739, par Jean-Baptiste Gosset, vicaire général de Mgr de Laubrière.

En juillet 1752, un contingent de volontaires du camp de Soissons transforme le couvent en caserne. Déjà, la Commission de récupération des métaux précieux y a opéré. A sa tête nous trouvons un membre de la famille Quinquet, une des plus anciennes de notre ville. (Ce sans-culotte est surtout connu par le dévergondage de son épouse).

La majeure partie des reliques, entreposée à l'ex-Intendance, fut abandonnée peu après au curé assermenté de Vauxbuin. Les plus précieuses ainsi que leurs reliquaires d'argent avaient été sauvées par une religieuse de la Congrégation qui les restitua à Mgr de Beaulieu en 1801 ; ce sont ces mêmes ossements qui furent plus précieuses, ainsi que leurs reliquaires d'argent, avaient été doit détenir actuellement la Cathédrale de Laon.

La prochaine séance est fixée au jeudi 20 janvier 1944.

*Le Président,* — *Le Secrétaire-adjoint,*

FOSSE D'ARCOSSE. — Comte E. de BARRAL.

# DEUXIÈME PARTIE

---

# TRAVAUX

## ET

# COMMUNICATIONS

HENRY LUGUET

# L'HOTEL-DIEU
## DE
# SOISSONS

*d'après ses archives*

*L'amour du passé est inné chez l'homme*

Anatole FRANCE

(La Vie en Fleur)

# L'HOTEL-DIEU
# de SOISSONS
## *d'après ses archives*

---

**C'est en 1874 que l'Archiviste du Département de l'Aisne, M. Auguste Matton, fit paraître l'Inventaire-Sommaire des Archives Hospitalières de Soissons. Le travail de récolement, qui avait duré près de vingt ans, classait, sous 1.274 cotes, les milliers de pièces d'archives provenant du fonds de l'Hôtel-Dieu, des Maladreries et de l'Hôpital Général.**

**On peut dire, sans craindre la contradiction, que, dans ces documents, se trouve réuni tout ce qui peut nous permettre d'étudier, tant au point de vue économique qu'au point de vue social, la vie des Soissonnais, citadins, laboureurs ou manants et cela depuis l'an 1203.**

**Au point de vue historique, l'intérêt de certaines pièces n'en est pas moins grand puisqu'aussi bien nous revivons, en les lisant, les craintes et les alarmes que causaient dans les humbles paroisses les guerres civiles et les invasions étrangères. Enfin, ce qui augmente la valeur des contrats et des baux qui constituent une documentation importante, dans l'ensemble des actes conservés, c'est qu'ils apportent une riche contribution à l'histoire locale et cela n'est pas pour nous déplaire.**

**Au cours d'une séance de la Société Historique de Pontoise, M. l'abbé Louis Lefèvre, parlant des vieux papiers poussiéreux, de consultation malaisée et de lecture plus difficile encore, s'exprimait ainsi : « ... Et**

« pourtant, quelles ressources n'offrent-ils pas pour « l'histoire régionale et les transformations de la vie « sociale : art, industrie, commerce, agriculture, légis- « lation, mœurs urbaines et rurales, coutumes et tradi- « tions, fortune publique ou privée, variations de la « valeur des choses, tout est là, exprimé en des actes « authentiques où rien n'est dissimulé : c'est de l'his- « toire vraie... »

Plus encore que les pièces notariales, les documents conservés dans les liasses de l'Hôtel-Dieu revêtent un intérêt particulier. Il ne s'agit pas uniquement de baux, de rétrocessions, d'obligations ou de mutations, mais aussi, et surtout, de livres de comptes et de registres de délibérations allant de 1355 à 1793 et se poursuivant jusqu'à nos jours. De ces actes, qui se rapportent à tous les biens possédés par l'Hôtel-Dieu, soit qu'ils émanent de donations, soit qu'ils proviennent d'acquisitions, voire même d'échanges, nous soulignerons la contribution qu'ils apportent à l'érudition locale, en précisant qu'ils offrent une continuité qui s'espace sur six siècles de l'histoire du pays soissonnais.

Nous ne pensons pas que les Archives des Notaires de cette ville renferment un fonds aussi riche ; le plus important minutier, celui de Me Roger Dulong, ne remonte qu'à 1540.

Ces pièces, notariales et de l'Hôtel-Dieu, sont communes car elles ont été rédigées le plus souvent par les notaires en exercice, lesquels, indifféremment, instrumentaient pour les particuliers et les communautés qui avaient des procédures à instruire ou à règler avec les administrations ecclésiastiques et laïques gérant ledit Hôtel-Dieu. C'est ainsi que nous avons pu reconstituer des dossiers incomplets de l'un ou de l'autre fonds par des récolements, soit dans le minutier Dulong, soit dans le fonds hospitalier. Par contre, il nous faut signaler que nous n'avons trouvé aucun titre nobiliaire parmi les 1.274 cotes du dépôt dont il s'agit ; un certain nombre de ces parchemins ont disparu dans les autodafés révolutionnaires ; c'est sciemment que nous écrivons *un certain nombre*, car les Archives Départementales sont

riches en titres concernant les vieilles familles du Laonnois et du Soissonnais. Dans la série E, il existe 330 dossiers dont certains, très importants, regardent, entre autres, les familles : de La Marck, d'Aumont, de Belsunce, de Bourbon-Condé, de Bourbon-Orléans, de la Bretesche, de Conflans, de Cossé de Brissac, de Flavigny, de Coincy ; les de Massary, les Legras de Maurepaire, les Loménie de Brienne, les Mennechet, les d'Egmont, les d'Albert de Chevreuse. Et dans une liasse, coté 7, il existe des papiers intéressant Procope, Marie, Antoine, Philippe, Charles, Nicolas, Augustin d'Egmont-Pignatelli et Henriette-Julie de Durfort-Duras, tous deux membres de cette famille d'Egmont, apparentés à Septimanie, comtesse de Braine, dont notre collègue, Maximilien Buffenoir, nous a si joliment conté la vie en un volume édité sous le patronage de notre Compagnie. En dehors des titres de famille conservés dans les fonds publics, il y en a d'autres en des collections particulières qu'ils enrichissent ; c'est ainsi que nous avons pu prendre connaissance des titres nobiliaires de la famille de Givry qui compte parmi ses aïeux le docteur Clément, accoucheur renommé de la cour de Louis XIV, de même que nous avons pu consulter les parchemins jaunis des seigneuries de Serches, de Dhuisy, d'Ambrief, d'Ecuiry, de Rozières et d'Acy qui remontent à 1350.

Nous profiterons de cette parenthèse pour signaler que de nombreux documents ecclésiastiques : cartulaires, censiers, obitiers, terriers, ont échappé aux destructions de 1792 ; ils constituent, aux Archives Départementales, le fonds important des séries G et H qui renferment entr'autres : le Cartulaire de l'Abbaye Notre-Dame de Soissons dont le premier acte est « du 6 des « Calendes de Juillet, onzième année du règne de « Clotaire », c'est-à-dire l'an 656 ; le Cartulaire de Saint-Crépin-le-Grand qu'accompagnent dix bulles pontificales signées de dix papes différents ; le Cartulaire de Saint-Médard lequel, bien que du XIII^e^ Siècle, n'en a pas moins une grande valeur ainsi que les trois volumes du terrier de l'Abbaye et le volumineux registre d'arpentage général.

La bibliothèque de la ville de Soissons possède dans son département des Manuscrits et dans la collection Perin, le Cartulaire, le Temporel et deux Obitiers de l'Abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, ainsi que le Cartulaire et un Missel de l'Abbaye de Prémontré ; le papier terrier de la seigneurie de Bonnes s'y trouve également.

Les Archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons contiennent un très beau Cartulaire du XIII^e^ siècle, les terriers de Drachy, de Pisseloup, de Nanteuil-sur-Marne, les terrier et cueilleret de Priez.

A Laon, de nombreux terriers peuvent être consultés, notamment ceux des seigneuries de Genlis, de Braine, d'Augy, de Brenelle, de Cerseuil, de Chassemy, de Vasseny ; celui du duché de Saint-Simon et le très important papier terrier du duché de Guise, renfermé en quatre in-octavo, et que complètent les dossiers du fonds d'Orléans, aux Archives Nationales, et de la série G. E. du Cabinet des Titres du château de Chantilly.

L'importance de ces papiers terriers et ce que l'on peut en tirer n'ont pas échappé à la Commission de la Recherche Scientifique qui récemment proposait aux érudits le problème suivant édicté en trois points :

*a*) Enumérer d'après un terrier les droits seigneuriaux d'une seigneurie déterminée et, *si possible,* vérifier s'ils étaient exercés en se reportant aux livres rentier et aux archives de la justice.

*b*) Déterminer l'étendue et la composition des biens fonds que le propriétaire de cette seigneurie exploitait lui-même et de ceux qu'il donnait en fermage ou en métayage. Faire le dénombrement des tenures qui devaient rentes ou champart, en les classant, si possible, d'après l'étendue ainsi que d'après le domicile et la profession de leurs détenteurs.

*c*) Comparer au point de vue des droits énumérés, de leur taux, du montant des rentes, un terrier de la fin de l'Ancien Régime à un terrier sensiblement plus ancien.

Nous verrons par la suite, et c'est le but principal de

cette étude, tout ce que l'on peut tirer des documents qui font la richesse des Archives Hospitalières.

Au cours de ce travail, nous mettrons en relief la valeur documentaire de chaque groupe de dossiers, fondations, livres de recettes, comptes de dépenses et sommiers, tel que Matton les a analysés en dressant son inventaire, du reste cette nomenclature vaut également pour le fonds de l'Hôpital Général.

Et d'abord quelques notes historiques sur l'origine et la fondation de l'ancien Hôtel-Dieu ; nous les tirons d'une préface à un livre de compte de l'année 1774 (1).

L'Hôtel-Dieu de Soissons a commencé son établissement dans le douzième siècle pour y recevoir les pauvres malades, tant de la ville qu'étrangers, et les soldats de toute la province.

Charles IX et Henri III l'ont pris sous leur protection et sauvegarde et ont accordé aux Administrateurs des lettres de « *Committimus* » pour poursuivre, faire payer les débiteurs et évoquer leurs causes aux Requêtes du Palais des années 1572 et 1580.

Louis XIII, passant par Soissons à son retour de l'armée, ayant appris qu'il y avait beaucoup de ses soldats à l'Hôtel-Dieu, promit de faire donner et aumôner annuellement 6 minots de sel pour servir au besoin des pauvres; mais étant décédé peu après sans avoir pu exécuter sa volonté, Louis XIV, de glorieuse mémoire, en fit le don par ses lettres patentes des mois de juillet 1643 et 1645, à la charge de faire dire en l'Hôtel-Dieu un service solennel à perpétuité pour le Roy son prédécesseur. Et Sa Majesté Louis XV confirme ce don et héritage de franc sallé, par ses lettres patentes du mois de juillet 1716, registrées en la Chambre des Comptes le 1er août suivant.

---

(1) Archives hospitalières n° 1.277.

De plus, Louis XIV accorda audit Hôtel-Dieu des lettres de garde-gardienne pour agir contre ses débiteurs et les évoquer au bailliage de Soissons, le 8 mars 1656, aussi confirmées par Sa Majesté Louis XV, par autres lettres patentes du 12 février 1724.

Apportons quelques précisions à ce bref exposé.

Le mouvement pieux dont le treizième siècle vit l'éclosion porta surtout aux fondations hospitalières ; le précepte de l'aumône et des œuvres de Miséricorde, créa des hospices pour le soulagement de la pauvreté et de la misère. Déjà, une part des revenus des anciennes basiliques avait été consacrée à cet objet ; ce fut l'origine des aumôneries annexées aux Cathédrales ou aux Collégiales. Détruites au onzième siècle, elles reparurent aux XII^e^ et XIII^e^ siècles sous le nom de Maison-Dieu, d'Osteleries, d'Hospices et d'Hôpitaux.

L'abbé Pécheur, dans ses « Annales », écrit ...« C'est vers 1210 que cette hostellerie — (de la Cathédrale de Soissons) — qui faisait partie des bâtiments dépendants du cloître canonial, devint l'Hôtel-Dieu de Saint-Gervais... » (2)

L'Hôtel-Dieu a une origine plus ancienne ; il existait certainement au douzième siècle, le résumé ci-dessus en fait foi, et les documents que nous possédons le mentionne déjà en 1202. C'est ainsi que nous lisons, dans une charte datée de février 1202 : ...« Agnès la Crochète, « femme de Colart Trubert, donne, du consentement de « ce dernier à l'Hôtel-Dieu de Soissons, une maison sise « à Bucy-le-Long, lieudit en Broion, et un setier de « vignes, même territoire, lieudit en Treilles, tenant à « la vigne dudit Hôtel-Dieu... » (3) Et, dans le cartulaire de Saint-Léger, une charte de 1164, émanant de Nivelon, nous apprend que ladite abbaye destina un demi-muid de vinage qu'elle prélevait sur une vigne de l'archidiacre Jean et sur une autre sise près de Saint-Pierre-à-la-Chaux, à l'acquittement de celle de 8 setiers de vin à Roche — (Bucy-le-Long) — et de 6 à Soissons dans la Petite-Rue, qu'il devait à l'hospice de la Cathé-

(2) Abbé Pécheur : *Les Annales du Diocèse de Soissons.*

(3) Archives hospitalières n° 35.

drale... « itemque sex alios in stricto viculo xenodochio ejusdem Ecclesie nostre debedat antiquitus, pro quibus nimirum alibi mutuo persolvendis ; vinagium quod dam semimodii vini quod in vinea quadam domni Joannis, archidiaconi, ultra sanctum Remigium solebat accipere tam ecclesie nostre quam xenodochio concessit in perpetuum possidere ; reliquos vero duos modios qui restant de numero in altera vinea propre Sanctum Petrùm de Calce decrevit accipiendos esse... » (4).

A cette date il semble que l'antique aumônerie était transformée en hospice proprement dit. Mais, c'est à partir du XIII^e^ siècle, comme le fait justement remarquer l'abbé Pécheur, que presque tous les évêques et chanoines, les seigneurs du Soissonnais, les bourgeois de la ville et des environs, se souvinrent dans leurs dispositions testamentaires de l'Hospice ou Hôtel-Dieu Saint-Gervais.

Les plus anciens documents rédigés en faveur de l'Hôtel-Dieu de Soissons, et qui sont des chartes de donations, datent du début du XIII^e^ siècle. Nous en avons mentionné une de février 1202 ; nous en citerons quatre de l'année 1203. Ajoutons que la bibliothèque de Soissons possède un acte concernant le village d'Artemp, qui remonte à 1169, et un autre, signé d'Henri I^er^, est de l'année 1047 ; près de neuf siècles se sont écoulés depuis sa rédaction.

On sait que, par charte, il faut entendre tout écrit authentique destiné à consigner des droits ou à régler des intérêts. La teneur d'une charte comprend le protocole initial, le texte et le protocole final ou eschatocole ; seule, la seconde partie est intéressante, en voici des analyses succinctes ayant trait aux villages de Bucy-le-Long, de Monthiers, de Charmes et de Septmonts. (5)

1° Christophe, prêtre, donne dix setiers de vigne à Bucy-le-Long, par reconnaissance de pareille quantité dont l'Hôtel-Dieu lui avait laissé l'usufruit *en Abellai.*

2° Accord fait devant les doyens de Saint-Pierre, de Saint-Vaast et celui de Notre-Dame-des-Vignes, commis-

---

(4) Cartulaire de Saint-Léger : Charte XXVI, F° 21. V°.
(5) Archives hospitalières n° 35, 117, 149 et 166.

saires délégués par le Pape entre l'Hôtel-Dieu de Soissons et Guillaume de Monthiers, chevalier, au sujet de la dîme de terrains défrichés de la paroisse de Monthiers. Guillaume abandonne la dîme des défrichements faits par son frère et lui-même des terrains du pré Burdin, de Montgivron et de Beaumoncel et celle des défrichements qui seront effectués à Monthiers. Il reçoit de la charité dudit Hôtel-Dieu 80 livres de forte monnaie et donne pour sûreté de ses concessions la garantie de dix cautions.

3° Accord fait devant Adam, doyen de Saint-Pierre-au-Parvis, Reginald, doyen de Saint-Vaast, Etienne, doyen de Notre-Dame-des-Vignes, juges apostoliques. Le prieuré de Charmes paiera à l'Hôtel-Dieu de Soissons et au curé de Monthiers une rente annuelle de 4 essins de froment exigible à la Saint-Martin, pour droits de dîmes.

4° Gui, archidiacre et official de Soissons, agissant au nom de Nivelon, évêque de cette ville, parti à Jérusalem, atteste qu'Eudes de Septmonts a vendu, du consentement de Gérard et Nivelon, chevaliers, ses suzerains, à l'Hôtel-Dieu de Soissons, environ 5 essins de terre, près de la Croix-de-Bois. Les enfants du vendeur ratifient cette donation dont se portent cautions, Gérard, Nivelon, Gervais de Septmonts et Nivelon de Billy.

Les parchemins se rapportant à la ville de Soissons et rédigés au cours du XIII[e] siècle sont peu nombreux ; ils n'en offrent pas moins de l'intérêt pour l'histoire des rues et maisons. Dans un, il est question d'une demeure sise devant le mur de la cour épiscopale ; dans un autre, l'Evêque de Soissons décide « ... que la maison possédée « par Emmeline de Paris, citoyenne de Soissons, sera « franche de tous droits de rouage, forage, mesure, « sextrage, muyage, ban, sang, vol, et que la porte donnant vers l'Eglise Notre-Dame, le jardin et la porte « vers le four, sont francs de tous droits, contrairement « aux prétentions élevées en justice par Raoul, comte « de Soissons... » (6) Dans une charte de 1217, est approu-

(6) Archives hospitalières n° 175.

vée la délivrance de la maison dite de l'*Ouche*, de ses dépendances, et d'une autre maison, d'un legs à l'église de la même ville, pour y établir un hôpital destiné à recevoir les pauvres étrangers et les infirmes. Le Pape Innocent IV confirme cette donation et ratifie la construction d'un oratoire en ladite maison de l'Ouche.

En 1264, l'abbaye Saint-Léger abandonne à l'Hôtel-Dieu un cens de 3 deniers chalonges sur une maison lieudit « *en Buerie* » ; en 1282, c'est l'Hôtel-Dieu qui achète une maison sise « *en Brongnerie* ». Un acte du 1er mai 1351 dénomme ce lieu la rue Brongnière.

Nous pourrions multiplier les citations d'actes originaux dressés aux premiers temps de l'Hôtel-Dieu. Quelques-uns furent passés en copies, mais la plupart sont analysés dans un cartulaire du XIIIe siècle rédigé vraisemblablement en même temps que le cueilleret des droits d'oblations et des droits de dîmes dus à l'Hôtel-Dieu.

Ce cartulaire est un registre in-4° de 37 feuillets comprenant 104 chartes, dont 4 en langue vulgaire (7). Il est d'une réelle fraîcheur, d'une conservation parfaite et les lettrines qui l'adornent sont fort joliment peintes en rouge. Il semble y avoir eu deux scribes employés à la rédaction de ce document. Les 84 premières chartes sont d'une écriture beaucoup plus grande, beaucoup plus large que les vingt dernières. Celles-ci comportent vingt-huit lignes par feuillet, alors qu'il n'y en a que vingt-trois dans les précédents ; enfin la majuscule de tête des dernières chartes est de la même encre noire que le texte, de sorte que la page est moins agréable à l'œil que celle des quatre-vingt-quatre chartes rehaussées de rouge et de brun. Certains paragraphes ont été corrigés ou supprimés par le copiste. Il en est ainsi pour une ligne du texte et le paragraphe final de la charte 7 ; les chartes 12 et 13 sont agrémentées de notes ainsi que les suivantes jusqu'à la trente-huitième. Les chartes 41 et 42 sont annulées d'un trait ainsi que la charte 46. Plusieurs feuillets sont cousus, notamment le huitième, mais ce travail a été fait par le scribe même car il s'est arrêté d'écrire au droit de la couture, preuve que le parchemin

(7) Archives hospitalières n° 190.

dut se détériorer lorsqu'il fut tendu sur le pupitre du copiste.

En examinant d'un peu près ce document, on s'aperçoit que les lettrines ont été dessinées après coup, ainsi que toutes les majuscules de couleur rouge ; de plus, le lignage a été tracé de deux façons différentes, soit au moyen d'un stylet qui a rayé le parchemin, soit par un pointillé sur les côtés du feuillet. Et c'est la raison pour laquelle les lignes d'écriture sont d'un parallélisme remarquable.

Les lettrines sont de différentes grandeurs, et pas une majuscule n'est dessinée semblablement. C'est ainsi que la lettre J, la lettre A, la lettre M, reproduites chacune une vingtaine de fois sont, ou de composition tourmentée, ou d'une extrême simplicité. Ces majuscules n'offrent pas la richesse de certaines lettres d'anciens Missels, chargées de rouge, de vert et d'or, mais elles témoignent cependant d'une calligraphie savante et sous ce rapport contribuent à rehausser la valeur de ce *Cartulaire Antique* pour reprendre le titre qui figure sur la couverture du document.

Les quelques pièces que nous venons de citer ne sont, somme toute, que des formules de dons, des acceptations et des approbations d'offrandes particulières ou des rémissions de dîmes, de cens et de droits seigneuriaux.

Les actes de fondations dont il va être question offrent un intérêt beaucoup plus grand, car ils justifient le sentiment profondément religieux et charitable qui animaient les donateurs. Dans leur texte puéril — où perce une certaine ingénuité — ces testaments révèlent l'état d'âme des gens du pays soissonnais, durant les 13e, 14e et 15e siècles.

En 1206, Emmeline, *désirant obtenir le pardon de ses péchés*, donne à l'Hôtel-Dieu, sous réserve d'usufruit pour elle et Drogon Clère, son fils, environ 5 essins de terres labourables en deux pièces au Mont de Sainte-Geneviève.

En juin 1224, le grand archidiacre Garnier atteste qu'Eremburge, veuve d'Odon Boivin, a reconnu que son mari avait donné une rente d'un pichet de blé. A cet

acte original pend un fragment de sceau en cire verte dudit Garnier. Les lettres S.G.A.R. s'y lisent encore, le contre-sceau est un agneau pascal ayant la tête tournée vers une bannière. (8)

En janvier 1239, le chevalier Pierre Tristans donne à l'Hôtel-Dieu, *par inspiration divine* et pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, cens et droits sur la maison d'Emmeline la Crochète. Cette formule « *par inspiration divine* », nous la trouvons encore mentionnée dans un acte de Jacques, Evêque de Soissons, frère du chevalier Gautier de Loupeigne.

*Pour le repos de leurs âmes* et de celles de leurs ancêtres et héritiers, Gautier Le Cirier, citoyen de Soissons, et Marie, sa femme, par acte de juillet 1243, fondent la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine en l'Hôtel-Dieu. — Thécia, fille d'Herbert de Choolin d'Ambleni, *reconnaissante des bienfaits reçus* de l'Hôtel-Dieu, lègue ses meubles à cette maison (Septembre 1264).

Cent trente ans plus tard, le 22 décembre 1396, donation est faite de 6 deniers par setier à prendre sur 17 setiers de vignes sous Sainte-Geneviève par « Liégon, « jadis femme de Pierre Lenormant, gisant malade en « ladite hostellerie, laquelle considérant les biens, gra- « tuitez, courtoisiez et humanités que elle a eus et « receus et recevoit de jour en jour en ladite hostellerie « et entendoit a recevoir au temps avenir, non voulans « pour ce encorre ou péché et vice de ingratitude mais « désirans de tout son cuer le bien desservi estre remu- « néré par recompensation convenable. » (9)

Les clauses de certains legs sont quelquefois bien définies. C'est ainsi que le 18 juillet 1399, Mathieu Watrinet, chanoine et écôlatre de Soissons, fait abandon d'une maison sise au château de Braine, devant les prisons. Il spécifie que les revenus devront être divisés en quatre parts égales, à savoir, l'une pour le maître (*rector*), la seconde pour la personne qui refait les lits (*reparatrix lectorum*), la troisième pour la pitance des pauvres et la quatrième pour celle des sœurs.

---

(8) Archives hospitalières n° 86.

(9) Archives hospitalières n° 166.

Avec le quinzième siècle, les donations se font plus précises et on y associe plus souvent les pauvres, les religieuses et les frères qui travaillent pour elles. Le 10 mai 1408, un bourgeois d'Acy, Etienne Lemercier, donne 4 livres 2 sous parisis de rente perpétuelle « pour « pitié et compassion des povres pour Dieu et en au- « mosne et en augmentation du vestiaire des dames et « suers de l'ostellerie Saint-Gervais ». Il donne en aumône pareillement « aux dites dames, suers et frères et « aux pauvres d'icelle hostellerie, qui seront pour le « temps advenir logiez et herbergiez en icelle hostel- « lerie, douze septiers de vin blanc ou vermeil sain et « net de rente perpétuelle chascun an à tousjours, qui « se prendra au celier d'icelles dames et suers... lequel « vin sera distribué chascun an en la manière qui s'en- « suit, c'est assavoir : à chascun merquedi des quatre « temps trois septiers dudit vin, desquelz trois septiers « elles et les frères de la dite hostelerie auront la moitié, « et les pauvres malades qui seront en la dite hostele- « rie auront l'autre moitié qui leur sera distribué par « ordre et loialement, et pareil vin que lesdites dames, « et parmi ce faisant chascune desdites dames, frères « et povres seront tenus de dire chascun jour desdiz « quatre merquedis chascun an une paternostre et Ave « Maria en paravant... » (10)

Ces rentes en vin n'étaient pas spéciales à l'Hôtel-Dieu de Soissons, elles se faisaient à toutes les abbayes et certains abandons de vignes attestent de la richesse, de la munificence ou de la charité du donateur. A ce sujet, rappelons le geste d'un chanoine de Saint-Gervais, Renaud, en faveur de l'abbaye de Longpont. Le dit Renaud, considérant la pauvreté du lieu, lui légua une grande quantité de vignes à Presles-lès-Soissons et voulut que tout le vin de ces vignes qu'il était parvenu à réunir en un seul morceau, fut conduit dans le cellier de l'abbaye afin d'être employé exclusivement, dans l'intérieur, à la réfection des religieux, « *au ministère des pauvres* » et au soulagement des survenants. De plus, il avait fait construire contre la montagne une maison en pierre où

---

(10) Archives hospitalières n° 4.

les frères chargés de garder et cultiver ces vignes pussent vivre « *honnêtement et régulièrement* », et y avait fait mettre un pressoir, des cuves et 100 tonnes de 4 muids, très bonnes (11).

Plus modeste et plus intéressé fut le don de deux habitants d'Acy, Jean Gebert et Jeanne, sa femme, qui, le 14 avril 1415, laissèrent deux lits, un pétrin, une chaudière, un chaudron avec plusieurs menus objets composant leur mobilier. Le motif de ce legs, les donateurs en donnent les raisons : ils espèrent que les religieux leur garantiront « mangiers, chauffer, couchiers, levers, « vestus, chaussiers, de toute choses affuleis et toutes « autres nécessitez quelzconques, bien et convenablement « selon leur santé et en maladie et après leur trespas « feront enterrer obsèques et messes bien et convena- « blement ainsi qu'il appartient à bons crestiens et « crestiennes. Ils feront le prouffict et seront tenus de « faire à leur povoir tant audit hostel comme ès mem- « bres d'icellui et par espécial en lostel que la dite hos- « tellerie a à Sainte-Geneviève-lez-Soissons là où ilz « demeureront tant qu'ilz pourront servir... »

L'Hôtel-Dieu n'avait guère de profit à retirer de semblables dispositions et, comme il était tenu de recevoir et entretenir un grand nombre de pauvres, il était nécessaire qu'on lui vienne en aide de façon moins parcimonieuse. C'est ce qu'a su comprendre Gérard Lefèvre en abandonnant, le 14 novembre 1411, des biens à Bucy-le-Long. Cette donation est faite, déclare-t-il, parce que « meu de pitié et de dévotion, regardans et considérans « les grans biens charitez et aumosnes que ou faisoit « et fait de jour en jour en l'ostelerie de l'Hôtel-Dieu « de Saint-Gervais, pour augmentation et accroissement « de leur maison et pour tousjours persévérer à conti- « nuer le bien que on y a acoustumé de faire. » C'est la même considération, le même désir d'aider « a sus- « tenter et soustenir les povres qui chacun jour viennent « en icellui Hôtel-Dieu » qui déterminent Asseline, veuve de Henri de Clèves, drapier à Soissons, à laisser par testament 28 setiers de vignes sises à Crouy (8 juin

(11) Chronicon Longip., Carta Goslein, p. 31.

1419). Les mêmes mots « *soustenir et sustenter les povres gens* » figurent dans la donation de Simon Cosson (7 juin 1419) et dans celle de demoiselle Marie (24 octobre 1424). Il est permis de supposer que le même clerc rédigeait les actes, utilisant des formules composées une fois pour toutes. Par contre, Jeanne Patenostre se soucie peu des indigents et les terres, bois et jardins qu'elle lègue sont la reconnaissance « pour les bons et agréables « services, curialitez et plaisirs qu'elle a trouvé et trouve « chacun jour ès frères et seurs de l'ostel-dieu Saint- « Gervais » (1er mai 1458). On ne peut être plus aimable.

Dame Perée, veuve de Simon Dauteuille, ressemble aux deux habitants d'Acy, elle n'est pas riche et donne 6 deniers « pour secourir à son estat, vie et gouverne- « ment, elle soy sentant ancienne et impotente » (3 août 1462). Michel Richon et Moncée, sa femme, eux aussi sont faibles et impotents de corps « à cause de la grant « aage qu'ils avoient vestuz et que de leur corps n'avoient « lignée ne esperoient avoir ». Bien que demeurant en Saint-Jean-des-Vignes, ils abandonnent à l'Hôtel-Dieu deux lits avec couvertures et draps, des pièces de vaisselle, une maison sise à Ambleny, des prés, des bois et 26 livres tournois ; leurs exigences ne sont pas grandes : « ... seront tenus iceulx frères et seurs ensevelir et inhu- « mer en terre saincte lesditz conjoinctz donateurs... » Toutefois s'ils sont de grand âge et de corps affaiblis, il n'apparaît pas qu'ils fassent mauvaise chère, car leur acte de donation précise que les sœurs de l'Hôtel-Dieu leur fourniront « pour leur vivre chacun jour ung pain « de mesnaige, ung lot de vin sain et net avec une pièce « de cher vaillissant huit deniers parisis chacun jour « que l'on mangera cher, avec le frommaige et fruit « selon la saison, et en un jour de poisson à chacun « d'eulx pour chacun repas deux œufs, avec le fruyet « et frommaige ; et en tems de karesme pour chacun « d'eulx à chacun repas ung harenc... »

Nous abordons le seizième siècle et, désormais jusqu'à la Révolution, toutes les fondations faites, tous les dons légués, ne devront servir qu'à dire des messes pour le repos de l'âme du donateur, souvent pour celles des

religieuses ; quelquefois pour celles des hommes ou femmes malades, rarement pour les domestiques, jamais pour les pauvres. Il est vrai que ceux-ci auront bientôt un hôpital qui leur sera réservé et où les Echevins de la Ville s'efforceront de leur donner une occupation en leur procurant du travail dans la manufacture de l'Hôpital Général.

C'est parmi les documents des 13e, 14e et 15e siècles que nous glanerons quelques déclarations de fondations de messes, lesquelles devaient être célébrées à des intentions diverses.

Nous avons dit qu'Emmeline de Paris avait fait abandon de la maison dite de l'Ouche, et que ses descendants, dont Gautier de Loupeigne, firent don des cens et des droits qu'il pouvait avoir sur ladite maison. En retour, l'Hôtel-Dieu s'engagea à célébrer chaque semaine une messe de Saint-Esprit et, après la mort dudit chevalier, un anniversaire pour lui, sa femme et ses ancêtres (mars 1289). Le comte de Soissons, sire de Chimay, imite ces fondations pieuses ; il amortit les cens qui pouvaient lui être dus en sa qualité de suzerain et ce « pour estre « parçonnier des bienfaiz et des oroisons qui ont esté « et seront fait des ore en avant en ladite église ». En conclusion du don qu'il avait fait à l'Hôtel-Dieu, le chanoine Watrinet spécifia que les sœurs seraient tenues annuellement, le jour de son anniversaire, de faire célébrer une messe en la chapelle, où elles assisteront.

Etienne Lemercier, qui avait constitué une rente de 4 livres 2 sous parisis pour augmenter le vestiaire des dames de l'Hôtel-Dieu, fit cette donation, non seulement pour complaire aux religieuses, mais pour obtenir d'elles la célébration de messes pour le repos de son âme. Ces messes annuelles, au nombre de quatre, seront célébrées en leur chapelle, « à notte bien notablement et comme « on a accoustumé de faire en autres églises aux quatre « merquedis des quatre temps chascun an par leur cha- « pellain, auquel elles seront tenues de bailler ou faire « bailler et delivrer en deniers comptens pour chacune « desdites messes deux sols parisis pour le remède et « salut des âmes dudit Estienne, de Simonne ad présent

« sa femme et de tous leurs parens, amis et bienfai-
« teurs... »

Comme on le voit, personne n'était oublié.

Le 17 mars 1408, un apothicaire de Soissons, Pierre d'Acy, donne des terres à Tigny et les frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu s'engagent « à faire dire et célébrer « chacun an une messe à notte de *requiem* pour le salut « et remède des âmes de leurs parents et amis qui ordon- « nèrent ladite terre estre donnée, *Item* et avec ce au « jour que on chantera icelle lequel sera le premier « venderdi de karesme... » On remarquera que les religieuses ne s'engageaient qu'à faire célébrer une messe annuelle pour leurs bienfaiteurs et c'est sans doute la raison pour laquelle ces derniers spécifiaient en leurs actes de donations le nombre de services qu'ils estimaient leur être dus à perpétuité. Cependant, dans la seconde moitié du XVe siècle, les stipulations contenues dans les legs affectent une forme nouvelle, il y est moins question de l'âme du donateur que de la vie spirituelle et sanctifiante de l'Hôtel-Dieu. Dans un document du 15 janvier 1452 où l'on parle de biens ruraux sis à Aconin, Berzy-le-Sec et Septmonts, il est écrit que cet abandon est fait « pour le grand amour et affection « naturelle » que Jean Picart avoit en l'Hôtel-Dieu mais « aussi « et surtout » affin que le Saint service divin « se puist mieulx et grandement continuer et entretenir « et les sept œuvres de miséricorde accomplies et aussi « affin d'estre et demeurer à tousjours ès prières, bien- « fais, messes, oroisons et aulmosnes qui chacun jour se « font et se feront audit hostel-dieu... » C'est, à peu de mots près, ce qu'exposera Michaut Richon qui vante les dames de l'Hôtel-Dieu et « les bonnes personnes qui « accomplissent en icellui lieu les sainctes euvres de « miséricorde en donnant et aulmosnant du leur » ; plus positif est, semble-t-il, Hugues Gelvye qui lègue une rente de 2 sous parisis, cette somme étant destinée à l'achat de charbon pour chauffer les pauvres et infirmes la nuit de Noël (18 octobre 1476).

L'Evêque de Soissons, Jean Millet, fut un des grands bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu, aussi ne faut-il pas s'étonner

du don généreux qu'il lui fit après sa mort. Par son testament, il chargea Jean Bernard, doyen de Saint-Vaast, et Jean de Villiers, chanoine, d'acquérir, moyennant 300 livres tournois, la ferme de Chacrise et de l'offrir à l'Hôtel-Dieu, à la charge par celui-ci de faire chanter à perpétuité en sa chapelle, le lendemain de la division dès Apôtres, par le curé des Fonds, chapelain de l'Hôtel-Dieu, et par les enfants de chœur, une messe haute à neuf leçons de *Requiem* et les *Vigiles*. C'est la première donation importante qui figure dans les documents de l'Hôtel-Saint-Gervais ; nous sommes au début du seizième siècle.

C'est par reconnaissance que Jean Bouchier lègue sa maison, ses vignes, sa chénevière et son pré. Il le dit simplement mais avec une telle force, une telle conviction que l'on réalise mieux l'œuvre journalière qu'accomplissaient, quelquefois au péril de leur vie, les modestes religieuses. Cette donation est consentie, par Jean Bouchier et Adrienne, sa femme, « ... pour la bonne « amour, affection et dévotion quilz avoient et ont à « l'ostel-dieu Saint-Gervais et affin quilz soient parti- « cipans es prières, bienffaitz et oroisons qui se font et « feront perpétuellement audit hostel-dieu, et aussi affin « de récompenser et aucunement rémunérer les bienfaiz « audit Jean Bouchier en icellui hostel-dieu en son « jeune aage lui estant frappé de la peste, lequel fut « porté ou mené de l'ostel de son père audit hostel-dieu, « auquel lieu fut pensé et solicité en telle manière que « à l'aide de Dieu il fut sauvé et gary de ladite « maladie ». (12)

C'est un legs important qui est inséré dans le testament d'Hubert Voyeu, curé de Vasseny, lequel donne à l'Hôtel-Dieu 103 écus sols et 20 sous tournois, outre 100 autres écus sols et un muid de vin pour la célébration aux Quatre Temps d'une haute messe de *Requiem*

---

(12) Archives hospitalières n° 41.

à diacre, sous-diacre et choristes avec vigiles et commendasses (13).

Les bienfaiteurs du XVII^e^ siècle ne voulurent pas demeurer en reste avec leurs prédécesseurs. L'exemple d'ailleurs leur venait de haut puisqu'aussi bien le souverain leur donnait la leçon. De Charles IX à Louis XV, pas un roi qui, par des lettres de garde gardienne, ne tint à confirmer certains privilèges. A deux reprises, le roi Louis XIV s'intéressa de façon particulière à l'Hôtel-Dieu, la première fois en 1643, en faisant une aumône de 6 minots de sel, à charge de chanter tous les ans, le 11 mai, un service solennel pour le repos de l'âme du roi Louis XIII ; la seconde fois, en juin 1655, pour manifester son contentement de voir bien traiter et soigner « tous les soldats, tant d'infanterie que cavalle-« rie, qui venoient de ses armées... » (14)

En novembre 1641, un bourgeois de Soissons, Simon Godin, légua douze essins de terres sises à Cuisy-en-Almont et à Tartiers. Le revenu était destiné à la confection de chemises « pour renouveller les pauvres « malades et ceux qui journellement arrivent audit « Hôtel-Dieu lesquels le plus souvent, n'en ont point, « du moins si meschants et pleins de vermine qu'on ne « les peult blanchir ». Le motif invoqué ne peut nous surprendre, en effet ce ne fut qu'à partir du dix-huitième siècle que l'usage du linge de corps se généralisa. Jusqu'à cette époque, les hommes et les femmes portaient à même la peau leur sareau et leur justaucorps de toile grise, de drap ou de velours de laine, c'est ce qui explique la durée de certains maux et leur généra-

---

(13) Vigiles se dit particulièrement des matines et des laudes de l'Office des Morts que l'on dit la veille d'un service pour un mort (Dictionnaire de Trévoux).

L'adjectif *commandasses* (avec deux s, conformément à l'orthographe de l'époque 1538) complète le sens du mot précédent et signifie « où l'on recommande l'âme du défunt ».

L'expression « Vigiles commandasses » est ainsi distinguée des « Vigiles » qui sont les veilles des grandes fêtes religieuses. Le mot vigile dans le sens de veille de fête est employé au singulier et au pluriel. Au contraire, il n'est employé qu'au pluriel dans le sens des matines et laudes de l'Office des Morts.

(14) Archives hospitalières n° 196 et 197.

lisation, comme la gale, la teigne et autres maladies cutanées. Elles n'étaient d'ailleurs pas l'apanage des manants et bourgeois, les grands seigneurs eux-mêmes y participaient ; témoin le Connétable Henri de Montmorency et son fidèle conseiller Jean de Mazancourt, seigneur de Vaumoise, Vivières et autres lieux. Au cours de l'année 1603, ce chevalier souffrit horriblement de la gale ; son incommodité le gêne et il en avise le secrétaire Maridat qu'il charge de l'excuser auprès de son maître dont il escompte « la pitié envers un vieux galleux « quy ne peult tenir la plume qu'à peine, pour escrire ». Et notre bonhomme de continuer : « ... sy Monsieur « Ranchin, qui était le médecin du Connétable, me voul- « loyt envoyer une bonne recepte il me feroyt grant « plaisir ; mais que ce ne soyt celle que m'a mandé « nostre médecin de Soyssons : que je laisse croistre « mes uncles et que je me gratte fort. J'en fais bien « mon debvoir, avec grand plaisir ; mais la pénitence « me suyt de près... »

Ce mal était si répandu que des guérisseurs improvisés proposaient aux patients de les soigner, moyennant finance, comme de bien entendu, avec des élixirs, des onguents et autres produits. Il ne suffisait que de conclure un marché lequel d'ailleurs pouvait comporter un dédit pour le cas où la guérison se révèlerait impossible. Ces pratiques se poursuivirent jusque vers le milieu du XVII[e] siècle sans grand changement.

Un autre legs, sous forme d'acte de contribution, est celui que fit en son testament Jean-Baptiste Le Picart, sieur de Périgny, conseiller d'Etat, maître des Requêtes, à charge de faire distribuer à perpétuité, chaque dimanche, 20 sous de pain aux pauvres prisonniers du beffroi de ladite ville, et aussi de faire mettre une inscription commémorative de cette fondation en la chapelle de la prison, et extraite de ce testament. « Considérant l'employ « que j'ai eu dans le Soissonnais, et qu'il ne se poult que « je n'aye beaucoup manqué à ce qui est de mon devoir « en l'exercice de la commission que j'y ai exercé l'es- « pace de trois ans et plus, je prie tous ceulx et celles « à qui je puis avoir fait tort et dont je n'ay aucune

« connaissance, de me pardonner et remettre le tout et « pour la rémission des péchés tant d'obmission ou « aultrement que je ne doute pas d'y avoir commis... »

A la lecture des documents, une constatation s'impose, plus le nombre de messes exigées augmente et plus diminue le montant de la donation.

Pour une vigne, Margueritte Vérier demande 30 messes basses de *Requiem* ; pour une rente de 25 livres, Melchior de Beyne veut annuellement seize messes à l'autel et la fourniture du pain, du vin, du luminaire et des ornements convenables à la célébration desdites messes (7 juillet 1692). Il est vrai que pour 13 livres 10 sous, Margueritte Galland se contente de quatre messes basses : deux au jour anniversaire de son décès, la troisième le jour de sainte Marguerite, et la quatrième le jour de l'Assomption. Beaucoup plus généreux se montra Monseigneur de Sillery qui, usant de son pouvoir d'Evêque, transforma, au bénéfice de l'Hôtel-Dieu, douze donations en cent quatre messes basses (21 octobre 1697).

Du dix-huitième siècle, nous ne citerons que trois documents émanant d'un riche bourgeois, d'une noble dame et d'une humble servante. (15)

Gervais de Corcy, bourgeois de Soissons, lègue 2.000 livres à la charge de faire chanter tous les ans, le jour anniversaire de son décès, une grande messe, pour le repos de son âme.

Madeleine de Lizy de Poplicourt abandonne 3.000 livres, pour sûreté de la fondation de 300 messes basses par an.

Antoinette Leduc lègue à l'Hôtel-Dieu 50 livres, à la charge de payer les frais funéraires et de dire une messe basse pour elle à perpétuité le jour de Saint-Antoine, à la rétribution de 10 sous chaque ; une rente de 5 livres tournois à la sacristie dudit Hôtel-Dieu, à prélever sur une rente de 20 livres 10 sous. On donnera tous les ans, le jour de Saint-Antoine, à chacune des 12 religieuses, 10 sous qui seront mis sur une assiette par la Supérieure qui fera réciter le « De Profundis » à haute voix avant

(15) Archives hospitalières n° 189.

le repas, et 5 sous aux quatre servantes anciennes ; et pour cela, elle lègue 7 livres. Le surplus des 20 livres 10 sous sera affecté au régal des malades le jour de Sainte-Anne, au souper. Chacun d'eux recevra moitié d'un poulet et un biscuit si cela se peut.

Des trois bienfaiteurs, seule la modeste servante se souvenait, à l'heure de la mort, qu'il ne lui suffisait non seulement de songer au salut de son âme, mais qu'elle pouvait contribuer à améliorer, au moins une fois l'an, le frugal repas de ceux dont elle connaissait les maux pour les avoir soignés.

*
**

Jusqu'ici nous n'avons examiné que des documents se rapportant à des fondations pieuses. Il est à remarquer combien les prénoms des bienfaiteurs, surtout aux 12e et 13e siècles, ont une tournure archaïque et, à ceux que l'onomastique intéresse, on peut dire qu'il y a matière à glaner dans les nombreux dossiers des Archives Hospitalières.

Il nous paraît intéressant, en nous servant de ces pièces, de donner un aperçu général de l'intéressante question des noms et des prénoms, dans le cadre même du pays soissonnais. Jusqu'à la fin du dixième siècle, chaque individu ne portait qu'un nom, celui qu'il avait reçu lors de son baptême. Au onzième siècle, à ce nom, qui devient un prénom, s'en ajoute un autre, aux origines variées, et qui deviendra celui de la famille. Désormais, le prénom sera regardé comme un bien de famille et que l'on transmettra de génération en génération au mâle premier né. On choisit le parrain parmi les grands-parents, les oncles et les tantes, de là, dans chaque famille, cette répétition de prénoms semblables qui obligent, à une certaine époque, ceux qui les portent d'adjoindre le qualificatif de *le vieil,* ou *l'aisné* ou *le jeune.* Cela dure jusqu'au milieu du XVIIe siècle où la multiplicité des parrains et marraines rend moins rigoureuse l'observation de la coutume ; enfin, au XVIIIe siècle, la mode est d'accoupler deux prénoms ensemble comme Jean-Pierre, Jean-Marie, Anne-Marie, Marie-Louise.

Sur l'orthographe des noms de famille et jusqu'à une époque relativement récente, on ne peut guère se fier. La plupart des manants, la moitié des bourgeois ne savaient écrire, ils dictaient aux maîtres-écrivains et aux notaires qui, les uns et les autres, interprétaient à leur façon le nom de leurs clients. Et même quand les villageois savaient écrire, ils ignoraient la plupart du temps comment composer leur patronymique. De là, sur quantité d'actes notariés, — l'ancien minutier Dulong en fourmille — cette chose paradoxale de voir écrit par le tabellion Laurent, alors que des deux frères qui signent sur la minute, l'un paraphe Loran toutefois que le second s'efforce de calligraphier Leren. Car dans bien des cas une question de désinence et de déformation régionale survient, ce qui exige, dans les recherches, une certaine précaution.

En compulsant les parchemins jaunis des archives de l'Hôtel-Dieu, nous avons relevé quelques prénoms et noms de famille typiques. Les premiers ne sont plus d'usage courant, ou ils se sont transformés en noms propres et les seconds, bien que remontant au douzième siècle, se trouvent encore portés par les gens du terroir, lesquels ne se doutent pas de leur roturière ancienneté.

Au treizième siècle, les prénoms d'hommes que l'on rencontre le plus souvent sont ceux de : Adam, Martin, Colart, Perrotin, Herbert, Gervais, Gobert, Bernier, Perrot, devenus tous des noms patronymiques, alors qu'ont disparu : Oudet, Guiot, Gaufroid, Chobert, Adon ou Odon, Eudes, Renoud, d'où vient Renaud, Alain, Reginald, Drogon, Ebald, Wermond.

Des prénoms de femmes, à part ceux de Isabeau (Ysabiaus), Gertrude, Marie, Agnès, Lucie ; aucun ne s'est transmis jusqu'à nos jours qui désignait alors Aélide, Thécia, Biatride, Emmeline ou Ameline ou Odeline, Perrote, Ide, Ade, Sibille, Ermengarde ou Ermeniade, Aceline, Helvide et Erembourge, qui trahit sa désinence burgonde. En écrivant ces noms, il nous semble évoquer quelque chevauchée des Walkyries, ou parcourir la forêt de Brocéliande.

Au quatorzième siècle, nous retrouvons ces prénoms

auxquels il convient d'ajouter pour les hommes, Watier, Aucher, Nivelon, Evrard, Orcand et pour les femmes ceux de Jehannot, de Thévenin et de Liegon.

Bien plus grands sont les changements au siècle de la Renaissance ; nous voyons apparaître ou plus souvent donnés parmi les prénoms masculins : Jean, Yves, Oudin, Gauvain, Caisin, Emery, Simonnet, Etienne, André, Michaud, Gilles, Gilet et pour les femmes les prénoms de Gillon, Adée, Alardine, Aleps, Jaquette, Colette, Jeannette..

Au seizième siècle, nous trouvons : Avit, Hubert, Toussaine, Nicole et Marion.

Les noms de familles se divisent en plusieurs groupes. Il peut être un nom de qualité personnelle, Pierre Long, Jean Courtin, ou le court, Guillaume Carré ; ou bien un nom de profession, Etienne le Mercier, Watier le Tenneur, pour le tanneur, Girard le bouceie, (ou le boucher), Pierre le Pennetier (le pannetier), Jacques le Maréchal, Pierre de Lalène, ou le cordonnier, Gautier Le Cirier, Félix Le Peletier, Jean Le Saunier (de l'industrie du sel), Vincent Delaforge (d'une ancienne famille de forgerons) ; c'est aussi un nom de lieu, que portent les écuyers ou chevaliers, Guillaume de Fay, Jean de Juvigny, ou qui indique l'origine natale, Mathieu le Lorrain, Lenglet, Calais, Jean de Paris, Jean Le Picart.

Une autre série, née de défauts physiques, Agnès la Crochète, Adam le Cambier, ou la petite jambe, Pierre le Camus, Philbert Pied de Cerf ; d'un trait de physionomie ou de caractère, Odon Boivin, Beaudouin Muid de Vin, Jean Linotte, Etienne Geignart, Etienne Doucet, Jeanne Patenostre, Philippe Lecourtoys, Wautier Triche et la trilogie des Bontemps, des Galant ,et des Paillart. D'autres se passent de commentaires : les Pottier, les Legrain, les Minot, les Millet. Enfin, les Bocquillon, dont le berceau familial est dans le Nord et dont le nom dérive de l'existence et de l'exploitation des forêts. On le retrouve également dans la Bourgogne mais sous la forme *beuchillot*; qui vient de bûche. Dans le dialecte du pays de Tille, bûche est diphtongué en *beuche*, le bûcheron se dit *beuchot*, ou par diminutif *beuchillot*. On trouve

aussi des noms de forme variée comme Ferry, ou d'animal comme Guillaume Le Lièvre et des sobriquets plus ou moins désobligeants, Gilon le Diable, Huart Beste, Léonard le Juif.

Ces noms se sont définitivement maintenus et nul n'attache plus d'importance à leur étymologie.

*
**

On relève parmi les actes des Archives Hospitalières la nomenclature de la plupart des droits que les seigneurs ecclésiastiques et laïcs levaient dans le pays soissonnais soumis aux coutumes de Senlis, du Valois et du Vermandois. Les mesures citées sont celles du Comté, de Saint-Médard, du Quartier-Lévêque et d'Oulchy-le-Château.

L'expression de *mainburnie* est quelquefois employée, notamment en mars 1254 où il est question d'Aélide et des enfants de celle-ci en *main*-burnie. Ce mot, dans le latin du moyen âge — (*mundeburdis*) — signifiait tutelle et protection. On trouve dans les *formules de Marculfe* le modèle de l'acte par lequel on se plaçait sous la mainbour d'un seigneur.

*Main-morte.* — Ce droit, qui devait être aboli par Louis XVI en août 1779, s'appliquait soit à des corporations ecclésiastiques, collèges ou hôpitaux, soit à des gens de condition servile, forme sous laquelle il est le plus employé. D'après Laurière, le nom de *main-morte* vient de ce qu'après la mort d'un chef de famille sujet à ce droit, le seigneur venait prendre le plus beau meuble de sa maison ou, s'il n'y en avait pas, on lui offrait la main droite du mort, en signe qu'il ne le servirait plus. Pour une église, une abbaye, voire un Hôtel-Dieu, ce qui est ici le cas, les mainmortables ou possédant fief de main-morte, présentaient soit *un homme, soit une femme vivant et mourant* pour la communauté ; par cette fiction le seigneur n'était plus privé de ses droits.

*Gants.* — C'était une redevance féodale qui se payait quelquefois en nature. En 1269, Raoul d'Ambleny aban-

donne les gants (*wantos*) et ventes de tout ce qu'il possédait en franc-alleu. En 1271, Henri, bailli de Plessis, vend à l'Hôtel-Dieu, ses droits sur le moulin de Pisseloup moyennant 42 sous tournois pour les gants et ventes (*pro wantis et ventis*).

*Forage.* — Droit qui était levé sur ceux qui vendaient du vin en gros ou en détail.

*Muyage.* — Droit perçu par setier de grains vendu.

*Rouage.* — Droit prélevé sur le vin vendu en gros et transporté par charroi.

*Sextreyage* ou *Sextellage.* — Droit qui se payait autrefois pour les grains vendus aux halles.

*Ban.* — Par ban, il faut entendre toute proclamation émanant du seigneur et concernant certains travaux comme par exemple ceux de la vendange ou de la moisson (17).

L'énonciation de ces droits s'accompagnait de formules rituelles, au style amphigourique, et qui se perpétuèrent par la suite dans les actes notariés et judiciaires. Les pièces sont nombreuses où il est question de lettres de rescission, de contrat pignoratif, de retrait lignager (terme qui devait être employé jusqu'en 1789).

Les différends, et il y en avait souvent, comportaient l'insinuation, la signification d'appel, l'ajournement et quelquefois le déclinatoire d'incompétence. Il n'est pas rare de voir une cause évoquée devant Messieurs les Administrateurs qui entendent la lecture de « l'intro-« duction d'instance par laquelle l'Hôtel-Dieu cherchait « à se faire colloquer pour une certaine somme due « pour arrérages... » Qu'en termes compréhensibles ces choses là sont dites !

Dans les Registres de Délibérations et dans certaines pièces des liasses, sont consignés certains faits qui se rapportent tous aux affaires du temps et de leur répercussion dans le pays soissonnais en général, et l'Hôtel-

---

(17) Sur l'ensemble de ces mots cf. Chéruel : *Dictionnaire des Institutions.*

Dieu en particulier. Ce sont des notes écrites au jour le jour, sous l'impression du moment, et l'on ne saurait en mésestimer l'intérêt pour l'histoire locale.

En 1410, la lutte se trouvait engagée entre Charles VI et le duc d'Orléans dont les terres venaient d'être confisquées. Dans une lettre, en date du 18 décembre, le roi écrivait... « après le décès de feu notre très cher seigneur « et père — (Charles V) — feu Enguerrand, seigneur « de Coucy, qui lors était comte et vicomte dudit Sois- « sons, fit, de fait et de nouvel, construire et édifier « un châtel qui encore est, tant au dedans comme au « dehors de la dite ville, parmi et en dérompant les « murs de la clôture d'icelle, par telle disposition que, « sans le dangier de notre ville et des habitants d'icelle, « l'on pût par ledit châtel entrer et isser... »

L'armée orléanaise lâchée sur le Soissonnais et le Vermandois y commettait mille exactions obligeant les Communautés à mettre en sûreté leurs personnes et leurs biens. L'une des plus belles propriétés de l'Hôtel-Dieu, la ferme de Sainte-Geneviève, était, de par sa situation, des plus exposées aux pilleries. Aussi, en 1411, les Directeurs firent resserrer à Soissons les grains qui se trouvaient en la dite ferme pour les soustraire aux gens d'armes des deux parties en présence. Sur leur demande, on exécuta deux panonceaux aux armes de Monsieur de Saint-Pol. On plaça l'un à la porte de la maison de Sainte-Geneviève ; on devait porter l'autre avec les chevaux afin que les hommes de guerre ne les prennent. (18)

Non seulement on songeait à préserver les approvisionnements, mais l'Hôtel-Dieu offrait, aux gens des campagnes, un abri sûr, derrière les murs et les remparts

---

(18) Il en fut de même en 1470. Dans un compte de Guy Vatine est inscrite cette dépense : « A Perrinet, le verrier, pour deux pennonceaux à mettre aux chevaulx affin que les gens d'armes ne les prinsent, et ung pour mettre à la porte de nostre cense de Sainte-Geneviève, 2 sols ». (Archives hospitalières, n° 353. Compte de Guy Vatine pour 1469-1470.)

Un autre témoignage de cette époque troublée est l'interrogatoire de Richard Paine ; il avait dit à haute voix qu'il désirait que Pierre Lemercier « fust pendu par sa senglente gorge ; si je fusse duc d'Orléans, je lui ferois tranchier la teste ; c'est un sanglant ribaud. »

de la ville. Et cela dura tout le temps des troubles, notamment lors de la désastreuse année 1414 qui vit le sac de la Cité.

Les habitants d'Acy qui s'y étaient réfugiés firent don, par la suite (14 avril 1415), de leurs meubles et de leurs maisons... « à l'Ostel-Dieu de Saint-Gervaiz à Soissons, « là où ils ont repairié et osté receu doulcement et amia- « blement par plusieurs foiz et par spécial au temps « des guerres qui derrenièrement ont esté au dit Soissons « et au pais environ, et que ou dit hostel ilz ont eu « saulve une partie de leurs chevances et leurs corps... »

L'Hôtel-Dieu, comme les particuliers, avait emprunté de l'argent pour réparer les dégâts de ses propriétés. Il s'en ressentit longtemps et fut obligé de vendre une partie de son mobilier pour s'acquitter envers Hugues de Liart, son ex-procureur.

Le registre de l'année 1429 nous apprend que l'hôtel Saint-Gervais obtint, le 16 janvier, un sauf-conduit des gens d'armes en garnison à Pierrefonds, et un autre, le 24 février, de ceux d'Ostel. Le sel manquant, deux religieuses, Arondelle et Adée, s'en allèrent en chercher, le 21 avril, à la Fère. Le déplacement des sœurs était fréquent en dépit de l'incertitude des routes. Le 13 mars de cette même année, « Jacqueline Lemeiz et Adée se « partirent pour aller à Laon devers le recepveur des « confiscations à cause de certain don de aumosne qui « avoir esté fait par le roy notre sire luy estant à Sois- « sons, auquel voyaige despendirent 4 sols. »

Au lendemain des guerres, alors qu'une tranquillité relative régnait, l'Hôtel-Dieu eut à supporter la présence des mercenaires avec ce qu'elle présentait de fâcheux en vols et dévastations de toutes sortes. C'est ainsi qu'il fut obligé de racheter, moyennant 66 sous parisis, ses « chevaux, enlevés par les vivandiers et amenés en « Champagne ; et de donner 5 pichets d'avoine à cer- « tains hommes de guerre qui, environ le début du « mois de Juillet 1444, étaient logez à Acy, pour ache- « ver la démolition de la-maison dudit hôtel qui avait « été fort endommagée. »

La ferme de Sainte-Geneviève, dominant Soissons, était

un lieu de choix pour le logement des troupes, malheureusement cette excellente situation pour un capitaine obérait la Communauté qui devait fournir à la nourriture des hommes de guerre. En près de dix mois (1475-1476), dix tonneaux de vin y furent vidés et Nicole Lecompte, religieuse, d'écrire que cette consommation était le fait « des gens d'armes qui ont été logiez une longue espasse « en la dite cense ». Les années suivantes, 1481 et 1482, les mêmes plaintes réapparaissent ; on lit cette phrase : « l'hôtel-dieu eut beaucoup à souffrir à cause des guerres ». En 1483, les religieuses et les serviteurs fanaient les prés, car la maison ne pouvait payer les journaliers et le trésorier du chapitre cherchait activement à faire rentrer l'hôtel-dieu en possession de ses biens usurpés pendant les guerres.

Les communautés villageoises n'étaient pas mieux partagées et nous voyons les habitants d'Acy dépenser plus de 200 livres pour réparer leurs biens détruits et être obligés de défricher quatre-vingts arpents de terre.

Plus malheureux encore furent les manants de la région de Priers, tous tenanciers des biens de l'Hôtel-Dieu, écoutons leurs plaintes. D'abord une déclaration commune... « pendant les guerres qui ont esté depuis « 40 ans en ça que la dite ville de Priers a esté arse « et inhabitée et le terroir d'icelle ville demeuré en « friche, comme aussi pour les pestilences et mortalité, « et à faulte des terriers et recongnaissances qui n'ont « esté dès ledit temps, ne depuis renouvelez, lesdites « censives, rentes et droits seigneuriaulx ont esté et sont « grandement diminuez... » ; ensuite une déclaration du maire de Neuilly-Saint-Front et de ses jurés... « il « n'y a point eu siège et prévôté de Château-Thierry, « d'auditoire ni juge royal, au moien que le roy a donné « et remis ès-mains de Monseigneur le bastard de Bour- « gouingne la terre seignorie et prévosté dudit Chasteau- « Thierry pour en joir par ledit bastard de Bourgogne « jusques à dix ans comme il faisoit du vivant du feu « roy Loys ; que les lettres de don ont esté leues en « pleines assises par Nicole Cuysson, lieutenant-général « du bailli de Vitry ; que à ceste cause monseigneur le « bastard a mis audit lieu de Chasteau-Thierry, de par

« lui bailly, prévost, procureur, maistre des eaus et « autres officiers qui ne sont plus juges réaulx et ne « servent point de juge réal plus prez de la ville de « *Periers* (Priez) que en la ville de Soissons, auquel lieu « il y a lieutenant du bailly de Vermandois, prévost « et juge réal... » (samedi 31 mars 1486).

Cette attestation contresignée par Pierre Lamy, lieutenant de justice du gouverneur et bailli de Valois, avait une grande importance pour l'Hôtel-Dieu qui possédait à Priers *l'autel* de la ville et toute la justice, cens et ajournements ainsi que les deux tiers des dîmes, menues dîmes et oblations.

La dévastation du Soissonnais au cours de ces luttes fratricides fut telle qu'un grand nombre de villages demeurèrent inhabités durant un long temps, jusqu'au jour où quelque étranger vint s'y établir. Le village de Priez en fournit un exemple et nous voyons, en 1489, des habitants de Courchamps témoigner de son existence passée. Ils ont connaissance... « que la justice de Priez « a été rendue par un maire et un procureur au moyen « des guerres et d'icelle église qu'on tenoit forte, toutes « les maisons et logis dudit village de Periez ont esté « ars brullés et destruis, par quoy à l'issue des guerres « par l'espace de douze ans ou plus ledit village a esté « non habité et n'y demeuroit nulluy jusques à 30 ans « ou environ que ung nommé Jacob Delagrange y vint « demeurer, et pour ce qu'il estoit estranger et n'estoit « pas de pais ne savoit à qui il devoit adressier pour « prendre des héritages audit Periez et au delà et sans « le faire savoir aus dis de chappitre et dame dudit « Hostel-Dieu... »

Les maisons du village de Saint-Gengoulph sont « ...desmosly et ruiné par l'encouvement des guerres... » et ce n'est qu'en 1493 que le moulin de Pétrel fut « ...tournant et molant bled de jour en jour... »

En 1544, l'Empereur Charles-Quint se trouvant logé en l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, l'Hôtel-Dieu bénéficia de différents dons que lui firent l'aumônier de l'Empereur, le Connétable, le Cardinal de Châtillon et plusieurs officiers bourguignons qui avaient reçu des soins en l'hostellerie Saint-Gervais.

Chose surprenante, la Maison n'eut pas à souffrir des guerres religieuses qui accumulèrent tant de ruines en pays soissonnais et portèrent un si rude coup aux richesses artistiques des Abbayes et des Couvents.

Nous trouvons mentionné l'incendie de la ferme Sainte-Geneviève et de sès dépendances, le 15 mai 1574, par « feu de meschef... » (19).

De l'an 1636, l'année de Corbie », deux témoignages, l'accouchement de deux femmes de soldats de l'armée, pour lequel le chirurgien de Vignolle reçut 2 livres, et une somme de 20 sous donnés à un trompette « qui « estoit blessé, venant de l'armée du Roi, le 5 Novem- « bre 1636, pour l'aider à gagner son païs... »

Les échos de la bataille de Rocroy nous sont transmis par cette note... « le jeudi 28e jour du mois de mai 1643, « sur le soir, bien tard, pour douze soldats françois, « tant blessés que malades, revenans de Rocroy, l'on « acheta chez Jean Homet, paticier, pour 42 sols de « viande pour eux soupper, attendu qu'il n'y avoit point « de *chaire* à la boucherie... »

La révolte des Princes, les guerres de la Fronde, la présence des troupes royales et seigneuriales et des régiments espagnols, les raids de cavalerie et les guérillas des partis adverses devaient causer de nombreux dégâts dont une fois de plus les villages et les fermes environnantes firent les frais. La cense de Sainte-Geneviève, à nouveau, paya un lourd tribut ; en 1649, une somme de 189 livres 4 sols fut versée à un major du régiment d'Hocquincourt pour faire conserver les blés engrangés dans la ferme et le récompenser du prix d'un cheval et équipage qu'il avait perdu gardant ladite ferme. D'autres documents apportent une contribution importante à l'histoire des troubles et à leurs répercussions pour la ville de Soissons, ses fauxbourgs, certaines abbayes et les campagnes à l'entour. Ce sont les relations des opérations exécutées en août 1650.

La première, qui figure dans un registre des délibérations, est ainsi rédigée : « Les ennemis de l'Estat qui « sont aux environs de ceste ville ont bruslé du jour

---

(19) Archives hospitalières n° 459. Reg. des Comptes 1573-1574.

« d'avant-hier (30 août 1650) la maison de Sainte-Gene-
« viève dépendante de céans, ainsi qu'ils ont fait en
« plusieurs endroictz. Grand nombre de gens de guerre
« de l'armée sont logez aux faulxbourgs de ceste ville
« pour s'opposer aux dits ennemis qui nous menacent
« de siège, lesquels causent une grande ruyne, en sorte
« que nous sommes hors d'espérance de ne recevoir ni
« bled ni argent pour subvenir tant aux religieuses que
« aux pauvres, la maison estant obérée et endebtée de
« grandes sommes de deniers envers plusieurs, mesmes
« ayant estez contrainz de faire emmener céans tous le
« bled en gerbe qui estoit resté dans la dite cense après
« l'incendie ci-dessus, pour le sauf-conduit desquelz il
« aurait convenu débourser cejourd'huy la somme de
« 189 livres 4 sous envers les gens de guerre qui avoient
« commencez à battre et dissiper lesdictz grains... »

La seconde relation est extraite du Registre des Comptes de l'année 1650 : « En la dite année 1650,
« le 30e d'aoust, les ennemis parurent au-dessus de
« Sainte-Geneviève et mirent le feu dans la cense, auquel
« temps toutes les avoines qui estoient dans le pays,
« partie desquelles estoit fauchée et l'autre qui estoit
« encore sur le pied, auroient esté prises et enlevées
« tant par les ennemis que troupes françaises, à cause
« de quoi les laboureurs n'ont fait aucune récolte la dite
« année... » et plus loin nous lisons : « ... tout le revenu
« en avoine dudict hostel-dieu, escheu au jour Saint-
« Martin 1650, monte à la quantité de 11 muids 20 se-
« tiers 1 pichet 1/3, de laquelle quantité ledit comp-
« table n'en a reçeu aulcune chose à cause des guerres,
« incursions des ennemis et des troupes françoises com-
« mandées par Messeigneurs les Maréchaux d'Aumont
« et d'Ocquincourt, qui estoient campé avecq leurs
« trouppes, à la fin du mois d'aoust et septembre ensui-
« vant, proche les murailles de la ville... Pendant que
« l'ennemi mettoit le feu à la ferme de Sainte-Geneviève,
« 5 à 6.000 hommes de troupes françoises, tant de cava-
« lerie que d'infanterie, commandées par Messeigneurs
« les Mareschaux d'Aumont et d'Hocquincourt, se se-
« roient retirés des environs des fossez de ceste ville
« proche les abbayes de Saint-Médard et de Saint-Crépin-
« le-Grand, où elles auroient campé assez longtemps,

« pendant laquel tèmps on ne pouvoit voiturer, à cause « desdictes trouppes qui pilloient et ravageoient le pays « et prenoient les chevaux... Une abondance d'eau seroit « survenue peu de temps après leur décampement, « laquelle auroit rompu tous les chemins et empesché « la liberté de voiturer... » (20)

Les dangers écartés, il était nécessaire de se rendre compte des dégâts commis, aussi, le 12 septembre 1650, lors d'une réunion de Messieurs du Conseil... « a esté « conclud et arresté que MM. Gadiffer et Buirette se « transporteront aux villages d'Acy, Noyant, Chacrise « et autres lieux ès-environs pour recognoistre les désor- « dres et dégâts commis par les soldats tant de l'armée « ennemye que celle de France, comme pareillement « que les dits sieurs Gadiffer et Grévin se transporte- « ront à Pisselou et autres lieux ès-environs de la rivière « de Marne pour recognoistre desdictz dégatz passans « et repassans... »

Dès lors, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, aucun fait important ne figure dans les annales de l'Hôtel-Dieu ; signalons toutefois une donation ainsi consiguée par le receveur : « Ledit jour, 18 mars 1680, reçu par « les mains des religieuses de l'hostel-dieu, de don fait « par le Roi et la Reine et Messieurs de la Cour lorsque « Sa Majesté a passé en cette ville pour le mariage de « Monseigneur le Dauphin, 671 livres en or, sur quoi « il s'est trouvé 40 sols de perte pour l'or léger outre « laquel il y a une pièce rognée de valeur environ « 8 livres... »

Après une longue période de tranquillité, le pays soissonnais devait connaître encore les angoisses de l'invasion, mais la victoire de Denain, remportée par le Maréchal de Villars, refoulait au loin les cohortes étrangères qui ne devaient plus réapparaître qu'en 1814, au déclin de Napoléon I^er^.

Or en ces temps troublés les Jeux et les Ris ne perdaient pas leurs droits, et c'est ainsi que l'on trouve dans les Archives de l'Hôtel-Dieu — on ne sait d'ailleurs

---

(20) Archives hospitalières n° 533.

pas trop pour quoi — une sentence rendue par le bailli provincial pour le temps du Carnaval 1667. Monsieur de Bezons, comme feu Monsieur de Scarron, qui fit supprimer la Compagnie de Jeunesse, n'aimait pas sans doute les déportements d'une tumultueuse bazoche car il stipule, dans son arrêt d'interdiction, sur la remontrance faite par le Procureur du Roy, que par plusieurs ordonnances il est défendu à toutes sortes de personnes de se travestir, porter masque et « aller en habitz déguisez ; néanmoins il est adverty que plusieurs personnes « vont en masque avec violons d'où il est arrivé plusieurs « querelles et accidentz et, requis y estre pourveu, Nous, « ayant esgard aladicte remonstrance avons faict inhibitions et déffenses à toutes personnes de se travestir « avec masque et habitz déguisez, à tous joueur de « violons de les assister et à toutes personnes de les « recevoir en leur maison a peine contre les contrevenans de cent livres d'amende et a ce qu'aulcun n'en « prétende cause d'ignorance sera le présent jugement « lus et publiés par les carfours de cette ville et « affiché... » (21)

Autrement dit il était défendu de rire et de s'amuser à toute la jeunesse de cette bonne ville de Soissons.

*
**

Nous venons de consacrer quelques pages aux ruines accumulées par la main des hommes ; il nous faut écrire sur les dévastations ressortissant de l'inclémence des temps et de certaines épidémies qui en résultaient.

De toutes les maladies contagieuses, la peste semble avoir été celle qui causa le plus de victimes dans le Soissonnais, pour ne nous en tenir qu'à cette seule région. En 1482, elle sévissait avec violence et bien peu en échappaient des hommes ou des bêtes. A un tel point que les religieuses de l'Hôtel-Dieu se voyaient contraintes à faire célébrer des messes, à Saint-Médard, devant Saint-Sébastien, et le jour Saint-Jacques et le jour Saint-Christophe pour les chevaux et le bétail « dudit hostel-dieu affin

(21) Archives hospitalières n° 1.236.

« qu'il pleust au benoist saint les garder et sauver pour « ce que les bestes estoient en plusieurs lieux malades « et se morroient...

Le mal qui terrassait les hommes était dénommé de Naples, et pour lutter contre lui, la médecine de l'époque ne comportait que de la cervoise que l'on allait quérir à Chauny. La maladie ayait pris une telle proportion que les prêtres eux-mêmes se refusaient d'approcher les malades et qu'il fallut une ordonnance de Messieurs du Chapitre Cathédral pour les obliger à apporter aux mourants les secours de la Religion.

Les décès étaient nombreux et les fossoyeurs ordinaires refusaient d'accomplir leur besogne journalière, tellement était grande la pestilence. On ne leur en fit point grief et l'Hôtel-Dieu obtint, des échevins de la ville, de se servir des prisonniers... « Jacques Geoffroy et Lau- « rent Lallemant, des prisons du beffroi, pour faire « les fosses des corps morts et arier les lieux endomma- « gez de la contagion de peste... » Laurent Lallement ayant succombé, toute la charge resta à son compagnon auquel l'Hôtel-Dieu procura une grande chemisette rouge « à raison que ses accoutrements sont tous gastez et que « la froidure luy estoit fort contraire... » En 1594, l'épidémie sévissait encore, elle devait disparaître durant un certain temps pour réapparaître plus pernicieuse que jamais environ l'an 1666 où l'on compta à l'Hôtel-Dieu jusqu'à 255 décès. Les religieuses se réfugièrent en la cense de Sainte-Geneviève où la Mère Supérieure les rejoignit. Le matériel de literie sur lequel agonisaient les malades dût être changé, ce qui coûta plus de 200 livres que les gouverneurs et Echevins de Soissons octroyèrent généreusement pour acheter des couchettes, des draps et des couvertures.

Sous la rubrique « *intempéries* », les dossiers de l'Hôtel-Dieu enregistrent quelques mauvaises années et chaque fois le comptable en indique les résultats néfastes. Nous nous bornerons à en citer certains passages principaux, aussi bien, trouvons-nous, dans l'*Inventaire*

*des Archives départementales* dressé par M. Souchon, en 1907, l'essentiel sur le Soissonnais. (22)

En 1465, une note indique que l'Hôtel-Dieu ne récolta, dans la vallée de Soissons, ni vin, ni blé, ni avoine... « car y furent tous foudroiés aux champs que la gresle « qui fust le lendemain de la Magdeleine, toutes les « vingnes ont esté grésiliées et destruictes... » et le comptable d'ajouter avec quelque amertume : « ... il n'y eut « que les religieuses et les meschines de l'ostel-dieu qui « ragrenèrent le demourant du gresle... »

En 1502, nous relevons cette indication : « Achat de « blé et de vin pour ce qu'il estoit apparent devoir stéri- « lité et faulte de grain par la grande clameur du peuple « et aussi par la grande habundance des povres qui pour « la famine se sont retraient audit hospital... » Enfin une délibération, au début du XVIII[e] siècle, nous apprend que l'Hôtel-Dieu fut obligé d'emprunter 10.000 livres pour distribuer des blés nouveaux aux laboureurs afin « de semer les terres à la couvraine et de subvenir aux « besoins des pauvres. On ne pourra recevoir à la Saint- « Martin, des fermiers, tous leurs bleds ayant été perdus « sur terre par les gelées, froidures et inondations... »

*
**

Pour l'histoire des rues de Soissons, plus encore que pour tout ce qui précède, les documents de l'Hôtel-Dieu sont une mine de renseignements où les chercheurs peuvent fouiller, certains qu'ils sont, par avance, d'y découvrir des choses intéressantes.

A vrai dire nous connaissons mal l'histoire de notre ville et de ses institutions passées. Le peu que nous en savons, c'est d'après les travaux des Henri Martin, des Leroux, des Pécheur, œuvres intéressantes, sans doute, mais qui datent. Or les sujets neufs ne manquent pas qui méritent d'être étudiés : l'Intendance, le Bailliage, l'Echevinage, les Corporations, la Justice Consulaire, la

---

(22) Ces documents ont été utilisés par S.E. le cardinal Binet — alors chanoine — pour une étude insérée dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, Tome 14, 3[e] série.

Prévôté, la Gabelle, les Finances ; on ne peut objecter que manquent les documents, ils sont dans les Archives Hospitalières, dans la collection Perin, dans les Archives Départementales, dans les minutiers, si riches et si peu explorés, des notaires de Soissons. Que savons-nous sur les vieux hôtels, les anciennes hôtelleries de la ville, la vie privée des Soissonnais aux 16e, 17e et 18e siècles ? Feu Me Suin avait commencé une étude qu'il a laissé inachevée et que personne, depuis 1873, n'a songé à reprendre.

Pour les rues de Soissons, on s'est habitué à considérer comme définitif le travail de l'abbé Pécheur et ses continuateurs se bornent à le reproduire sans y rien ajouter. Et cependant on trouve parmi les vieux papiers d'utiles renseignements. C'est ainsi qu'en parcourant les dossiers des baux passés par les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, nous avons relevé le nom de rues qui ne figurent sur aucun des plans anciens de la ville de Soissons, la rue des Berceaux, la rue de la fontaine Notre-Dame, la rue des Archers, la rue du Lyon Noir, la rue des Prêtres, la ruelle Immonde (sordida ruella), la rue des Troys Roys, pour n'en citer que quelques-unes. par ailleurs, nous avons constaté que certaines dénominations qui doivent rappeler, paraît-il, le souvenir de faits historiques, existaient bien avant l'accomplissement de ces faits. La rue du Chaperon-Rouge est ainsi désignée dans des actes antérieurs de cent vingt ans à la lutte entre les Armagnacs et les Bourguignons. La rue Ebroïn ne tire nullement son nom de l'ancien maire du Palais, elle fut ainsi désignée par ce que percée à travers des terrains qui appartenaient à un chanoine du nom d'Ebroin ; il en est de même pour la ruelle Morant.

Les Soissonnais connaissent peu l'origine du nom des rues, n'avons-nous pas entendu dire que la rue Charpentier commémore la mémoire du général ? Or c'est par une décision de la municipalité de Soissons, prise vers 1855, Monsieur Deviolaine étant premier magistrat de la Cité, que fut décidé de conserver le souvenir du garde-champêtre Charpentier qui sauva la ville du pillage en 1814. Et combien d'autres erreurs que nous relevons. La rue de la Trinité, au dire de l'abbé Pécheur, s'appe-

lait autrefois rue de la Mandellerie, il n'en est rien, car de la lecture des documents du minutier Dulong et des Archives Hospitalières — cote 222 — il ressort que c'est la rue des Paveurs qui s'appelait autrefois rue de la Mandellerie.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de citer toutes les rues, places, carrefours, hôtels, qui sont désignés dans les documents inventoriés ; bornons-nous à donner un aperçu de ces dossiers. L'extension continue de la ville de Soissons a fait que certains quartiers occupent des lieux où jadis poussait la vigne et même le murier, et qui figuraient sur les actes sous une appellation quelconque. Tels sont les lieux-dits « *en Buerie* », « *en Brongnerie* », en « *Mymoilon* », au « *Châtelet* », en « *Sarrazine* », en « *Prémontré* », au « *Petit Clos* », la « *Grosse Armée* ». En ce lieudit, où se trouvent aujourd'hui les jardins horticoles Deshayes, fut longtemps la poste aux chevaux ; en « *Caillouet* », près Saint-Jean-des-Vignes, sur les terres de Longpont. Cette abbaye possédait des biens à Soissons dont une maison dénommée « *Maison du Cellier de Longpont* », sise sur le Grand Marché et qui devint plus tard le siège du bailliage.

Nous avons cité la fontaine Notre-Dame, il faut y ajouter celle de la Buerie et la fontaine Saint-Gervais, toutes trois étaient des sources qui, captées, se déversaient dans les eaux de la fontaine Sainte-Geneviève alimentant la ville et les faubourgs.

L'Hôtel-Dieu Saint-Gervais possédait des immeubles dans la plupart des rues de la ville et certaines de celles-ci lui appartenaient presque en entier, tellement étaient nombreuses les maisons qui en dépendaient.

Ces rues étaient celles dénommées rue Arse — ou rue Brûlée, — rue et carrefour Gérondain, rue et ruelle de Belleu, rue du Chaperon-Rouge, rue des Rats, rue de l'Hôtel-Dieu, rue de la Procession (qui fut rue Saint-Antoine, puis rue des Minimes), rue Saint-Antoine où il y avait une chapelle de ce nom, rue des Vieux-Cordeliers, rue au Sac, rue Saint-André où il y avait également une chapelle, rue de la Fourberie (qui devint du Pot-

d'Etain), rue Porte-Lévêque, rue des Pécheurs, rue des Graviers, rue de la Clé, rue de Paupoulle ou de l'Ermitage.

Dès 1216, parmi les biens de l'Hôtel-Dieu, on voit figurer une maison dite de l'Ouche et une autre sise devant le mur de la cour épiscopale. Par la suite, il fut possesseur des hôtels ou maisons à l'enseigne « de *la Couronne* », du « *Petit Cerf* », de l'*Ecu de France* » (au faubourg Saint-Vaast, car cette enseigne fut ensuite transportée rue de la Buerie, puis au faubourg de Crise), des « *Trois Pucelles* » (devenu au 18e siècle l'hôtel de la Pomme d'Orange, avant de reprendre au 19e siècle son ancien titre et actuellement dénommé hôtel Saint-Christophe, au coin de la rue des Paveurs), du *Petit-Panier*, rue Saint-Martin, du *Lion d'Or*, de *la Lyre*, de *la Syrène*, *du Paon*, également la maison à *la Ville de Reims*, transformée en annexe de l'hôpital général au 18e siècle, puis acquis par la ville de Soissons pour y mettre la maison de travail. Il en subsiste encore quelques vestiges englobés dans l'hôtel de Bourgogne. L'Hôtel-Dieu avait possédé aussi l'hôtel du « *Cerf Vollant* » qu'il céda en 1658 lorsque fut créé le susdit hôpital général à l'emplacement de l'ancien Jardin des Pitances de l'Abbaye de Saint-Jean. Enfin un hôtel important lui avait été donné, en 1348, qui s'appelait *le fief de la Rose* ,lequel comprenait 13 muids et demi de vinage, des droits de rouage, forage et toute justice. Cette maison se trouvait rue de l'Hôtel-Dieu, tenant d'un lez à la chapelle dudit hôtel.

Terminons cette énumération en indiquant que plusieurs maisons sises sur le vieux pont de Soissons étaient également du domaine de l'hostellerie Saint-Gervais. En effet, jusqu'en 1812, il y eut des maisons et un moulin d'édifiés sur le pont où passèrent tous les visiteurs de qualité, souverains, ministres, grands capitaines, depuis Charles V jusques et y compris Napoléon Ier. Le moulin qui, en 1678, était détempté par François Bassery faisait vis-à-vis à la Grande Croix qu'un ouragan abattit en 1735. Les maisons du pont de Soissons ne comprenaient guère qu'une pièce en façade. Un bail du 23 juin 1689 nous apprend que Claude Levesque, fille majeure, loue pour trois ans à Guillaume Rouvroy, compagnon mari-

nier, et Marie Gosset, sa femme, une petite maison « *séant sur le pont de Soissons* » comprenant sallette et chambre, tenant d'un lez à Monsieur Lévesque, d'autre à Monsieur Charpentier, d'un bout à la rue et d'autre à la rivière (23).

Le 15 avril 1812, le Maire de la ville de Soissons, Monsieur Parfait-Jean Desèvre, autorisait le sieur Vallot, entrepreneur de bâtiments à Soissons, à procéder à la démolition d'une maison sise sur le pont et posée sur un pilier de bois portant dans la rivière. L'entrepreneur était tenu de laisser sur la façade de la dite maison domant sur la chaussée du pont, un mur d'appui de la hauteur du parapet existant sur toute la longueur du pont, et de continer le même parapet le long de la rue en retour qui conduit au rempart Saint-Vaast et à la descente de Saint-Médard. Le contrat stipulait en outre que « s'il se trouvait quelques ouvertures dans les por-
« tions des murailles qui devront rester pour la conti-
« nuation des parapets, ledit adjudicataire sera tenu
« de les faire boucher et remplir avec les matériaux
« provenants de la démolition du surplus de la façade
« de la dite maison... » (24)

Si l'on examine la situation de l'Hôtel-Dieu à la veille de la Révolution, on s'aperçoit que la maison possédait des fermes, des bois, des prés, des vignes et des chenevières, des immeubles, et que de plus, elle touchait des rentes provenant de fondations pieuses ou de donations léguées sous forme de surcens annuel et perpétuel.

Au cours des siècles, les Administrateurs qui présidaient aux destinées du dit Hôtel s'efforcèrent d'en augmenter le patrimoine et ce, sous les conditions les plus avantageuses. Chaque fois qu'il fut possible d'acheter une terre, une saulsaie, un bois ou un pré, chaque fois qu'une occasion se présentait de racheter un bien, ou de l'échanger, les responsables de la gestion le firent, et cela dès le XV^e^ siècle.

Les possessions de l'Hôtel-Dieu étaient situées dans 27 villages, gros bourgs ou villes de l'actuel arrondisse-

---

(23) Etude Hourdé : Minutier Dulong.
(24) Etude Bricongne : Minutier Dulong.

ment de Soissons. (25) Nous en donnons la liste par canton.

*Canton de Braine*

ACY
BAZOCHES
CIRY
COURCELLES
COUVRELLES
MONT-NOTRE-DAME
SERCHES
VAUXTIN

*Canton de Château-Thierry*

BELLEAU
ESSOMMES
CELLES-EN-BRIE (*canton de Condé*).
GOUSSANCOURT (*canton de Fère*).
FOSSOY
NESLES

*Canton de Neuilly-Saint-Front*

MONTHIERS
NEUILLY-SAINT-FRONT
PRIERS
ROZET-SAINT-ALBIN

*Canton d'Oulchy-le-Château*

BEUGNEUX
CHACRISE
CROUTTES-S.-MURET
DROIZY
TIGNY
VILLEMONTOIRE
VIOLAINE

*Canton de Soissons*

BELLEU
BERZY-LE-SEC
BILLY
CHAVIGNY
COURMELLES
CROUY
CUFFIES
JUVIGNY
MERCIN
NOYANT
PASLY
POMMIERS
PLOISY
SAINTE-GENEVIEVE
SEPTMONTS
SOISSONS
VAUXREZIS
VAUXBUIN
VENIZEL
VILLENEUVE - SAINT - GERMAIN

---

(25) Y compris les communes qui formaient l'ancien arrondissement de Château-Thierry, plus les biens possédés dans l'arrondissement de Laon et les villages d'Autrèches et de Jaulzy (Oise).

*Canton de Vailly*

BUCY-LE-LONG
CHIVRES
CELLES
LAFFAUX
CONDE-SUR-AISNE
MISSY-SUR-AISNE
NAMPTEUIL-LA-FOSSE
OSTEL
TERNY-SORNY

*Canton de Vic-sur-Aisne*

AMBLENY
CŒUVRES
CUISY-EN-ALMONT
DOMMIERS
FONTENOY
LAVERSINE
MISSY-AUX-BOIS
MONTIGNY-LENGRAIN
OSLY
RESSONS-LE-LONG
SAINT-BANDRY
SAINT-PIERRE-AIGLE
TARTIERS
VIC-SUR-AISNE

*Canton de Villers-Cotterêts*

FAVEROLLES
MONTGOBERT

Les villages dēs autres cantons situés hors l'arrondissement étaient ceux de AIGUISY, CHAMPVOICY, COMBLIZY, COURTHIEZY, COUTERMIN, CRECY-AU-MONT, DRACHY, FAUCOUCOURT, GIVRY, GUNY, PONT-SAINT-MARD, VASSENS, VAUXAILLON, VILLIERS-LA-FOSSE, et, dans le département de l'Oise, mais alors de la Généralité de Soissons, AUTRECHES et JAULZY.

En dehors des biens ordinaires en terres, prés, vignes et maisons, l'Hôtel-Dieu avait en toute jouissance les fiefs de Berquigny, de Guise, de Cramoiselle, de Pisseloup, de Tracy, de Varcy ; les fermes d'Auffrique, de Berzy, de Beugneux, de Chacrise, de Champvoicy, de Crouttes, de Drachy, de Fruity, de La Gellée, de la Maison-Brûlée ; les fermes de Mareuil, de Mercin, de Noyant, de Pisseloup, de Priez, de Roches, de Sainte-Geneviève, de Tour et de Vauxtin.

Enfin il possédait en plein droit les seigneuries de Drachy, de Montmilon, d'Etrépilly, de Nanteuil-sur-Marne, de Noyant, de Pisseloup, de Presles, de Vauxaillon et de Priez.

De cette dernière nous possédons les papiers terriers, cueillerets et arpentages, ce qui est extrêmement important pour connaître la valeur des biens à la veille de la Révolution.

Par *papier-terrier*, il faut entendre un registre contenant l'état des terres en fiefs ou en roture d'une seigneurie, avec les cens, servitudes et redevances des vassaux, et ordinairement les aveux, dénombrements et reconnaissance des tenanciers. Dans son « *Laonnois Féodal* », Monsieur le Comte Maxime de Sars parlant des *terriers* et des *cueillerets* a fort justement écrit à leur sujet :
« La confection d'un *papier-terrier* devait être autorisée « par lettres patentes royales ; elle était faite dans la « forme des actes publics, par deux notaires ou par un « notaire assisté de deux témoins, qui n'admettaient « chaque article qu'après une enquête contradictoire... « Le *cueilleret* était un état des cens et des autres droits « dus par chaque tenancier, avec le nom des redevables « au moment de la perception... »

Monsieur de Sars assimile le « *terrier* » à l'état de section du cadastre ; avant lui, Chéruel estimait qu'un papier terrier était précieux pour déterminer la géographie féodale de la France. Ce sont ces deux considérations qui ont déterminé la Commission de la Recherche Scientifique à proposer pour 1939 comme sujet d'étude : l'exploitation seigneuriale au XVIII^e^ siècle d'après les terriers. La question est accompagnée de ce commentaire :
« On possède des notions générales sur le régime sei- « gneurial à la fin de l'Ancien Régime et même quelques « études provinciales assez poussées. Cependant il reste « nombre de régions sur lesquelles les précisions man- « quent. Or, à cet égard comme à beaucoup d'autres, « la France est variété et diversité. Il importe donc de « multiplier les sondages locaux. L'étude d'un terrier « satisferait à ce besoin... »

Les archives de l'Hôtel-Dieu peuvent permettre de répondre à ce desiderata ; elles contiennent en effet le terrier de Drachy et de Pisseloup (1534), le terrier de Priez au XV^e^ siècle (1484) et le cueilleret de cette même seigneurie (1496), un autre terrier du XVI^e^ siècle (1548) et un du XVIII^e^ siècle (1766-1767).

Tous les titres des possessions de l'Hôtel-Dieu se trouvent résumés dans les Registres des Inventaires, l'un en 3 volumes exécuté suivant l'intention de Mgr de Fitz-James, Evêque de Soissons, l'autre en 4 volumes qui est l'Inventaire Général fait en exécution de la délibération du bureau général du 9 septembre 1775. Les uns et les autres ont été calligraphiés par le sieur Martin, archiviste, qui reçut à cet effet 1778 livres. La reliure des 4 derniers volumes fut confiée à Sébastien Fournier qui se chargea du travail moyennant la somme de 40 livres.

*
**

Pour gérer les biens, procéder aux ventes et adjudications des denrées, dresser les baux, faire exécuter des travaux, il y a avait à la tête de l'Hôtel-Dieu un Conseil d'Administration composé de laïcs, pris parmi les gouverneur, échevins et bourgeois, et de religieux, la plupart des chanoines à la nomination de l'Evêque et du chapitre Cathédral.

Le Conseil se réunissait plusieurs fois par semaine, et même chaque jour en période de troubles, ses délibérations étaient consignées sur des registres dont un certain nombre, quatorze, sont parvenus jusqu'à nous. Ils vont de l'année 1639 à l'An II et renferment d'utiles renseignements sur des sujets divers. Il y est question du costumé des religieuses qui sera uniforme pour les anciennes et les nouvelles... « Leur première cotte sera « de serge ou de drap gris, et sur icelle une longne « soustanne qui leur battra jusqu'aux talons, de serge « ou de drap blanc, et sur icelle soustanne ung rochet « de thoile blanche, et pour aller à l'église elles auront « sur leur rochet leur chappe noire qu'elles ont accoustumées, et auront aussi chausses de drap blanc ou gris. « et auront aussi lesdites religieuses ung voile noir et « ung blanc dessoubz sans empoix... »

On y traite, dans ces délibérations, des honoraires des médecins et des chirurgiens, de l'assiduité aux services religieux et même du paiement des vicaires et enfants de chœur qui, pour chanter la messe les veilles de la

Dédicace et de la fête de Sainte-Marie-Madeleine, reçoivent 4 livres 10 sous, « ce qui fait 30 sous pour les « vêpres de la veille, 30 sous pour la messe, 30 pour « vêpres pour chacune des deux festes. »

Une délibération prise en 1712 est un véritable règlement d'administration. Il fut décidé que, par suite de l'accroissement des biens qui rendaient leur gestion difficile, le nombre des administrateurs serait porté de quatre à six, dont trois à la nomination du Chapitre et trois au choix de la ville. Chacun d'entre eux eut un rôle bien déterminé.

Au premier des chanoines, le spirituel de la maison ; au second, la tenue des Archives et la transcription des délibérations ; au troisième, la rentrée et le paiement des grains.

Au premier des bourgeois, la direction et la poursuite des affaires d'argent ; au deuxième, la comptabilité et l'approvisionnement ; au troisième, l'approvisionnement des vins, la visite et la réparation des bâtiments. Au cours de cette séance, il fut décidé que désormais les Assemblées du Conseil auraient lieu les lundis et jeudis; s'ensuivent différents articles sur la gestion des propriétés.

Le 20 février 1732, les Administrateurs procédèrent à la visite des bâtiments, lesquels étaient anciens et tombaient en ruines ; le procès-verbal, rédigé à la suite de cette inspection, nous apprend : « ... que les reli- « gieuses sont véritablement très-étroitement logées et « d'une manière très incommode et indécente, et qu'elles « manquent d'infirmerie, apothicairerie, chambres pour « les novices, cuisine, dépense, fournil et chambres de « communauté, logements pour leurs domestiques... » Par une décision, prise à l'unanimité, la reconstruction d'un bâtiment plus solide et plus commode fut décidée, mais il ne semble pas que suite ait été donnée car il n'en est plus fait mention au cours des séances suivantes.

Les Administrateurs réglaient aussi le service des médecins et chirurgiens ; le 30 décembre 1754, ils prennent une décision pour le plus grand bien des malades... « Le sieur de Baratz, médecin, lisons-nous, sera admis « à faire à l'advenir la visite desditz malades concurrem-

« ment avec le sieur Petit, de quartier en quartier ; « le sieur Petit commençant par celui de Janvier, et le « sieur de Baratz par celui d'Avril, et ainsi des sui- « vants... Si l'un d'eux a commencé les pansemens d'un « malade estropié dans son quartier, il le pourra con- « tinuer dans les quartiers suivans jusqu'à parfaite gué- « rison... s'il est question d'une opération considérable, « comme amputation de membre et autres opérations de « cette nature, ils ne pourront l'entreprendre qu'avec les « médecins et en leur présence ; il en sera de même « à l'ouverture d'un cadavre à laquelle aucun étranger « ne pourra assister... »

Déjà, en 1751, le 19 août, le Conseil avait décidé que les deux chirurgiens seraient appelés par les religieuses hospitalières lorsqu'on amènera des pauvres malades ayant des blessures et des plaies extraordinaires et considérables. Et les Administrateurs décidèrent que celui des deux qui refuserait son concours serait remercié et qu'il n'exercerait plus dans l'Hôtel-Dieu.

Mais où il nous faut souscrire sans réserve aux délibérations des Administrateurs, c'est lorsqu'elles traitent du rangement et de la conservation des Archives Hospitalières.

La plupart des pièces — et l'Inventaire en signale environ 200.000 — portent le cachet « Inventaire de 1870 », un certain nombre ont été répertoriées en 1776 ; on peut écrire que tous les dossiers et documents sont parvenus jusqu'à nous et que de toutes les Communautés, l'Hôtel-Dieu est la seule dont les titres aient échappé aux destructions de 1792. On sait que ce fut sous Napoléon III que parut le premier règlement concernant le classement par série des documents d'archives antérieurs à 1790.

L'Inventaire sommaire rédigé par Auguste Matton est antérieur à l'Ordonnance de M. de Persigny ; d'ailleurs, des classements avaient été entrepris sur les directives mêmes des Administrateurs, et cela dès l'an 1502. (26)

---

(26) Dans un compte de 1479, rédigé par Jehan Fernet, il est écrit « on fait mettre une serrure nouvelle à la chambrette où sont les papiers. »

En cette année fut rédigé un inventaire des lettres, privilèges, cartulaires, droits, rentes, appartenant « à « l'Ospital et Maison-Dieu Saint-Gervais de Soissons... »

Ces décisions méritent d'être signalées, aussi bien n'est-ce pas grâce à elles que nous pouvons faire cette étude et compulser ces actes poussiéreux qui renferment, depuis l'origine, toute l'histoire de l'établissement que nous connaissons sous le nom d' « *Hospices Civils de Soissons* ».

C'est en septembre 1713 que les Administrateurs décidèrent d'acquérir une grande armoire pour la conservation des titres que mangeaient les rats. Ce meuble devait être séparé par plusieurs rayons « en forme de « boîtes fermantes à deux serrures, une pour les admi- « nistrateurs laïcs, et à chacun une clef de leur serrure ; « il n'en sera tiré aulcun tiltre sans récépissé de celui « ès main de qui ils seront confiez ou au deffaut noté « sur un livre et de la cause... » Quelques mois plus tard, le 8 mars 1714, nous lisons cette note : « Les « tiltres de l'hostel-dieu se trouvent rangez par l'alpha- « bet dans l'armoire à deux serrures, et les layettes « devenant inutiles, il en a été donné aux religieuses « pour servir audit Hostel-Dieu dans le besoin, et Mes- « sieurs les Administrateurs ecclésiastiques ont fait choix « de la serrure d'en bas, et une clef a chacun leur a « esté mise ès mains et les laïcs ont pris celle d'en haut « et une clef à chacun leur a esté mise ès mains... » Mais, en dépit des précautions prises, il semble bien que titres et papiers empruntés pour quelque motif que ce soit, renouvellement de baux, surcens, réobligations, examen de droits acquits, ne se trouvaient pas remis à leur place ou n'étaient même pas rendus car, le 11 août 1734, les Administrateurs, en décidant qu'un nouvel inventaire serait dressé, stipulèrent qu'eux-mêmes devaient tenir la main plus que jamais qu'aucune personne, même le receveur, ne puisse prendre et emporter aucun papier des Archives sans en donner son récépissé sur le registre.

L'inventaire décidé en 1734 ne devait être exécuté qu'en 1758 à la suite d'une délibération prise le 4 mai et qui mérite d'être reproduite en entier car elle apporte

des précisions intéressantes sur les motifs du travail entrepris.

« ... Nous avons arrêté que comme les titres et papiers « des archives de l'Hôtel-Dieu sont dans la confusion « et le désordre, qu'ils se trouvent mêlés les uns avec « les autres, et que c'est toujours avec beaucoup de « difficultés qu'on trouve ceux dont on a besoin, il est « de l'intérêt et de l'avantage dudit Hôtel-Dieu de les « arranger, d'y donner tout l'ordre dont ils peuvent « être susceptibles, pourquoy nous avons choisi le sieur « Jean-Frédéric Poisson, archiviste de Monseigneur le « duc d'Orléans, demeurant à Soissons, lequel s'est « obligé d'arranger tous les titres et papiers dudit Hôtel-« Dieu, de réunir à chacun objet de bien toutes les « pièces qui les cocernent, de faire ou faire faire la « traduction de ceux qui sont en latin, en français, « d'insérer l'extrait sur la cotte de chacune pièce,, de les « cotter, parapher et numéroter, et d'en faire même un « inventaire sommaire qui porte la substance de chacun « acte avec une table, par ordre alphabétique ou par « chiffre selon qu'il jugera pour le mieux, même de « rendre ledit ouvrage fait et parfait de manière à con-« naître du premier coup d'œil la teneur de chacun « titre, et ce, moyennant la somme de 500 livres qui « lui sera payée en trois payements ; sçavoir 150 livres « après la première opération, c'est à dire l'arrangement « de tous les titres et papiers des archives dudit hôtel-« dieu, pareille somme de 150 livres après la seconde, « c'est à dire après l'extrait sur la cote de chacune pièce, « et 200 livres après la troisième qui est l'inventaire « sommaire de tous lesdits titres, ce que le sieur Poisson « s'est obligé de faire le plus tôt qu'il seroit possible à « la charge par le dit Poisson de fournir tous les papiers « nécessaires audit ouvrage... » (27)

Nous possédons les acquits de comptes ou reçus des sommes payées pour l'exécution d'un tel travail et il apparaît que l'archiviste Poisson et ses collaborateurs reçurent plus d'une gratification et c'était justice.

---

(27) Archives hospitalières n° 316.

L'Inventaire fut rédigé avec de fortes plumes à écrire dont le paquet valait 5 sous ; c'est là, il faut le reconnaître, dépense modeste si nous considérons les sommes allouées aux différents archivistes. C'est ainsi que Poisson reçoit, le 10 avril 1764, 166 livres 10 sous, savoir : pour 4.701 chemises à 6 livres la rame, 55 livres 4 sous ; 157 liasses ayant chacune une surchemise d'une feuille de papier, 36 sous ; 16 pièces de ruban pour les liasses, à 10 sous pièce, 6 livres ; pour 15 mains de papier de l'inventaire, 18 livres ; pour la reliure de cet inventaire, à 4 livres 10 sous le volume, 13 livres 10 sous ; pour la transcription, par Philbert Martin, des trois quarts du même inventaire, 72 livres. Il reçoit encore, le 4 mai 1764, 500 livres, conformément au traité du 4 mai 1758, pour le classement et l'inventaire, et en outre 100 livres, attendu le grand travail que cet ouvrage lui a occasionné et son exactitude.

En 1777, l'archiviste Martin reçut pour ses frais : 1.296 livres pour l'arrangement des archives, à raison de 4 livres 10 sous par jour, 400 livres pour la confection de l'inventaire, 72 livres pour celle des sommiers pour les redevances en argent de la ville et de la campagne, 10 livres pour la reliure du sommier des grains. Enfin, en 1779, une somme de 250 livres fut octroyée à Philbert Martin pour le travail qu'il exécutait. Un nommé Pilloy travaillait également aux écritures. En 1779, il perçoit des honoraires pour des copies de comptes et d'extraits de la police portant prix des grains vendus au marché de Soissons. Il reçoit également 250 livres comme « à « compte sur les ouvrages qu'il a faits pour les archives « concurremment avec Philbert Martin. »

L'Inventaire Sommaire est accompagné d'un Répertoire Général des boîtes contenant les Archives. Ce registre est intitulé « ETAT et arrangement des TITRES « dans les boëtes étans dans le Cabinet des Archives « de l'Hôtel-Dieu. »

Les documents se trouvaient renfermés dans 93 boîtes, deux ou trois de celles-ci étant parfois nécessaires pour contenir les titres d'un seul village. Il nous paraît intéressant de donner un extrait de l'état concernant Sois-

sons. Les immeubles y sont indiqués sous le numérotage adopté à la fin du XVIII^e siècle et ce, rue par rue.

## Boëte 64

Maison et Enclave dè l'Hôtel-Dieu.
Fondations.

## Boëte 65

Titres Généraux.
Réunion des Maladreries.

## Boëte 66

Franc Sallé.
Lettres de garde gardienne.
Francs fiefs et nouveaux acquets.

## Boëte 67

Rentes sur les Aydes et Gabelles.
Rentes sur le Clergé.
Rentes sur les Tailles.
Marque des cuirs convertie en contract.

## Boëte 68

Rente sur les officiers de l'Election.
Rente sur MM. les Trésoriers de France.
Rente sur la Communauté des Maîtres-Chirurgiens.
Rente sur la Communauté des Marchandes Lingères.
Rente sur le Chapitre de Saint-Pierre.

## Boëte 69

Maison acquise de M. Voivaux sise en la Grande Rue.

### Rue de l'Hôtel-Dieu

Maison N° 802.
Autre N° 803 et 804.
Autre N° 805.
Autre N° 806 et 807, surcens.

## Boëte 70

### Rue de l'Hôtel-Dieu

Maison N° 808.

Autre N° 809.
Autre N° 958.
Surcens de 22 liv. 10 s. sur la maison N° 971.

## Boëte 71

### Rue du Chaperon Rouge

Maison N° 810.
Autre N° 811.

### Carfour des Géraudins

Surcens de 2 liv. sur la maison N° 813.

### Rue Saint-Antoine

Surcens de 50 liv. sur les maisons N° 815 et 816.
Surcens de 2 liv. sur la maison N° 818.
Surcens de 2 liv. sur la maison N° 839.

## Boëte 72

### Rue des Filles Minimes

Maison N° 843.
Autre N° 844.
Autre N° 845.
Autre N° 846.
Autre N° 847.
Autre N° 848.
Autre N° 849.

## Boëte 73

### Rue Saint-Martin

Maison N° 570.
Autre N° 571.
Autre N° 572.
Autre N° 573.
Autre N° 581.
Surcens sur un jardin N° 708.

## Boëte 74

### Rue de Panleu

Surcens de 20 sols.

### Enclos des Capucins

Surcens de 6 livres.

Rue Saint-Remy

Surcens de 11 liv. 8 sols sur deux maisons.

Rue des Paveurs

Maison N° 495.
Autre N° 496.
Autre N° 497.

Boëte 75

Rue Saint-Christophe

Surcens de 35 sols sur la maison N° 27.

Rue de la Burie

Surcens sur la maison N° 467.

Rue des Rats

Surcens sur la maison N° 146.

Rue du Mouton

Maison N° 125.

Rue du Pot d'Etain

Maison N° 1398.

Rue de la Poterne

Rente de 65 liv. constituée sur la maison N° 1463.

Boëte 76

Faubourg Saint-Vaast

Rue de la Plaine

Maison et grange N° 1220.

Rue de Saint-Vaast

Maison N° 1209.
Autre N° 1210.
Autre N° 1211.
Autre N° 1212.
Autre N° 1215.
Autre N° 1216.

**Boëte 77**

**Rue de la porte de Crouy**

**Maison N° 1150.**
**Autre N° 1201.**

**Rue des Pécheurs**

**Maison N° 1101.**

**Rue des Graviers**

**Maison N° 1256.**
**Autre N° 1257.**

**Rue de la Clef**

**Surcens de 10 sols sur la maison N° 1239.**

**Boëte 78**

**Faubourg de Crise**

**N° 1 Jardins, terres et prez.**
**N° 2 Rente de 12 livres constituée sur la maison du « Sauvage ».**

**Boëte 79**

**Faubourg Saint-Christophe**

**N° 1 Terres.**
**N° 2 Deux pièces de terre.**
**N° 3 Surcens de 20 sols.**

**Il nous reste à aborder la partie la plus intéressante de cette étude, celle qui traitera du mode de comptabilité sous l'Ancien Régime et des prix dont étaient payées les denrées de première nécessité sous la Régence et les règnes de Louis XV et de Louis XVI.**

**Ce sont là des données instructives et sur lesquelles des économistes comme Leroy-Beaulieu ou d'Avenel se sont penchés. Nous allons citer des renseignements précieux concernant la vie économique à la veille de la Révolution, et les mercuriales et les courbes de prix des objets dont il va être question en analysant les livres de comptes ou en compulsant les « acquits de comptes »**

nous renseigneront sur la vie sociale au couchant de la Monarchie.

Dans son Introduction aux « *Découvertes d'Histoire Sociale* », l'auteur de « *Richelieu et la Monarchie absolue* », le Vicomte Georges d'Avenel, parlant de l'étude des prix de toutes choses depuis l'an 1200, a écrit : « Les découvertes de l'histoire économique ne « satisfont pas une curiosité spéculative seulement ; « elles répondent à des préoccupations d'ordre tout « actuel. Au milieu des discussions contemporaines, où « s'échangent surtout des idées, touchant les destins de « la société future, ces recherches apportent des faits « positifs : elles opposent, aux concepts imaginatifs et « aux plans issus du pur raisonnement des hommes « d'aujourd'hui, le témoignage d'expériences précises « et de lois en quelque sorte mécaniques que les hommes « d'hier ont tentées ou subies... » Et le collaborateur de la Bibliothèque de Philosophie Scientifique de poursuivre : « Il va de soi que s'il existait une doctrine, un « système, par la vertu duquel la majorité du genre « humain pût être enrichie, fût-ce aux frais d'une élite « de privilégiés, non seulement tous les bons citoyens « auraient le devoir de s'y rallier, mais il faudrait même « punir et proscrire les égoïstes récalcitrants. » Et l'auteur d'ajouter sous une forme concise : « Malheureu- « sement, un pareil système n'existe pas. »

C'est à ce problème d'histoire économique que peuvent se rapporter les études basées sur les prix, telles que les Archives Hospitalières en donnent la possibilité, et que nous ne ferons qu'effleurer, nous réservant d'en faire plus tard une étude approfondie.

Les « acquits de comptes » constituent de nombreux dossiers, ce sont pour la plupart des reçus signés par les fournisseurs ; ces papiers, de toutes grandeurs et de toutes formes, portent la signature plus ou moins bien tracée, des créanciers. Tels quels, ils apportent leur témoignage au passé et méritent, en leur simplicité, d'être pris en considération.

L'examen des liasses des « acquits » fait apparaître la diversité des choses achetées ou payées par l'Hôtel-

Dieu. En dehors de ce qui a trait aux honoraires des médecins ou des desservants pour les messes et convois, aux achats de produits pharmaceutiques, — dont nous allons donner quelques extraits, — les acquits se rapportent à une multitude de fournitures dont la diversité dépasse l'imagination. Si nous prenons une liasse, par exemple celle de 1728-1731, nous voyons que les reçus concernent le prix du pot de lait, de la livre de beurre, du quarteron d'œufs, des prunes et des salsifis, du maquereau et des harengs frais, de la bouteille d'encre et de la livre de saumon, du fromage, du panier de cerises et de la boîte de pains à cacheter, d'une buire de grès, d'une poule d'Inde ou du bâton de cire d'Espagne.

Ces documents nous font connaître sous quelle forme on employait les anciennes mesures, c'est ainsi que l'on disait :

la baudelée de charbon,
la hottée de pommes,
le pichet d'orge,
l'essin de son,
le lot d'huile,
l'aune de toile,
le muid d'avoine,
le pot de navette,
le cent de gluis (gerbe de seigle).
le cent d'éteules (gerbe de blé).

On se servait de buyres d'airain pour arroser le jardin.

Les revenus de l'Hôtel-Dieu consistaient en les loyers des immeubles, les recettes en blé et en vins. Les dépenses comprenaient tout ce qui était nécessaire à la vie normale de la maison. Le nombre des religieuses hospitalières a varié au cours des siècles. De quatre qu'elles étaient vers l'an 1400, elles atteignirent le nombre de quinze en 1789. Un stage de deux ans, en qualité de « postulante », était obligatoire avant la prononciation des vœux qui donnait lieu, jusqu'au XVI^e^ siècle, à des agapes payées sur la recette de l'Hôtel-Dieu.

Jeanne Deville fut reçue religieuse le 4 décembre 1487, « et y eust au disner plusieurs messieurs de l'église

« et pour ce qu'elle avoit servy à l'ostel-dieu le dessus « dit hostel-dieu porta les frais qui s'ensuivent : pour « bœuf et mouton 8 sous 6 deniers ; pour ung cochon « de lait 4 sous parisis, et pour deux oisons 4 sous « parisis. »

En 1498, « le mercredi des féeries de Pasques fut « vestue sœur Marye Lamye reçeu et voilée. Le dit jour « fut despendu au disné où furent aulcuns de Messieurs « de l'Eglise tant pour mesdits seigneurs que pour disné « des sœurs et aux povres malades ausquelz icelle Marie « devoit ce dit jour à disner, pour chappons, poisson, « pain et espices a esté despendu la somme de 24 sous « parisis. »

En 1525, à la profession de Jehanne Lelyepvre, alias de Juvigny, il fut payé « pour les frais du disné et ban- « quet fait audit Hostel-Dieu tant aux Religieuses que à « ses parents et amis, affin que icelle ne vendist aucuns « héritaiges qu'elle avoit de son patrimoine qui demeu- « rent au prouffict dudit Hostel-Dieu, payé 66 sols parisis. »

Nous avons relevé un certain nombre de noms de religieuses hospitalières qui résidèrent à l'Hôtel-Dieu du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle. Nous en donnons la liste, encore qu'elle soit incomplète, car la plupart de ces religieuses appartenaient aux familles du Soissonnais dont certaines subsistent de nos jours.

## *Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de 1405 à 1789*

1405. Jacquette LEMEZ, devint supérieure, décéda en 1448.
1405. Isabelle de RETEUF, décéda le 30 août 1409.

1408. Adron ou Adée HELVYE, prit le voile le 28 avril 1410. (28) Elle tint la comptabilité de 1448 à 1450.
1408. Jehanne de FALOISE.
» Jehanne de TERTIELZ.
» Richelette la VIMONDE, comptable en 1450-1451.
1428. Jacquette la Réfecturière.
1445. Catherine de Wadencourt, prend le voile en 1448.
1448. Péronne MARTEGUIENNE, prend le voile en septembre 1450.
» Guiote VATINE, comptable de 1463 à 1473.
1469. Marie le CHATE, prend le voile en 1471.
» Nicole LECOMTE, comptable de 1473 à 1476.
» Marie DAONNE, décéda en 1488.
1477. Jehanne CHOLARDE, reçue le 16 may 1479.
1477. Marie COUARDE, de Billy-sur-Aisne, reçue le 28 novembre 1479. (29) Elle décéda en 1488.
1485. Jehanne DEVILLE, reçue le 4 décembre 1487, décédée le 31 juillet 1496.
1490. Péronne.
» Jehanne TOUZETE, décédée en 1501.
» Jehanne DETAN.
» Jehanne de la CENSE.
1498. Marie LAMYE, décédée en 1521.
» Margueritte JOBIN, morte le 14 juillet 1503.
» Agnès, morte le 19 octobre 1503.
1503. Sœur COLETTE.
1508. Margueritte MARNETTE, décédée en 1513.
1508. Jeanne la BOUCHERE, morte le 8 novembre 1522.
1526. Jehanne LELYEPVRE, alias de Juvigny.
» Gille DESPIE.
» Jehanne de BRIE.
» Antoinette DELESTRE, décédée en 1529.
» Marie la VIEILLE, décédée en 1536.
» Margueritte BROCHART, décédée en 1537.

---

(28) Elle remplaçait dans la communauté Isabelle de Reteuf.

(29) *Comptes de Jehan Ferne.* — Le 28 jour de Novembre, reçu de Thomas Ersin, de Billy-sur-Aisne, pour le pain de la réception de Marie Couarde, sa mère, qui fut vestue et religieuse audit hostel-dieu, 8 livres parisis.

1554. Jeanne HACQUINE, dite de Courchamp. Elle fit profession le 13 janvier 1554.
» Jeanne de JUVIGNY, décédée le 13 octobre 1557.
» Jeanne SOUPPLET, morte en 1564.
» Margueritte PREVOST, morte en 1565.
» Sœur BASTIENNE, morte en 1565.
» Louise FOUREE, religieuse, puis Supérieure, décédée en 1569.
» Barbe DURY, morte le 28 décembre 1573.
» Sœur BARBE, Supérieure, morte le 7 juillet 1579.
» Jeanne de CUFFIES, morte de la peste en 1580.
» Madeleine MAHUET, d°.
Sœur JEANNE, morte le 13 septembre 1582.
Marie d'ACY, religieuse morte le 28 juillet 1584.
Sœur CLAUDINE, religieuse décédée le 1er septembre 1586.
Sœur JEANNETON, mère de l'Hôtel-Dieu, décédée le 26 mai 1594.
Guillemette GUILLAUME, mère, décédée le 9 novembre 1594.
Sœur NICOLE, morte en 1600.
Jeanne OBLET, morte en 1607.
Jeanne la VIEILLE, décédée le 8 mai 1640.
Sœur Sainte-Cécile, sacristine.
1641. Jeanne FONTAINE, reçue postulante le 5 août 1641.
1641. Marie LEDUC, reçue postulante le 5 août 1641.
1642. Barbe AUGEE, reçue postulante le 5 février 1642.
1642. Marguerite RANGUEIL, reçue postulante le 5 février 1642.

En 1646, les religieuses de l'Hôtel-Dieu étaient :

Philippe MORIN, mère supérieure.
Marie de MARCQ, sous-mère.
Marie LANGLOIS, dépositaire.
Catherine MORIN, mère hospitalière.
Charlotte GERVAISE.

Marie RENERSE, Marie du BARET, Marie-Suzanne de CAUMONT, Marie LEDUC, Barbe AUGEE, Jeanne de la FONTAINE, Marguerite RANGUEIL et Marie BERENGIER, dite de la Visitaton.

Au décès de celle-ci, survenu le 6 janvier 1647, un différend s'éleva entre la Communauté des Religieuses de l'Hôtel-Dieu Saint-Gervais et les administrateurs ecclésiastiques de l'établissement. Un procès-verbal de désaccord fut rédigé par le notaire Foucart ; en voici la teneur :

« Aujourd'hui mercredi sixième janvier mil six cent quarante-sept après-midi, nous notaires royaux résidens à Soissons, soussignés, sur la réquisition des discrètes religieuses et sœurs Philippe Morin, mère supérieure, Marie de Marcq, sous-mère, Marie Langlois, dépositaire, Catherine Morin, mère hospitalière, Charlotte Gervaise, Jeanne de la Fontaine, Marie Le Duc, Barbe Augée, Marguerite Rangueil, Marie Renerse, Marie du Baret et Marie-Susanne de Caumont, toutes religieuses vivantes de la communauté de l'Hôtel-Dieu Saint-Gervais de Soissons,

« Sommes transporté audit Hôtel-Dieu ou étant elles nous ont dit par l'organe de la dite Morin, mère supérieure, que sœur Marie Bérengier, dite de la Visitation, religieuse professe dudit Hôtel-Dieu et de la dite Communauté, serait décédée aujourd'hui environ sur les quatre heures du matin. Que pour pourvoir à son inhumation, incontinent après, vénérable et discrète personne Mre Samson Regnault, doyen et chanoine de l'église cathédrale de Soissons. Et Jean Du Tour, archidiacre et chanoine de la même église, administrateurs ecclésiastiques du dit Hôtel-Dieu, y étant arrivé pour rendre à la dite défunte leur assistance charitable, elle les avait prié de faire lever la pierre du caveau qui est au-dessous de l'église, disposé pour la sépulture des Religieuses venant à décéder. Ce qu'ayant promis de faire ajoutant seulement les dits sieurs doyens qu'ils seront contents d'en communiquer à Messieurs du Chapitre. Environ les dix heures du matin sont venus audit Hôtel-Dieu lesdits sieurs doyens avec les sieurs Masson et Garnier, chanoines de la dite église, qui ont fait entendre aux dites religieuses que Messieurs dudit Chapitre avaient ordonné que la défunte serait enterrée dedans une partie du jardin que l'on prendrait pour faire un cimetière, auxquels sieurs lesdites religieuses, parlant comme dessus,

leur avaient remontré que Mgr de Soissons avait ordonné que la cave étant au-dessous de la chapelle de l'Hôtel-Dieu serait destinée pour l'inhumation des religieuses venant à décéder, que son ordonnance avait été confirmée par arrêt des Conseillers du Roi. Que MM. les Administrateurs, obtempérant à la dite ordonnance avaient fait accomoder la dite cave fort commodément pour la dite sépulture, qu'elle était grande et spacieuse, qu'il y avait même des cercueils de pierre tout prêts pour mettre les corps des dites défuntes. Qu'il semblait que cette cave avait été faite exprès pour inhumer les religieuses dudit hôtel-dieu qui viendraient à y décéder, qu'il n'y avait aucune des leurs enterrées dans le jardin, qu'il était fort éloigné de l'église, qu'il était déjà fort petit, insuffisant pour le ménage dudit Hôtel-Dieu, qu'elles n'avaient ce seul lieu pour y prendre l'air sortant de la sollicitation des pauvres malades après avoir ressenti les mauvaises odeurs qui sont ordinaires en leur service. Qu'étant enfermées et en clôture il leur restait cette seule petite consolation. Qu'elles n'auraient point de courage d'y aller ci-après leur sœur y était enterrée. Que pour aller à ce jardin il faudrait passer par la grande basse-cour en quoi il y aurait quelque sorte d'indiscrétion pour faire la dite inhumation, que d'ailleurs la dite partie de jardin que l'on destinait pour faire un cimetière étant tout proche le jardin de l'hôtellerie appelée Saint-Jacques. Que de là on entendait les gens dans le jardin jurer et blasphémer et disant d'autres paroles indécentes, qu'elles ne pourraient avec attention aller prier pour le repos de l'âme de leur sœur défunte et en ce lieu. Nonobstant toutes lesquelles remontrances que lesdits sieurs doyen, Masson et Garnier, leur avaient répondu, que Messieurs du Chapitre l'avaient ainsi ordonné, qu'ils étaient leurs supérieurs et qu'il fallait obéir. Les dits sieurs doyens leur ayant même refusé quelque temps quoiqu'il n'y eut rien de pressé, que les dits sieurs au contraire les avaient fort maltraité de paroles les appelant opiniâtres et désobéissantes et seraient venu environ les onze heures accompagné de plusieurs chanoines et chapelains et enfants de chœur de la Cathédrale avec croix, cierges et eau bénite et avait

fait la bénédiction d'une partie dudit jardin pour en faire un cimetière et après avoir achevé et s'être retiré serait revenu audit Hôtel-Dieu mander la dite Mère Supérieure. Laquelle lui ayant envoyé les dites sœurs de Marcq et Langlois il leur dit qu'il était venu pour savoir leurs résolutions, en cas qu'elles ne voulussent obéir qu'il viendrait avec des prêtres enlever le corps de la dite défunte et ferait sans elles son inhumation.

« Auquel les dites sœurs ayant répondu de la part de la dite Mère qu'elles étaient obligées de céder à la force qu'elles ne voulaient point faire de scandale et qu'elles prétendaient bien faire réparer le tort qui leur était fait, protestant que ce qui serait fait ensuite ne leur porta aucun préjudice ni aux droits qu'elles avaient de faire enterrer leurs sœurs venant à décéder, dans le petit caveau au-dessous de l'église. De quoi s'étant contenté le dit sieur doyen, il serait venu environ les trois heures après-midi, aurait enlevé le corps de la défunte avec les dites religieuses et après qu'elles avaient chanté les Matines des Morts et observé les autres cérémonies présentes il l'avait inhumée dans le dit jardin.

« Cette entreprise du doyen faite au mépris de l'ordonnance de Mgr l'Evêque et des arrêts du Conseil privé du Roi, qui ont été signifiés aux dits sieurs du Chapitre et que ledit sieur Doyen sait très bien que d'ailleurs elles ne reconnaissent pas lesdits sieurs du Chapitre pour leurs supérieurs et qu'ils se sont toujours opposés jusqu'à présent à toute réformation.

« Elles adressent plainte à l'Evêque et au Conseil privé du Roi afin que tout ce qui a été fait pour raison de la dite inhumation ne leur puisse en aucune façon préjudicier ni aux droits qu'elles de faire inhumer leurs sœurs venant à décéder dans ledit caveau. »

(Ce document fut signé par les sœurs présentes et les notaires Foucart et Gosset),

1663. Claude LENOIR (sœur Saint-Prothais), reçue le 10 septembre 1663.

1670. Marie CARRIER (sœur Sainte-Cécile), postulante le 23 avril 1670, décédée le 9 février 1729.

1672. Sœur LEPICIER, postulante du 16 mars 1672.

1676. Marie-Anne LABOURET, postulante du 20 avril 1676.
1695. Marie de MONTIGNY (sœur Perpétue), postulante le 8 août 1695. Elle fit profession le 19 août 1696 et décéda le 18 février 1715. (30)
1695. Anne LAMBERT, postulante le 8 août 1695.
1696. Sœur FELICITE, elle fit profession le 19 août 1696.
1698. Françoise de RUEZ, fit profession le 21 janvier 1698.
1707. Marie-Madeleine PREVOST.
1717. Marie-Louise du TREMBLAY.
1717. Mademoiselle de BLANCHECOURT.
1720. Marie-Anne DELACOURT, professe le 25 janvier 1720.
1722. Anne-Marie-Madeleine WUAREL, elle fait profession le 4 octobre 1722.
1722. Sébastienne SAUVAGE, fait profession le 4 octobre 1722.
1725. Louise CARLIER, profession le 12 février 1725.
1727. Marie-Anne DEBEYNE (sœur Saint-Jean), postulante le 27 janvier 1727, morte le 17 avril 1732.
1727. Marie MAUCLERC, postulante du 27 janvier 1727.
1730. Madeleine DELACOUR (Sœur Sainte-Agnès), postulante du 28 septembre 1730, morte le 3 juillet 1734.
Louise POTIER (sœur Agathe), décédée le 7 avril 1732.
1732. Anne-Félicité VUILLEAUME (sœur Saint-Jean), postulante le 8 mai 1732, elle fit profession le 27 avril 1734.
1732. Marie-Elisabeth QUINQUET de MONTJOUR, professe du 8 mai 1732, décédée le 7 avril 1772.
1732. Marie-Claire HUBERT, postulante du 5 juin 1732.

---

(30) Archives hospitalières n° 311. — « Religieuse, âgée de 37 ans, 19 ans de profession ; décédée le lundi 18 février 1715, à 8 heures du soir, les sœurs hospitalières n'étant plus que 11, entre lesquelles il y a Claude Lenoir, sœur Saint-Prothais, fort âgée et paralytique, deux personnes seront reçues. »

1735. Marie-Charlotte AUTREAU, de Vigneux, postulante du 2 mai 1735.
1735. Madeleine de BINCOURT (sœur Victorine), postulante du 6 juin 1735, décédée en 1775.
1736. Madeleine PENNIER, postulante du 10 décembre 1736.
1739. Sœur FERTE, dite Sainte-Geneviève, postulante le 19 avril 1739.
1742. Marie-Suzanne de HEDOUVILLE, postulante le 4 juin 1742.
Sœur WIBERT (Sainte-Thérèse), sous-prieure, décéda en 1744.
1747. Madeleine OLIVIER, postulante le 13 avril 1747.
1751. Louise-Françoise TONSON, postulante du 17 juin 1751.
1751. Marie-Anne de SAINT-VANNE, postulante le 20 décembre 1751.
1752. Marie-Élisabeth DURY, reçue le 18 décembre 1752.
1755. Barbe PINARD, reçue le 5 avril 1755.
1755. Marie-Catherine MOREAU, reçue le 1er septembre 1755.
1760. Marie-Thérèse GELE, reçue le 6 novembre 1760.
1761. Marie-Louise DHOBERY, reçue le 19 novembre 1761.
1764. Louise-Agathe DENETTE, reçue le 27 août 1764.
1765. Madeleine-Marie-Anne LECOMPTE, reçue le 27 juin 1765.
1766. Margueritte MARCHAND, reçue le 8 avril 1766.
1768. Marie-Nicole GOUMANT, reçue le 2 juin 1768.
1768. Thérèse BOITEL, reçue le 13 juin 1768.
1769. Julienne-Rosalie LABOURET.
Marie-Antoinette GEOFFROY.
1773. Marie-Madeleine-Pélagie LOTH.
Marie-Charlotte RADOULE de la BOUSTARDERIE.
Louise HUART.
Nicole MAILLOT.
Rose-Angélique de SON de Saint-Paul.
Marie-Sophie LANGLOIS.
Charlotte-Françoise CHARTON.

Louise MERLIN.
Marie-Françoise HUGUIN.

1788. Marie-Nicole GRIMAUX, elle prend l'habit le 3 juillet 1788.

Les religieuses qui décédaient étaient inhumées aux frais de la maison et les obsèques entraînaient le paiement de sommes à des personnages divers. C'est ainsi que le 12 mai 1783, pour l'enterrement de sœur Félicité il fut donné : à 4 chantres, 2 livres — à 2 bedeaux, 2 livres, — à 12 musiciens, 6 livres, — à 10 enfants de chœur, 6 livres, — au grand sacristain ,12 sous, — à 4 habitués, 2 livres ,— au suisse, 12 sous, — au sonneur de la Cathédrale, 5 livres, — à celui de l'Hôtel-Dieu, 4 livres, — au menuisier, 5 livres, — au maçon, 10 livres, — aux serveurs et garçons, 3 livres 12 sous, — à un homme pour porter les billets, 30 sous.

L'inhumation de la Mère Sainte-Emilie, le 25 mars 1788, revint encore plus cher ; il fut payé : aux musiciens, 6 livres, — aux 10 enfants de chœur, 5 livres, — aux 4 chantres du transport, 2 livres, — aux bedeaux et suisse, pour le transport et enterrement, 3 livres, — aux 4 habitués, 2 livres, — au maçon qui a ouvert le caveau, 10 livres, — pour le cercueil, 6 livres, — au sonneur de Saint-Gervais, 5 livres, — à celui de la maison, compris 4 services, 5 livres, — au sacristain de la maison, 3 livres, — au grand sacristain, de Saint-Gervais, 12 sous, — aux serveurs de messe, 48 sous, — pour porter les billets et aider, 3 livres 12 sous, — pour les billets et lettres envoyées, 53 livres 12 sous.

En 1720, les acquits de comptes du Chapitre II des mises ordinaires et extraordinaires pour le service divin, font apparaître une dépense de 24 livres pour les offices chantés en l'Eglise de l'Hôtel-Dieu les jours de la Dédicace et des fêtes de Sainte Madeleine et de Sainte Anne.

En 1763, le service des fêtes de Sainte-Restitue, ne coûtait, pour les honoraires de musiciens de la Cathédrale, que 20 sous, c'est du moins ce que toucha leur chef, Delacroix, et cela jusqu'en 1769. Par la suite ils obtin-

rent une augmentation de 6 livres pour les messes chantées à la Dédicace et à la Sainte-Madeleine.

Plus encore que les traitements des eccclésiastiques, les honoraires des médecins, chirurgiens et sages-femmes étaient tarifiés. En 1720 un chirurgien recevait 100 sous pour une consultation et une amputation. En 1731 les émoluments annuels du docteur en médecine sont de 60 livres et la sage-femme touche 30 sous pour accoucher une malade. La même année le chirurgien Gérardin reçoit 100 sous pour consultation de Martin Goullet, qui avait un ulcère chancreux à l'anus. Une pareille somme lui fut allouée à cause de sa consultation de Marie-Madeleine Flagella, qui avait un dépôt sur le sternum ayant déterminé la carie de l'os. En 1741, le médecin prenait 45 sous pour un accouchement et le chirurgien 5 livres pour une amputation. En 1748, nous voyons une femme chirurgien-juré, la femme Boulanger, veuve Gérardin, qui exerçait moyennant 100 livres par an, cependant que Mademoiselle Bouchet recevait 3 livres pour un accouchement.

Les honoraires des chirurgiens ont peu variés dans le cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

En 1646 on paie 20 sous pour un accouchement laborieux.

En 1679, pour couper le bras on donne 100 sous, pour une trépanation, 100 sous, pour un accouchement, 30 sous, pour ouvrir le côté à une femme enceinte, 100 sous.

En 1691, l'opération césarienne coûtait 100 sous.
En 1720, une amputation vaut également 100 sous.

En 1741, un accouchement se paie 45 sous, et une amputation 5 livres.

Les médecins et chirurgiens cités dans les acquits de comptes et dans les registres de délibérations sont peu nombreux. Durant les XV^e^ et XVI^e^ siècles les disciples d'Esculape sont désignés sous l'épithète de « *barbier* ».

C'est ainsi que nous trouvons en 1515, Charles Delaborde, barbier, qui reçoit « 18 sous pour avoir pensé et mediciner Jeannou Davart ».

En 1549, il est fait mention de Pierre Lecocq, barbier.

Il touche 4 livres 10 sous « pour avoir coupé la jambe d'un pauvre patient à raison « que le feu se y estoit mis ».

Par la suite nous relevons les noms qui suivent :

1580, Jean Morel, chirurgien, mort victime de la peste.
1600, Pierre Charton, médecin.
1663, Lebas, chirurgien.
1667, Michel Flory, chirurgien.
1667, Pierre Musnier, chirurgien.
1667, de la Paille, médecin.
1667, Galliard, apothicaire.
1684, Robert Jourland, médecin.
1721, Boulanger, chirurgien.
1731, Gérardin, médecin.
1754, de Baratz, médecin.
1754, Petit, médecin, qui habitait rue Saint-Gaudin, dans la maison où se trouve le puits de ce nom.
1766, Pérault, chirurgien. Il reçoit 250 livres pour ses honoraires, à cause de l'opération d'un cancer faite à sœur Sainte Cécile. Il fut assisté par Gayar, chirurgien à Château-Thierry, qui fut gratifié de 174 livres pour avoir participé à l'opération. (31)
1776, Collard, chirurgien.

De la médecine à la pharmacie il n'y a qu'un pas, aussi allons-nous le franchir et connaître, d'après les acquits de comptes, les principaux produits qui entraient dans la composition des médicaments et potions dont on faisait usage il y a trois sicècles.

Le 9 juin 1650 on installa la pharmacie et rien ne se trouve dans les livres qui mentionne l'achat de pots dans lesquels se conservaient les diverses substances. Ces pots, Monsieur le docteur Dorveaux, nous l'a appris, se ramenaient à trois types principaux.

1° *La chevrette*, qui était pourvue d'une anse et d'un bec ou goulot pour verser le liquide avec un orifice assez large pour l'introduire facilement. La chevrette était le

(31) Archives hospitalières n° 601.

pot de pharmacie par excellence. Seul les apothicaires avaient le droit de l'étaler à la fenêtre de leur officine. Les épiciers, les chirurgiens-barbiers, les maréchaux-vétérinaires qui se hasardaient à exhiber ces sortes de vases à la devanture de leurs boutiques s'exposaient à des poursuites.

2° Le *pot*, improprement appelé « *pot à canon* ». Il serait plus correct de dire Pot-Canon, puisqu'il tire son nom de sa forme cylindrique. Il était réservé aux corps gras, conserves, robs, etc. ; il était généralement déprimé par le milieu pour aider la main à le saisir.

Les canons de petite dimension s'appelaient piluliers à raison de l'emploi qu'on en faisait. Il y avait encore les bouteilles à panse légèrement aplatie sur la face antérieure et même sur les deux faces : les biberons.

Quels produits entraient dans la composition des sirops et des pommades qui constituaient toute la pharmacopée dont Molière s'est tant gaussé ? Si au XVI^e^ siècle on se sert de poix, de vert-de-gris et de vif-argent pour la guérison du haut mal, on voit employer, au début du XVIII^e^ siècle, l'huile de scorpion, l'égyptiac, le sassafras, le sel d'Epsum, le sel de mars de rivière, du diapalme, de l'emplâtre divin, du néapolitanum, de la racine de pareira brava, du cinabre Haurel, de l'arcanum duplicatum qui valait de 9 à 10 livres, de l'onguent de mère qui subit une augmentation de 10 sous par livre en 1743, à cause de la cherté de l'huile, du coriandre, des roses de Provins, du benjoin en larmes ; vers 1753 l'eau de canelle valait 4 livres et le blanc de baleine 5 livres. Les malades étaient traités avec du tamarin, de la manne en larmes, on se servait du baume de copahu, de cristal minéral, de jalap, de sené, de tormentille, de mélilo, de sel de seignette, d'oximel scillitique ,de kermès minéral, d'onguent de styrax, de crême de tartre, de thériarque de Venise, de baies de hièble, de baume de Lucatel, — on voit également que l'Hôtel-Dieu achetait du miel blanc, de la casse en bâton, du sel de glauber, de la gentiane, du vulnéraire et même du capillaire du Canada.

Les produits pharmaçeutiques les plus souvent employés se ramènent à une quarantaine, électuaires, sirops,

pilules et poudres ; nous en avons dressé la liste qu'accompagnent des notes succintes tirées d'un important travail de M. Octave Thorel et intitulé « *Jehan de Louvegny* apothicaire amiénois de 1487 à 1520 ». (32)

AGARIC. — S'employait comme purgatif. L'agaric blanc ou des pharmacies était une substance blanche préparée avec le polypore du mélèze.

ALOES SUCOTRIN. — Purgatif, stomachique, tonique et emménagogue.

ALUN CALCINE. — Astringent et caustique, était réputé pour consumer les chairs.

AMMONIAQUE. — On la connaissait sous les noms d'alcali volatil, d'alcali fluor, d'esprit de sel ammoniac. Découverte par Kunckel en 1612, elle fut surtout employée comme réactif.

ARISTOLOCHE. — Racine de l'*aristolochia longa,* famille des aristolochées. Elles emportent les obstructions et sont purgatives, bonnes pour les ulcères et la gangrène.

BASILICUM. — C'était un onguent composé de poix noire, de colophane, de cire jaune et d'huile d'olive. Maturatif, dépuratif, digérant, il avançait la supuration des plaies et des ulcères.

CANTHARIDES. — Employées comme vésicant. — *Lytta vesicatoria.* — Vendues pour l'usage externe et sur ordonnances ; les tenir sèches, sinon, de deux ou trois ans, elles se mangent elles-mêmes et tombent en poussière.

CAPRES. — L'huile qui en était extraite passait pour soigner les douleurs de la rate.

CASSE. — La casse entrait dans la confection des clystères. Et Molière en parle, dans son Malade Imaginaire, « Plus une bonne médecine purgative et corroborative, composée de casse récente avec sené levantin, suivant l'ordonnance de Monsieur Purgon, pour expulser et évacuer la bile... »

---

(32) Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 4e série, tome V. Année 1908,

CASSONADE. — Sorte de moscovade grise fondue, cuite et mise en moules. La liqueur a porté successivement les noms de syrop de sucre, miel de sucre, remel, mélasse, doucette. Baumé nous fait savoir que dans le commun du peuple on la désignait sous le nom peu académique de merde du prince d'Orange et de merde à Marie Graillon.

COLOQUINTE. — L'extarit de ce concombre amer passait pour faire sortir les sérosités des parties les plus éloignées du corps.

DRACHYLUM. — Employé comme émollient, il amollissait, résolvait et cicatrisait. On l'employait sous forme d'emplâtre résolutif, composé de jus de plantes ; rouge, à base de litharge d'or, ou blanc, à base de litharge d'argent.

EPONGES. — Se vendaient par quarteron. Calcinées on les jugeait spécifiques pour le goître et le scorbut.

GALBANUM. — Dans le journal de l'apothicaire amiénois, ce produit est dénommé « lapdanum ». Le commentateur suppose qu'il faut lire « galbanum », c'est la forme usitée dans les comptes de l'Hôtel-Dieu de Soissons. Résine produite par le *Bubon galbanum.*

GINGEMBRE. — Electuaire laxatif.

GOMME ARABIQUE. — *Gummi arabicum.* Passait pour adoucir l'âpreté de la toux.

GOMME ADRAGANTE. — *Gummi tragæ cantha.* — Son usage était rare, il en est fait mention quelquefois dans les acquits de comptes.

JULEP, qu'il ne faut pas confondre avec le JALAP. — Le julep s'employait comme calmant et était composé uniquement d'eau distillée et de sirops. Le jalap passait pour un bon purgatif.

KERMES. — On s'en servait comme expectorant, c'est un médicament qui est un mélange de sulfure d'antimoine hydraté, d'antimonite de sodium avec un peu de sulfure de potassium.

Liqueur de Cueur de Cerf ou de Cornes de cerf. — L'usage la considérait comme « bon cordiaque ».

MELILO. — Ce produit se débitait sous forme soit d'emplâtre, soit de drogue ; en ce dernier cas on l'utilisait pour les yeux. L'emplâtre de mélilot de Mesué ramollissait et résolvait, cette plante était employée conjointement avec la mauve et la guimauve.

NOIX DINDE. — Dans son étude M.-O. Thorel donne les renseignements qui suivent : Noix indiennes. On vendait ,sous ce nom, les mirobolans indiens ou arécas et les muscades mâles. « De ces dernières, on tirait une huile propre contre les humidités et les froideurs de l'estomac et des parties nobles ».

ONGUENT ROSAT. — Servait pour la guérison des hémorroïdes, des inflammations et des douleurs des jointures.

OGUENT A VERS ou ONGUENT de Vers de terre. — Bon remède pour toutes les douleurs, les tumeurs et les dislocations.

PAVOT. — Ce sédatif, encore employé de nos jours, se prenait sous forme de sirop.

PILULES BICHEES. — Elles passaient pour abattre les vapeurs, éclaircir la vue et provoquer les menstrues. On faisait usage également de pilules balsamiques de Morton.

POPULEUM. — Onguent aux bourgeons de peuplier *Populus nigra.* Balsamique, vulnéraire, anti-hémorrhoïdal, bon pour les brûlures, les crevasses du sein et les cancers.

RHUBARBE. — Cette plante figure dans tous les comptes de l'Hôtel-Dieu. Et l'apothicaire de Louvegny la mentionne sous deux articles dans son inventaire : « Ruebarbe en boîte » et « Trocis de rubarbe ». C'était un remède excellent qui servait à tous et à tout. On employait les *trochisques de rhubarbe de Mesué* pour les obstructions du foie, du mésenthère et de la rate.

ROSES. — Les sirops de conserves de roses de Provins trouvaient leur emploi dans les affections de poitrine et du cerveau.

SAFRAN. — L'huile que l'on en tirait dissipait les duretés et apaisait les douleurs. Dans « *L'art de conserver sa santé, de l'école de Salerne* », on lit :

Le safran réconforte, il excite la joie,
Raffermit tout viscère et répare le foye.

Et Rabelais nous enseigne que « Le zaphran tant esiouit le cœur qu'il le dépouille de vie, si on en prend en dose excessive, par résolution et dilatation ».

SCAMMONEE. — Elle était considérée comme un des piliers de la médecine. « Elle purgeait les humeurs bilieuses et pituiteuses ».

SEMEN CONTRA. — Remède spécial aux enfants. *Graine à vers* ou poudre contre les vers, *Semen contra* (*vermes*). En dragées, elle prend le nom de barbotine. Substance âcre, odorante, verdâtre, constituée par des fragments de diverses espèces d'armoises d'Orient. (33)

SENE. — Souvent employé comme purgatif. Il s'agit du sené vert ou de Tripoli qui supplanta la gratiole. Celle-ci était plus connue sous le nom de *gratia Dei*, M. Thorel, à son sujet, donne cette explication... « comme elle vient de chez nous, nous n'en faisons pas grand état... »

SOUFRE. — On s'en servait natif ou vif, préparé ou mort, en fleur ou en bâtons. Il était considéré comme un baume naturel pour les poumons. La poudre de lycopode, à cause de son inflammabilité et de sa couleur s'appelait *soufre végétal*.

STYRAX. — Le Louvegny écrit « storac calamit », il s'agit d'un produit tiré du *Styrax officinalis*, dont on se servait au XIVe siècle pour les embaumements.

TEREBENTHINE. — Huile terbentine. Elle ouvrait les conduits de l'urine et empêchait la génération des calculs... Littré nous fait savoir que le mot ALBOTIN était la vieille appellation du térébenthe et de sa racine.

ZEDOAIRE. — Cette racine qui entrait dans la composition de la thériaque était surtout employée comme aphrodisiaque et vermifuge.

---

(33) Cf. M. O. Thorel : Inventaire de de Louvegny. Ouv. cit.

Tels furent, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, les principaux produits d'usage courant, qui se trouvaient sur les rayons de la pharmacie de l'Hôtel-Dieu ou dans les apothicaireries.

Leur emploi demandait une certaine somme de connaissances et quelquefois le disciple d'Esculape, au lendemain d'un traitement souverain, se voyait féliciter publiquement. Il en fut ainsi au XVIII^e^ siècle pour un médecin répondant au nom de Monsieur Pomme et qui devait s'installer à Paris. Il était célèbre depuis la publication d'un « *Traité des Vapeurs* », livre, lisons-nous dans une critique de l'époque, qu'on pouvait nommer le « *Manuel des Dames Vaporeuses* ».

Un certain M. de V..., qui taquinait la Muse, lui adressa cette « Epitre ». (34)

## EPITRE

Du Dieu bienfaisant d'*Epidaure*
Vous êtes l'appui précieux ;
Vos soins, vos efforts studieux
Ferment la boëte de *Pandore*.
Ramenez la santé, la paix,
Consolez la nature humaine,
Des maux accourcissez la chaîne,
Et jouissez de vos bienfaits.
Otez leurs vapeurs à nos belles,
C'est la moitié du genre humain ;
Tout ce que vous ferez pour elles
Sur nous vous donne un droit certain.
O d'*Esculape* heureux apôtre.
Que vous ferez cher à Paris.
L'Amitié vous réserve un prix,
L'Amour vous en promet un autre.

Il apparaît que, parfois, les médecins, en désespoir de cause, ou par manque de diagnostic probant, laissassent leurs malades ; le cas est rare, mais il existait. Il arrivait

---

(34) Elle fut insérée dans le *Mercure de France* du mois de janvier 1767.

aussi que les religieuses composassent des remèdes, potion, eaux pour les yeux et même eau minérale. Nous avons l'ordonnance d'une eau minérale préparée en avril 1775, d'après les instructions de Mme Saint-Jean. En voici la composition :

« Prenez mercure revivifié du cinabre, 6 onces, met-
« tez-le dans un matras, ajoutez-y esprit de nitre, 4
« onces, mettez-les sur un feu de sable jusqu'à l'entière
« dissolution. D'une autre part, prenez sel de tartre,
« 4 onces, et 2 onces d'eau commune distillée, philtrée,
« jettez-la dans la dissolution de mercure faites précipi-
« ter le tout, et pour achever, ajoutez-y une quantité
« suffisante d'eau de pluie ; le mercure étant précipité
« en une poudre rouge, décantez la liqueur, lavez-la plu-
« sieurs fois dans l'eau pure. Mettez la poudre dulcifiée
« séchez à l'ombre, ensuite sur cette poudre précipitée,
« versez vinaigre, 2 livres et demie. L'effervescence finie,
« laissez la liqueur bouillir deux heures, décantez la
« liqueur et versez dessus, sel de tartre, 4 onces, que
« vous ferez dissoudre dans 2 onces d'eau simple distil-
« lée comme ci-dessus ; faites précipiter le mercure et
« reposer, décantez la liqueur ; que le résidu blanc du
« mercure précipité adouci avec l'eau soit mis dans un
« matras avec 12 onces d'eau et 1 once de crême de
« tartre, faites bouillir ensemble pendant 2 heures, lais-
« sez reposer le tout comme ci-dessus ; décantez la
« liqueur pour l'usage. »

Ce produit, dont nous ignorons le résultat clinique, valait 30 livres.

Il en est un autre, moins compliqué en sa préparation, et dont on se servait pour le traitement des maux d'yeux. Il comprenait : eau de rhüe, d'euphraise, de chélidoine et de fenouil, 4 onces de chaque ; d'anis 2 onces ; de rose, 1 livre ; de tuthie préparée, 2 onces ; de girofle, 2 onces ; d'aloès fin 1/2 once ; de sucre candi, 1 once ; de camphre, quatres scupules dans deux pintes de vin blanc. Le tout coûtait 6 livres 12 sous.

Ces remèdes empiriques apportaient-ils du moins un soulagement aux malades ? Il est permis de le supposer. Ils furent d'usage courant jusqu'au XIX$^{e}$ siècle et même,

si nous nous en référons à certaines revues médicales, on les employait encore vers 1850.

Et d'ailleurs ,la courbe des mortuaires enregistrés à l'Hôtel-Dieu ne dépasse pas la moyenne ordinaire par rapport au nombre des malades hospitalisés ; nous en donnons quelques chiffres.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Année | 1394 | 44 décès. | |
| – | 1395 | 63 — | |
| · | 1396 | 74 — | |
| · | 1551 | 158 — | |
| — | 1552 | 120 — | |
| — | 1554 | 135 — | |
| — | 1555 | 76 — | |
| — | 1556 | 286 — | (épidémie) |
| — | 1561 | 32 — | |
| — | 1562 | 100 — | |
| — | 1564 | 48 — | |
| — | 1565 | 137 — | |
| — | 1566 | 75 — | |
| — | 1568 | 37 — | |
| — | 1574 | 66 — | |
| — | 1603 | 25 — | |
| — | 1611 | 55 — | |
| — | 1625 | 55 — | |
| — | 1632 | 38 — | |
| — | 1667 | 255 — | (épidémie, famine). |
| — | 1670 | 64 — | |

## CHAPITRE II

# *Livres de Comptes*
# *Sommiers des Campagnes et de la Ville*

De tous les documents concernant l'Hôtel-Dieu les livres de comptes sont certainement ceux qui constituent la masse la plus imposante. Compris entre les cotes 318 et 572, ils comprennent 254 dossiers allant de l'année 1355 à l'année 1788, ils s'espacent sur plus de quatre siècles de l'histoire du pays Soissonnais. Ces dossiers se répartissent comme suit :

Liasse 1.
Cahiers 2, renfermant 315 actes.
Registres 242, qui contiennent 24.375 documents.

C'est donc un total de 26.881 pièces qui composent le fonds important auquel il convient d'ajouter les actes insérés dans les 6 volumes de sommiers qui englobent la période comprise entre l'année 1697 et l'An IX et dont le nombre de pages s'élève à 2194.

Un certain nombre de ces registres a été relié avec d'anciens antiphonaires, des plain-chants ou des missels et il en est de toute fraicheur et de toute beauté. D'autres livres sont encore revêtus de leur parchemin jauni, les plus récents, ceux du XVIII[e] siècle, sont sous couverture cartonnée.

Ces documents révèlent la façon de tenir la comptabilité il y a quelques trois cents ans. Aussi, en analysant

l'un d'entr'eux connaîtrons nous des « recettes » diverses qui aidaient à la bonne gestion de l'Hôtel-Dieu.

Le premier livre date de 1355 et, si nous en ignorons l'auteur, du moins savons-nous, pour les XIVe et XVe siècles, les noms des comptables qui régirent l'Hôtel-Dieu.

Religieux, Religieuses et Laïcs se succédèrent en cet emploi que les titulaires conservaient durant plusieurs années, sans qu'il soit possible d'indiquer si un délai maximum leur était imposé. Par la suite, les comptes furent tenus par des laïcs payés pour ce faire et dont la gestion était sous le contrôle des Administrateurs.

Du quatorzième au seizième siècle, les registres sont l'œuvre des comptables dont suivent les noms :

Martin Dorgent, 1397-1441 ;
Adam Fouffery, 1441-1447 ;
Adée Helvye, 1448-1450 ;
Richelette la Vimonde, 1450-1451 ;
Guiote Vatine, 1463-1473 ;
Nicole Lecomte, 1473-1476 ;
Jehan Ferne, 1479-1489 ;
Guillaume Lebouc, 1489-1497 ;
Guillaume Bernard, 1497-1504 ;
Jean de Villiers 1504-1510 ;
Jean Alnequin, 1510-1518 ;
Anceau de Lavenne, 1519 ;
Jean de Villers, 1518 ;
J. Bernardi, 1525.

A différentes reprises les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu durent défendre leurs prérogatives et leur gestion et cela même devant la Prévôté de Paris. C'est ainsi que le 19 janvier 1477 furent exposés par le Chapitre, devant le Prévôt, plusieurs faits et articles « comme « ayant le gouvernement et l'administration des sœurs « et temporel de l'ostel-dieu ou hôpital de Saint-Gervais « de Soissons ». Quelques cinquante ans plus tard, nous trouvons une déclaration faite devant Lancelot, bailli du Comté de Soissons, par Guillaume Lebouc, aîné et jeune, Pierre Delaplanque, chanoine, Jean de Suzenne, marchand ; Regnaut Decroix, barbier ; Jean Pipelard,

cordonnier, que « l'hôtel-dieu Saint-Gervais est d'une « mesme fondation que l'église Saint-Gervais et des « membres d'icelle qui est de fondation royal ; que les « dames et gens restés audit hostel-dieu joissent de telz « et pareils privilèges comme font les chanoines habi- « tuez d'icelle église et sont de la paroisse des fons de « la dite église comme lesdits habituez de ladite église « et enterrés au cimetière d'icelle ; que chacun an au « chapitre général de ladite église, M. M. du Chapitre « ont acoustumé commettre l'un desdits chanoines pour «...régir et gouverner les fruits, prouffiz, revenus et esmo- « lumens dudit hostel dieu ensemble lequel chanoine « rend chacun an audit chapitre compte desdits gouver- « nement, administration et recepte de tous les revenus « et debtes ; lesdits chanoines et chapitre ont toujours « acoustumé et envoyer aucun d'eulx une ou plusieurs « fois audit hostel dieu pour icelui veoir et visiter et « regarder le gouvernement et personne des povres. »

Par la suite, comme nous l'avons écrit, le Conseil d'Administration fut composé de laïcs et d'ecclésiastiques, cela amena quelques heurts, de courte durée, qui n'eurent aucune influence sur la gestion même de l'Hôtel-Dieu.

Dès la seconde moitié du seizième siècle, la présentation des livres de comptes comporta un certain nombre de chapitres et il devait en être ainsi jusqu'à la Révolution. Analysons, par exemple, le Registre coté 535 et qui se rapporte à la gestion 1652-1653.

Le préambule en est ainsi rédigé.

« Présenté et affirmé par les comptables par devant « nous Jean Le Gras, Conseiller du Roy en ses Conseils, « Président et Lieutenant Général au bailliage et siège « Présidial de Soissons, en présence de Maistre Claude « Colson, procureur du Roy au dit siège, Pierre Boyne « prévost et chanoine de l'Eglise de Soissons et dé- « puté par les Prévôt, doyen, chanoines et chapitre « de la dite Eglise, et de Me Antoine Pottie, Conseiller « du Roy, audict bailliage, l'un des Gouverneurs et Es- « chevins de la ville de Soissons, en l'absence du Grand « Vicaire de Monseigneur l'Evesque dudit Soissons, le « 7e jour de febvrier mil six cent soixante trois... »

**S'ensuit l'argument du chapitre.**

« Compte des Rentes et Revenus appartenant à l'Hô-
« tel-Dieu Saint-Gervais de Soissons que rendent Jean
« Leblond, marchand bourgeois de Soissons et Jean Le
« Jeune aussi marchand bourgeois dudit lieu, Gouver-
« neurs et Administrateurs dudit Hostel-Dieu nommez
« et Esleux par Messieurs les habitants dudit Soissons,
« avec Maistre Adrien de La Sault prêtre, chanoine et
« doyen de ladicte église Cathédralle de Saint-Gervais,
« et Maistre Edmond Simon prêtre chanoine de la dicte
« Eglise, aussy Gouverneurs et Administrateurs dudit
« hostel-dieu nommez et esleus par Messieurs du Cha-
« pitre de la dicte Eglise de Soissons ,pour une année
« commancée le premier jour de septembre mil six cens
« cinquante deux, et finissant à pareil jour mil six cent
« cinquante trois. »

Lors de la vérification des comptes, en février 1663, l'un des contrôleurs, le sieur de Beyne, éleva une protestation qui fut registrée en la marge gauche de la première page du livre de comptes. Nous lisons : « Le
« Dit sieur Beyne a demandé acte de ce qu'il soit tenu
« que l'intitulation du présent compte doibz être faite
« par devant nous Lieutenant Général et par devant luy
« député du Chapitre en présence dudit Procureur du
« Roy ; a dit qu'il proteste que l'intitulation en la forme
« qu'elle est couchée ne puisse nuire ni préjudicier aux
« droits du chapitre ; a dit que la garantie qui est mise
« dans la dite intitulation a été faite de Nostre autho-
« rité ; et par le Procureur du Roy a été dit et sou-
« tenu que l'intitulation du Compte a été faite suivant
« les propres termes de l'arrêt du 23 aoust 1626 rendu
« contradictoirement avec lesditz sieur du Chapitre, a
« protesté que les prétentions desdits sieurs du Chapitre
« ne pourront préjudicier à l'exécution dudit arrêté. Sur
« quoy nous avons donné acte audit sieur Beyne audit
« nom de ses prétentions et protestations par luy faites,
« et audict procureur du Roy de ses protestations au
« contraire, a déclaré à nostre égard n'avoir autre ins-
« truction que d'exécuter et faire exécuter l'arrêt dans
« les termes qu'il est conçu... »

L'incident ne fut d'ailleurs pas clos ce jour même car le sieur de Beyne formula les mêmes réserves les 14 février et 12 mars 1663.

Les chapitres des recettes et des dépenses se présentent en un ordre et sous un libellé qui diffèrent peu, hormis les noms, d'une année à l'autre.

PREMIER RECEPTE DE BLED

de Me Lazare Buirette, précédent administrateur, la quantité de seize muids et demy. Un pichet et demy qui ont esté laissé par ledit Buirette dans le grenier dudict hostel-dieu et délivré audit comptable qui lui a donné son récépissé.

*Second Chapitre des RECEPTES en Bled des REMISES* faites par Me Lazard Buirette a recevoir sur plusieurs particuliers

ACY (35)

De Jean Lambin et Simon Dufour deux muids un essein un pichet y compris dix-huict esseins par tiers quy luy ont esté livré pour semer dont il y a obligation.

Ce chapitre qui intéressait des biens situés à :

Chazelle, Chacrise, Chavigny, Tigny, Dommiers, Juvigny, Terny, Tartiers.

se chiffrait par 6 muids 12 esseins 1 pichet. En marge une annotation précise que les preneurs à baïl payaient bien leur redevance.

*RECEPTE ORDINAIRE en BLED pour l'année Mil Six Cens Cinquante Deux*

ACY devant SOISSONS

De Jean Lambin et Simon Dufour enfans héritiers de déffunct Jean Lambin, laboureurs demeurant à Acy.

---

(35) Nous ne citons ce village qu'à titre documentaire, les articles étant rédigés de la même façon, compte tenu des fermages, pour chaque commune.

**Pour vingt-trois arpens neuf verges tant terres que prez deppendans de la maison que tiennent en pension d'argent René, André Charles Gentil, Noel Clérembault, Jean Robinette et Crespin Vallois, déduction faite d'un pichet de pré qui sestoit trouvé manquer en une pièce que l'on avoit donné pour un arpent et en larpentage cy-devant fait ne sen est trouvé que trois pichetz mentionnez et desclarez au compte de 1629 et baux quilz tiennent pour douze ans.**

**En paiant par an au jour Saint-Martin dhiver 48 essains de grains, les 2/3 bled mesteil et l'autre 1/3 avoine, mesure des Comtes, comme appert par le bail fait audit deffunct Jean Lambin par devant Bouchel et Gosset notaires le 8 mai 1645 et réobligation desdits Lambin et Dufour par devant ledit Gosset, le 27 novembre 1646.**

Cette recette ordinaire d'un total de 32 muids se prélevait également à :

| | |
|---|---|
| BLANZY | DOMMIERS |
| BUCY | JUVIGNY |
| BUCY-LE-LONG | MERCIN |
| CHAZELLES | NOYAN |
| CHACRISE | PERNANT |
| CHAVIGNY-LE-SORT | ROZOY-SAINT-ALBIN |
| CUFFIES | TERNY-SORNY |
| COURTEMAIN-TIGNY | TARTIERS |

**Pour la ville de Soissons, nous nous bornerons à citer le nom des preneurs et la situation des pièces louées.**

**de *Hubert VIGNON*, demeurant au bacq à Pallye — une pièce de terre contenant 5 esseins ou environ assise à la Vallée du dit Soissons au lieu dit « les Coustures », tenant d'un lez aux terres de Saint-Jean, d'un chet au chemin de la porte Barat, d'autre bout aux terres de Saint-Crépin-en-Chai et une autre pièce de terre contenant 3 pichets, tenant d'un lez et d'autre au chemin de la porte Barat, d'un bout à Jean Vuitasse et d'autre au sieur de Campremy.**

**d'*Antoine BARBIER*, laboureur demeurant à l'abbaye de Saint-Paul. Pour les terres en la plaine de Saint-Vaast hors la porte de Crouy.**

de *Jean de LA GARDE,* demeurant à Soissons, pour une pièce de terre hors la porte Saint-Christophe, lieu dit « en Caillois », tenant d'un lez et d'un bout au curé de Saint-Remy, et, 14 stiers de terre cy-devant en vignes assises « en Prémontré ».

Pour la Cense de Sainte-Geneviève.

de *Jean BERLAND*, laboureur demeurant au dit lieu, pour une maison, grange, estables, bergeries, court, jardin, fermée de murailles, séant au Mont Sainte-Geneviève,

qu'il tient pour 9 ans,

en paiant par an au jour Saint-Martin d'hiver, 15 muids de grains, mesure du Quartier Lévesque, savoir 3 muids de froment, 7 muids de méteil, 5 muids d'avoine, un porc ou 27 livres, 1 pichet de pois, 1 pichet de fèves, 200 de gluis, 1 chapon et 1 pichet de lierre.

Cette redevance en lierre était spéciale à la cense de Sainte-Geneviève, on la prélevait à cause que l'Hôtel-Dieu devait livrer chacun an le lierre vert qu'on répandait le jour de Pâques « au chemin en alant à proces-« sion, depuis le cuer de l'église Saint-Gervais jusques « à la chappelle du Sépulcre... » (36)

### *RECEPTE extraordinaire de bled donnée par AULMOSNE*

Elle produisait annuellement 1 muid 4 essins 1 pichet et les donateurs en étaient :

L'abbaye N.-D. de Soissons : 12 essins de blé (mesure du Chapitre).

M. Le Poix, chanoine de Saint-Gervais : 6 essins (mesure du Chapitre).

Monsieur de Faverolle, chantre de l'église de Soissons ; Madame du Plessi.

Le total des Recettes en blé ci-dessus mentionnées donnait :

53 muids 5 essins 1 pichet 1/2.

---

(36) Archives hospitalières n° 359. Comptes des années 1479-1481.

*MISES de bled tant Ordinaire qu'Extraordinaire*

A esté chargé au moulin pour la nourriture tant des Religieuses, domestiques que pauvres : 19 muids 12 essins.

A esté livré à *Jacques de la HAIE,* maître boulanger à Soissons, pour cuire le pain de la jouise de Saint-Nicolas : 4 esseins de froment.

A esté paié à Mre *Bernard GRAMOT,* chanoine de Saint-Gervais et de Saint-Pierre, à cause de son billet de Saint-Pierre, 5 essins de bled.

*RECEPTE ordinaire d'avoine*

Elle se faisait dans les villages du Soissonnais dont les noms suivent :

| | |
|---|---|
| ACY | PERNANT |
| CHACRISE | ROZOY-SAINT-ALBIN |
| MERCIN | TARTIERS |
| NOYAN | TIGNY |

et en la Cense Sainte-Geneviève qui contribuait pour 5 muids.

*CHAPITRE des RECEPTES en avoine des Remises faites par* M. *Lazard BUIRETTE.*

— (a recevoir de plusieurs particuliers demeurant à) :

| | |
|---|---|
| ACY | MERCIN |
| CHACRISE | PERNANT |
| TIGNY | TARTIERS |

*CHAPITRE des Mises et Remises d'avoine*

— A esté vendu suivant l'ordre des Administrateurs, 2 muids 10 essains, 1 pichet d'avoine, mesure d'Oulchy, à raison de 46 livres le muid, le tout revenant à la somme de 112 livres 2 sols 3 deniers lesquels 2 muids 10 essins 1 pichet font en tout mesure du Quartier Lévesque 2 muids 20 essins 1/2 pichet.

— Item, fait remise audict comptable d'un muid d'avoine deub par Crespin Boujon, veuve de feu Jean Hastrel quil na peu recevoir delle diligence quil ayt peu faire estant la dicte vefve décédée pauvre insdevable et sans héritier.

— A esté remis à *Jean BERTRAND*, censier de Sainte-Geneviève, par les Administrateurs en considération des pertes par luy soufferts ladicte année trois muids.

## *PREMIER Chapitre de RECEPTE en ARGENT*

de Monsieur *GREVIN*, cy-devant Administrateur, la somme de 600 livres comme il appert par la quittance du Comptable du 6 avril 1653.

Item, fait recepte ledit Comptable de la somme de 88 livres quil a reçu dudit sieur Administrateur qui avoit reçeu par Sœur Saint-Joseph provenant des habictz des pauvres audit hostel-dieu.

## *RECEPTES d'arrérages d'Argent des deniers comptez et non reçeus par Monsieur GREVIN, cy-devant Administrateur.*

### SOISSONS

Et premièrement de M. *Jean LE JEUNE*, l'un des administrateurs dudit hôtel-dieu la somme de 80 livres.

— de *Michel HOSSE*, au lieu de M. *Jean de GUGNY*, la somme de 6 livres 3 d.

— de *Nicolas et Adrien LEVISINIER*, pour les pauvres, la somme de 9 livres.

— de *Gervais TOURNEMOLLE*, de Saint-Médard, la somme de 108 sols.

— de *Pierre TAHU*, jardinier de Saint-Jean-des-Vignes, 24 sols.

— de Messieurs les Gouverneurs et Echevins de la ville de Soissons, la somme de 18 livres.

— des héritiers de M. *Adrien PETIT*, la somme de 37 liv. 10 sols.

— par MM. *Antoine* et *Christofle LE SCELLIER*, héritiers de Me Adrien LE SCELLIER, vivant bailly du Comté de Soissons, la somme de six-vingt livres.

— des Religieux, abbé, prieur et couvent de Saint-Léger de Soissons et du curé de Beugneux, la somme de 9 livres.

— de la veuve de Me *Melchior DUPIRE*, avocat du Roi en l'élection de Soissons, 15 sols.

S'ensuivent les recettes d'arrérages d'argent à percevoir dans les villages de :

AIGUISY
AMBLENY
ACY
BILLY
BERZY
BUCY
BELLEU
CHAMPVOISY
CHAVIGNY
CELLES-EN-BRIE
CLAMECY
CUFFIES
CROUY
CHIVRES
CHACRISE
DRACHY
PISSELOUP

*RECEPTES des CENS deubs audit HOTEL-DIEU au jour SAINT-REMY*

1652

— de *Jacques LABOURET*, au lieu de Pierre Meusnier pour la maison ou il demeure près l'hostel-dieu, tenant d'un lez aux héritiers de déffunte Claude Lagnier, vivante veuve de deffunct Baptiste Bodin, et en secondes noces de Jean Le Jeune, d'autre à Nicolas Grenier, à présent sa veuve.

recepte ..... 103 deniers

— de Jean Le Jeune marchand, qui avait espouzée la dicte déffunte Lagnier, pour la moitié ou il est demeurant, tenant d'un lez audit Meusnier, d'autre à la rue faisant le coing ..... 3 deniers

(l'autre moitié de la dit maison, appartient audit hostel-dieu laquelle a été donnée par ledit deffunct Bodin).

— des héritiers de *Jean BERTHEMET* pour la maison du coing de la « Grosse Tête », tenant d'un lez à Nicolas Berthemet, d'autre à la Grand'Rue ; — doit de cens.. 3 deniers

— de Me *Pierre PETIT*, chanoine au lieu de deffunct Marcq Berthemet pour la maison devant la grande porte de la « Grosse Tête », tenant d'un lez à la maison de feu Jean Berthemet..... 1 denier

— de M. Jean DEGUGNY, pour la maison en laquelle il demeure rue de la Buerie ..... 1 denier

— des héritiers Florent Chéron, pour une pièce de terre au faubourg Saint-Christophe ..... 1 denier

— de Me Antoine PETIT l'aisné pour un jardin, rue de la Croix de Panleu..... 1 denier

— de *Charles GENNAET, tonnelier,* pour la maison du « Chaperon Rouge », où il demeure ..... 1 denier

*RECEPTES Ordinaires d'Argent* (37)

de *Jacques LABOURET*, au lieu de Pierre Meusnier, maître chirurgien à Soissons, par acquisition à luy faicte dudit Meusnier pour une maison, lieu et pourpris séant en la rue Saint-Gervais, tenant d'un costé à la maison du « Gros Tournois », d'autre aux héritiers de déffuncte Claude Lagnier, par devant à la rue et par derrière à l'hôtel-dieu.

— une maison au coing de la rue Saint-Gervais tenant d'un lez audict Pierre Meusnier.

— la maison du « Chaperon Rouge », consistant en chambre à tonnelier, chambres basse et haulte, grenier, cour, pressoir et autres lieux, tenant d'un lez et par derrière audit hôtel-dieu, d'autre lez à Monsieur Bonzeré et par devant à la rue.

---

(37) Nous ne mentionnons que le nom du locataire et son adresse, sans indication de la valeur locative.

— une maison, lieux et pourpris, séant au carrefour Gérondain, tenant d'un lez au sieur Bonzeré, d'autre à la maison qui fait le coing du carrefour Gérondain et de la rue Saint-Antoine, par derrière aux héritiers et à la vefve de Me Robert Le Vasseur.

— une maison, sise en la rue Saint-Antoine, consistant en cuisine, sallette basse, chambre haulte, grenier, cour, cave, tenant d'un lez à la veuve Dupiré, d'autre à Claude de Crin et par derrière au sieur Bonzeré.

— pour la maison du « Mal Assis » séant en la rue Saint-Antoine.

— de François Michel, chirurgien, au lieu de Crestien Lebreton dit Lempereur, au lieu de Me Pierre Petit, procureur, pour une maison sise en la rue Saint-Nicolas, vers la rue des Rats, tenant d'un lez à la maison « du Paon », d'autre aux héritiers de Me Antoine Viez, par devant à la rue et par derrière à une maison appartenant au Collège de Saint-Nicolas qui a son entrée par la rue du Beffroy.

— de Messieurs *Antoine PETIT*, advocat, et *Pierre PETIT*, chanoine, au lieu et place de feu Jean et Nicolas Berthemet, pour 2 maisons faisant l'un des coins au carrefour de la Grosse Tête.

— une maison, sise rue de la Buerie, tenant d'un lez et d'un bout à Jean de Gugny.

— une maison, lieu et pourpris en la rue et cul de sac près la porte Saint-Christophe, tenant d'un lez aux héritiers Ressaud Berenger.

— une maison, lieux et pourpris avec un jardin assis en la rue de Sac, tenant d'un lez à la rue, d'autre à Monsieur le Commandeur de Maupas, d'un côté par derrière aux remparts de la porte Saint-Crépin.

— une maison au bourg Saint-Vaast faisant le coin de la rue des Pécheurs, tenant d'un lez à Monsieur Charpentier, Trésorier de France, par devant sur la rue de la porte de Crouy.

— 4 setiers de vigne « en Prémontré » tenant d'un lez à la Chapelle Saint-Blaise.

— de Michel LE FEBURE, fourbisseur, pour une maison, cour, cave, en la rue Saint-André, à présent la rue Saint-Martin.

— une autre maison en la dite rue, tenant par devant à la rue Saint-Martin, par derrière à la rue Saint-Martin, par derrière aux Pères Feuillants, cy-devant cimetière dudit Hôtel-Dieu.

— une troisième maison, même rue.

— une quatrième maison même rue, comprenant cour et jardin, le tout tenant d'un lez à la Croix de fer, d'un bout par devánt à la rue, d'autre aux Feuillants qui était le cimetière dudit Hôtel-Dieu.

— un petit jardin rue Saint-André, tenant par devant à la rue qui conduit à la Croix de Panleu.

— 10 verges de pré assises près le moulin de Bricotteau et deux pièces de terre près les fossés de la ville, la première tenant d'un lez au chemin de Saint-Jean-des-Vignes et l'autre tenant d'un lez et d'un bout à l'église Saint-Martin, d'autre aux « Taussarts ».

— de Jean de Brie, maître apothicaire à Soissons, pour une maison où il est demeurant près l'Hôtel-Dieu.

— une petite maison, rue des Vieux-Cordeliers, tenant d'un lez et d'un bout au cimetière dudit Hôtel-Dieu, par devant sur la dite rue qui conduit à la rue de Panleu, tenant par devant à la rue et par derrière à l'ancien jardin des Archers.

Déclarent les comptables qu'il appartient audit hostel-dieu un cimetière qui naguère était le jardin des Cardinaux (probablement des curés cardinaux, au nombre de douze), sis audit Soissons, rue des Vieux Cordeliers, conduisant à la croix de Panleu, dans lequel il y a deux petites maisons en appentis.

— appartient audit hôtel-dieu un cimetière hors la porte Saint-Christophe, tenant d'un lez au jardin de Hurtebise, appartenant aux hoirs de Me Jacques Guérin.

— de Jacques Jorion, pour les loyers d'une petite maison en la ruelle dudit hôtel-dieu.

De ces vingt-deux maisons, biens de l'Hôtel-Dieu, nous connaissons les locataires successifs depuis l'origine de la propriété jusqu'en l'An II, époque à laquelle il y eut des ventes et des échanges opérés par les administrateurs. Il en est de même pour les autres possessions, qu'il s'agisse de fiefs, de bois, de vignes, de terres et de fermes situés dans quarante et un village et inventoriés sous le titre générale : « *Autre Recepte Ordinaire d'Argent* ».

Ces biens se situaient dans les communes suivantes :

AIGUISY
BERTHENAY
FORCY (Nicolas Mauroy, curé)
AMBLENY
ACY
BILLY-SUR-AISNE
BELLEAU
BERZY-LE-SEC
BUCY-LE-LONG
BUZANCY
BUGNEUX (Beugneux)
BELEUX (Belleu)
CHAMPVOISY
CHAVIGNY-LE-SORT
FAUSSOY
FONTENOY
GUGNY
JUVIGNY
LESCHELLES
MONTIERS
MAROLLES
MERCIN
CELLES-EN-BRIE
CERCHES (Serches)
COMBLIZY
CLAMECY
COURTRISY près Dormans.
COUVRELLES (Augustin Hennequet, curé)
CUFFYES (Cuffies)
CROUY
CHIVRES
COURMELLES
CHACRISE
DRACHY
PISSELOUP (Quentin Vignier, curé)
DROISY
MILLENCOURT
MONT-NOTRE-DAME
MONTGOBERT
PALLY
PERNANT

et la cense de Sainte-Geneviève qui figure sous cet article : « de Jean Bertrand, laboureur, y demeurant. « Pour ung porcq gras quil doibt ou pour iceluy 27 « livres et un chapon ainsy que plus amplement est « porté au chapitre des recettes en grains par bail a « lui fait le 24 novembre 1642. »

*RECETTE des RENTES et PENSIONS*
*des RELIGIEUSES reçues et admises audit Hôtel-Dieu*

— de Philippe LE MOISNE, mandelier, pour une maison rue Saint-Martin, tenant d'un côté à Me Sanson Bonzeré.

*RECETTE extraordinaire d'argent tant d'aumônes*
*que deniers trouvés dans les troncs*

Le 9 septembre 1652, les troncs ont été ouverts et il s'est trouvé en iceux la somme de 65 livres 12 sols 6 deniers.

Jean LADVOCAT, marguillier de l'Eglise Saint-Martin de Soissons, a remis la somme de 60 sols provenant des quêtes faites le 8 octobre 1652.

*Autre Recette extraordinaire d'argent*

Le Cardinal MAZARIN donne 2 1/2 pistoles d'Espagne valant 10 livres 16 sous.

de SAINT-JEAN, aumônier de la Reine : une pistole.

de Jacques JORIEN, chanoine : 600 livres.

de Nicolas LECLERC, bourgeois : 30 livres.

de LEROY, bourgeois, un écu d'argent valant 3 livres 6 sous.

Les exécuteurs testamentaires du chanoine Artus de Beine, remettent 550 livres et ceux d'Antoine Capette, 16 livres ; il est aussi fait mention de dons remis par Pierre Paticier, hôte de « la Croix d'Or » et de Pierre Barbier, maître du « Pot d'Estain ».

*RECETTE des Deniers provenans de la vente de l'avoine*

(Néant)

*MISES Ordinaires immuables pour Cens et Rentes*
*que doit l'Hôtel-Dieu*

— Au Chapitre de Saint-Gervais pour les vignes d'Acy, au curé dudit lieu : 10 solz.

— A l'église et curé de Saint-Martin pour les vignes en Caillois : 10 s.

— A Suzanne Marchand, veuve de Jean Archin, boulanger, la somme de 52 livres pour avoir vendu et livré aux prisonniers dudit beffroi 52 pains valant 20 sols pièce, par chacun Dimanche, a commencer du Dimanche dernier Octobre 1652 jusqu'à pareil jour 1653.

Les Chapitres des « MISES » ou des Dépenses concernent :

*a*) Les messes dites et célébrées pendant l'an du présent compte.

*b*) Les blés dus « qui ont été apprécjez à cause quil « ny en avoit point dans les greniers pour livrer en « nature ».

*c*) Les mises pour l'enterrement des Religieusés et Domestiques.

*d*) Les mises pour les viandes de boucherie et de ce qui a été fourni pour les marchés pour la nourriture des pauvres, des religieuses et des domestiques.

*e*) Les mises pour les médecins, apothicaires et chirurgiens, lesquels se nommaient Régnier de La Paille, Nicolas Lespaupain et Pierre Musnier.

Enfin les derniers Chapitres se rapportent aux fournitures de bois, de fagots et de charbons, aux achats de vins, aux réparations diverses. Le pénultième article traite des mises extraordinaires pour les enfants en nourrice ainsi que de l'argent donné aux pauvres.

En examinant ce Registre de Comptes, que nous n'avons fait qu'analyser succinctement, on remarque qu'il n'est pas fait mention de recettes en vin, cependant que de nombreuses vignes étaient possédées par l'Hôtel-Dieu. Bien médiocre devait être leur rapport puisque la maison se trouvait dans la nécessité d'acheter au dehors ce dont elle avait besoin pour sa consommation courante. Il n'en était pas de même pour les blés et avoines, encore que la récolte ne laissa guère d'excédents.

Un fait se dégage de la lecture des documents, c'est

la complexité de la gestion de l'Hôtel-Dieu, et l'on est quelque peu surpris de voir avec quelle minutie les comptes étaient tenus. Ils ne furent pas toujours bénéficiaires, au XVe siècle il n'y a guère de « reports », par la suite, suivant les époques et l'augmentation du coût de la vie les ressources et les dépenses atteignirent des sommes imposantes.

A titre documentaire nous donnons les bilans de différentes années du XVIe siècle.

| Année | RECETTES | DÉPENSES |
|---|---|---|
| 1413 | 253 liv. 17 sols 4 deniers | 288 liv. 4 sols 11 deniers |
| 1492 | 239 liv. 8 sols 8 deniers | 226 liv. 11 sols 5 deniers |
| 1502 | 352 liv. 19 sols 8 deniers | 333 liv. 10 sols 5 deniers |
| 1504 | 319 liv. 2 sols 8 deniers | 193 liv. 8 sols 2 deniers |
| 1508 | 522 liv. 15 sols 1 denier | 333 liv. 9 sols 8 deniers |
| 1509 | 537 liv. 10 sols 2 deniers | 284 liv. 5 sols 3 deniers |
| 1521 | 1.413 liv. 5 sols 1 denier | 1.342 liv. 19 sols 1 denier |
| 1543 | 1.823 liv. 10 sols 5 deniers | 1.343 liv. |
| 1549 | 1.893 liv. 1 sol 7 deniers | |
| 1552 | 1.831 liv. 14 sols 5 deniers | 1.337 liv. 3 sols 8 deniers |
| 1554 | 2.012 liv. 3 sols 11 deniers | 1.107 liv. 11 sols 10 deniers |
| 1555 | 2.428 liv. 2 sols 10 deniers | 1.392 liv. 7 sols 3 deniers |
| 1558 | 3.109 liv. 18 sols 4 deniers | |
| 1577 | 2.250 liv. 16 sols 1 denier | 1.421 liv. 15 sols 3 deniers |
| 1596 | 1.882 éc. 57 sols 11 den. ts | 1.957 éc. 2 sols 9 d.ob. ts |
| 1597 | 1.425 éc. | 1.363 éc. 15 sols 10 den. ts |
| 1599 | 1.095 éc. 25 sols 5 deniers | 1.059 éc. 1 sol 11 deniers |
| 1635 | 4.700 liv. 16 sols 7 deniers | 4.450 liv. 5 sols 10 deniers |

Le dix-huitième siècle nous a légué un fonds important de pièces qui nous permettent de suivre la courbe des mercuriales. Nous en ferons état ci-après mais il nous paraît intéressant, en ce chapitre, de citer deux documents qui sont l'un et l'autre le relevé des dépenses et des recettes ordinaires qui grevaient ou allégeaient la trésorerie de l'Hôtel-Dieu.

**Le premier relevé date de 1750, le second est une déclaration faite par devant le District de Soissons, conformément au Décret de l'Assemblée Nationale du 13 Novembre 1789.**

**Ils ont une telle valeur documentaire que nous estimons devoir les citer en entier plutôt que d'en analyser le texte, dont on remarquera certaines observations.**

**« Le revenu dont jouit actuellement cet hôtel-dieu, disons-nous dans cette pièce (38) s'est formé par des dons « de nombreuses personnes charitables, par ceux de plusieurs évêques, et notamment par le Chapitre de Soissons et par es acquisitions faites a prix d'argent et « rentes viagères et consiste en ce qui suit :**

**1° En treize cent quatre-vingt-dix-huit livres neuf sols six deniers de rentes sur les revenus du Roy.**

**2° En sept cent livres de rente sur le Clergé.**

**3° En huit cent trente-quatre livres quatre sols onze deniers de rentes constituées sur différents particuliers.**

**4° En sept cent cinquante une livres treize sols six deniers de rentes foncières, cens et surcens.**

**5° En treize mille six cent trois livres six sols six deniers de loyers de maisons, redevances et fermages en argent.**

**6° En la quantité de 32 muids 20 essins 1 pichet de blé froment mesure de Soissons, revenant à la mesure de Paris à 21 muids 22 essins qui peuvent produire annél commune en argent, 2465 livres 1 sols 6 deniers.**

**7° En la quantité de 11 muids 13 essins 1 pichet de blé méteil, mesure de Soissons, revenant à la mesure de Paris à 12 muids 9 essins, rapportant en argent année commune, 1113 livres 15 sols.**

**8° En la quantité de 4 muids de seigle revenant à la mesure de Paris à 2 muids 16 essins qui peuvent valoir année commune 160 livres.**

**9° En aumosnes fondées, quêtes et produit des troncs, évalués année commune à mille livres.**

**Le total des revenus est de 22.027 liv. 1 sol 11 deniers.**

---

**(38) Archives hospitalières n° 1277.**

*Nota.* — Dans les revenus cy-dessus tant en argent qu'en bled, sont comprises les maladeries unies aux Hôtel-Dieu par lettres patentes des mois de Juin et Décembre 1696 et 1697, montant en argent a 2537 livres 10 sols de rente.

S'ensuit l'état de la dépense que précède un intéressant exposé.

*ETAT de la dépense qui se fait dans l'Hôtel-Dieu de Saint-Gervais de Soissons, et des charges dont est tenue la dite maison, tant en blé qu'en argent*

Il ne parait aucun lit fondé dans ledit Hôtel-Dieu, cependant on y exerce la charité généralement envers tous les malades qui se présentent de l'un et l'autre sexe, dequels païs qu'ils soient, qui sont ordinairement depuis 60 jusqu'à 100, et dans les tems de guerres ou de maladies populaires jusqu'à 200, au point d'être obligé de poser des couchettes dans les salles pour les y recevoir et coucher.

Les Charités suppléaient au défaut de revenus, mais ces charités étant fort diminuées, présentement, les Administrateurs sont obligez d'avoir recours au principal des remboursements qui leur sont fait pour subvenir à ces besoins présents, attendu la diminution des annonces et la chéreté excessive des denrées.

Plus il est bon d'observer que le revenu en est diminué de 2517liv. par rentes supprimées et non remboursées et d'autres remboursées en billets de banque fondus et réduis presque à rien tant deues par le Roy, le Clergé, qu'autres débiteurs qui ont remboursés en billets de banque sur les derniers temps sans pouvoir les faire liquider.

*Dépense Journalière*

| | | |
|---|---|---|
| Premièrement, en rentes foncières, ecclésiastiques, portions congrües, dessertes de cures et autres non remboursables ..... | 853 | livres |
| Pour acquits des Messes annuelles et fondations ..... | 401 | d° |
| Pour médecins et chirurgiens à gages annuels ..... | 190 | d° |

| | | |
|---|---|---|
| En rentes viagères en argent ..... | 3.837 | livres |
| Pour sermons de l'Avent et Caresme, et services pour les bienfaiteurs de cette maison ..... | 49 | d° |
| Pour marchandises de draperie, apothicairerie, eau de vie pour les blessées, malades et domestiques ..... | 2.000 | d° |
| Pour bled mis au moulin pour le pain cuit à la maison pour la nourriture des Religieuses, domestiques et malades convalescents, que blessés. | | |
| 27 muids de bled, mesure de Soissons, à raison de 100 liv. le muid. ..... | 2.700 | d° |
| Pour viande de boucherie, volailles et autres pour la nourriture des Religieuses, domestiques et malades, tant en gras qu'en maigre ..... | 6.200 | d° |
| Pour la dépense journalière du marché et autres menues dépenses, pour toute la maison ..... | 3.000 | d° |
| Pour marchandises d'épicerie tant pour le caresme, qu'en gras et autres douceurs, aux malades ..... | 1.200 | d° |
| Pour sel (excédent de 6 minots accordés par le Roy), chandelles, lait, et autres choses, comme huile ..... | 500 | d° |
| Pour bois de corde ..... | 2.000 | d° |
| Pour fagot et charbon ..... | 800 | d° |
| Pour vin et son entretien ..... | 2.000 | d° |
| Pour l'entretien des lits, linges, couvertures et autres ustensiles nécessaires pour 60 lits | | |
| à raison de 50 livres par lit ..... | 3.000 | d° |
| Pour le blanchissage et achat de cendres et soudes pour lessives ..... | 500 | d° |
| Pour les gages de 5 servantes à raison de 36 liv. par an ..... | 180 | d° |
| Pour 2 hommes à 60 livres ..... | 120 | d° |

| | | |
|---|---|---|
| Pour charges en bled tant en froment que méteil dont l'Hôtel-Dieu est tenu de fournir annuellement 8 muids à raison de 100 livres | 800 livres | |
| Pour l'honoraire à l'ecclésiastique qui confesse, administre les malades et enterre les morts (39) ..... | 500 | d° |
| Pour l'entretien des Eglises, bâtiments, tant à la campagne qu'à la ville, dont les maisons et fermes sont en très mauvais état, et criblage des blés ..... | 4.300 | d° |
| Pour frais de justice, arpentage, procès et autres choses semblables ..... | 440 | d° |
| Total de la dépense ..... | 35.570 livres | |
| et la Recette monte à ..... | 22.027 11 | |
| Partant la dépense excède la recette de.. | 13.542 18 | |

L'observation suivante accompagne le détail du compte.

... « L'on sera sans doute surpris devoir monter la « dépense a 13542 livres 18 sols 1 denier, plus que le « revenu ou la recette. Cet excédent vient de la perte « annuelle de 2500 livres de rentes supprimées dont est « cy-devant parlé en teste de la dépense, de la chéreté « des vivres et denrées, de la grande diminution des « charités ce qui oblige les Administrateurs d'avoir « recours au principal des remboursements qui leur sont « fait de tems en tems pour faire subsister les malades « et les soldats qui y viennent en grand nombre ce qui « fait que ledit hostel-dieu reste en arrérages.

« Il y a ordinairement 12 Religieuses et actuellement « une postulante du surnuméraire, attendu l'infirmité de « quelques anciennes, 7 domestiques tant hommes que « femmes occupés aux gros ouvrages, et à ayder les « Religieuses a secourir les malades de nuit et de jour... »

En 1789, en exécution d'un décret de l'Assemblée Nationale, l'Hôtel-Dieu Saint-Gervais déclara ses revenus et charges aux officiers du bailliage de Soissons. Le

(39) En marge on lit : Article à changer : pour le commis aux entrées, officier de santé, fossoyeur et frais d'inhumation.

décret de l'Assemblée adopté au cours de la séance tenue le Vendredi 13 Novembre sous la Présidence de THOURET était rédigé comme suit (40) :

« ...tous titulaires de Bénéfices, de quelque nature « qu'ils soient et Supérieurs de Maisons et Etablisse- « ments Ecclésiastiques, sans aucune exception, seront « tenus de faire sur papier libre et sans frais, dans deux « mois pour tout délai, à compter de la publication du « présent Décret par-devant les Juges Royaux ou Offi- « ciers Municipaux, une déclaration détaillée de tous les « Biens mobiliers et immobiliers dépendant desdits Bé- « néfices, Maisons et Etablissements, ainsi que de leurs « revenus, et de fournir dans le même délai un état « détaillé des charges dont lesdits Biens peuvent être « grevés ; lesquelles déclarations et états seront par eux « affirmés véritables devant lesdits Juges ou Officiers, « et seront publiés et affichés à la porte principale de « chaque Paroisse où les Biens sont situés..... »

Nous aurons l'occasion de revenir, dans une autre étude, sur les biens possédés, à cette époque, par l'Hôtel-Dieu, bornons-nous à citer l'Etat de Dépense, année commune. de la dite maison.

Si l'on compare ce document au précédent on remarque que les différents articles y sont plus nombreux ainsi que les Chapitres et mieux détaillés. Cela s'explique par la nécessité de faire figurer le plus possible de dépenses afin de réduire d'autant la marge des bénéfices, bien que ces derniers soient peu élevés, si l'on se borne aux recettes de l'Hôtel-Dieu telles qu'elles figuraient dans le précédent état. Mais la balance est toute autre si l'on fait entrer en ligne de compte les revenus de toutes les propriétés, tant de la ville que de la campagne. De là la nécessité de ne rien omettre et l'importance des sommes indiquées dont le total atteint 86.275 livres, concernant cinq chapitres dont le détail suit.

---

(40) Procès-verbal de l'Assemblée nationale n° 124. Edition Baudoin, rue du Foin-Saint-Jacques, n° 31.

## *ETAT de Dépense année commune ,pour la maison de l'hôtel-dieu Saint-Gervais de la ville de Soissons*

### RENTES ET SURCENS

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dûe à Messieurs les Doyen, chanoines et Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Soissons .. | 3 liv. | 4 s. | 4 d. |
| Dûe aux mêmes ..... | 25 liv. | 3 s. | 4 d. |
| Dûe aux mêmes ..... | 4 liv. | 12 s. | 3 d. |
| Dûe à Messieurs les Doyen, Chanoine et Chapitre de Saint-Pierre au Parvis ..... | 8 liv. | 2 s. | 6 d. |
| Dûe à Monsieur l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes ..... | 1 liv. | 10 s. | |
| Dûe à Messieurs les Doyen, chanoines et chapitre de Saint-Vaast.. | 5 liv. | | |
| Dûe à la fabrique de Saint-Vaast | 6 liv. | 1 s. | |
| Dûe à la fabrique de Saint-Quentin ..... | 2 liv. | | |
| Dûe à Messieurs les Religieux Bénédictins de Saint-Médard .... | 6 liv. | 16 s. | 4 d. |
| Dûe à la fabrique de Juvigny .. | | 16 s. | 6 d. |
| Dûe aux héritiers de déffunt M. Dubios de Courval ..... | 7 liv. | | |
| Dûe à la ville de Soissons .... | 20 liv. | 2 s. | 6 d. |
| Dûe aux Dames Religieuses de cette maison ..... | 151 liv. | | |
| Dûe à la prison Royale de cette ville ..... | 52 liv. | | |
| Dûe à la cure du Grand-Rozoy. | 21 liv. | 10 s. | |
| Dûe à la cure de Charly pour la desserte de Drachy ..... | 20 liv. | | |
| Dûe à la cure de Pavant pour la desserte de Pisseloup ..... | 12 liv. | | |

| | |
|---|---|
| Somme dûe à la cure de Nampteuil-sur-Marne pour la desserte de Drachy ..... | 10 liv. |
| Dû à M. le Curé de Priée (Priez) pour moitié de sa portion congrüe ..... | 350 liv. |
| | 706 liv. 18 s. 11 d. |

## RENTES VIAGERES

| | |
|---|---|
| Il est dûe à plusieurs particuliers composant 52 articles la somme de ..... | 8570 liv. |

## DESSERTE DE LA CURE DE L'HOTEL-DIEU

| | |
|---|---|
| De celle de 200 livres dûe à M. Fournier, ancien curé des Fonds pour les services qu'il a rendu à la maison ..... | 200 liv. |
| De celle de 469 liv. 10 s. dûe à M. le Curé des Fonds et un muid de bled en nature estimé 150 l... | 619 liv. 10 s. |
| De celle de 220 liv. dûe à M. Deliège pour chanter la messe du Cœur et 220 liv. pour la messe de la veilleuse, ensemble ..... | 440 liv. |
| De celle de 61 livres dûe aux chanteurs de l'Eglise Cathédrale pour leur assistance aux vespres et Services des Religieuses ..... | 61 liv. |
| De celle dûe aux fossoyeurs de la ditte maison ..... | 25 liv. |
| | 1.345 liv. 10 s. |

## *FRAIS d'entretien pour les DAMES, nourritures, sucre, épiceries et drogues, etc.*

| | |
|---|---|
| Pour sucre, savons, épiceries et autres .... | 1.800 liv. |
| Pour les étoffes et linges pour Mesdames les Religieuses ..... | 600 |
| Pour l'entretien des lits ..... | 400 |
| Pour les cordes servant à étendre le linge | 60 |
| Au chaudronnier pour l'entretien des ustensiles de cuivre servant tant à l'apoticairerie qua la cuisine ..... | 75 |
| Pour les souliers de Mesdames et les domestiques ..... | 200 |
| Pour les gages de 6 domestiques à raison de 60 liv. par an ..... | 360 |
| Pour les gages de Minouflet ..... | 24 |
| Pour les drogues ..... | 800 |
| Pour 20 muids de blé à raison de 150 liv. l'un ..... | 3.000 |
| Pour frais de moulage des dits ..... | 300 |
| Pour viande, œufs, beurre, légumes et autres pour la consommation de la maison .. | 12.000 |
| Pour le sel nécessaire à la consommation.. | 400 |
| Pour huile à bruler ..... | 300 |
| Pour la façon du suif converti en chandelle ..... | 20 |
| Pour le vinaigre fourni pour la maison .. | 60 |
| Pour 70 muids de vins tant pour Mesdames les Religieuses, malades et domestiques y compris l'entretien, le reliage et soustirage. | 4.550 |
| Pour 100 cordes de bois à raison de 36 liv. | 3.600 |
| Pour le prix de 700 de fagots à raison de 18 liv. le cent ..... | 126 |
| Pour le prix de 8 muids de charbon .... | 360 |

## *GAGES de Messieurs les Médecins et Chirurgiens*

| | |
|---|---|
| A Messieurs Petit et Dieu, médecins, à raison de 60 ..... | 120 liv. |

| | |
|---|---|
| A Monsieur Delabarre, ancien chirurgien à lui accordé pour les services qu'il a rendu à la maison ..... | 50 |
| Aux 2 chirurgiens à raison de 100 ..... | 200 |
| Pour les réparations à faire tant aux maisons de la ville, qu'aux fermes et maisons de la campagne ..... | 3.000 |
| Pour les secours donnés aux femmes en couches ..... | 150 |
| | 32.555 liv. |

*ETAT des CHARGES que la Maison de l'Hôtel-Dieu Saint-Gervais est tenue d'acquitter tous les ans*

| | |
|---|---|
| Pour la nourriture de 16 religieuses à raison de 600 livres par an ..... | 9.600 liv. |
| Nourriture de 7 domestiques ..... | 1.366 |
| Pour la nourriture de 71 malades par jour à raison de 12 sols, fait par jour 42 liv. 12 sols et par mois 1.278 liv. et par an ..... | 15.336 liv. |
| Pour les gages de Messieurs les Médecins et Chirurgiens ..... | 370 |
| Rentes viagères ..... | 8.770 |
| Rentes et surcens tant ecclésiastiques que laïc ..... | 706 |
| Pour la portion congrue et les honoraires de Messieurs les Ecclésiastiques qui administrent les malades, acquit des messes et fondations ..... | 1.500 |
| Pour 2 hommes employés aux grosses ouvrages de la maison ..... | 300 |
| Réparations des fermes, maisons et entretien des églises ..... | 4.500 |
| Pour les secours donnés aux femmes en couches ..... | 150 |
| Frais de justice, arpentages et autres .... | 500 |
| | 43.098 liv. |

Ce sont les registres de comptes qui ont permis l'établissement de ces états de recettes et de dépenses. Mais ces registres eux-mêmes se trouvaient résumés dans les sommiers dits « de la campagne et de la ville », suivant que les articles reproduits intéressaient les biens situés à Soissons ou dans les villages du Soissonnais. Ces sommiers ne datent que du XVIIIe siècle ; avant cette époque, le récolement des héritages de l'Hôtel-Dieu ne se faisait que lorsqu'il apparaissait nécessaire de produire une déclaration devant telle ou telle juridiction. Les Archives Hospitalières possèdent un acte de ce genre, remontant à 1548, lequel ne concerne que les biens situés à Soissons et les villages de Pernant, Acy, Ambleny, Branges, Bucy, Buzancy, Chivres, Crouy, Mercin, Chacrise, Saint-Bandry, Dommiers et Montgobert. De cette déclaration, remise à Me Robert Le Roux, licencié en loix, bailly pour le Roy au comté de Soissons, nous ne citerons que le premier article.

*Déclaration des héritages appartenans à la Maison Dieu et hospital de l'Eglise Saint-Gervais de Soissons*

et Premier.

« La chapelle dusdit hospital, la salle des pauvres,
« le réfectoire et dortoir des sœurs religieuses servant
« audit hospital, cuisines, chambres, court, jardin,
« grange celiers et lieu et pourpris, le tout tenant ensem-
« ble séant à Soissons en la rue Saint-Gervais tenant
« d'une part à la ruelle de Belleu, d'aultre à la rue du
« Four Levesque, par derrière à la rue des Trouvez (?)
« et par devant à la dite rue Saint-Gervais... » (41).

(41) C'est là première fois que nous relevons le nom de cette rue qui dut être supprimée en 1681. A ce sujet, voici ce qu'écrit l'abbé Pécheur au sujet de la rue du Chaperon-Rouge (anciennement du Four Levesque). Lors de la construction de l'église de l'Hôtel-Dieu et de la salle des femmes, en 1681, on supprima la rue qui de celle du Chaperon-Rouge (alias du Four-Levesque) allait à la Grande-Rue, où elle aboutissait au portail de Notre-Dame. Il en reste une impasse aujourd'hui disparue. Cf. *Bulletin de la Société archéologique de Soissons.* Tome VII, 3e série. Année 1897.

Une autre déclaration, est celle de 1789, qui ne regarde que les possessions extérieures de l'Hôtel-Dieu. Un troisième document, d'une importance majeure pour l'histoire des propriétés situées à Soissons, est le « *Sommier de la ville de Soissons* » qui contient la nomenclature de tous les biens de la maison de Saint-Gervais, le nom des preneurs depuis 1770 jusqu'à la Révolution, la valeur des baux, la désignation sommaire des immeubles, la date de leur aliénation au profit de la Nation et celle de leur vente comme bien national. L'analyse de cet ouvrage n'entre pas dans le cadre de notre travail, signalons toutefois, dès à présent, la contribution qu'il apporte pour l'histoire des rues et maisons de Soissons.

Ce sommier est divisé en deux parties, la première réservée aux immeubles, la seconde aux rentes constituées. C'est par l'énoncé de celles-ci que nous achèverons notre étude.

## *RENTES sur les AYDES et GABELLES*

L'hôtel-dieu, était propriétaire d'une rente de 49 livres 14 sols constituée sur les Aides et Gabelles par Messieurs les Prévot des Marchands et Echevins de la ville de Paris. Cette rente avait été donnée, le 15 septembre 1738, par M. de Champleroy de Thoinnon, chanoine théologal de l'église de Soissons. Un codicille en date du 10 septembre 1745 nous apprend que... « cette rente n'aura lieu au profit de l'hôtel-dieu qu'après le décès de la mère d'Emma Pascal, demeurant à Paris, à son défaut ledit Pascal, au défaut d'icelluy, sa femme, et au défaut d'icelle, la fille commune dudit Pascal et de sa femme... » Cette rente, au denier 40 ne fut définitivement attribuée à l'hôtel-dieu que le 12 décembre 1765, et encore la toucha-t-il ? Il est permis d'en douter si l'on s'en rapporte à une note inscrite au bas du contrat n° 9222 et dans laquelle il est écrit... « d'après une lettre du citoyen Develly, receveur des rentes de l'hôtel-dieu, l'Hôtel de Ville, à Paris, du 7 juin 1791, il paroit que c'est une nommée Marie-Antoinette Pótel, veuve de Jean Cardon, qui jouit de la dite rente et qu'elle est la dernière des personnes existantes qui y avoient droit... ».

Les huit autres rentes constituées sur les Aides et Gabelles sont les suivantes :

1 de 50 livres, 1 de 500 livres, 1 de 132 livres 10 sols, 1 rente de 82 livres 10 sols, 1 de 140 livres 6 sols 3 deniers, 2 rentes de 400 livres et 1 rentes de 216 livres. Elles furent toutes payées par semestre du 20 juillet 1765 au 8 avril 1793.

## *RENTES sur le CLERGE*

En 1707, l'Assemblée Générale du Clergé de France autorisait un emprunt de 3 millions. Une autre délibération de 1734 autorisait un autre emprunt de 12 millions. Il y eut à ces différentes dates constitutions de rentes sur le clergé au profit de l'Hôtel Dieu de Soissons. Elles étaient au nombre de cinq à la veille de la Révolution.

Une de 50 livres dont les arrérages furent payés par M. l'Abbé de Preuve et Me Guynot, greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Soissons.

Une de 150 livres à l'acquit de M. le Duc de la Tournelle.

Une de 700 livres à l'acquit du précédent, elle fut remboursée au principal de 14.000 livres.

Une rente de 160 livres.

Une rente de 134 livres 16 sols qui fut payée intégralement jusqu'au 8 avril 1793.

## *RENTES SUR L'HOTEL DE VILLE*

Au XVIIe siècles, des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris et les tailles, furent également souscrites et donnèrent lieu à un échange de correspondance par l'intermédiaire du sieur de Velly.

## *RENTES SUR LES TAILLES*

Elles étaient au nombre de deux et d'importance moyenne.

L'une de 83 livres se trouvait réduite à 77 livres 9 sols par suite de la déduction de 15 sols d'amortissement.

L'autre de 14 livres 19 sols 3 deniers fut remboursée peu avant la Révolution.

## *RENTES VIAGERES*

Nous sommes mieux informé des rentes viagères que devaient l'Hôtel-Dieu et qu'il acquitta régulièrement jusqu'en 1809. Parmi les principaux rentiers citons :

Delebeau de Mantour et Swanton, archidiacres de Soissons.

Pierre Godart, chanoine, curé de Saint-Germain de Soissons.

Anne-Félicité Villeaume, dite Saint-Jean, supérieure des dames religieuses de l'hôtel-dieu de Soissons.

Marie-Anne et Rose-Angélique de Son de Saint-Paul, toutes deux sœurs des écoles gratuites de l'Enfant-Jésus.

Huet, chanoine de Saint-Pierre au Parvis.

L'abbé Estocart.

Malo, chanoine de Notre-Dame des Vignes.

Les fabriques du chapitre cathédral, de Saint-Vaast, de Saint-Pierre au Parvis, les boursiers du collège Saint-Nicolas, l'abbaye Notre-Dame, les sœurs hospitalières et un nombre important de particuliers de la ville, des fauxbourgs et des environs.

L'Hôtel-Dieu, en dépit de ses charges financières et autres, traversa la Révolution sans encombre. Ses administrateurs continuèrent à gérer avec le moindre mal les finances de l'établissement. S'ils durent procéder à la vente de certaines des propriétés, dans l'ensemble le capital foncier ne fut pas amoindri. Et, en cette époque troublée, n'est-ce pas là ce que l'on pouvait espérer le mieux de gérants scrupuleux et honnêtes ?

D'une brochure rédigée à l'occasion du Congrès de l'Union Hospitalière du Nord-Est qui se tint à Soissons les 4, 5 et 6 juillet 1930, nous extrayons les passages suivants qui relatent les dernières années de l'Hôtel-Dieu de Soissons avant sa fusion avec l'Hôpital Général Saint-Charles.

Le 3 novembre 1789, l'Assemblée nationale abolissait les chapitres et ordres monastiques.

Le 22 décembre suivant, elle plaça temporairement les administrations hospitalières sous la surveillance et sous l'action des assemblées administratives du département. Mais un décret du 20 avril 1790, modifiant le précédent, rendait provisoirement aux Hospices l'administration de leurs biens. Le choix de leurs administrateurs était partagé entre les assemblées communale et départementale.

Le 1er vendémiaire An III, une nouvelle organisation, appliquant le décret de la Convention nationale du 25 thermidor An II, faisait passer dans le domaine de l'Etat l'actif et le passif des Hospices, en ordonnait l'administration ou la vente, suivant les règles existantes pour les biens nationaux, c'est-à-dire les remettant aux agents de la Nation.

Toutefois, pour se décharger des soins et des détails quotidiens, le district laissait à titre de commissaires les trois administrateurs municipaux alors en fonction, pour veiller au service intérieur de la maison.

La mise en pratique de ce système nouveau en démontra bien vite tous les inconvénients, qui grossissaient encore les embarras de cette époque difficile.

Aussi un décret du 2 Brumaire An IV suspendit, jusqu'à nouvel ordre, l'exécution de celui du 25 thermidor et rendit aux Hospices la perception des revenus de ceux de leurs biens qui n'avaient pas été aliénés.

Les administrateurs reprirent leurs fonctions comme autrefois, jusqu'à l'application de la loi du 16 vendémiaire An V, rapportant définitivement le décret du 23 thermidor An II, et constituant un nouveau mode d'administration des biens hospitaliers, réunissant en particulier dans les mains des mêmes administrateurs la gestion des Hôpitaux situés dans une même commune.

L'Hôtel-Dieu Saint-Gervais se trouvait fusionné avec l'Hôpital Général Saint-Charles.

Henry LUGUET.

# NOTE

## sur Hubert Sussannée

En des temps lointains déjà, un de nos membres regrettés, M. Pressoir, attirait notre attention sur un Soissonnais du 16e siècle, Hubert Sussannée ou Sussanneau, né à Soissons en 1512, élève du collège Saint-Nicolas au beau temps du principal Jean Desmarest, puis devenu professeur et poète latin, le seul homme, du moins à ma connaissance, qui ait tant bien que mal, dans notre ville, représenté l'humanisme.

Dans un livre récent, publié chez Albin Michel en 1942, et qui s'intitule : *Le Problème de l'Incroyance au* XVIe *siècle, la Religion de Rabelais,* M. Lucien Febvre, professeur au Collège de France, est amené à consacrer tout un chapitre au petit monde des latinisants d'alors, auquel appartient notre Sussannée. Il évoque, avec beaucoup de verve, ces « Apollons de collège », « enfants des Muses défraîchies », « Olympiens bouffis », occupés à retourner dix fois dans leurs vers les mêmes pensées et toujours en quête de matière, car leur moindre défaut est de n'avoir rien à dire, ou plutôt de n'avoir à dire que des riens. Ce que fut leur vanité candide, leur irritabilité prompte à d'injurieuses querelles, leur impécuniosité quémandeuse, mais aussi leur foi naïve et presque touchante dans l'efficacité des lettres et ce qui est pour eux la Beauté, nous l'apprenons en feuilletant les pages si vivantes sur « les bons camarades ».

Arrivé plus particulièrement à Sussannée, qu'il considère surtout du point de vue de ses relations avec Rabelais, M. Lucien Febvre écrit : (1)

(1) Livre cité, page 68.

« En 1538 à Paris, chez Colines, paraissent les Ludi, signés d'un nom Hubert Sussannée ou Sussanneau que nous avons déjà rencontré. Un instable, semble-t-il, et un violent, cet Hubert, un savant et mi-pédagogue, de carrière mouvementée et mal connue. On le voit débuter en 1531, assez étrangement pour un humaniste, comme thuriféraire de Pierre Cousturier — Sutor — lumière de l'ordre des Chartreux, un des plus agressifs de nos maîtres de Sorbonne, contre Luther, Le Fèvre, Erasme et leurs adeptes. On le voit, l'an suivant, faire sa cour à Béda ; après quoi, deux ans plus tard, en 1534, il dédie au roi François une édition du *Christus* de Pierre Rosset, dans une préface farcie de citations de l'Ecriture, où tour à tour sont allégués à profusion le Livre des Rois, les Psaumes, saint Paul, saint Jean, les Proverbes. Deux ans encore et, en tête d'un *Dictionnarium Ciceronianum* dont il gratifie Colines en 1536, il raconte une partie de sa vie à Philippe de Coutances ; et comment il a expliqué publiquement, à Paris, Virgile et Cicéron ; et comment il a connu le grand Macrin, l'Horace Français et, par lui, l'évêque de Coutances ; et comment il s'est attaché à un gentilhomme breton avec qui il a péréginé dans l'ouest ; après quoi, revenant à Bourges, gagnant Lyon, s'engageant chez Gryphe comme correcteur, il y a fait la connaissance de Dolet. Après quoi encore, par le pays des Allobroges, il s'est rendu à Turin pour expliquer Cicéron, endoctriner un recteur, haranguer la jeunesse à Pavie, faire un pèlerinage virgilien à Mantoue... Tout cela, exact sans doute, mais d'une exactitude un peu parée. Sussannée glisse par exemple sur son passage chez les Allobroges ; mais nous savons qu'assistant du recteur des écoles de la ville, il dut prendre la fuite en août 1536, après des scènes de violence qui étaient bien dans son caractère car. quatre ans plus tard, repris par les Grenoblois, malgré les souvenirs fâcheux de son premier séjour, il dut à nouveau être renvoyé par eux : « Homme de mauvais exemple, disent les registres, et tel que, quand il a commencé un livre, il ne continue, sinon deux ou trois chapitres, et puis en commence un autre, et puis est blasphémateur de Dieu et la plupart du temps ivre, montrant mauvais exemple

aux escolliers pourtant espéez, se battant avec l'un et avec l'autre... » Rien d'étonnant dès lors qu'il se soit fort bien entendu avec Jules-César Scaliger, et se soit fait l'éditeur( après une conversation qu'il rappelle dans sa préface) de la seconde déclamation du violent transalpin contre Erasme. Achevée de composer le 25 septembre 1535, elle parut chez Vidoue par les soins de Sussannée, à la fin de 1536, probablement avec le millésime 1537. Erasme était mort à ce moment, et Sussannée, que ses violences ne détournent point d'une prudence de plume, lui consacre dans les Ludi de 1538 une épigramme calculée : « Sur terre, un nuage te dérobait une partie du ciel ; maintenant tu le découvres dans son entier, dans sa clarté, sans nuage : divina in terris per nubem ex parte videbas ; omnia nunc clare, nunc sine nube vides... »

» Voilà l'homme qui, s'abritant tant qu'il peut sous l'aile tutélaire du lieutenant criminel Jean Morin, communie cependant en Cicéron avec Dolet, voire avec Scaliger, invoque pieusement la Vierge — et rend aux vertus médicales de Rabelais un hommage souvent cité : c'est la pièce *Ad Rablæsum cum esset in Monte Pessulano.* « Hubert, dit-il en parlant de lui-même, Hubert se languit dans la haute cité des médecins. Point de drogues qui sachent soulager son malaise. A toi seul ce pouvoir, Rabelais, si, comme il le pense, son seul mal est de ne point te voir. Ton visage serein lui versera le calme et, à ta vue, la langueur qu'il sent dans tous ses membres s'évanouira. » Plus que courtoise, aimable, la pièce se lit à la page 41 des Ludi. Or, aux pages 8, 8 V° et 29 V° (pour ne point parler de la page 37 où se lit une pièce *In Rabulam*) on trouve trois pièces *In Rubellum* ou *ad Rubellum* ; et voici pour commencer, la dernière : Occuris nulla non potus luce, Rubelle ; qui te non potum, te bene mane videt ! — Ne cherchons pas la traduction de ce latin : quelqu'un l'a fournie, et c'est Ronsard dans sa fameuse *Epitaphe de François Rabelais*, publiée à la fin de novembre 1554 :

Jamais le soleil ne l'a vu
Tant fût-il matin, qu'il n'eût bu...

» Rabelais ? La rencontre serait étrange si le Rubellus biberon de Sussannée était un autre que le Chinonais ? — Les deux autres pièces *in* et *ad Rubellum* traduisent sans insultes la désapprobation attristée d'un moraliste, déplorant la conduite d'un homme aux agissements suspects : « Je sais plus qu'assez, Rubellus, ce que tu as perpétré dans ta maison — des choses qu'il faut frotter de sel noir et barbouiller d'encre de seiche... Je le sais : mais je n'en souillerai pas la blancheur du papier. » Ou encore : « L'austère Caton, l'austère Scipion, des compagnons pour toi ? Non, Rubellus. Si tu as le goût des quirinales, cherche : c'est là que tu trouveras tes vrais compagnons. Un, deux ? Non. Trois cent mille milliers. » Quant à la pièce *in Rabulam*, elle est du même goût : « Qu'on condamne tes écrits aujourd'hui, tu protestes : j'en appelle, dis-tu, au jugement de la postérité. Et tu accuses ton temps de manquer d'équité ! Ils n'avaient pas le même état d'esprit, les Tites et les Virgiles — et le grand Apelles proposant d'exposer au peuple sa peinture. Tu refuses, toi. Parce que tu es le seul à aimer ce que tu fais.

» Ainsi pas d'injures. Le ton attristé d'un homme qui, ayant fondé sur un autre des espérances, les voit s'évanouir brusquement. »

Me permettrais-je d'apporter quelques réserves aux savantes assertions de M. Lucien Febvre ? Je soulignerai du moins le caractère purement hypothétique de son dernier paragraphe. Je ne suis pas sûr du tout que les pièces *In Rubellum* et *In Rabulam* concernent Rabelais. La ressemblance invoquée avec le texte de Ronsard est loin d'être décisive. Dire d'un ivrogne qu'il faut le voir de bien bonne heure pour ne le pas trouver ivre, est une de ces plaisanteries courantes qui ne me paraissent porter aucune signature. Ronsard n'avait pas besoin pour la rencontrer d'ouvrir le livre de Sussannée : il n'avait qu'à ouvrir sa fenêtre ou se promener dans la rue. Et d'autre part ce *Rabula* dont on nous dit qu'il en appelle à la postérité, accuse son temps, refuse de s'exposer au jugement du peuple, peut-il être Rabelais qui, manifestement, s'adresse au grand public, et connaît, aussitôt la publication de son Pantagruel, la plus grande popu-

larité ? Ni le mot *Rubellus*, l'homme rouge, l'homme rubis, synonyme d'ivrogne, ni le mot *Rabula*, le violent, le criailleur, le brailleur, ne s'appliquent forcément à Rabelais. Ce sont des termes péjoratifs, à sens vague et large, que les latinisants d'alors peuvent dispenser à des personnages variables : visent-ils Rabelais chez tel d'entre eux, cela ne veut pas dire qu'ils l'atteignent nécessairement chez un autre : chez le même poète, ils peuvent trouver des applications différentes.

Ajoutons à ces intéressantes pages la liste des ouvrages de Sussannée :

1. Dictionnarium Ciceronianum authore Huberto Sussannæo Suessionensi. Epigrammatum ejusdem libellus. Parisiis, apud Simonem Colinæum, 1536, in-8.

2. Huberti Sussannei, Legum et Medicinæ doctoris, Ludorum libri nunc recens conditi atque æditi. Parisiis, apud Simonem Colinæum, 1538. (Bibliothèque Nationale Yc 8.677), in-8.

3. Quantitates Alexandri Galli, vulgo de Villa Dei, correctione adhibita ab Huberto Sussannæo lucupletatæ. Additus est Elegiarum ejusdem liber. Paris. Simon de Colines. 1542 (B. N. Yc 4.602).

Il m'a paru opportun de verser ces renseignements au dossier encore si incomplet de notre seizième siècle soissonnais. Que savons-nous en effet de cette brillante période de notre histoire locale ? Nous en avons retenu les agitations politiques et religieuses, mais nos connaissances sont déjà plus vagues sur la prospérité économique de notre région, le commerce des vins alors si important, nos hôtelleries aux noms pittoresques, nos fêtes, nos processions, nos réjouissances, la vie encore si intense de nos églises, couvents et abbayes. L'essor artistique nous est attesté par le renom du peintre verrier soissonnais Pierre Tascheron, par tel reliquaire en cuivre doré, par les stalles du chœur de la Cathédrale, certaines parties de Saint-Jean des Vignes, particulièrement les vestiges si gracieux du petit cloître, même les maisons toutes modernes mais reconstruites, semble-t-il, dans leur style primitif, de la place du Cloître. Mais sur le mou-

vement des esprits, alors animés d'un si merveilleux élan, quel témoignage avons-nous ? Uniquement, à ce qu'il me semble, la renommée de Jean Desmarets et de son collège, et l'œuvre latine d'Hubert Sussannée.

MAXIMILIEN BUFFENOIR.

# Madame LAFARGE
# et la Région de l'Aisne

En évoquant, après tant d'autres, l'inquiétante et attirante figure de Mme Lafarge, je ne prétends pas poser une fois de plus la question de sa culpabilité ou de son innocence, ni discuter à nouveau les jugements fameux de Brive et de Tulle. Je ne crois pas qu'aucun jury actuel, si elle comparaissait devant lui, se trouverait assez éclairé pour la condamner, tout au moins comme criminelle. Son mari est-il mort empoisonné ? Aujourd'hui moins que jamais personne ne l'affirmerait, et les accusateurs, embarrassés en 1840 pour établir les mobiles du crime, le seraient vraisemblablement encore aujourd'hui. Si l'on en croit M. Henri Robert (1), la déposition d'une jeune femme de vingt-cinq ans est la seule qui soit susceptible d'être retenue contre elle, et elle ne lui paraît pas suffisante pour proclamer qu'elle était coupable. Mais laissons partisans et adversaires poursuivre sur ses cendres une lutte acharnée : ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici.

Née à Paris le 15 janvier 1816, mais élevée en partie au château de Villers-Hélon, entre Soissons et Villers-Cotterets, Marie Cappelle, la future Mme Lafarge, fille d'un officier d'artillerie, baron de l'empire, et petite-fille d'un député du Corps Législatif, M. Collard, nous fait pénétrer, par les pages de ses *Mémoires* où elle raconte son enfance et sa jeunesse, par celles encore de son ouvrage posthume *Heures de Prison*, dans les plus agréables

(1) Henri Robert : *Les Grands Procès de l'Histoire*. Paris, Payot, 1924, tome II.

paysages comme aussi dans la meilleure société du département de l'Aisne. Nous lui demanderons, pour l'ajouter à celui du général Foy, invoqué dans des études antérieures (1), son témoignage sur notre région au temps de la Restauration et de la Monarchie de Juillet.

Il faut d'ailleurs en prendre son parti : ce témoignage d'une femme et d'une prisonnière manque de précision. Rarement par exemple il lui arrive de donner une date, de décrire suffisamment un lieu. Je tâcherai de suppléer tant bien que mal à ses lacunes chronologiques et autres. Outre quelques-uns des nombreux ouvrages relatifs aux procès de Brive et de Tulle (2), j'ai consulté la plaidoirie de Paillet, les *Mémoires* d'Alexandre Dumas, l'*Histoire des Seigneurs et Châtelains de Villers-Hélon* de M. de Chauvenet (3), la *Monographie* de ce même village par M. Bellancourt, une étude de M. Broche parue dans *les Nouvelles de l'Aisne* du 21 mars au 9 mai 1942 et intitulée : *Une Bovary Soissonnaise*. Enfin et surtout j'ai profité de la complaisante érudition de notre collègue M. Bernard Ancien. Sa curiosité, éveillée avant la mienne, avait suivi dès longtemps, à travers routes et sentiers aussi bien qu'à travers livres et documents, les jeunes pas de Marie Cappelle. Je suis obligé à ce précieux guide : il a tenu à me faire profiter de ses recherches : qu'on sache du moins qu'il en a le mérite.

---

(1) Voir mes trois études : *L'Election du général Foy* ; *Le général Foy, député de l'Aisne* ; *Les Généraux de la Révolution et de l'Empire, originaires du département de l'Aisne*, dans les *Bulletins de la Société archéologique de Soissons*, 1920-1921, 1933-1935.

(2) Citons particulièrement : Louis André : *Madame Lafarge, voleuse de diamants* (Plon, 1914) ; Jacques Hérissay : *Le Procès de Madame Lafarge, dossier officiel* (Paris, Emile-Paul, 1929) ; Guy de Passilé : *Madame Lafarge* (Emile-Paul, 1934).

(3) Soissons, Nougarède, 1907.

## I

# Villers-Hélon et l'arrivée des Collard

Comme Gérard de Nerval, dont quelques traits la rapprochent, Mme Lafarge a un petit domaine, strictement limité, sur lequel elle règne par la puissance du souvenir et le don de l'évocation. Ce domaine, qui a pour ultimes frontières au nord Villeneuve-Saint-Germain et Soissons, au sud Villers-Cotterets, comporte essentiellement le village de Villers-Hélon, et ceux de Longpont, Corcy, Montgobert, Oigny... Pénétrons dans ce cycle magique où nous appelle une enchanteresse peut-être dangereuse.

Voici d'abord Villers-Hélon, le séjour préféré ou, pour parler comme elle ,le paradis, la vraie patrie de son jeune âge. De 1816 à 1839 date de son mariage, c'est-à-dire pendant vingt-trois ans, il est peu d'étés qu'elle n'ait passés dans cette résidence de son grand-père. Elle y a même demeuré parfois, vers la fin, des années entières. Le village, situé à quatorze kilomètres de Villers-Cotterets, monte du nord au sud dans la verdure, sur le versant d'un plateau sillonné de routes nombreuses et à la lisière septentrionale duquel coule la Savière. La population, aujourd'hui en décroissance, oscillait alors entre 350 et 400 habitants (1). Deux monuments y attirent l'attention : le château et l'église.

Le « charmant petit château », comme dit Dumas, se trouve dans la partie nord. Entouré de douves remplies d'eau, il apparaît, au début du dix-neuvième siècle, isolé dans une île à laquelle on n'accède que par des ponts et passerelles. Il est alors si bien enserré par son fossé qu'on peut y pêcher des fenêtres du salon. Ce voisinage de l'eau n'est d'ailleurs pas sans danger puisqu'en 1838 un domestique attardé, se heurtant à la grille fermée et

---

(1) Exactement 355 de 1818 à 1820, 397 en 1826, 400 en 1836, 410 en 1841.

voulant passer à côté, eut le malheur de se noyer (1). Cette grille, placée au sud, permet seule d'aborder, de l'extérieur, la propriété. Quand on l'a franchie, on arrive dans une cour d'entrée limitée à gauche par un bâtiment à mansardes peu élevé, et devant une façade que le dernier seigneur du pays, M. le Pelletier de Liancourt, avait fait refaire dans le plus pur style Louis XVI. Mais si l'on contourne la seigneuriale maison et qu'on y pénètre, on s'aperçoit qu'elle remonte au moins au quinzième siècle. Une tradition veut même que les premières assises aient été jetées, dès le douzième, par le fondateur du village, cet Hélon de Villers qui lui donna son nom. La façade du nord est flanquée de deux tourelles en encorbellement dans l'une desquelles se trouvait la chambre de la jeune Marie : elles datent de la fin du seizième, mais la chapelle qui fait une saillie ronde sur cette même façade septentrionale est du quinzième, ainsi que la salle d'entrée et l'étage du dessus. Nous savons que le salon était orné de boiseries sculptées et de peintures d'Hubert Robert.

Sur la gauche on découvre d'assez vastes communs, tandis que, derrière, s'étend un grand parc, dessiné par Le Nôtre (2), et peuplé de beaux arbres.

Par devant, est un chemin transversal, rejoignant à l'ouest celui qui vient de Longpont, à l'est celui qui vient de Soissons et forme une sorte de grande rue. On peut, par l'un ou par l'autre, se rendre au village.

Mais on peut aussi, sans sortir du domaine, prendre un sentier, en face la grille. On rencontre alors, en marchant vers le sud, de grands prés qui montent et que traversent des files de noyers et de pommiers ; on dépasse un étang bordé de tilleuls, on côtoie un petit ruisseau, « vert, dit Dumas, comme un collier d'émeraudes », enfin l'on aperçoit l'église et la plupart des habitations.

---

(1) Délibération du Conseil municipal de Villers-Hélon, 9 mai 1838.

(2) D'après M. Bellancourt, le dessin du parc fut retrouvé par M. Achille Delahaye, couvreur à Villers-Hélon, et offert par lui au général de Chauvenet. Qu'est-il devenu depuis ?

Saint Martin de Villers-Hélon est une de ces vieilles églises de campagne où bien des siècles ont mis leur empreinte. Elle est originairement du douzième et c'est un portail roman à plein cintre qui y donne accès du côté de l'ouest. Le bâtiment qui est au sud de sa tour et offre une immense rosace semble du treizième. Mais elle a été rebâtie à la fin du quinzième et au seizième. Du XVI^e^ date la tour carrée et percée de fenêtres qui la surmonte, comme aussi, vraisemblablement, celle, étrange et petite, posée en forme de boulet sur le sol, du côté sud. Tout l'intérieur porte la marque du XV^e^. Il n'y a pas d'abside : trois nefs égales par la longueur et la largeur y aboutissent à trois autels. De curieuses dalles funéraires datent les unes du XVI^e^, les autres du XVIII^e^. Toujours est-il que le monument avec sa nef plus basse et son chœur plus élevé, sa tour presque centrale, les grandes ailes inégales de leurs toits, les nombreux contreforts de ses murs, donne une impression de solidité sans lourdeur, de variété sans incohérence et de respectable vétusté.

Les maisons des paysans, souvent misérables, s'échelonnent, assez espacées, au nombre tout au plus d'une centaine, entre le château et l'église, pour se resserrer autour de cette dernière. Tout au nord, à une assez grande distance, se voient deux moulins, l'un vers l'ouest, dit de Villers-Hélon, l'autre à l'est, dit Moulin Lecomte. Entre les deux est une tuilerie, et partout, dans les intervalles et autour des habitations, se développent de grands espaces verdoyants de prés ou de bois, des lieudits comme la Vignette, le clos Guéry, la Rochelle, les Garennes, le clos Béguin, le Calvaire, le Hureau des Prés, la Charbonnière... Tel était le paysage qui s'offrait aux regards émerveillés de la fillette qui devait pour son malheur devenir un jour Mme Lafarge.

Le plus capricieux des hasards avait conduit là son grand-père, Jacques Collard. Celui-ci est assez caractéristique pour qu'on s'arrête à lui. Il n'est pas issu de notre région. Sa petite-fille le fait naître dans le midi et

elle se trompe. Il est né le 20 février 1758 (1), à St-Privat, près de Metz, où son père était suivant les uns inspecteur des Ponts et Chaussées, suivant d'autres inspecteur des forêts. Si l'on en croit Alexandre Dumas que je ne puis ici contrôler, il est de noble extraction, mais renonce par opportunisme à l'appendice nobiliaire de De Montjouy d'abord suspendu au nom de Collard. Il est possible, comme le veut Mme Lafarge, que sa famille soit originaire de Gascogne, qu'il ait séjourné dans cette région et soit, toujours pour parler comme elle, « pauvre de dix frères », bien que de ces dix frères nous n'en connaissions qu'un, sans particule lui aussi, celui-là même qui, établi à Montpellier, témoignera plus tard à sa petite-nièce malheureuse un admirable dévouement, publiera après sa mort ses *Heures de Prison* et les fera précéder d'une émouvante préface.

Sur la rapide ascension de Collard et son attitude pendant la Révolution, nous n'avons que le témoignage vague et assez peu sûr de sa petite-fille. Il en résulte qu'il est venu de Gascogne à Paris, s'est lié, on ne sait comment, avec Talleyrand, et s'est trouvé engagé par lui « sur le chemin de la fortune », ce qui signifie sans doute : est devenu, sur sa recommandation, fournisseur aux armées. Il est « beau et élégant », il est « Collard le riche, l'aimable, le bon, le sémillant » (2) : longtemps après, il aimera évoquer, avec tel de ses amis, les belles dames de la Révolution qu'ils ont connues, particulièrement Mme de Staël et Mme Roland. On peut donc admettre qu'il traverse une période brillante de vogue mondaine. Mais, toujours suivant sa petite-fille, il aurait été arrêté comme Girondin et n'aurait dû qu'au 9 Thermidor son salut et sa liberté. Sans doute, au sortir des prisons de la Terreur, reprend-il de plus belle sa fructueuse activité et la série de ses succès, sous le regard bienveillant de Talleyrand. C'est alors qu'il accomplit deux im-

---

(1) La date ressort du registre municipal du 25 septembre 1831 ; elle fait attribuer à Collard, comme étant un des plus anciens membres du Conseil, je ne sais quelle fonction de scrutateur.

(2) *Mémoires*, Paris, René, 1841, tome I, *Heures de Prison*, Paris, Librairie nouvelle, 1854, tome III page 269.

portantes actions : son mariage et l'acquisition du domaine de Villers-Hélon.

Dans ses Mémoires destinés à une immédiate publicité, Mme Lafarge dit simplement qu'il épousa la fille d'un Anglais, Campton. Dans sa correspondance confidentielle avec son directeur de conscience l'abbé Brunet, publiée en 1913 par M. Boyer d'Agen, elle reconnaît à sa grand'mère une origine plus romanesque. Celle-ci Fortunée-Herminie, d'autres disent Hermine, serait une des deux filles issues des amours illégitimes du duc de Chartres, le futur Philippe-Egalité, et de Mme de Genlis, l'autre étant la célèbre Paméla. Alexandre Dumas confirme Mme Lafarge, et ses liens avec les d'Orléans comme avec la famille Collard rendent son témoignage considérable. Il montre la petite Herminie élevée en Angleterre puis appelée en France sous prétexte de donner à Mme Adélaïde, fille légitime du duc, une compagne d'étude avec laquelle elle pût constamment parler anglais. Pendant la Terreur, alors que Philippe-Egalité était guillotiné et Mme de Genlis émigrée, la fillette trouve asile chez Mme de Valence, fille légitime de Mme de Genlis, et, quand Mme de Valence, à son tour, a été arrêtée, elle demeure jusqu'au 9 Thermidor avec ses enfants. Dumas raconte encore avoir vu, longtemps après, alors qu'il était enfant, Mme de Genlis, très vieille, arriver au château de Villers-Hélon et il avoue même avoir éprouvé à son espect une terreur extrême. On dut l'y rencontrer plus d'une fois. Cette ascendance d'Herminie se justifie encore, dit-on, par tels documents tirés des archives du quai d'Orsay et de la Sûreté Générale (1). M. Lenôtre est le seul à ne pas croire qu'elle fût la fille de Mme de Genlis (2), mais elle-même, semble-t-il, croyait l'être, et il faut avouer que s'il n'y a pas certitude, il y a du moins probabilité. Mme Lafarge se trouverait être ainsi la

(1) Quai d'Orsay. Dossier : France 319 et Sûreté générale, note du 23 novembre 1816.

(2) G. Lenôtre : *Vieilles Maisons, Vieux Papiers,* cinquième série, 1924. « Hermine, assure la tradition, pouvait se réclamer d'une illustre, quoique irrégulière origine, dont Mme de Genlis aurait été seulement, semble-t-il, la très discrète confidente. »

petite-nièce de Louis-Philippe, et l'arrière-petite-fille de Mme de Genlis.

Du moins peut-on certifier le charme de la jeune épouse. Elle fera plus tard l'admiration du général Dumas et de son fils. Le premier ne manque pas d'ajouter aux lettres qu'il écrit à Collard « mille tendres souvenirs à votre belle Herminie » (1) et le second qui la voit jeune encore, alors qu'elle peut avoir de trente à trente-deux ans, lui trouve une inaltérable jeunesse, et estime impossible de « réunir à une si parfaite distinction de manières, à une si haute dignité de gestes et de façons, plus de grâce hospitalière ». Elle devait transmettre à sa petite-fille sinon son nez mutin, du moins ses yeux noirs, la pâleur de son teint et sa fragile santé. Notre fournisseur aux armées qui avait été l'ami de M. de Genlis put la voir, vraisemblablement chez Mme de Valence, s'éprendre d'elle et se faire agréer. D'après Dumas, il l'épousa en 1795 ou 96 : il avait dix-huit ans de plus qu'elle.

A en croire certains écrivains (2), elle aurait apporté en dot à son mari le domaine de Villers-Hélon. C'est, je pense, une erreur, et Dumas, mieux renseigné, présente une version plus plausible. Un noble Suédois, exilé de son pays pour avoir, dans quelque mesure, participé à l'assassinat de Gustave III, le comte de Ribbing de Leuven, revenu d'Angleterre en France après Thermidor, achetait à vil prix, comme biens nationaux, plusieurs châteaux, dont celui de Villers-Hélon, mais ce dernier, alors occupé par des cordonniers qui travaillaient pour l'armée, lui offrit un spectacle susceptible de l'en dégoûter, et qui l'en dégoûta en effet. Revenu à Paris, il raconte sa déconvenue à son ami Collard et celui-ci, flairant sans doute une excellente affaire, obtient de reprendre son marché. Ainsi un bourgeois enrichi se trouve, tout-à-coup et à bon compte, possesseur d'un beau

---

(1) Lettre citée par son fils dans ses Mémoires.

(2) Notamment : Jules Marché : *Une vicieuse du grand monde : Madame Lafarge.* Paris. Radot (page 24). Mme Lafarge d'ailleurs dit expressément que son grand-père avait acheté le château.

et antique domaine, et l'héritier, sans le savoir, de toutes les familles seigneuriales qui, depuis Hélon de Villers et le douzième siècle, s'en étaient transmis la possession, celles de Roye et de Condé, de Le Cirier et Courtin, de Gernicourt, de Dargies, de Beauvais, de Brouilly, du Barrail, et en dernier lieu de Le Peletier Liancourt. Nous ignorons la date précise de l'acquisition, mais Jacques Collard et sa femme sont mentionnés pour la première fois dans les registres municipaux du village le 11 prairial an VI, c'est-à-dire le 30 mai 1798 comme témoins à une naissance : j'en conclus que leur installation est antérieure, mais ne l'est sans doute pas de beaucoup.

Transplanté sur le sol du Soissonnais, notre nouveau riche va s'y enraciner et s'y développer à la manière d'un arbre vigoureux. Il a exactement quarante ans quand il arrive dans la région et, bien qu'aucun portrait de lui ne nous soit connu, nous pouvons l'imaginer comme un de ces élégants bourgeois, ses contemporains, qui s'offraient au pinceau de David ou d'Ingres. Dumas le représente « d'humeur douce et de visage souriant ». — « Il avait, dit-il, beau jardin, beau visage, et une Bible magnifique ». Nous ne pouvons dire à quelle date il cesse d'être fournisseur aux armées ; en 1800, lors de la campagne de Marengo, il accompagne encore l'armée en Italie (1) et y prend, dit-on, beaucoup de plaisir, mais il n'en paraît pas moins de plus en plus attaché à son domaine, ne passant que les mois d'hiver à Paris où nous savons qu'il habita rue d'Anjou puis rue de Courcelles. De 1798 à sa mort, c'est-à-dire en 1838, pendant quarante ans ,son activité est celle d'un propriétaire rural, d'un chef de famille, d'un châtelain homme du monde, enfin d'un maire et d'un député représentant de son mieux son village d'adoption, et même, pendant plusieurs années, le département où sa fortune l'a conduit. Considérons-le sous ces multiples aspects, et pendant l'empire, et sous la Restauration, et sous la monarchie de Juillet.

---

(1) *Heures de Prison*. Edition Michel Lévy, 1874, page 304.

II

# Collard et sa famille sous le premier Empire

**Au bourgeois que la Révolution vient d'enrichir, et qu'il a d'abord séduit par le rétablissement de l'ordre, Napoléon ne laisse aucun pouvoir politique, ce qui finira par le rendre hostile, mais il lui permet d'accroître largement ses biens, sa famille, son train de maison, de donner libre jeu à ses goûts de réceptions et de sociabilité mondaine, afin de satisfaire, sinon à son ambition du moins à sa vanité, par toutes sortes de titres et d'honneurs.**

Notre châtelain de Villers-Hélon semble avoir eu pour la propriété une véritable passion. « Il s'était fait propriétaire avec fureur », écrit sa petite-fille, et elle le montre amateur de jardins, de vergers, de bois, construisant des routes, aménageant des garennes. Il avait planté de sa main bien des arbres du parc. Quant au château lui-même, il l'avait, si l'on en croit Dumas, si bien distribué qu'il y pouvait confortablement loger de trente à quarante personnes.

Il y avait déjà quelques années qu'il était installé dans le pays quand, après une visite à Chantilly, il se prit d'un brusque enthousiasme pour l'élevage des moutons mérinos. « Tous les bâtiments d'exploitation, dit Mme Lafarge, se sont métamorphosés en bergeries, les champs en prairies artificielles. La houlette redevint le sceptre de ce nouvel âge d'or, et si les moutons étaient admirables, les bergères étaient charmantes ». A lui seul notre châtelain possède trois fermes, dont l'une est, à vrai dire, constituée par les communs de son château. Les archives de notre Société Archéologique contiennent un recensement des animaux ruraux du canton de Villers-Cotte-

rets (1), qui permet d'affirmer que le 1er juin 1813 le nombre de ses béliers purs s'élève à 180 et celui de ses brebis pures à 420. Si l'on ajoute que dans les registres de la municipalité il est inscrit en 1815 comme propriétaire de 18 chevaux, on a l'idée d'une exploitation agricole moyenne.

Dans ce rustique milieu grandissent des enfants. D'abord le 17 frimaire an V, 7 décembre 1796, naquit une fille Edmée-Caroline-Fortunée-Alexis, puis le 30 nivôse an VII, 19 janvier 1799, une seconde fille Hermine, puis, vraisemblablement en 1801 ou 1802, un fils Maurice, enfin le 8 germinal an XII, 28 mars 1803, une troisième et dernière fille : Louise-Félicité-Jacqueline. Le baptême du fils donne lieu à une fête brillante dont Villers-Hélon est le théâtre. Le parrain en effet n'est autre que Talleyrand, le protecteur de Jacques Collard, et la marraine la générale Leclerc, cette délicieuse Pauline Bonaparte, accourue, pour la cérémonie, de son tout proche château de Montgobert.

Entreprise agricole, famille, train de maison nécessitent un personnel. Les registres de la commune et les Mémoires de Mme Lafarge laissent entrevoir une foule de domestiques. Il y a des fermiers, un berger, dont la maison est toute proche du château, un régisseur qui est en 1812 Louis-Jean-Baptiste Ferté, qui sera plus tard, en 1826, Nicolas-Auguste Boutroy. Des fonctions d'homme de confiance et fondé de pouvoir sont aussi exercées par un habitant du village, Le Guéry, tantôt maire, tantôt adjoint, mais que le châtelain avait entièrement attaché à sa fortune. Nous savons encore qu'en 1809 Jean-Baptiste Moynat donne sa démission de garde champêtre pour devenir « garde-fond » de M. Collard. A la maison il y a un cocher « le bon Briquet », un cuisinier (est-ce déjà ce François Durand qui se noiera dans les douves en 1838 ?) et des bonnes en nombre.

Ces domestiques sont unis à leur maître et à sa famille par des liens étroits. Ils vivent avec eux dans une patriarcale entente devenue assez rare à notre époque pour

---

(1) Société archéologique de Soissons. Dossier 204.

qu'on la signale et qui devait inspirer plus tard à Mme Lafarge une jolie page de ses Heures de Prison (1) :

« Mon grand-père qui avait des idées libérales dans le cœur, écrit-elle, mon grand-père ne voulait avoir et n'avait autour de lui que des existences liées à la sienne par des souvenirs communs de bienfaits. Tous ses vieux serviteurs étaient jeunes quand il était jeune. Les fêtes de leur cœur avaient les mêmes dates que celles du sien. Ils avaient porté ses deuils, il avait partagé leurs peines. Ils l'aimaient comme leur providence : il les aimait comme ses enfants. L'histoire de sa famille pouvait se lire à chaque feuillet de leur propre histoire.

« La pendule de la vieille Marie lui avait été donnée à la naissance de ma mère. La tasse d'argent où Lalo, ma bonne, prenait son café, datait de mon premier pas d'enfant. Je lui avait acheté son verre avec le premier écu dont j'avais pu dire « mon écu ». C'était ma mère qui avait passé au cou de la grosse Ursule la montre d'or qui devait lui rappeler ses pieuses veillées au chevet de mon aïeule mourante.

« Toutes les robes de dimanche de ces bonnes femmes, mes mies, avaient un type cher à nos cœurs. Aussi, les jours de grande toilette, apparaissaient-elles au milieu de nous rayonnantes d'heureux souvenirs. En parlant de la famille elles disaient : nous. En donnant leur avis sur les chances de la tonte ou de la moisson, elles disaient : notre récolte, nos champs, nos fermages, nos troupeaux.

« Aux fêtes anniversaires ou aux jours bénis du retour, quand nos mères revenaient jeter leurs sourires et leurs chants aux échos réveillés de notre beau Villers-Hélon, les chères mies s'échelonnaient le long de l'avenue, mêlaient leurs cris de joie aux grelots des chevaux et à la fanfare des postillons, et accompagnaient, portaient ou traînaient deux générations d'enfants bercées par leurs chansons ? »

C'est un des agréements de notre étude que de rencontrer ainsi, dans une France nouvelle où la Révolu-

---

(1) *Heures de Prison*, Paris, à la Librairie nouvelle, III, page 211.

tion vient de se faire mais où elle n'est pas encore entrée dans les mœurs, quelques aspects de la vieille France.

Au personnel du château il convient d'ajouter un jeune médecin, le docteur Manceau, que Collard y établit à demeure à une date que nous ne pouvons préciser, vraisemblablement vers la fin de l'Empire, et pour une durée que nous ne pouvons fixer. Longtemps, pendant dix ans, si l'on en croit Alexandre Dumas, un vieux praticien de Soissons, le docteur Paroisse, connu par deux gendres illustres, le général Valentin et l'avocat Paillet, était venu une fois la semaine, au cours de tournées qui l'entraînaient assez loin, demander à déjeuner à son ami, le châtelain de Villers-Hélon. Mais au bout de tant d'années, il adressa à son hôte un gros manuscrit, impitoyable relevé de toutes ses visites, dont chacune était évaluée par lui à vingt francs. On acquitta la note mais on le pria de ne plus se déranger, et c'est alors que fut installé Manceau. Nous savons qu'il vivait avec ses hôtes et clients sur un pied de parfaite familiarité, d'autant plus à même de veiller sur leur santé qu'il partageait leur repas ainsi que leur habitation. Sans doute donnait il encore ses soins aux paysans du village. Nous verrons qu'il gardera de ce temps un souvenir fidèle et reconnaissant.

S'il fait, lui, partie de la maison, nombreux sont, dès lors, ceux qu'on y accueille en passant et qui y font des séjours plus ou moins prolongés et fréquents. Ils appartiennent, en général, à la meilleure société. Notre parvenu a hérité du dix-huitième siècle le goût des réceptions. Sa femme Herminie, d'après le témoignage de sa petite-fille confirmé par celui de Dumas, était moins enthousiaste que son mari de la vie rustique : « elle passait son printemps à regretter Paris et son automne à l'espérer ». Pour en supporter l'éloignement avec moins de peine, elle se faisait un cercle de voisins et d'amis. « Elle était, écrit Dumas, le centre aristocratique autour duquel venaient se grouper les jeunes gens et les jeunes filles des châteaux avoisinants. C'étaient, en hom-

mes surtout, ce qu'il y avait de mieux alors en élégance: les Montbreton, les Courval, les Mornay ».

Nous parlerons en temps et lieu du baron de Montbreton, châtelain de Corcy, et du marquis de Mornay, frère de Mme de Montesquiou, la châtelaine de Longpont .Quant au baron de Courval, d'Anizy-Pinon, il tiendra une place importante, sous la Restauration, dans le département dont il est le plus riche propriétaire. Il fera partie de la Chambre dite Introuvable de 1815, puis de celle de 1816.

Signalons encore le général Randon Dulauloy, et sa femme, née Agathe Desfossés. Aussitôt que ses campagnes militaires et ses hautes fonctions lui en laissaient le loisir, c'est-à-dire assez rarement sous l'Empire, le général se rendait avec sa femme près de Soissons, à leur château de Villeneuve-Saint-Germain qu'ils avaient acheté en 1802. Sans doute ces époux célèbres et mal assortis, tous deux aux petits soins pour se déplaire l'un à l'autre, vinrent-ils quelquefois à Villers-Hélon voir le châtelain et sa famille pour qui ils avaient conçu, nous ne savons dans quelles circonstances, une amitié durable. Ils y arrivaient précédés l'un d'une grande réputation militaire, l'autre d'une grande réputation de beauté.

Faut-il aux visiteurs du temps de l'Empire ajouter Pauline Bonaparte, la jolie marraine du jeune Maurice Collard ? M. de Chauvenet affirme qu'elle venait souvent de Montgobert voir ses amis de Villers-Hélon, sans les prévenir, avec un petit nègre qui couchait à la porte de sa chambre, mais il ne dit pas où il puise ses renseignements. D'après M. de Sars (1), ses séjours à Montgobert, bien que Dumas prétende l'y avoir vue en 1806, durent être rares, surtout quand, après la mort du général Leclerc, elle se fût remariée avec le prince Borghèse. Par suite ses visites au château de Collard ne durent pas être très fréquentes. Si elle y vint — en dehors de ce jour de baptême que nous ne sommes pas même capable de fixer — ce fut sans doute quand elle n'était

---

(1) Maxime de Sars : *Montgobert et son Château.* Imprimerie de l'Aisne. Laon 1935, page 116.

encore que Mme Leclerc, avant le départ de son mari pour Saint-Domingue, entre 1798 et 1802.

Il est également vraisemblable que Jacques Collard ait dès lors invité dans son domaine deux de ses amis, le fournisseur aux armées Séguin et M. de Montrond. Le premier avait été assez longtemps son voisin à Paris, rue d'Anjou. Comme lui, et encore beaucoup plus que lui, il s'était enrichi dans les fournitures d'armées, ayant découvert un procédé rapide de tannage du cuir par l'écorce de chêne. Il était célèbre par son luxe, ses bals, ses dîners. Il avait imaginé de faire servir dans une salle à manger assez simple les huîtres, le potage, le poisson, dans une autre pièce les plats les plus exquis présentés dans la plus belle argenterie, et enfin le dessert dans un salon embaumé de fleurs et éclairé de mille bougies. Il était devenu par là le héros d'un âge entre tous gastronomique. Mme Lafarge ne tarit pas sur ses excentricités qui l'acheminèrent à la folie.

Quant à M. de Montrond, comme Collard familier de Talleyrand, il s'était fait une autre sorte de réputation, celle d'un arbitre des élégances et d'un amateur du beau sexe. Il passait pour avoir été l'ami de Mme Hamelin, la reine des Merveilleuses, et le châtelain de Villers-Hélon se plaisait à le mettre sur le chapitre des belles dames qu'ils avaient connues, Mesdames de Genlis et de Staël, Mesdames Roland et Tallien. Mme de Genlis, nous l'avons vu, si l'on s'en rapporte à Dumas, fréquentait encore la maison. Il en était de même de sa fille légitime, Mme de Valence, que nous verrons figurer aux noces de Caroline Collard et dont ce même Dumas admirait la beauté mûrie.

De Villers-Cotterets arrivent, sans doute assez souvent, et le général Dumas qui s'y était retiré en disgrâce dès 1802, et l'inspecteur des forêts Deviolaine. Légendaire est le géant mulâtre ,l'un des grands cavaliers de la Révolution. Sa force herculéenne, son courage épique, sa bonne humeur, sa bonté lui font, parmi tant de généraux, ses contemporains, une originale physionomie, et la double célébrité de son fils et de son petit-fils ajoutent à la sienne. Où et comment connut-il Collard ? Est-

ce à Paris, aux armées, dans le Soissonnais ? Toujours est-il que les deux hommes avaient conçu l'un pour l'autre une solide amitié. La preuve en est qu'à la mort du général, en 1806, c'est Collard qui est nommé le tuteur de son petit garçon, alors âgé d'un peu plus de trois ans. Ce dernier sera assuré de trouver à Villers-Hélon un accueil paternel. Il en profite longtemps, pendant douze ou treize ans si nous l'en croyons, ouvrant des yeux d'enfant émerveillé sur « le parc, ses grands arbres, ses beaux massifs et sa petite rivière » et apprenant l'histoire sainte dans la Bible même de son tuteur.

Quant à Jean-Michel Deviolaine, cousin par alliance du jeune Dumas, c'est un personnage considérable dans la région. Il était né à Nanteuil-sur-Marne en 1765. Fervent révolutionnaire, nous le trouvons désigné en 1793, dans les registres municipaux de Villers-Hélon, sous le nom de citoyen Violaine, commissaire du canton de Villers-Cotterets pour le recrutement, et nous savons en outre qu'il était officier forestier et commandant la garde nationale de Villers-Cotterets. Dumas lui attribue dans sa petite patrie, où il était inspecteur des forêts, une position de tout premier ordre : « et c'est tout simple, explique-t-il magnifiquement, puisque notre petite ville n'a que 2.400 âmes tandis que notre forêt a 50.000 arpents ». Il décrit avec complaisance la maison de ce prestigieux cousin, assez considérable, avec écuries, remises, basses-cours, surtout avec un jardin où ses pas rencontraient d'un côté des melons, des artichauts, des pruniers, des pêchers, des poiriers, de l'autre des cascades des bassins, des saules pleureurs.... C'est ensuite l'évocation de la famille du forestier, vraiment patriarcale : un fils et deux filles d'un premier mariage, un fils et deux autres filles d'un second. « C'étaient ces derniers dit-il, qui, fils de notre cousine, étaient nos parents. Les trois enfants du premier lit se nommaient, le garçon Victor et les deux filles Léontine et Léonore. Les trois enfants du second lit se nommaient, le garçon Félix et les deux filles : Cécile et Antonine. Une troisième fille survint, mais sept ou huit ans plus tard. »

Voici maintenant le portrait, remarquablement vivant du chef de famille : « M. Deviolaine était au fond un

excellent homme ; je dis au fond, car, à la surface, la nature l'avait doué d'une écorce qui, en rugosité, pouvait le disputer aux plus rudes arbres de sa forêt. C'était un homme de cinq pieds sept pouces, avec de petits yeux noirs ombragés d'énormes sourcils, des lèvres épaisses et allongées en moue, bâti en Hercule, vêtu comme un sanglier et à peu près aussi sociable que l'animal auquel nous nous permettons de le comparer. Par ses bourrasques — et tous les jours étaient des jours d'avril pour lui — par ses bourrasques il était devenu la terreur de sa famille. Lorsqu'il descendait de son cabinet, isolé du reste de la maison, avec une figure pleine de giboulées, femme, enfants et domestiques se sauvaient devant lui, effarés et tête basse, comme bergers, chiens et troupeaux se sauvent devant un ouragan. » (1)

Que cet homme « d'humeur orageuse et de visage froncé » soit devenu l'ami intime du doux et sociable Collard, on peut s'en étonner mais non en douter. Il est assez difficile d'imaginer ce qui les rapprocha. Peut-être fût-ce la conformité de leurs opinions politiques.

Collard, enrichi par la Révolution, acquéreur d'un bien national, que sa petite fille représente comme peu enclin aux idées religieuses et quelques peu voltairien, est le type même du bourgeois libéral, modéré, conservateur, si répandu à cette époque. Sa situation de fortune en fait, dans le pays, ce qu'on appelle un gros personnage. Très bienfaisant, il devient vite populaire. Aussi, tout voltairien qu'il est, se laisse-t-il nommer, dès le 18 janvier 1804, membre du conseil de fabrique de l'église, ce qui est d'un opportunisme adroit, trois ans après le Concordat, alors que le succès du Génie du Christianisme bat encore son plein. Le 10 juin de la même année, ce conseil, pour lui marquer sa reconnaissance et celle de la commune, décide qu'à perpétuité il conservera avec

---

(1) Jean-Michel Deviolaine était le frère aîné d'Augustin Deviolaine, fondateur des verreries de Prémontré et de Vauxrot, qui exerça les fonction de maire de Soissons. Ce dernier était né à Nanteuil-sur-Marne, le 10 mai 1771 et devait mourir à Soissons, le 3 septembre 1860.

sa famille le banc qu'il occupe à l'église et qui est celui des anciens seigneurs. (1) Telle est bientôt sa notoriété, l'estime dont il jouit auprès des collèges électoraux et du pouvoir, tel aussi le montant de ses impositions, qu'en 1807 il est nommé député de l'Aisne au Corps Législatif. En même temps son homme de confiance Le Guéry, qui passe pour l'interprète de ses volontés, est choisi comme maire de Villers-Hélon.

La nomination des députés à cette époque n'est, non sans raison, pour une comédie électorale. En vertu de la Constitution de l'an VIII, quelque peu retouchée en l'an X, les électeurs ne font plus d'élus. Ils ne nomment même plus d'électeurs du second degré ; ils ne peuvent que proposer des listes de noms parmi lesquels le sénat choisit. Y a-t-il un siège à pourvoir dans l'assemblée dont les membres, âgés d'au moins trente ans et pourvus d'un traitement de 10.000 francs, sont renouvelés tous les ans par cinquième, les membres élus à vie du collège d'arrondissement désignent deux candidats, et ceux du collège départemental, élus à vie eux aussi mais parmi les citoyens les plus imposés, en désignent également deux. Ce sont les uns ou les autres qui ont proposé au choix du sénat le châtelain de Villers-Hélon. Dumas écrit : « Un jour j'avais vu M. Collard en habit bleu brodé en or — Vous êtes donc général comme papa, vous ? lui avais-je dit d'un air rogue — Non, mon petit ami, avait-il répondu, je suis membre du Corps Législatif. » — « Depuis ce temps, ajoute le romancier, je lisais les séances du Corps Législatif pour savoir ce qu'y disait M. Collard. Je ne l'ai jamais su. »

Nous savons, nous, que Collard n'y disait rien et, qu'eût-il eu l'éloquence d'un Mirabeau, il n'y pouvait rien dire, pas plus d'ailleurs que ses collègues qui furent, sous l'empire, pour le département de l'Aisne: Lobjoy de Colligis ; Demonceaux, Devisme, l'Eleu de la Simonne de Laon ; Labbey de Pompières de La Fère ; Delhorme de Saint-Quentin ; et le comte de Montesquiou de Longpont.

---

(1) Ces renseignements ont été relevés par M. de Chauvenet, dans les archives de l'église. Le banc a été détruit pendant la guerre de 1914-1918.

Le Corps Législatif est en effet, par la constitution même, voué au silence. Il vote, au scrutin secret et sans discussion, les budjets qui lui sont soumis, et ce que l'empereur veut bien ne pas décider par décret, c'est à dire la moindre partie de son œuvre législative. En 1807 c'est le code de commerce, quelques corrections au code civil, la création de la Cour des Comptes, en 1808 le Code d'instruction criminelle et treize projets sur le droit civil, en 1809 quelques projets relatifs à l'administration locale, en 1810 le code pénal, les moyens de pourvoir aux frais du culte dans les communes rurales, les conditions des expropriations pour utilité publique, une réorganisation de l'administration judiciaire, une loi des mines, en 1811 exactement rien en dehors du budget (1). Cette année-là, si vides paraissent les séances que les députés, pour les remplir, imaginent de charger quelques-uns d'entre eux de leur faire des rapports sur les livres qu'on leur adresse, si bien qu'ils suggèrent plutôt l'idée d'une réunion littéraire que d'une assemblée législative. Les sessions ouvertes par l'empereur, souvent entre deux campagnes, et présidées d'abord par Fontanes, puis, dès 1810 par Montesquiou, sont pourtant d'une remarquable brièveté : celle de 1807 commencée le 16 août était close le 18 septembre, n'ayant duré qu'un mois et deux jours ; celle de 1808 occupe cinquante jours du 25 octobre au 31 décembre ; de même celle de 1809, du 3 décembre au 22 janvier ; celle de 1810 est la plus longue, s'étendant du 1er février au 21 avril, mais celle de 1811, ouverte le 16 juin, est close le 25 juillet. On ne peut vraiment croire que Collard ait été trop absorbé par ses fonctions de député. Sans doute n'ignore-t-il pas plus que les autres combien s'en désintéresse l'attention publique, tout entière fixée sur les événements militaires.

Pendant tout le temps de son mandat, il ne détourne pas son esprit des affaires de Villers-Hélon où les dépenses du culte, le choix d'un garde national alternent dans les préoccupations de la municipalité avec la dési-

(1) Buchez et Roux : *Histoire parlementaire*, Paris, Paulin, 1838, tome XXXIX.

gnation du garde champêtre et une augmentation réclamée par le pâtre de la commune. Deux événements plus importants se détachent : la célébration en 1807, pour la première fois, de la Saint-Napoléon et, en 1811, celle de la naissance du roi de Rome. M. Bellancourt, d'après les registres municipaux, a raconté l'une et l'autre.

Dès le 14 juillet 1807, le maire, Le Guéry, pour obéir à un décret impérial, arrête le dispositif de la Saint-Napoléon. Le jour venu, c'est-à-dire le 15 août, la fête commence par une cérémonie à l'église où se rendent en grande pompe la municipalité, la garde nationale, la population. Un solennel *Te Deum* retentit pour l'anniversaire de l'empereur. Ensuite 36 jeunes gens de 14 à 17 ans, divisés en groupes, donnent un spectacle de courses où les vainqueurs reçoivent des récompenses. A la course succède le jeu de l'oie. Dans la journée, des distributions de pain et de vin sont faites aux habitants ; le soir, un bal est donné qui dure la plus grande partie de la nuit. Collard ne semble pas présent : sans doute est-il retenu à Paris par son titre officiel et a-t-il l'occasion d'y endosser son bel habit bleu brodé d'or, mais sa femme Herminie « que cette fête, dit le procès-verbal, avait intéressée » en offre le lendemain une analogue au château, et le narrateur termine en lui adressant des remerciements et en constatant avec satisfaction « la conduite très honnête » de tous les assistants.

En 1811, à l'occasion de la naissance du roi de Rome, nouvelles réjouissances. Aussitôt l'événement connu, ce fut, si l'on en croit le maire Le Guéry, un grand enthousiasme. « Sans attendre la nouvelle officielle, écrit-il le 24 mars au sous-préfet (1), plusieurs habitants se sont portés spontanément au clocher et ont sonné et carillonné toute la nuit. » Mais nulle part, semble-t-il, la joie n'était plus grande que dans le modeste presbytère du curé Leclerc, qui invita à déjeuner le lendemain quelques notables, parmi lesquels le maire lui-même et son patron Collard, sans oublier l'inspecteur forestier Deviolaine. Laissons parler Le Guéry :

---

(1) Lettre publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, par M. Collet, troisième série, tome X, 1904.

« Notre bon pasteur s'est particulièrement distingué le lendemain en rassemblant, dans un banquet simple et modeste, plusieurs notables du canton parmi lesquels j'étais, et où se trouvaient M. Collard, membre du Corps Législatif, et Monsieur Deviolaine, inspecteur de la forêt de Villers-Cotterets. Ce repas a été fort gai et on a bu plusieurs fois à la santé de toute la famille impériale, et particulièrement de l'auguste rejeton du plus grand des héros.

« Qu'il me soit encore permis, Monsieur le sous-préfet, de vous instruire de la manière ingénieuse que Monsieur Deviolaine a trouvée pour immortaliser ce grand événement qui transporte de joie tous les Français : il a fait planter le lendemain de ce jour fortuné, cent arbres de toute espèce dans une place vague de chaque canton de la forêt et, au milieu, un grand chêne qui doit protéger tous ces jeunes arbrisseaux. »

Le 9 juin a lieu la fête officielle. A deux heures de l'après-midi, le conseil, accompagné de la garde nationale, se rend à l'église où un *Te Deum* est chanté en actions de grâce et où est lu un mandement de l'évêque. Le reste de la journée est consacré à de champêtres divertissements et des rafraîchissements sont distribués aux cris de : « Vive l'Empereur ! »

Le 3 janvier 1813, Collard, dont la députation a pris fin en 1811, est nommé par le préfet de l'Aisne maire de Villers-Hélon. Son prédécesseur et homme de confiance, Le Guéry, devient son adjoint, et rien n'est ostensiblement changé. Les grandes préoccupations de la municipalité sont de réorganiser la garde nationale, obligation qui atteste un certain ébranlement de l'ordre, et surtout de suffire aux réquisitions. Le 11 février 1814, Collard lui-même devient commandant de la garde nationale : il est arrêté que le corps de garde sera installé dans la maison de Le Guéry, qu'il sera composé tous les jours de 8 hommes dont deux sergents, ces derniers armés d'un fusil, les autres d'une pique, et que le service durera de 7 heures du soir jusqu'au jour. Quant aux réquisitions, elles se font de plus en plus lourdes, la guerre étant

non seulement dans le pays, mais dans le département. Le 15 mars 1814, un fermier, Pierre Graux, vient exhaler devant le conseil des plaintes amères. Frappé depuis longtemps de réquisitions consistant en pain, blé, froment, avoine, fourrage, pailles, bestiaux, charrois, logement de troupes, et toujours sujet à de nouvelles demandes, il est à peu près hors d'état de satisfaire aux paiements en nature. Combien de paysans se trouvaient dans ce cas !

Mais les événements se précipitent. Le 10 avril, c'est l'abdication de Fontainebleau. Le 24, à Villers-Hélon, réunis dans la maison de Collard et en sa présence, les membres du conseil et tous les habitants du village entendent la lecture des actes du sénat et du gouvernement provisoire rétablissant la dynastie des Bourbons. On pourrait croire qu'après tant de démonstrations bonapartistes ils l'entendent avec la plus profonde tristesse, ou tout au moins avec une réserve décente. Il n'en est rien si nous en croyons le procès-verbal où, non sans étonnement, nous lisons ces lignes :

« Toute l'assemblée, pénétrée de la plus tendre émotion, a adhéré à l'unanimité et avec des transports du plus vif enthousiasme, au milieu des cris mille fois répétés de : Vive le Roi ! et à tous les actes du sénat du 3 avril courant, particulièrement à la constitution décrétée le 6 du même mois, et à tous les autres actes du gouvernement provisoire, et l'assemblée, le cœur rempli d'allégresse, a arrêté qu'il serait chanté incessamment un *Te Deum* pour remercier Dieu de tous les événements et qu'il serait donné par la commune une fête publique pour célébrer un si grand bonheur.

« L'assemblée a aussi demandé que le présent procès-verbal soit inscrit sur les registres de la commune, comme un monument de son amour pour ses derniers rois, ce qui a été sur le champ arrêté et exécuté, comme aussi que le présent en original serait envoyé à M. le sous-préfet de Soissons, avec prière de le transmettre dans le plus bref délai à Son Excellence Monseigneur le Ministre de l'Intérieur. »

Ont signé : Collard, en qui il n'est pas téméraire de

voir l'auteur de cette adresse, et, avec lui, les membres de son conseil, et aussi d'autres habitants parmi lesquels l'instituteur Hamonier et le curé Le Clerc, celui-là même qui buvait si gaîment à la naissance du roi de Rome. Sont-ils sincères ? Leur bonapartisme était-il de façade et recouvrait-il un royalisme profond ? Cela n'est pas impossible. Alexandre Dumas montre Villers-Cotterets plus royaliste que bonapartiste. Il pouvait en être de même de Villers-Hélon. Ou tout simplement ces braves gens suivent-ils l'évolution de leur maire qui est à peu près celle de toute la bourgeoisie française ? Celui-ci, dans sa nouvelle ferveur royaliste, conseillait à son jeune pupille d'abandonner le nom de son père pour reprendre celui de son grand-père et s'appeler Davy de la Pailleterie. Dumas garda son nom et ne s'en porta pas plus mal.

Son évolution politique si soudaine n'empêche d'ailleurs pas notre magistrat municipal de marier sa fille aînée, Edmée-Caroline-Fortunée-Alexis, âgée de dix-huit ans, à un ancien soldat de Napoléon, Antoine-Laurent Cappelle, âgé de trente-cinq ans, « major au corps royal de l'artillerie » si nous en croyons l'acte religieux, et, à ce moment, en résidence à La Fère. Ils sont unis à la mairie de Villers-Hélon le 8 novembre 1814 et, le lendemain, à l'église, par les soins du curé Leclerc. Comment se sont-ils connus ? Serait-ce par l'entremise de Dulauloy, commandant d'artillerie de la garde sous l'Empire, ou dans le cours des passages de troupes lors de la campagne de France ? Nous ne saurions le dire. Leur mariage est l'occasion d'une grande fête au château. On en peut juger par la liste des personnes distinguées qui ont signé tant à la mairie qu'à l'église. Les témoins du mari sont : le baron Lallemand, maréchal de camp d'artillerie, et Anselme Dautremont, chef de bataillon d'infanterie ; ceux de l'épouse sont : le marquis de Sercey, vice-amiral de France, et le vicomte Charles Des Fossés, ancien capitaine de cavalerie domicilié à Coucy-le-Château. Ont signé avec eux sur l'acte conservé dans les archives de l'évêché : les comtes de Mornay et de Montesquiou, le marquis de Maillard, les barons de Montbreton et de Courval, la comtesse de Valence, née de

Genlis, le général Randon Dulauloy et sa femme, née Des Fossés, le fidèle adjoint Le Guéry, d'autres encore, bref, à l'exception de Le Guéry, toute une aristocratie de vieille ou de nouvelle souche.

Le marié, né à Toulouse le 8 août 1777 et fils d'un avocat, peut présenter de brillants états de service. Ancien élève de l'école Polytechnique, il était, dès 1804, capitaine en second aux pontonniers, et, en 1809, chef de bataillon à l'état-major de l'artillerie. Quel est exactement son grade au moment de son mariage : « major au corps royal de l'artillerie » dit l'acte religieux, « capitaine d'artillerie » dit l'acte civil et répète Mme Lafarge. Toujours est-il qu'il sera bientôt, le 11 avril 1815, après le retour de l'empereur, chef de bataillon à l'artillerie à pied de la garde. Officier de la Légion d'honneur, il était baron de l'empire depuis le 16 avril 1813. Ardent Bonapartiste, il accueille sûrement avec enthousiasme le retour de son chef.

Par contre, à l'ancien député, aussi bien qu'au maire, les Cents Jours apportent quelque amertume. Comme l'empereur, après avoir établi l'Acte Additionnel, avait ordonné, par décret du 30 avril 1815, la réunion des collèges électoraux pour élire une chambre des députés, il croit devoir se mettre sur les rangs, en concurrence avec le duc Gaudin de Gaëte, ministre des finances, le général Randon Dulauloy, Lévesque de Pouilly, commandant la garde nationale de Soissons, pour représenter l'arrondissement de Soissons. L'assemblée se tient dans cette ville même le 7 mai, présidée par le notaire Boujot, maire de Vailly. Sur 155 électeurs inscrits 62 seulement prennent part au vote, ce qui atteste l'indifférence du pays. Les deux premières candidatures sont écartées à cause des fonctions officielles de ceux qui les présentent. Au deuxième tour Lévesque de Pouilly est élu par 44 voix, contre 17 à Collard qui semble avoir dès lors renoncé à briguer un mandat législatif.

Mais ses ambitions municipales se trouvent aussi contrariées. Le décret du 30 avril 1815 rendait aux citoyens actifs la nomination des petites municipalités de moins de 5.000 âmes. A Villers-Hélon, au château même, on procède, le 14 mai, à des élections. Il y a 45 votants. A

l'issue du premier tour, Collard s'affecte de ne pas être nommé maire à la pluralité des voix : il déclare alors qu'il renonce à l'être, « vu l'intrigue qui a existé ostensiblement dans l'assemblée », alléguant d'ailleurs son âge et ses autres occupations. C'est ainsi qu'au second tour, le meunier Joseph Féry est élu par 26 voix. Deux échecs en huit jours c'était beaucoup pour un homme habitué à la constance du bonheur. Autour de lui le village s'assombrissait. Avec le retour de l'empereur les réquisitions avaient recommencé, et aussi, avec la campagne qui aboutit à Waterloo, les passages de troupes et leur hébergement: Le 5 juin, il fallait loger 210 hommes de la garde ; le 6, 220... Une longue interruption des registres municipaux ne nous permet pas d'en dire davantage.

## III

# La Famille Collard sous la Restauration

Les satisfactions familiales compenseront pour Collard les déboires politiques. Le calme revenu, et les affaires de l'Etat tant bien que mal réparées, sa maison apparaît plus que jamais brillante. Autour du père souriant et vénéré, et de la mère fragile et charmante, les enfants ont grandi et mettent un cercle de jeunesse et de joie, de grâce et de beauté. Les tragiques destinées, qui ont fait succéder les défaites aux victoires et le roi à l'empereur, n'interrompent pas, à Villers-Hélon, le cours de la vie, ni le rythme normal des mariages et des naissances. La période de la Restauration y semble même celle d'une apogée.

Nous avons vu Caroline, l'aînée des filles, mariée toute jeune à un officier d'artillerie, mais elle ne quitte pas tout de suite la maison. Objet de la prédilection paternelle, sa calme beauté qui, si l'on en croit sa fille, « plaisait plus au cœur qu'aux yeux », s'épanouit à loisir sous les ombrages du parc et de la forêt prochaine. Son mari,

signalé comme un zélé partisan de l'empereur par l'enquête royale du 15 décembre 1815 (1), n'en poursuit pas moins sa carrière militaire, peut-être après une interruption sans importance, car nous le voyons un moment domicilié chez son beau-père, à Villers-Hélon.

La seconde fille Hermine ressemble à sa mère, dont on lui a donné à peu près le prénom. « Rien n'était plus fin, plus gracieux que sa physionomie, si ce n'est pourtant son esprit ». Devenue femme, et femme du monde, elle exercera, toujours au dire de sa nièce, une attraction infinie : « sa pensée prend pour plaire toutes les formes, toutes les grâces, toutes les coquetteries... C'est un esprit chatoyant comme la plus belle opale. L'imagination y étincelle et le cœur y a des rayons ».

La plus jeune, Louise, était belle et rieuse. Dumas lui trouve, à quinze ans, « la plus ravissante figure de vierge qu'il fut possible de voir ».

Quant au fils, Maurice, mis au collège à Paris mais que les vacances ramènent à Villers-Hélon, il nous est présenté comme un « bruyant et bien-aimé garçon » qui, une fois arrivé à l'âge d'homme, laisse ses parents se disputer sur sa problématique vocation, et prend le ferme parti, sinon de ne rien faire comme le dit sa nièce, du moins de continuer cette vie de gentilhomme campagnard vers laquelle, en définitive, son père avait incliné.

Toutes et tous, tant que durent les beaux jours, se répandent en bandes joyeuses à travers la forêt de Villers Cotterets, parfois même dans le parc de cette ville transformé en lieu de réunion. Le jeune Dumas, grandi sous ces ombrages, y suit avec admiration, dans leur brillant essor, les demoiselles Collard, qui lui apparaissent « libres comme les papillons et les hirondelles ». « Les jardins, écrit-il, en songeant à elles, à ses cousines Deviolaine, à d'autres encore, les jardins étaient pleins d'arbres verts et de fleurs aux couleurs brillantes ; les allées étaient pleines de jeunes filles blondes et brunes,

---

(1) Firino : *Soissons en* 1815. Soissons, Nougarède, 1912, page 142.

têtes gracieuses et souriantes, presque toutes roses et fraîches au moins quand elles n'étaient pas jolies. Puis, de temps en temps, apparaissait au milieu de cette rieuse et juvénile génération quelque femme dont la réputation de beauté datait du siècle qui venait de s'éteindre, et qui, ayant conservé quelque chose des modes du Directoire, semblait au milieu des efflorescences printanières quelque splendide statue de l'été. Ces femmes c'étaient Madame de Valence, Madame Menin ou Madame Dulauloy ». Ailleurs encore, évoquant les Collard et leur brillante compagnie : « Rien de tout ce monde-là, ajoute-t-il, n'habitait Villers-Cotterets : on restait dans les châteaux. Aux grandes solennités seulement, les ruches essaimaient, et l'on voyait se répandre dans les rues de la ville et dans les allées du parc ce monde d'abeilles. aux ailes d'or ».

Les quinze années de la Restauration sont marquées par une véritable floraison des Collard. Le 15 janvier 1816, Caroline Cappelle, dans la maison même ou l'appartement de son père à Paris, rue de Courcelles, accouche d'une fille qu'on appelle Marie-Fortunée, un prénom que sa destinée ne devait pas justifier. En 1818, à Villers-Hélon, la jeune Hermine, âgée de dix-neuf ans, épouse un Prussien protestant qui en a trente-sept : Frédéric baron de Martens, major de cavalerie des armées du roi de Prusse, né à Dresde, demeurant à Berlin, et engagé dans la diplomatie de son pays. Collard n'avait, comme nous le voyons, aucun préjugé de religion ni de race : il donnait sa fille à un homme qui venait de porter les armes contre nous, et qui même, en 1814, avait, avec le Russe Lovenstern, décidé à capituler, à Soissons, le déplorable Moreau (1). Les témoins sont l'ancien maire de Soissons Desève ; Ponce, chef de musique de l'artillerie royale de La Fère, le baron Cappelle, et, une fois de plus, le fidèle adjoint Le Guéry. Sans doute les époux sont-ils unis au château même par un pasteur protestant.

Deux ans plus tard, toujours à Villers-Hélon, le 6 octobre 1820, âgée de dix-sept ans, la fille cadette, Louise-

(1) Firino : *Soissons en* 1814. *Bulletin de la Société archéologique*, 1926, troisième série, supplément au tome XX, page 117.

Félicité-Jacqueline, s'unit à François-Noël Paulin Garat, âgé de vingt-sept ans. « Elle quitte ses poupées, dit Mme Lafarge, pour jouer à la Madame ». Son mari est le fils du baron Garat, directeur général de la Banque de France, et appelé, si nous ne nous trompons, à succéder à son père. Dumas le définit « l'homme dont la signature est le mieux appréciée de toutes les signatures commerciales ». Il a pour témoins ses deux glorieux beaux-frères, les deux barons et maréchaux de camp Louis Vallin et Pierre Daumesnil, ce dernier fameux mutilé de l'empire, connu dans l'histoire sous son légendaire aspect de général à la jambe de bois. Les témoins de la mariée sont le baron Cappelle, cette fois qualifié de lieutenant-colonel, et le baron Alexandre de Tayllerand, parent du grand diplomate et préfet de l'Aisne.

Le 2 août 1821, Mme Cappelle accouche d'une seconde fille qu'on désignera sous le prénom d'Antonine, mais que la municipalité enregistre sous ceux de Jacqueline-Pauline-Hermine. Le 30 du même mois et de la même année, vient également au monde, à Villers-Hélon, une fille des Garat : Martine-Hermine-Louise-Lucie. A Villers-Hélon — si nous en croyons Madame Lafarge — sont baptisées ensemble les deux petites filles, et même une troisième, ramenée de Prusse, prénommée Hermine, et fille de Mme de Martens, ce qui semble indiquer que cette dernière aurait élevé ses enfants dans la religion catholique. Ainsi une troisième génération, à vrai dire représentée par des filles, grandissait dans les vieux murs du château et semblait assurer la perpétuité de la race.

Le 2 septembre 1822, une ombre passe sur tout ce bonheur présent et à venir. Mme Collard succombe au château, à l'âge de quarante-cinq ans, après une longue maladie, malgré les soins du médecin Manceau et de sa fidèle domestique Ursule. Sa petite-fille Marie Cappelle, alors âgée de six ans, se la rappellera plus tard « drapée d'un long châle rouge, penchée sur son berceau pour attendre son réveil ». — « Je ne me souviens, écrit-elle encore, que de ses caresses, de ses grands yeux noirs qui me souriaient toujours, des fleurs qu'elle m'apprenait à connaître et à aimer, de sa jolie volière près de laquelle il fallait être muette et sage. Elle ne quittait plus son lit

depuis longtemps : elle m'y amusait avec de longs rubans de couleurs tranchantes que je roulais avec patience pour dérouler ensuite avec bonheur ». Mme Collard est enterrée d'abord au cimetière, et sa tombe appuyée le long de la sacristie, au mur de l'église. Son mari, resté veuf à soixante-quatre ans, se retourne vers ses filles à qui il demande de venir alternativement diriger sa maison. L'aînée, Caroline Cappelle est encore plus souvent que les autres appelée à remplir ce rôle délicat.

Aussi est-ce dans le village de son grand-père que la jeune Marie passe la meilleure partie de son enfance. « En recueillant mes premiers souvenirs, écrit-elle, je vois d'abord les grands arbres de Villers-Hélon, la petite voiture qui me roulait dans les allées du parc... » Elle évoque également les moutons des fermes, les poules, les canards. « Ma santé étant très délicate, ajoute-t-elle, il était défendu de me faire pleurer et j'étais une enfant heureuse, gâtée, volontaire, ayant un bon cœur et une fort mauvaise tête ». A Villers-Hélon se rapportent ses plus agréables impressions. « Ce cher petit coin de Picardie — elle eût dit plus exactement « de Soissonnais » — est le paradis de mon enfance. On y était si heureux, si bien aimé, si bien gâté ! Ce n'était pas seulement mon excellent grand-père qu'on y retrouvait ; ce n'était pas seulement des tantes bien bonnes, des cousines bien amies, le printemps, les fleurs ! c'était encore deux vieilles bonnes, dévouements providentiels qui consolaient lorsqu'on était méchante, qui avaient toujours un baiser pour les fronts meurtris, un bonbon pour faire oublier les larmes ; c'était le vieux cocher et ses cheveux blancs, les bons paysans qui nous portaient dans leurs bras comme ils avaient porté nos mères, les petits enfants dont nous acceptions, au sortir de la messe, les révérences, et avec qui nous nous battions ensuite, dans l'entraînement de nos jeux ».

En 1825, à neuf ans, sur le conseil du maréchal Macdonald, on la met à la maison d'éducation de la Légion d'Honneur de Saint-Denis. Elle ne s'y plaît pas, bien qu'elle y retrouve de jeunes amies comme les filles des généraux Daumesnil et Vallin, parents des Garat, et

entre avec passion dans le parti des Napoléonistes qui s'opposait, à Saint-Denis, à celui des Royalistes. Au bout de quelques mois, à la suite d'une fièvre cérébrale « augmentée d'une fluxion de poitrine », sa mère est forcée de la retirer et de la renvoyer en convalescence à Villers-Hélon. « Quel bel été ! s'exclame-t-elle. Confiée aux soins de ma bonne Lalo, je passais mes journées dans les bois, j'allais visiter les braves paysans, porter des fruits aux moissonneurs et changer les blancs gâteaux de mes goûters contre leur pain noir ; puis, quand venait le soir, je rentrais sur les chariots, cachée au milieu du foin odoriférant ou des gerbes dorées, et mon grand-père souriait à mes joies champêtres, et ma mère aux belles couleurs que je reprénais sous les rayons du soleil ». Un ami de son grand-père, l'Anglais Elmore, lui apprend à monter à cheval et ne tarde pas à faire d'elle une excellente écuyère, ce qui ajoute encore au plaisir qu'elle a de revenir chaque année, avec les beaux jours, dans son village bien-aimé.

Quand en 1828 elle atteint l'âge de douze ans, c'est naturellement à Villers-Hélon qu'elle vient faire sa première communion. Cette année-là ses vacances sont graves et pieuses. « J'allais souvent à l'église, j'apprenais mon cathéchisme, l'histoire sainte, les évangiles ; ma mère me faisait visiter les pauvres chaumières où il y avait des secours à porter et des peines à soulager. Mon grand-père me confiait ses aumônes, et j'étais heureuse d'être aimée, bénie en son nom ». Son esprit romanesque et incliné au mysticisme s'exalte à l'approche de la cérémonie, « son cœur bat plus vite, s'élève plus haut ». Quand enveloppée de ses voiles blancs, une branche de jasmin dans les cheveux, elle entre dans la vieille église romane et gothique dont l'autel disparaît sous les fleurs, l'émotion qui s'empare d'elle la rendra pour jamais catholique fervente. Son trouble s'accroît à l'élévation : « mes genoux fléchirent, mes yeux se voilèrent, et au moment où la communion vint porter Dieu dans le sanctuaire de mon cœur, il me sembla qu'un ange me touchait de son aile et que j'allais mourir. Ce grand acte de ma vie est resté gravé en caractères de feu dans les plus intimes replis de mes souvenirs ».

Elle y associe naturellement la mémoire du curé, l'abbé Dufour. « Jeune encore, dit-elle, il avait la tolérance de l'expérience et de la vertu. Il ne combattait pas avec des paroles les dissertations un peu voltairiennes de mon grand-père, mais par ses actions il faisait aimer la religion, respecter ses ministres, oublier tant soit peu les incrédules pensées du dix-huitième siècle ». Né en 1800, il était venu en 1826 à Villers-Hélon qui, depuis six ans, après le départ de l'abbé Leclerc, n'était plus desservi que par le curé d'Hartennes, Gollier. Sans doute s'y plût-il puisqu'il y devait demeurer jusqu'à sa mort, survenue en 1854. Nous le retrouverons inébranlablement fidèle à sa jeune paroissienne dont nous pouvons dire qu'elle obtint la sympathie de tous les ecclésiastiques qui l'approchèrent. Celle-ci partage alors son cœur d'enfant entre la dévotion et la foi Bonapartiste. Son père lui parlait du roi de Rome, « bel ange impérial, écrit-elle, dont le portrait suspendu à mon chevet recevait chaque fois ma prière ».

Mais ce père, qui la chérit et qu'elle adore, n'aura pas le loisir de suivre jusqu'au bout l'éducation de sa fille, à laquelle il semble s'être intéressé, et l'année 1828 qui avait apporté tant de joie à Villers-Hélon, s'achève à Strasbourg sur le deuil le plus douloureux. Le 10 novembre en effet, le colonel Cappelle, qui s'y trouvait en garnison, meurt d'un accident survenu à la chasse, son fusil lui ayant éclaté entre les mains. Irréparable malheur et qui ouvre la voie à tous les autres ! Il suffit pour en juger de penser à la place du père dans une famille. Il est le protecteur et le guide, et, comme l'a dit Victor Hugo ;

> C'est l'honneur, c'est l'orgueil, c'est Dieu qu'on
> [sent tout près !

Il n'est aucunement paradoxal de dire que la destinée de Marie Cappelle eût été différente si, à l'âge de douze ans, elle n'avait pas perdu son père.

Elle a raconté, non sans mélancolie, comment, très peu de temps après, à Strasbourg, sa mère s'éprenait d'un jeune homme, d'ailleurs élégant, beau et chevaleresque,

que certains biographes, le confondant avec son frère, présentent à tort comme un diplomate alsacien, que l'état civil qualifie simplement de propriétaire, domicilié à Saint-Pierre (Bas-Rhin). Il s'agit du baron Eugène de Coëhorn, fils d'un brillant général de brigade mort à Leipsig, possesseur du joli château d'Ittenwiller, et en effet gros propriétaire terrien. Il épouse Caroline Collard le 24 novembre 1829, à Villers-Hélon. « M. de Coëhorn était protestant ; la cérémonie religieuse se fit dans le salon ; la table à ouvrage devint un autel ; un monsieur en habit noir fit un sermon froidement savant et donna ensuite une très simple bénédiction ». Et Marie se félicitait que « sa chère petite église ne se fût point parée, que les cierges fussent restés sans flamme, l'encensoir sans encens, que la grande croix, les anges, la vierge, le tabernacle n'eussent point dépouillé leurs linceuls de la semaine pour bénir cet oubli de son père ».

Toujours est-il que, pendant toute cette période, Villers-Hélon reste le centre matériel et moral de la famille Collard. Là se retrouvent, à la belle saison, ses membres dispersés ; là ont lieu, le plus souvent, les baptêmes et les mariages ; là se concentrent de plus en plus les pensées de la jeune Marie Cappelle. Pendant toute la Restauration, le vieux château continue de s'ouvrir à de nombreux hôtes : nous pouvons en évoquer quelques-uns.

Il en est qu'on y a déjà vus vraisemblablement dans les années précédentes, et que nous avons déjà présentés. Tel ce M. de Montrond, ancien homme à la mode sous le Directoire, ami de Talleyrand et chargé parfois de missions diplomatiques. Fouché ne l'avait-il pas envoyé à Vienne, en 1815, après le retour de l'île d'Elbe, pour protester des intentions pacifiques de Napoléon, essayer de détacher de la coalition l'empereur d'Autriche, et, plus encore peut-être, pour faire les affaires de Fouché lui-même (1). Quand, en 1825, il vient revoir son ami Collard, il fuit, paraît-il, devant une armée de créanciers. Il n'en est pas moins aimable et gai, mais sujet à de

---

(1) Charléty : *La Restauration* (dans la *Grande Histoire de France*, de Lavisse), page 58.

bizarres fantaisies. « Une belle matinée, ne sachant que faire de son temps, il prit un fusil, et de la fenêtre de sa chambre se mit à faire d'admirables coups doubles sur nos innocents canards ; tous périrent, et mon grand-père qui trouvait la plaisanterie trop complète, ordonna à son cuisinier de ne faire paraître sur la table, pendant six jours, que les pauvres défunts. M. de Montrond dut manger des canards rôtis, bouillis, aux navets, en salmis, en suprême, en pâtés. Enfin il se sauva je ne sais où de ses victimes, et il quitta Villers-Hélon pour aller plus loin oublier les créanciers et les canards ».

Pendant bien des années, on voit aussi, tous les automnes, au château, Mlle Zoé Séguin, fille de ce riche fournisseur aux armées dont nous avons dit l'humeur fantasque. Son père, entêté de musique, lui avait fait donner une éducation exclusivement musicale. Il fallait que la mère prit sur le sommeil de ses enfants pour leur mettre dans l'esprit et dans le cœur « quelques gouttes de religion, d'histoire, de géographie, pour leur faire écrire deux lignes, épeler trois mots ». Plus tard, Séguin, s'étant pris de la manie des chevaux, donne sa fille en mariage à un Anglais, Elmore, qui a surtout le mérite d'être, en fait de chevaux, un connaisseur. Nous avons vu qu'il avait appris à Marie Cappelle à monter à cheval. Au dire de celle-ci, sa femme « était peu jolie et cependant assez admirée ; on oubliait ce qui lui manquait, car son sourire était charmant, ses yeux vifs, sa taille souple et gracieuse, son pied mignon et son esprit mordant ; elle était encore très coquette et dévote ». Tous deux venaient d'Angleterre pour la saison des chasses.

En 1819, Collard donne l'hospitalité au comte Adolphe-Louis Ribbing de Leuven, ce noble suédois grâce auquel, il y avait plus de vingt ans, il avait acquis le château, et qui se trouve alors, avec sa femme et son fils Adolphe, expulsé de Belgique. Dumas raconte avoir rencontré le jeune homme dans la forêt de Villers-Cotterets, en se rendant à la fête de Corcy. Madame Cappelle qu'il accompagnait à la fête, ainsi que sa petite-fille Marie, âgée de trois ans, le lui présente comme un futur ami, ce qu'il devait être en effet. Le lendemain, Dumas est convié par eux à un déjeuner dans la forêt, à un kilomètre de

Corcy. « Une longue table de trente couverts était dressée sous une voûte de feuilles, à dix pas à peine d'une source claire, fraîche, murmurante, qu'on appelle la Fontaine-aux-Princes ». Le soir, on part pour Villers-Hélon. Mais, la nuit, des mystifications d'assez mauvais goût attendent les jeunes gens : l'un Adolphe de Leuven trouve dans son lit de la poudre à gratter, l'autre Hippolyte Leroy des grenouilles, et le futur auteur des Trois Mousquetaires est réveillé par un coq enfermé dans une armoire. De ces farces, grossières mais très communes dans ce monde de parvenus qu'avait été le monde impérial, ils se vengent d'une façon plus grossière encore et très disproportionnée, si l'on en croit notre romancier, mais faut-il l'en croire ? A l'entendre, ils s'emparent du médecin Manceau, principal auteur de leurs mésaventures, le bâillonnent, le ficellent dans un drap et le déposent dans la partie la plus déserte du parc, au beau milieu de la petite rivière, à un endroit où il avait pied mais risquait de le perdre, et où il demeure de sept heures du matin à midi. Les demoiselles Collard lui ayant tenu quelque rigueur de cette conduite, le pupille, alors âgé de dix-sept ans, quitte, pour n'y plus revenir, le château de son tuteur. Quant au comte de Leuven, il louera, peu de temps après, la maison de Deviolaine à Villers-Cotterêts, où il se fixera un moment, avec sa famille.

Parmi tant d'autres visiteurs du temps de la Restauration nous ne pourrons citer le baron Lallemand général d'artillerie ami de Cappelle et témoin au mariage de Caroline Collard. Aussitôt connu le retour de l'île d'Elbe ,il avait, comme son frère, général de cavalerie, pris part à la tentative du général Lefebvre Desnouettes pour marcher sur Paris, et avait essayé en vain de s'emparer du dépôt d'artillerie de La Fère. Après Waterloo, où il fut glorieusement blessé, et le retour des Bourbons, il fut prévenu du crime de haute trahison, et s'enfuit avec son frère au Texas. La France ne devait pas le revoir, car il se maria et mourut en Amérique.

Mais nous signalerons une autre gloire de l'Empire, le baron Daumesnil, général de cavalerie, amputé de la jambe gauche à Wagram, et mis à la retraite en 1815.

Témoin au mariage de Louise Collard, il était devenu son beau-frère. Dès lors, entre 1820 et 1832, date de sa mort, il vint assez souvent à Villers-Hélon. Il arrivait généralement pour la chasse au chevreuil, à l'époque des premières neiges. Marie Cappelle lui trouvait « un cœur d'or, une âme de fer, une bonté d'enfant ». — « Sa belle tête, écrit-elle, son regard plein d'énergie, sa parole franche, l'affection qu'il me portait pour l'amour de mon père, se sont religieusement gravés dans ma mémoire ». Elle s'était liée d'amitié avec sa fille à la maison de Saint-Denis : elle devait aller le voir dans son donjon de Vincennes ,quand, après 1830, il en fut redevenu gouverneur.

Parfois le passage de quelque grand personnage est l'occasion d'une petite fête. Tel celui de Talleyrand en 1825, du duc d'Orléans en 1829.

Talleyrand, protecteur de Collard et demeuré son ami, vient au moment du sacre de Charles X. On ne l'avait pas revu à Villers-Hélon depuis 1801 ou 1802. « La cour, les jardins furent illuminés, et, après le dîner, on fit passer devant les fenêtres du salon les magnifiques troupeaux des trois fermes. Cette revue agricole parut amuser le grand diplomate : il la trouva fort originale. et voulut bien accepter pour Valençay les deux plus beaux béliers ». Marie Cappelle avait retenu la noblesse de son front et une amabilité qui venait non du cœur mais de la volonté. A neuf ans, elle avait déclaré « qu'il boîtait avec esprit », et ce mot lui avait valu des compliments.

Au mois d'août 1829 c'est la réception de toute la famille d'Orléans.

On peut se demander ce qui l'amène à Villers-Hélon. D'après Dumas, le duc loge chez Collard quand il se rend à Villers-Cotterets pour la vente de ses bois. Il en reçoit une hospitalité que le châtelain fait la plus fastueuse possible, tandis que lui-même tente de la réduire à une simple visite de famille. Dumas laisse supposer ainsi des séjours habituels, alors qu'en réalité nous ne connaissons qu'une seule visite. Celle-ci n'atteste pas moins entre les d'Orléans et les Collard une intimité à

laquelle on ne voit guère de cause que les liens demi-familiaux qui les unissent. « Le duc, écrit toujours le romancier, avait le bon esprit de reconnaître presque publiquement ses liens de demi-parenté : il avait auprès de lui, au Palais-Royal, ses deux oncles naturels, les deux abbés de Saint-Phar et de Saint-Aubin, et il ne faisait aucun différence entre eux et les autres membres de sa famille ».

Toujours est-il que Collard, dont sa petite-fille nous dit qu'il a pour les d'Orléans « un culte d'amour et de vénération », a la suprême joie de les recevoir. Certains biographes (1) veulent qu'il ait été accompagné et en quelque sorte assisté du général Daumesnil : Mme Lafarge ne le mentionne pas. Les apprêts étaient imposants. « Un premier arc de verdure marquait les confins de la propriété, un second élevait ses vertes colonnades en haut de l'avenue. Les grilles de la cour se cachaient sous les festons de feuillages ; les troupeaux étaient disposés pittoresquement sur les prairies qui bordaient le chemin, et la population en habits de fête se groupait sur le passage des illustres hôtes. L'intérieur de la maison était jonché de fleurs, et les écussons au chiffre d'Orléans formés par les bluets et les pâquerettes de nos champs, retenaient les guirlandes de chêne et de roses qui balançaient leurs parfums dans le salon et la salle à manger ». Malheureusement, au moment même de l'arrivée, un orage éclate avec tonnerre et pluie, gâtant ces beaux préparatifs. Les d'Orléans, qui voyagent bourgeoisement dans un grand omnibus, font une entrée mouillée et crottée qui n'altère pas leur bonne humeur.

« La duchesse avait la douceur d'un ange... Les princesses étaient aimables, jolies, mais un peu moqueuses, et les jeunes princes de Joinville et d'Aumale n'étaient que de « royals » marmots, encore sous la férule de leur gouverneur. Mademoiselle d'Orléans, aussi du voyage, combla le bonheur de mon grand-père dont elle était par dessus tout l'idole.

« Après le déjeûner, leurs Altesses, sans craindre la

---

(1) Notamment M. Jules Marché.

pluie, profitèrent d'un rayon de soleil et firent le tour des jardins et des fermes : elles admiraient avec une grande indulgence les beaux arbres, les chemins modèles, les troupeaux, et donnèrent quelques mots gracieux à notre jolie laiterie suisse ; partout, sur leur passage, des vivats et des bénédictions les accueillirent ; elles parurent heureuses de ces transports d'amour qui étaient les échos fidèles du profond dévouement de mon bon grand-père ».

Ce « bon grand-père » que ses sentiments libéraux autant que ses affections personnelles inclinent vers les d'Orléans, est donc une fois de plus le maître incontesté de son village. Nous l'avons vu, en 1815, dans un moment de mauvaise humeur, renoncer à la mairie et laisser les suffrages se porter sur le meunier Joseph Féry. Mais il n'est pas sûr qu'il rende facile à ce dernier l'exercice de son mandat, d'autant qu'il lui est loisible de le contrarier par son homme d'affaires Le Guéry, demeuré adjoint. Un curieux document jette quelque jour sur leurs relations. C'est un rapport de police conservé dans les archives de notre société (1), et adressé de Villers-Cotterêts, le 7 juillet 1818, par le maréchal des logis de la Gendarmerie Royale, à son chef, Monsieur d'Etenferna. lieutenant de la gendarmerie à Soissons. Le maréchal des logis, avec deux gendarmes, s'est rendu en tournée à Villers-Hélon, où avait lieu la fête patronale. Sur la place, il a avisé un individu de Soissons qui faisait jouer à un jeu d'argent défendu, et « autres loteries de bibelotterie ». Il s'est emparé des jeux, et comme le maire Féry était loin, occupé sans doute à son moulin, il a conduit l'individu devant l'adjoint, « homme d'affaires de M. Collard et résidant dans son château », pour qu'il lui applique la peine prescrite par la loi. Mais Le Guéry lui répond qu'il a lui-même autorisé l'homme, qu'il ne fera rien, qu'il connaît la loi mieux que lui, qu'au surplus il s'adresse au maire.

Devant celui-ci, notre gendarme obtient gain de cause. « Il a fait, écrit-il, droit à notre saisie, et a fait dispa-

---

(1) Archives de la Société archéologique de Soissons, liasse 207.

raître sur le champ de la commune le joueur en question, et en montrant beaucoup de mécontentement contre son adjoint... Nous avons la pleine conviction que tant que cet adjoint sera en cette qualité et au service de M. Collard, jamais le maire ne jouira d'une parfaite harmonie. En voilà la raison : M. Collard prétend mener tout le monde et, l'adjoint étant son homme d'affaires, fait tout ce qu'il peut contre les volontés du maire qui est pourtant celui qui convient à cette commune... » Sans doute en saurions-nous davantage si les registres de la municipalité relatifs à cette période n'avaient disparu.

Il est sûr en tout cas qu'en 1820 Collard est de nouveau nommé maire, et ne pense plus que son âge ni ses occupations doivent l'empêcher d'accepter. En 1824, son régisseur Boutroy lui succède. et sans doute n'y a-t-il rien de changé. Enfin, en 1828, son propre fils Maurice prend la mairie pour la conserver, presque sans interruption, jusqu'en 1867. Remarquable exemple, s'il en fût, de la main-mise d'une famille sur une commune.

Cette famille et le petit monde de ses relations et invités nous présentent jusqu'ici principalement des bourgeois enrichis et de grands soldats de l'Empire. Bourgeois enrichis les Collard, les Séguin, les Garat, et, dans une moindre mesure, les Deviolaine ! Soldats les Cappelle ,les Dulauloy, les Daumesnil ! Fils de soldat, un Eugène de Coëhorn ! Or tous se sont, plus ou moins, politiquement confondus dans la formation du parti libéral.

Les bourgeois ont vu avec plaisir l'avènement de l'Empire, qui rétablissait l'ordre et ouvrait à leur passion de s'enrichir un champ illimité ; ils ont applaudi à sa chute, parce qu'il les frustrait du pouvoir. Ils ont accueilli Louis XVIII, parce que, dit excellemment M. Charléty, la charte les garantissait d'un retour de l'ancien régime, et le roi d'un retour de la république démocratique. Déçus par Charles X et Polignac, ils saluent l'avènement de Louis-Philippe.

Les soldats de l'Empire ont, en général, regretté Napoléon et maudit les Bourbons qui les écartaient de l'acti-

vité ou les mettaient au second plan. Bientôt ils sont entrés, pour la plupart, dans le parti libéral, avec beaucoup de ces bourgeois dont les rapprochent leurs alliances, leurs relations, et, depuis qu'ils sont au repos, leur état social. Tout en rêvant toujours du duc de Reichtadt et d'une restauration de l'Empire, ils voient d'un bon œil Louis-Philippe qui, dans toute la mesure possible, va les rappeler à des commandements. Dulauloy sera replacé dans le cadre de réserve de l'état-major ; Daumesnil retrouvera son gouvernement à Vincennes. Seuls peut-être, dans l'entourage de Collard, la petite faction aristocratique des Montesquiou, des Mornay, des Montbreton et des Courval est-elle quelque peu attachée à la légitimité. Encore n'est-ce aucunement sûr pour les Montesquiou qui ont servi l'Empire, et pour le marquis de Mornay, marié à la fille du général Soult, et qui devait devenir député sous Louis-Philippe.

On comprend qu'à Villers-Hélon la nouvelle des journées de juillet soit accueillie avec une explosion de joie dont l'écho nous parvient dans les Mémoires de Mme Lafarge : « C'était incroyable, c'était sublime : en trois jours, des ouvriers, des jeunes gens, des enfants vengent la liberté, renversent le trône, rendent à la France ses trois couleurs ; ils détruisent d'une main, ils protègent de l'autre ; sans frein dans le combat, ils sont nobles et calmes après la victoire. Comme ils ont bravé la mort, ils bravent la corruption, et déposent leurs armes après avoir assuré le luxe des riches de ce monde, avant d'avoir pensé à leur pain du lendemain... Louis-Philippe devenant roi, toutes les sympathies de ma famille saluèrent son élection » .Exaltation naïve d'une jeune bourgeoise âgée de quatorze ans au moment de l'événement, mais les combattants de Juillet, qui croyaient avoir lutté pour la liberté, eussent-ils été satisfaits de s'entendre dire qu'ils avaient risqué leur vie pour « assurer le luxe des riches » ? La bourgeoisie française réalisait pleinement en 1830 son rêve de 1815, qui était, comme l'a très bien dit Louis Blanc, « d'asservir la royauté sans la détruire ».

## IV

# La Famille Collard sous Louis-Philippe et la Jeunesse de Marie Cappelle

Entre 1830 et 1839, la personnalité de Marie Cappelle qui, de quatorze à vingt-trois ans, quitte l'enfance pour la jeunesse, prend de plus en plus d'importance. Elle anime le château et le village de Villers-Hélon, et rayonne dans les alentours, rejetant quelque peu dans l'ombre celle, plus effacée, de ses proches. Suivons-en l'évolution jusqu'au sinistre départ pour la Corrèze, pour le malheur, peut-être pour le crime ! Trois dates semblent à retenir : elles sont comme des bornes illustrant une route douloureuse : 1835, l'année où meurt sa mère ; 1838, celle où succombe son grand-père ; 1839, celle du funeste mariage. Jusqu'en 1835, elle est une jeune fille à quelques égards étrange, mais brillante, à qui tout semble promettre une belle destinée ; de 1835 à 1838, certains traits se révèlent qui font craindre pour l'avenir, sans que rien encore soit compromis. De 1838 au mariage, une pente dangereuse se dessine.

## *A — De 1830 à 1835*

C'est au cours de l'année 1830, dont elle passe à Villers-Hélon les derniers mois, et de l'année 1831, qu'elle y passe toute entière, qu'elle semble si fortement s'attacher au paysage forestier de la région. Dans cette page des Heures de Prison (1), les détails s'estompent à distance et paraissent assez difficiles à réaliser. Le terme

---

(1) *Heures de Prison.* Paris 1854. A la Librairie nouvelle, tome II, page 68 et, dans l'édition de Calmann-Lévy, page 135.

de Clos Jacquin remplace, croyons-nous, celui de Clos de Béguin. Mais quelle vérité d'impression et de sentiment !

« A l'horloge de Villers-Hélon a sonné l'heure impatiemment attendue de mes quinze ans. Ma mère y avait passé l'hiver dans une solitude absolue, et, comme, à la campagne, l'hiver n'est animé que par l'attente du printemps, chaque après-midi, accompagnée d'une de mes vieilles mies, je m'en allais en plein champ interroger l'herbe et le bourgeon, l'insecte et le nuage, sur le retour plus ou moins prochain de l'avrillée et des beaux jours.

« La nature, pour ceux qui l'aiment et qui savent l'étudier, a des oracles bien autrement aimables que ces prédictions d'almanach écloses en décembre sous la barbe constellée du vieux Mathieu Laensberg, Liégeois. Quand la dernière neige est tombée, quand la terre dénoue sa ceinture de givre, tout ce qui dort se réveille pour prophétiser le soleil ; l'azur du ciel s'attiédit et s'éclaire. Entre les feuilles mortes commence à surgir l'herbe fluette, balançant à sa cime mille gouttelettes de rosée doublées d'or. Des troupes de moineaux francs s'abattent dans les chaumes, des bandes de pinsons se poursuivent dans les taillis. C'est alors que sur la lisière des blés on voit Jean Lapin se gratter la moustache, et qu'au fond du ravin la violette hâtive secoue sa cloche brune pour sonner, dirait-on, les matines du printemps.

« L'itinéraire de nos promenades ne variait jamais. Après avoir monté l'avenue du château, nous prenions à gauche un petit sentier qui longeait çà et là des prés et des garennes et allait aboutir à un rond-point appelé le carrefour du Clos Jacquin. Au delà du carrefour, deux ruelles se croisaient dans des directions opposées. La première, encaissée entre deux talus tendus de ronces, de lierres et de houx sauvages, descendait au presbytère, dont l'humble parvis était presque toujours encombré de pauvres femmes, de vieillards et d'enfants. La seconde qui serpentait à mi-côte était bordée de haies vives et sablée de fin gravier. Le soleil y luisait à toute heure du jour, la pluie y séchait vite, le vent ne s'y engouffrait jamais. Les courbes onduleuses et douces invitaient à la marche, et de dix en dix pas un accident de terrain,

élargissant l'horizon, ajoutait tour à tour au panorama charmant du paysage un pan de forêt, la toiture rustique d'une ferme, le clocher d'un village, la tourelle ardoisée d'un château ».

Elle raconte ensuite ,avec un remarquable sens dramatique, la rencontre d'une famille de bohémiens et d'une vieille bohémienne qui, lui prenant de force la main, lui aurait, en termes troublants, annoncé sa destinée : « Il n'y a pas loin de fortune à misère, de bonheur à désespoir... Après les chaînes d'or les chaînes de fer... Où la prison commence, la patrie finit ». Souvenir réel ou imaginaire ? On ne sait trop, car elle confesse quelque part se souvenir de choses qui ne sont jamais arrivées.

Le 12 mai 1831 sa mère lui donne une sœur qu'elle lui demande d'aimer, en la personne d'une petite fille dénommée Louise-Jeanne de Coëhorn et qui mourra quelques années après en lui laissant des regrets presque maternels. Une naissance de plus égayait la vieille maison.

1832 apporte à Marie l'occasion d'exercer une charité déjà connue des habitants du village et qui doit l'y rendre populaire. C'est l'année du choléra. Avec bien d'autres personnages importants il enlèvera à Vincennes le brave général Daumesnil qui était venu faire pendant l'hiver sa dernière partie de chasse au chevreuil. Il sévit à Villers-Hélon comme dans toute la France. Collard se montre, suivant sa coutume, généreux et dévoué, et sa petite-fille trace de sa bienfaisance un vif tableau où il ne sera que juste de lui faire une place :

« Mon bon grand-père fut admirable de prévoyance et de courage : il fit venir un jeune médecin de Paris (était-ce encore Manceau ? nous n'en savons rien), transforma son château en une pharmacie où les malheureux malades trouvaient tout ce qui pouvait les soulager, tandis que les craintifs bien portants venaient chercher une nourriture saine et préservatrice. Il fut surtout très difficile d'éloigner des paysans cette crainte de la contagion qui dégénérait chez eux en terreur panique. Pour les encourager il fallut être calme vis-à-vis des plus cruelles et des plus effrayantes souffrances, apprendre

sans pâlir que le fléau avait marqué une nouvelle victime, que la mort avait délivré un pauvre agonisant.

« On portait des secours dans les greniers ; on allait consoler les orphelins, les veuves, les pauvres mères : tout cela était affreux mais le dévouement de mon noble grand-père fut enfin béni par le succès ; quelques-uns de nos bons paysans furent préservés, un grand nombre de nos malades guéris et tous nos pauvres morts reçurent les soins de leur famille, les secours de la médecine, les consolations de la religion. Notre bon curé, M. Dufour, se conduisit en apôtre, et, se multipliant avec le danger, devint la providence de trois villages ».

Une délibération communale postérieure confirme ce témoignage. Le 18 juin 1833, le maire de Longpont adressant une réclamation pour avoir fourni des remèdes aux cholériques indigents de Villers-Hélon, les conseillers déclarent n'avoir jamais entendu parler de ces fournitures, et ils ajoutent : « Au contraire, M. Collard, propriétaire du domaine de notre commune, voyant un temps aussi affligeant, s'est employé d'acheter et de faire verser en son château tous les médicaments qui étaient réclamés par l'administration ».

Les réunions de famille et les réceptions, quelque peu interrompues par le choléra, reprennent de plus belle une fois le péril conjuré. A l'été de 1833, si nous ne nous trompons, tous les enfants se trouvent rassemblés sous le toit ancestral, y compris Mme de Martens et ses deux filles. « Mon grand-père, écrit Mme Lafarge, était heureux de cette réunion complète. Ses trois filles, encore jeunes, encore belles, toujours gracieuses et bonnes, faisaient avec autant de bienveillance que d'esprit les honneurs de chez lui. Son fils régnait sur ses champs, sur ses bois, et même sur ses bergères. Ses petites filles éveillaient autour de lui mille échos de bonheur et de gaîté, et toutes ces jeunes têtes, qu'il chérissait et qui l'adoraient, semblaient la bénédiction de sa bienfaisante vie, la couronne que le ciel avait posée sur ses cheveux blancs ». Le 1er mai 1834 Mme de Coëhorn, bien que déjà très affaiblie, accroît la famille d'une nouvelle petite fille : Mélanie-Elisabeth, née aussi à Villers-Hélon.

Les réceptions avaient été particuièrement brillantes au château en 1831 et 1832. Outre les Montbreton, ces tout proches voisins dont nous reparlerons, on y voyait, aux soirées dansantes, « le sous préfet, sa femme, de vieux amis et de beaux élégants de Soissons », sans parler des amies gracieuses et des hommes aimables que Mme Garat attirait après elle en quittant Paris. Après l'alerte du choléra, on se remet à profiter de la vie avec d'autant plus d'ardeur qu'on a craint de la perdre.

Jamais les soirées dansantes ne furent plus animées, les chasses plus magnifiques. « C'était à Villers-Cotterets que les chasseurs, avec leurs équipages et leurs chiens, avaient établi leurs quartiers ». Mme Lafarge cite parmi eux le duc de Valançay, neveu de Talleyrand, et M. de Vaublanc ,grand seigneur à la vie agitée, célèbre par ses exagérations royalistes sous la restauration. Il est regrettable qu'elle ne désigne que par initiales les visiteurs de cette époque. Il nous est impossible d'identifier Mlle de M., Mme de M. « une des élégantes célébrités du faubourg Saint-Germain, pleine d'esprit et de grâces aristocratiques » et enfin MM. de L.

1835 jette une ombre nouvelle, et cette fois plus longue, sur la famille Collard : Mme de Coëhorn meurt à Strasbourg, à ce qu'il semble à la fin de janvier. Depuis longtemps elle était frappée, et elle avait perdu beaucoup, nous dit-on, d'une félicité conjugale longtemps inaltérée. Les deux filles qu'elle avait eues du baron Cappelle restent cette fois tout à fait orphelines, et relativement pauvres, car c'est être pauvres, dans un monde de millionnaires, que de ne posséder chacune qu'une fortune évaluée de quatre-vingts à cent mille francs. Il ne semble pas que leur beau-père, M. de Coëhorn, se soit désormais, d'aucune façon, intéressé à elles. Pourquoi le fardeau de leur infortune semble-t-il peser surtout sur l'aînée qui atteint alors ses dix-neuf ans. Parce qu'elle est la plus âgée, qu'elle a la plus forte personnalité, peut-être aussi parce que leurs directions sont différentes. Il est entendu que Mme Garat s'occupera de Marie, Mme de Martens d'Antonine. Celle-ci est alors mise dans un bon pensionnat de Paris, et — fait à retenir — c'est Mme Adélaïde, la propre sœur de Louis-Philippe, qui

paie sa pension. Sa jeunesse plus grande, son caractère plus facile la préserveront. Mme Lafarge écrit à son sujet : « Elle avait, avec un excellent cœur, une douceur inaltérable, une abnégation de volonté et de caractère qui lui donnaient le bonheur dans le présent, le lui assuraient encore dans l'avenir, et moi qui savais combien j'étais malheureuse par mes pensées trop amères ou si belles qu'elles défloraient toutes les réalités, moi qui souffrais si souvent pour ployer ces pensées aux exigences de la vie réelle, je n'osais les partager avec elle, et je reconnaissais que Dieu l'avait faite meilleure et plus sage que moi. »

## *B. — Quelques traits de la psychologie de Marie Cappelle*

Peut-être le moment est-il venu de présenter Marie Cappelle, cette jeune fille, bientôt cette jeune femme, que la justice de son temps a condamnée, et devant qui l'histoire s'arrête, hésitante.

C'est une personne frêle, délicate, souvent souffrante, comme l'avaient été sa mère et sa grand'mère. Sujette à des fièvres cérébrales, à des gastrites, et peut-être aussi présentant déjà quelque prédisposition à la tuberculose, elle ne saurait passer pour normale. Ses traits un peu irréguliers sont caractérisés par un front et un menton assez proéminents, et des yeux noirs et profonds au magique regard, quelquefois étrangement dur sous l'arc accusé des sourcils, plus souvent d'une infinie douceur. Brune au teint mat, ses cheveux disposés en bandeaux font ressortir une excessive pâleur. Une voix prenante et en quelque sorte musicale ajoute à ces charmes reconnus de tous ceux qui l'ont approchée.

Au moral, je ne prétends pas faire évanouir le mystère qui l'enveloppe et me refuse à prendre parti sur sa culpabilité dont je n'ai pas entrepris l'étude. Quelques traits cependant me paraissent à retenir : un esprit d'indépendance qui va jusqu'à la révolte, une vive sensibilité qui

s'allie à un esprit caustique, enfin une imagination passablement déréglée.

Fille d'un âge romantique, admiratrice de Walter Scott, de Byron, bientôt de Georges Sand, privée, dès douze ans, du soutien d'un père, assez incomprise de sa mère elle-même avant d'être privée d'elle, plus mal comprise encore de ses tantes, sans communion d'âme avec sa sœur, grandie à l'écart des autres, sa situation particulière, dont elle semble avoir eu une conscience aigüe, n'a pas tardé à développer en elle une sourde révolte contre son milieu, les préjugés, les convenances, les idées reçues.

A l'en croire, elle a été, dès ses premières années, une enfant gâtée, volontaire, douée d'une mauvaise tête et d'un bon cœur, puis sauvage par orgueil, incapable de dompter ses premiers mouvements, emportée, par dessus tout indépendante : ce mot est celui qui, le plus souvent revient sous sa plume quand elle parle d'elle. Rappelons-nous qu'elle n'a pas pu supporter l'éducation en commun dans la maison de la Légion d'Honneur de Saint-Denis. A quatorze ans, elle serait encore excessivement enfant, mais déjà vieille par la pensée. De plus en plus, elle se détourne du chemin frayé par l'opinion, préférant, dit-elle, un précipice à une ornière. A l'entendre « elle marche la tête levée, sans regarder à ses pieds... n'apercevant pas les pierres et les dangers qui s'amoncellent sur le chemin de la réalité ». « Mon esprit, conclut-elle, est entêté, volontaire, orgueilleux : mon cœur seul le domine, et c'est par lui que je puis me diriger ».

Elle apporte je ne sais quel dépit jusque dans son ardeur pour l'étude. « Ma mère m'avait tant de fois répété que j'étais laide, je le voyais si bien en comparant dans la glace ma tête à la jolie tête bouclée d'Antonine. que je m'étais juré d'acquérir assez d'esprit pour faire oublier ce qui me manquait ». Littérature, musique, langues étrangères doivent donc lui fournir, avant tout, l'occasion d'une sorte de revanche sur une nature dont elle se dit (sincèrement ou non) disgrâciée et une société qui, si nous écoutons ses plaintes, la blesse et la comprime.

Est-ce encore à son état de « refoulée », comme on

dirait aujourd'hui, qu'il faut attribuer cette tendance au mensonge que ses accusateurs lui ont reprochée sur un témoignage dont ils ont usé, abusé peut-être, une lettre de sa tante Mme Garat (1) : « Tu m'as fait encore des mensonges... Tu flattes tout le monde, tu caresses tout le monde : ce n'est pas de la franchise... Tu es encore ce que tu étais autrefois, moi qui espérais tant t'avoir changée ! » Le mensonge lui paraissait-il un moyen de défendre sa personnalité menacée ? Je n'ignore pas non plus qu'on l'accuse de dispositions précoces au vol. A-t-elle volé une bague chez les Montesquiou (2), de l'argent chez les Garat, surtout a-t-elle soustrait les diamants de Mme de Léautaud ? D'autres que moi, particulièrement M. Louis André, ont agité ces questions.

Sur sa puissance d'émotion sa vie et son œuvre portent témoignage. Sensible aux misères des paysans de Villers-Hélon, sa main libérale les a secourus. Les pages qu'elle écrit sur la mort des siens, de son père, de sa mère, de son grand-père, ont un accent qui ne trompe pas. Et de quoi donc serait fait son réel talent — que peut-être n'a-t-on pas assez remarqué — si ce n'est d'émotion alternant d'ailleurs avec un esprit caustique assez plaisant ? Il y a bien de la malice agréable dans certains portraits et certaines scènes, celles particulièrement qui évoquent la vie limousine. Mais la sensibilité l'emporte. C'est elle qui rendra de bonne heure Marie Cappelle accessible à la beauté des paysages, qu'elle excelle sinon à peindre, du moins à suggérer, qu'ils soient du Soissonnais, d'Alsace, du Limousin ; c'est elle qui, s'ajoutant à l'étude, lui a donné le sens musical et fait d'elle une interprète aussi émue qu'intelligente des grands musiciens ; c'est elle enfin à qui elle doit ces dispositions mystiques que nous avons constatées et qu'elle conservera jusqu'à la fin.

Quant à l'imagination elle est pour elle un peu plus

---

(1) Citée notamment par Louis André : *Madame Lafarge, voleuse de diamants*. Paris, Plon, page 18.

(2) Une tradition locale l'en accuse. M. le comte de Montesquiou qui, dans son enfance, en a eu des échos, se déclare incapable de préciser s'il s'agit d'un soupçon ou d'une calomnie.

que pour tous « la folle du logis ». Nous l'avons entendu parler de ces pensées si belles qu'elles défloraient toutes les réalités : « J'écrivais, confie-t-elle encore, je lisais avec ardeur ; j'habituais mon intelligence à poétiser les plus minutieux détails de la vie, et je la préservais avec une sollicitude infinie de tous les contacts vulgaires ou triviaux. J'ajoutais à cela le tort de parer la réalité pour la rendre aimable à mon imagination, celui plus grand encore de sentir l'amour du beau peut-être davantage que l'amour du bien, de remplir plus facilement l'excès du devoir que les devoirs même, et de préférer en tout l'impossible au possible ».

Aussi le songe de l'amour est-il chez elle avant tout celui de l'imagination: « Je parais mon esprit pour cet être que j'espérais dans le lointain et que j'attendais comme le complément de mon existence. Lorsque j'avais écrit quelques nobles pensées, je les lui lisais ; lorsque j'avais vaincu une difficulté musicale, je lui chantais ma victoire ; j'étais fière de lui offrir une bonne action ; je n'osais penser à lui quand j'étais mécontente de moi-même ».

A ce songe d'amour elle ne mêle aucun désir sensuel, et ce n'est pas la moindre anomalie que nous ayons à relever chez cette cérébrale romanesque. Elle gardera jusqu'à la veille de son mariage une ignorance incroyable des réalités sexuelles, et quand alors enfin ses tantes croiront devoir l'en instruire, elle en éprouvera une horreur sacrée dont Lafarge moins qu'un autre sera capable de la faire revenir.

Que chez elle l'imagination aflât jusqu'à l'hallucination et au délire, la lettre véritablement insensée qu'elle adressera à son mari le 15 août 1839 (1), le soir même de son arrivée en Limousin, le prouvera fâcheusement. L'accusation devait s'en servir contre elle et y chercher une présomption.

Je ne prétends marquer que les principaux traits : je passe sur une intelligence souple caractérisée par une

---

(1) Elle est citée notamment dans le livre de Jules Marché : *Une Vicieuse du grand monde : Madame Lafarge*. Aux Editions Radot, page 49.

assimilation facile, sur des qualités mondaines qui la rendaient de très bonne compagnie, car ce monde tant de fois maudit lui avait cependant donné son empreinte.

Sans doute y a-t-il dans cette nature bien douée de troubles éléments. L'absence d'une ferme direction s'y fait sentir ; la notion du devoir n'y a pas été assez avant imprimée ; des sentiments de dépit, de révolte, d'envie y semblent dangereux ; l'habitude de livrer à son cœur le gouvernement de sa conduite n'y paraît point saine, et celle du mensonge (à supposer même que celle du vol ne soit pas assez établie) y est absolument condamnable ; mais enfin chez combien d'êtres humains d'inquiétantes dispositions ne peuvent-elles être relevées, sans qu'ils soient pour cela destinés à figurer sur les bancs des cours d'assises ?

Marie Cappelle — est-ce le paysage de Villers-Hélon qui l'y inclinait ? — semble avoir laissé en elle trop de place à cette vie inconsciente, favorable aux grands artistes, mais fatale au commun des hommes, où la contradiction est de règle, où l'imagination usurpant la place des méthodes et des traditions de la pensée, encourage toutes les impulsions. Mon regretté maître, Albert Bazaillas, qui en a tenté l'analyse et dégagé les lois, écrivait (1) : « Le bien résulte souvent d'une conversion inconsciente, mais les suggestions morbides ont la même origine... L'inconscient est un défi à la responsabilité ». Je ne puis m'empêcher de me souvenir de cette phrase en songeant à l'accusée de Brive et de Tulle.

## *C. — Les années 1835 et 1836 à Villers-Hélon*

1835 ouvre dans sa vie une période sensiblement plus agitée.

Il est naturel qu'aussitôt après la mort de sa mère qui la laisse, à dix-neuf ans, complètement orpheline, elle se réfugie à Villers-Hélon et s'attache plus fortement encore à son grand-père qui lui avait toujours marqué

---

(1) Albert Bazaillas : *Musique et Inconscience*, Alcan, 1908, page 315. Voir aussi : *La Vie personnelle*. Paris. Alcan, 1904.

de la tendresse et lui en marquait encore davantage. « Mes plus doux moments se passaient auprès de lui ; j'étais devenue sa favorite : il s'était établi entre nous un échange d'affection et de pensées : il vivait dans ses souvenirs, je vivais dans mes espérances, et nous nous étions donné l'un à l'autre notre joie dans le présent. Mon grand-père avait fait préparer pour moi une chambre près de la sienne : une simple tenture séparait les deux appartements ; la nuit nous pouvions causer et le matin je n'avais qu'un pas à faire pour lui apporter mon premier baiser ; pendant sa sieste, qui était plutôt du repos que du sommeil, je lui faisais de la musique, quelques lectures, ou bien je m'asseyais à ses pieds et il me racontait pour la vingtième fois une de ses histoires de prédilection ».

La vie au château se modifie insensiblement du fait de la disparition de Mme de Coëhorn, du vieillissement de l'aïeul dont la santé, un moment, au cours de l'hiver de 1836, donne de vives inquiétudes, enfin du mariage du fils Maurice, âgé d'environ trente-quatre ans et qui se produit vraisemblablement à la fin de mars 1836. « Mon oncle qui avait besoin de cinq minutes pour se décider à fermer une porte, qui remettait sa toilette au lendemain pour éviter de choisir entre une cravate noire et une cravate blanche, mon oncle qui se sauvait lorsque mon grand-père lui parlait de mariage, qui avait tant de fois hésité, tant de fois reculé, fait échouer tant de fois les plus beaux complots contre sa liberté, mon oncle se maria en huit jours et tout seul ! Ce qui semble inoui fut opéré par la puissance d'une gracieuse et mignonne jeune fille, Mademoiselle Blanche de Montaigu ». Celle-ci est, paraît-il, jolie, bonne, un peu vive. On ne peut lui reprocher qu'une trop longue suite d'aïeux. Elle est, en effet, issue d'une famille originaire du Poitou et connue dès le onzième siècle, et sa mère, qui appartient à celle des Maillé-Brézé, l'apparente aux Condés. Est-ce pour cela que le vieux Collard l'accueille d'abord assez mal ? La discorde des maîtres gagne les domestiques. Il faut du temps et l'influence adoucissante de Mme de Martens pour apaiser ce que Mme Lafarge appelle « le petit royaume ».

Il faut croire toutefois que le calme revient assez vite puisqu'à l'automne de cette même année 1836 Villers-Hélon reçoit — outre Antonine Cappelle et le jeune Fernand de Montesquiou, heureux écoliers en vacances — la sœur de la jeune femme, la comtesse de Bongard, avec son mari et ses enfants. Le 18 septembre, le baptême de deux nouvelles cloches qui, selon Mme Lafarge, « devaient changer en des voix fraîches et sonores la voix cassée du vieux clocher », donne lieu à une fête au village, mais encore bien plus au château.

Les registres municipaux ne parlent que d'une cloche cassée dont le conseil envisage la refonte dès le 20 mai 1835, travail qu'il évalue à 400 francs. Le 11 août, le fondeur Hildebrand de Paris, avec qui l'on fait un traité, promet une cloche de 1.200 livres de métal de première qualité qu'il fournit et qu'on accepte dès le 11 août, moyennant la vieille cloche qu'il fait entrer en déduction et une somme de 660 francs qui lui reste due. Mais le baptême porte sur deux cloches. Faut-il admettre que la famille en aurait offert une à la paroisse ? Toujours est-il que le 18 septembre le curé-doyen de Villers-Cotterets, l'abbé Chollet, vient les bénir. L'une a pour parrain M. Elmore, pour marraine Mme de Martens, et reçoit le nom d'Hermine, l'autre qui a pour parrain Maurice Collard et pour marraine sa nièce Marie Cappelle, porte le nom de Marie. Belle journée, dont le souvenir demeure agréable. « Après que les prêtres eurent béni, nous eûmes un bal, des bonbons, toute une soirée de folle gaîté ».

Ces cloches doivent sonner, avant la fin de l'année, pour la naissance au château, le 24 décembre, d'une fille de Maurice Collard appelée Delphine-Valentine et, deux ans plus tard, pour celle d'un fils : Auguste-Arthur-Henri, venu au monde le 28 février 1838.

L'abbé Chollet, que nous venons de voir bénir les cloches, est alors un ami de la maison. Il éprouve à l'égard de la jeune orpheline la sympathie et l'admiration géné-

rales (1) : « Sa vie, écrira-t-il plus tard, était simple et uniforme, ses goûts modestes, ses mœurs pures et irréprochables. Je l'ai vue plusieurs fois dans toute sa splendeur et dans toute sa gloire : elle était l'ornement de toutes les fêtes, les délices d'un respectable vieillard, l'honneur de toute une famille chérie, dont tous les membres étaient admirablement unis ensemble. Je l'ai entendue au piano, dans des circonstances solennelles et en présence de l'élite de la société du canton, mêler sa voix mélodieuse aux sons tantôt graves, tantôt si doux de son instrument : les flots d'harmonie qu'elle savait en tirer, vous tenaient comme ravis d'admiration et suspendus en l'écoutant. Quoique bien faible musicien, je l'ai accompagnée moi-même dans la romance de l'Angelus par Louisa Puget. Rien assurément n'annonçait alors, rien ne faisait pressentir la carrière orageuse qu'elle était appelée à parcourir bientôt, ni les douleurs inénarrables dont elle et sa famille devaient être sitôt abreuvées ». On appréciera cet enthousiaste témoignage que ni le malheur ni le temps n'ont pu refroidir.

Il n'en est pas moins vrai que la jeunesse de Marie Cappelle tend, de plus en plus, même à Villers-Hélon, à s'échapper du cercle familial. Elle s'élance, impatiente, vers la vie mondaine des châteaux environnants et vers certaines expériences sentimentales.

## *D. — « Le charmant voisinage »*

C'est alors, je pense, entre 1835 et 1839, qu'elle a surtout fréquenté les petites sociétés artistocratiques ou bourgeoises des environs, pittoresquement essaimées dans le paysage Soissonnais, et qu'elle va nous donner occasion de visiter avec elle. Nous ne savons pas grand chose

---

(1) *Un serment mal gardé ou Villers-Cotterets et ses environs* par M. Chollet, curé-doyen, Villers-Cotterets et Soissons, 1853, page 127. Né à La Ville-aux-Bois-lès-Dizy, le 19 janvier 1796, ordonné prêtre, à Cahors, en 1821, l'abbé Chollet fut successivement curé-doyen de Vermand, en 1829, puis de Villers-Cotterets, de 1834 à sa mort (1868).

sur ce vieil ami de son grand-père qu'elle allait voir à Valsery, où il possédait une agréable propriété. Sans doute s'agit-il d'un ancien officier, le baron d'Estaves qui, dès 1804, avait acquis ce qui subsistait de l'antique abbaye et fait planter magnifiquement son domaine. Nous sommes un peu mieux renseignés sur les hôtes et hôtesses de Saint-Rémy, Saint-Georges, Montgobert, Longpont, Corcy, où la conduit assez souvent, semble-t-il son bon cheval Eiram, qu'elle a su si bien dresser. Ces lieux fortunés composent, à l'en croire, le « charmant voisinage » qui confère tant de joie au séjour de Villers-Hélon.

Parmi eux, nous voyons qu'elle cite « Saint-Rémy, à M. Deviolaine, conservateur des forêts, père d'un beau bouquet de filles et d'un seul garçon », estimation d'ailleurs inexacte d'une famille dont Dumas a rendu un compte plus complet. Mais Michel Deviolaine est décédé le 8 mars 1831, comme on peut le lire sur sa tombe au cimetière de Villers-Cotterets. Sa famille conservera la propriété jusqu'en 1843, mais nous ignorons si Marie Cappelle continue à la fréquenter. J'en doute un peu en voyant le fils, Félix, prétendant à sa main quelques années après, éprouver le besoin de se faire présenter à elle par un de ses amis, et j'incline à penser que les visites à ce lieu pittoresque sont plutôt des souvenirs de son enfance que de sa jeunesse, qu'elles remontent probablement toutes avant 1831, c'est-à-dire avant sa quinzième année, au temps de Michel Deviolaine.

Celui-ci a acheté le domaine pendant la Révolution, comme bien national. Il s'y rend longtemps en partie de campagne avec les siens ; un moment cependant, vers 1820, ayant loué au comte de Ribbing sa maison de Villers-Cotterets, il s'y vient installer avec sa patriarcale famille, mais pour un temps assez court, puisque, vers 1822, il est nommé conservateur des forêts du duc d'Orléans, et va prendre à Paris la direction de toute l'administration forestière. Il est vrai qu'il revient sans doute jusqu'à sa mort à son pays d'adoption, et peut y revoir la famille Collard à laquelle l'attachent les liens d'une vieille amitié.

Saint-Rémy-Saint-Georges est tout proche de Villers-Cotterets qu'il touche presque au nord, et certains historiens — à tort, paraît-il — ont voulu y voir le premier berceau de cette ville. Dumas le définit « une petite plaine entourée de tous côtés par la forêt ». Il y avait là un ancien couvent de Bénédictines, le monastère de Saint-Georges, et c'est précisément celui-ci que Deviolaine avait acheté. Il était ombragé de vieux arbres, et « douze arpents de prairie, de petits bois et de jardins, fermés de murs, l'enveloppaient ». Il en restait un cloître qui paraissait immense aux yeux enfantins du futur romancier. Des escaliers de fer conduisaient aux appartements de l'abbesse dont la famille Deviolaine n'avait meublé et n'occupait qu'une partie, abandonnant le reste aux rats et aux chats. Le portrait de la dernière abbesse se voyait encore au dessus de la cheminée de la grande salle. L'auteur des « Trois Mousquetaires » gardera du vieux bâtiment un souvenir ému : « Oh ! le grand cloître, comme, le dimanche, il était plein de courses folles et de cris joyeux ! Nous riions là où peut-être avaient coulé bien des larmes ; nous bondissions d'un pied joyeux dans la vie là où peut-être avaient marché vers la mort bien des pas lents, mornes et désespérés. »

Mais sans doute la petite fille de Collard ne vit-elle jamais le cloître évocateur, car, si nous comprenons Dumas, un moment vient qu'il ne précise malheureusement pas, où Deviolaine, à l'exception du terrain, vend en bloc à une bande noire arbres et cloître, abatage et démolition, pour se faire construire au même endroit une maison neuve. « Des débris de l'immense bâtiment et de l'ébranchement des chênes, il resta de quoi bâtir une gentille petite maisonnette, comme celles qu'on bâtit à présent avec un balcon de quatre mètres carrés et de petites chambres de douze pieds de long sur huit de large. »

C'est vraisemblablement dans cette maisonnette que fut accueillie la jeune fille. Plus tard, vers 1853, l'abbé Chollet définit Saint-Rémy (1) : « Une gracieuse habi-

---

(1) Abbé Chollet : *Un Sermon mal gardé*, 1853, page 102.

tation, une jolie maison de campagne jetée dans la plaine, avec une ceinture de bois qui en forme comme une presqu'île. » Il se plaît à y contempler une muraille avec des jours ouverts sur la forêt, des sapins en grand nombre, une pelouse, des promenades, une grille toujours ouverte qui invite à entrer. Sans doute l'aspect n'a-t-il guère changé depuis 1830. Du vieux Saint-Rémy, si j'en crois Michaux, « rien ne reste qu'un colombier de pierres et briques, voûté au rez-de-chaussée et portant la date de 1635 ou 37 ». (1)

La jeune Marie va-t-elle à Montgobert plus souvent qu'à Saint-Rémy ? Nous ne le savons pas. Elle doit cependant en prendre quelquefois le chemin, car les relations semblent s'être maintenues entre la famille Collard et celle du général Leclerc qui continue à posséder le domaine forestier de Montgobert. Si Pauline, morte à Rome en 1825, ne laisse au souvenir des habitants et aux miroirs du château que le fantôme de sa beauté, son beau-frère, le comte Leclerc, lui a succédé, puis la maréchale Davout, née Leclerc et sœur du général mort à Saint-Domingue, puis, dès 1831, le comte et la comtesse de Cambacérès, celle ci née Davout, femme « d'esprit supérieur, de caractère aimable et de grand cœur », si nous en croyons M. de Sars (2), et dont Mme Lafarge évoque « la jolie figure » qui rappelait celle de Pauline. Ces nouveaux occupants devaient conserver longtemps le domaine, d'ailleurs pour le plus grand bien du pays, et le comte, élu dès 1842 député de Saint-Quentin, devait parcourir une longue carrière politique.

Telle que nous la connaissons, la jeune fille ne peut être insensible au charme pittoresque de Montgobert. L'abbé Chollet, dont les descriptions sont généralement intéressantes, montre le village qui, sous Louis-Philippe, peut avoir à peu près 300 habitants, étagé sur plusieurs plans (3). En bas l'étang, le moulin, les prairies, les

---

(1) Alexandre Michaux : *Histoire de Villers-Cotterets, Soissons et Villers-Cotterets*, 1868, page 108.

(2) Maxime de Sars : *Montgobert*, Laon, 1935, page 129.

(3) Abbé Chollet : *Un Serment mal gardé*, page 152.

grands arbres ; à l'étage au-dessus, les potagers, les jardins, l'ancien presbytère devenu maison de jardinier, des maisons groupées autour de l'église, celle-ci enfin, datant du XVI^e^ siècle, placée sur une source et appuyée sur la colline. Plus haut, au flanc de la montagne, des grottes peuplées de malheureux, car le pays est pauvre ; les hommes s'occupent au métier de bûcheron, les femmes aux travaux des champs, les enfants le plus souvent à la mendicité. Par-dessus les grottes, une couronne de forêts, et, tout en haut, sur un plateau, dans un parc dont on voit monter et descendre les murs, le château, édifice du XVIII^e^ siècle, bâti, de 1768 à 1775, par le notaire Desplasse, quelque peu remanié et surélevé par le général Leclerc, et dont les belles lignes horizontales invitent au calme la pensée.

A Longpont, Marie Cappelle est reçue par l'aristocratique famille des Montesquiou. Elle est également enthousiaste des lieux et des personnes. Elle célèbre « le château, les ruines grandioses et pittoresques, les arcades des cloîtres, la beauté des eaux, l'étendue du parc. »

Cette admiration est justifiée.

Le lieu, jadis solitaire, qu'entourent des prairies, qu'arrose la Savière, que dominent des collines boisées, est un de ces sites privilégiés que la nature offre à l'histoire. Le village, si longtemps groupé autour de l'admirable abbaye cistercienne du douzième siècle que fondait en 1131 l'évêque de Soissons Joscelin de Vierzy, est encore plein du souvenir des grands moines du Moyen-Age, de Saint Bernard qui vint en personne les établir, et de leurs plus pâles continuateurs de l'âge classique. Tout y parle d'eux à la jeune imagination de Marie : la vieille porte à quatre tourelles remontant au douzième siècle et qui avait fait partie de leur première enceinte, les débris des cloîtres, la magnifique basilique en ruines dont Saint Louis et la reine Blanche avaient célébré la dédicace, ses fûts de colonnes renversés, ses bases de piliers, ses hauts contreforts, témoins mutilés des plus beaux jours de l'art ogival ; la chapelle enfin où l'on conserve la châsse de Saint Denys l'Aéropagite rapportée de la croisade en 1205 par l'évêque Nivelon, et, surtout, celle, armoriée de

53 armoiries, du véritable saint du pays, ce bienheureux Jean de Montmirail, compagnon de Philippe-Auguste, qui de chevalier s'était fait moine à l'abbaye et y avait vécu ses dernières années. (1)

Le château même occupe un bâtiment conventuel qui servait de logement aux abbés commendataires. La salle à manger a été la leur : la visiteuse peut y admirer des boiseries Louis XV en harmonie avec des peintures de Nattier où sourient, sous l'allégorie du Temps et des quatre saisons, le marquis de Mailly et ses quatre filles. Le grand salon garde le souvenir de leurs réceptions et peut-être de leur esprit. Sculptées le long des murs, quatre grandes cariatides y semblent supporter un plafond parsemé de rosaces, et six bas-reliefs représentant les arts libéraux et les saisons attestent encore le passage d'artistes italiens au temps de Louis XVI. Enfin c'est du réfectoire des religieux que proviennent les belles boiseries de la salle de billard.

Mais que de richesses les Montesquiou n'ont-ils pas dès lors ajouté à l'héritage des moines : meubles de la Renaissance, magnifiques dressoirs, fastueuse argenterie, porcelaines anciennes, vases de Sèvres, de Saxe, du Japon, de Chine, tapisseries, mobilier oriental ayant appartenu au célèbre Dupleix et remplissant toute une chambre, tableaux enfin d'autant plus nombreux que le vicomte Pierre-François-Henri était lui-même un peintre et un amateur. Il y avait là de quoi incliner à de belles rêveries, et nous savons combien l'esprit de la jeune fille y était porté.

Ces rêveries elle peut les promener à loisir parmi les buissons de fleurs des jardins, les larges pelouses du parc, ses ombreuses allées, ses belles eaux qui bondissent en cascades ou s'endorment dans des lacs. Ici encore se rencontre le souvenir des moines : ce sont leurs jardins que l'ingéniosité des propriétaires a restaurés et embellis.

Ces derniers sont venus à Longpont assez tardivement, alors que déjà depuis six ou sept ans les Collard occu-

---

(1) Nous empruntons ces détails et ceux qui suivent à l'intéressante brochure de l'abbé Corneaux : *Longpont et ses ruines.* Soissons, Imprimerie Michaux, 1879.

paient Villers-Hélon. C'est seulement en 1804 que le vicomte Henri de Montesquiou-Fezensac, grand chasseur et qui possède déjà des terres dans le Soissonnais, acquiert, avec son parent Dupleix de Mézy, les bâtiments et dépendances, à l'exception de l'église. Il s'agit d'un bien national plusieurs fois vendu et revendu. En 1807, il l'acquiert seul : en 1831 seulement, il devient possesseur des ruines de la basilique. Il était temps. « Chacun, écrit l'abbé Corneaux, venait y puiser comme à une carrière publique. » Non seulement, en effet, on en trouve des vestiges à Longpont même, mais à Louâtre, Corcy, Villers-Cotterets, sans oublier Villers-Hélon. Collard lui-même ne s'est pas fait faute d'en profiter. On peut voir encore aujourd'hui, à la porte d'une de ses fermes comme à l'entrée de la cave d'une de ses maisons, des socles, piliers, colonnettes et chapiteaux dont l'élégance gothique atteste assez l'origine. (1)

Notre gentilhomme paye donc sa bienvenue au pays nouveau qui l'accueille en sauvant de l'abbaye tout ce qui peut être sauvé. Lui-même, devenu comte en 1810, est capitaine de louveterie à Longpont et représente, au corps législatif, le département de l'Aisne, après Collard, de 1813 à 1815.

Cependant c'est principalement son fils, le vicomte Pierre-François-Henri, qui occupe le château. Né en 1793, ancien officier de cavalerie, ancien aide de camp du général de Caulaincourt pendant la campagne de Russie, il a épousé en 1818 Gabrielle-Amicie-Célina de Mornay-Montchevreuil. C'est lui et sa femme qui président aux embellissements ; ce sont eux qui font à l'orpheline un si bon accueil et lui inspirent une affectueuse vénération. « Le vicomte et la vicomtesse de Montesquiou, écrit-elle, ont une grande fortune et sont plus riches encore de vertus, de bonheur et d'aïeux. Ils abandonnent souvent Paris pour Longpont qu'ils aiment comme leur création ou comme un petit Eden qu'ils ont fondé

---

(1) Détails communiqués par M. Bernard Ancien. La ferme se trouve en face l'avenue du château, la cave qui était autrefois celle de la maison du berger de Collard, est dans un jardin qui forme un coin de cette même avenue.

pour leur fils unique. » — « M. de Montesquiou était un homme grave, sérieux, instruit, occupé exclusivement de l'éducation de son fils et de l'embellissement de Longpont. Il savait être encore un aimable voisin et un châtelain parfaitement gracieux et hospitalier. » Nous savons que son fils Fernand, alors étudiant et souvent l'hôte de Villers-Hélon, trouvait fort jolie la jeune Marie Cappelle (1). Quant à Mme de Montesquiou, elle reporte sur elle un peu de l'affection qu'elle a eue pour sa mère. « Elle était très liée avec ma mère, non seulement par une amitié de voisinage, mais aussi par une amitié de cœur et de pensée ; elle était l'idole de mon grand-père. » On conserva longtemps dans la bibliothèque du château une correspondance venue de Villers-Hélon. Combien elle nous eût été précieuse ! Elle a disparu avec tout le reste dans l'incendie allumé par l'ennemi en 1918, et c'est pour nous une raison de plus de déplorer la perte de tant de beauté française.

Quand, après la mort de Mme de Coëhorn, en l'année 1835, sa fille eût regagné son cher village soissonnais, elle reprit la route de Longpont. « Mme de Montesquiou m'accueillait avec une bonté parfaite. Elle m'avait permis de l'aimer, et je le faisais de tout mon cœur. Souvent je lui demandais quelques conseils, souvent elle me grondait doucement ». Au château, elle fait, cet été-là, connaissance du frère de son hôtesse, le marquis de Mornay. Celui-ci né en 1798, ancien capitaine de cavalerie, ancien aide de camp du maréchal Soult dont il est devenu le gendre, est alors député de l'Oise. Il promet à la jeune fille « conseils et amitié ». « C'est un grand caractère, écrit-elle, que celui de M. le marquis Jules de Mornay... Appelé à la Chambre des Députés, il n'y fut pas le représentant des grands et des privilégiés de ce monde, il y fut le soutien et le représentant du peuple ; il donna à sa patrie, aux malheureux, une vie que le sort avait destinée aux plaisirs. Il avait épousé la fille du maréchal Soult, belle personne qui joignait à une grande âme une bonté pleine de dignité. Lorsqu'elle entrait dans le grand

(1) Ceci ressort d'une lettre, à nous adressée, de l'actuel comte de Montesquiou (1er mars 1944).

salon de Longpont, tenant à la main ses deux enfants, elle avait sur le front la noble fierté d'une mère romaine. »

Les visites à Corcy sont aussi fréquentes, plus peut-être, que celles à Longpont. Elles ne laissent pas à la visiteuse un si bon souvenir, si nous en croyons ses Mémoires, peut-être sincères, mais peut-être aussi déformés par des rancunes postérieures. Le village, forestier entre tous, « est perdu, écrit Dumas, au milieu des grands bois, comme un nid l'est dans les hautes branches. » Submergé de verdure au fond d'une tranquille vallée, il resplendit sous le soleil, avec ses jardins et ses vergers, ses toits d'ardoises, sa vieille église du treizième siècle, les blanches maisons du versant appelé Bigaret et, en face, la pittoresque et montante promenade des Champs-Elysées, de la lumière paisible d'un grand et bel étang sur lequel se mirent de vieux arbres et où nagent des cygnes.

A l'un des bords de ces limpides eaux, se trouvait le château des Montbreton. Il a été détruit par la guerre en 1918. Il semblait remonter au dix-huitième siècle : peut-être avait-il succédé à un bâtiment plus ancien. Ceux qui l'ont vu gardent le souvenir, confirmé par les cartes postales, d'un manoir — certains disent un pavillon de chasse — longue construction basse et isolée sans grand caractère, à flanc de côteau, remarquable par ses nombreuses fenêtres qui s'illuminèrent pour bien des fêtes, et par de vertes persiennes. Il était précédé d'une pelouse qui aboutissait à la route et formait le commencement d'un beau parc s'étendant par derrière jusqu'aux étangs de la Ramée. (1)

Tel quel, Marie Cappelle le déclare original, et « d'une aussi bizarre construction que l'esprit de sa châtelaine »,

---

(1) Nous empruntons les éléments de cette description, en partie au livre de l'abbé Chollet, pages 25 et 131 et aux témoignages oraux ou épistolaires de M. le chanoine Raviart et M. Lorthioy (de Dampleux), que nous ne saurions trop remercier. Mme Sainte, originaire de Corcy, m'a communiqué des cartes postales devenues rarissimes.

entendons : la marquise de Montbreton, dont voici le portrait, ou peut-être la caricature.

« Mme de Montbreton était fille d'un farinier de Beauvais, femme d'un M. Marguet dont le père avait été... j'ai entendu dire valet de chambre, mais je veux poliment écrire intendant de quelque grand seigneur. Elle fut mise en prison durant la Terreur, et, fondant sa noblesse sur cette persécution, voulut être non seulement une pauvre, mais une noble victime. Pour orner le nom de Montbreton, pris ou trouvé je ne sais où, elle acheta sous l'Empire, avec ses beaux deniers enfarinés, le titre de comtesse, et plus tard obtint pour son mari la place d'écuyer cavalcadour de la princesse Borghèse. Au retour des Bourbons, elle se glissa dans les rangs royalistes, devint une grande dame, eut des demoiselles de compagnie à plusieurs quartiers, exigea des ancêtres à ses petits chiens et se brouilla avec mon grand-père dont la roture et les opinions libérales lui étaient insupportables. Lors de la révolution de 1830, elle se sauva de Paris et, retrouvant par la toute-puissance de sa peur la mémoire de son vieil ami Collard, vint se placer sous sa protection. »

Tout ne semble pas exact dans cette biographie dénuée d'aménité. Si nous en croyons les généalogies, Marie-Angélique Wallon est la fille de Claude-François Wallon, écuyer, conseiller au siège présidial de Beauvais, qui pouvait bien être un farinier, mais elle a épousé en 1785 Louis Marquet (et non Marguet) de Montbreton, écuyer, un des administrateurs des Postes, né à Paris en 1764, dont elle n'a pas eu à inventer le nom puisqu'il le tenait de son père : Jean-Daniel Marquet de Montbreton, seignur de Montbreton, de Bourgade, etc..., receveur général des finances à Rouen, maître d'hôtel du roi, et non pas valet de chambre de quelque grand seigneur. C'est aux Wallon qu'appartient d'abord le château de Corcy, acquis par Claude-François, peut-être comme bien national.

Au premier trait que nous lui connaissons, manie nobiliaire, Mme de Montbreton en ajouterait un second : l'excessif souci de sa santé. Elle n'aborde un nouveau

venu qu'un flacon sous le nez, une cassolette de chlore à la main. « Elle passait sa vie sur les grandes routes, quittait Paris s'il y avait deux malades dans sa rue, se sauvait de Corcy si une femme y avait la fièvre. Elle n'existait que pour se préserver de la mort, avait horreur des malades, des malheureux, et ne voyait pas ses amis lorsqu'ils étaient en deuil. »

Le tableau de la famille sera du même style. Nous y verrons le mari aux admirables titres : écuyer cavalcadour de Pauline Borghèse, baron de l'Empire en 1810, marquis en 1823 ; et les enfants : le comte François-Jules, né en 1789, le baron Eugène-Claude, né en 1792 et qui a épousé en 1823 Clémence-Caroline-Félicité-Octavie-Marie de Nicolaï. On ne nous dit rien, je ne sais trop pourquoi, de la fille : Claudine-Etiennette-Ernestine, née en 1788, et qui avait épousé, en 1808, un comte de Ganay qu'on vit cependant à Villers-Hélon.

« Après la peste, ce que Mme de Montbreton craignait le plus était son mari, petit être tout rond, tout inoffensif, à qui elle faisait une pension pour qu'il ne se rencontrât jamais sur son chemin. » Nous savons qu'il mourut le 5 mars 1843 au château de Couvron. Sa femme put dès lors cesser de le craindre, mais elle ne lui survécut que jusqu'en 1851.

« Les fils n'avaient point partagé la brouille politique de leur mère ; ils se faisaient un peu moins blancs dans notre libéral petit castel, et, parmi tous les agréements de Villers-Hélon, comptaient pour le plus solide celui d'y être à l'abri de leur mère. MM. de Montbreton avaient de la gaîté, de l'entrain, une ignorance beaucoup plus irrécusable que leur blason, et le talent de dire mieux que personne les plus nouvelles et les plus grosses bêtises... Eugène était ce qu'on appelle un bon garçon, qui aimait ses amis mais n'aurait pas sacrifié à son amitié le bonheur de leur imprimer un ridicule et de faire de l'esprit à leurs dépens.... Il trouvait l'histoire de Fernand Cortez mise en opéra « très mal inventée », et croyait fermement que La Ferté-Milon était la patrie du grand Homère... Malgré tout cela, et peut-être à cause de cela, Eugène était très amusant. On était heureux de ses visi-

tes qui apportaient toujours quelques heures de gaîté, et, comme il se moquait de ses amis, ses amis se moquaient de lui, et cela sans scrupule et sans rancune de part et d'autre. »

Vers 1834, Marie Cappelle fait une plus intime connaissance d'une seconde Mme de Montbreton, la belle-fille de celle dont elle vient de parler, et la femme de cet Eugène qu'elle vient de présenter. Celle-ci, née De Nicolaï et fille d'un ancien préfet de l'Aisne, n'avait guère jusque là paru à Villers-Hélon qu'au moment de ses noces en 1823. « Elle était bien jolie avec de grands yeux de velours noir qu'on sentait peser sur soi lorsqu'elle vous parlait, une physionomie spirituelle, la possibilité d'être aussi aimable qu'impertinente, suivant son caprice et son humeur. Elle avait encore de l'esprit, une instruction beaucoup moins formidable que ses prétentions ne le faisaient craindre, un superbe mépris pour son mari, une coquetterie dédaigneuse dans la société, peut-être trop gracieuse et trop vive dans le tête à tête. Le monde la jugeait sévèrement ; moi j'aimais Mme de Montbreton parce qu'elle était pleine de bonté pour mon inexpérience, parce qu'elle s'occupait de moi à qui personne n'avait encore fait attention. Je comprenais sa supériorité sans me permettre de l'étudier. »

Je ne suivrai pas à Paris l'amitié de Marie Cappelle et de Mme de Montbreton qui lui fait connaître, pour le malheur des deux jeunes filles, sa jeune sœur Mlle de Nicolaï. Il me suffit d'avoir fait un moment revivre les châtelains de Corcy, et ce « charmant voisinage » où leur visiteuse porte alors ses jeunes espérances de succès mondain.

## *E. — Expériences sentimentales*

Elle y porte en même temps l'inquiétude d'un rêve sentimental exigeant et toujours déçu. Comme aux Précieuses de Molière, il lui faut un roman, et c'est à sa

recherche qu'elle se consume. Vous vous rappelez l'immortelle tirade de Magdelon : « Mon père, voilà ma cousine qui vous dira aussi bien que moi que le mariage ne doit jamais arriver qu'après les autres aventures... En venir de but en blanc à l'union conjugale, ne faire l'amour qu'en faisant le contrat de mariage et prendre justement le roman par la queue, encore un coup, mon père, il ne se peut rien de plus marchand que ce procédé, et j'ai mal au cœur de la seule vision que cela me fait ». Telle est exactement l'opinion de Marie Cappelle. Il sera très fâcheux pour elle de n'avoir pas davantage médité les leçons du grand comique qu'elle aimait pourtant, si nous l'en croyons, « par dessus tout ».

Il n'entre pas dans mon dessein de retracer ici dans ses détails sa vie sentimentale. Pour tout ce qui ne se passe pas dans la région, quelques indications suffisent. Elles montrent assez qu'elle a eu des occasions de se marier honorablement — encore ne les connaissons-nous vraisemblablement pas toutes (1) — et qu'elle les a rejetées pour suivre une chimère. Dès 1835, à dix-neuf ans, elle est demandée par un M. de L. que nous ne pouvons identifier, mais dont nous savons qu'il était jeune, beau, chantant à ravir et aimable. « Je crois, dit-elle, que, s'il m'eût dit tout bas qu'il m'aimait avant de le dire tout haut à ma tante, je l'aurais accepté ; mais cette affection fut déclarée si convenablement, il était si impossible de la poétiser que je ne pus me décider... Il me semblait que c'était brûler les plus belles pages du livre de ma destinée pour arriver plus vite au dernier feuillet et je ne compris pas une fin sans commencement ». En 1836, s'étant intimement liée avec Mlle de Nicolaï, celle-ci lui fait confidence d'un amour aventureux par elle-même inspiré à un jeune homme quelque peu mystérieux, poétique et sentimental, du nom de Clavé. Il n'est pas douteux qu'à son tour, mais sans succès, la confidente s'éprend elle-même de Clavé : c'était la chimère ! Et

---

(1) C'est ainsi qu'une notice, parue dans le catalogue du libraire Henri Saffroy (numéro 4, année 1944), nous apprend qu'un certain Jan (Laurent), peintre et écrivain, ami de Balzac et son collaborateur dramatique pour *Vautrin* et *La Marâtre*, avait failli, dans sa jeunesse, épouser Marie Cappelle.

c'est la chimère encore qui lui apparaît, cette fois dans le cadre de notre région, sous les traits du comte Charpentier.

Elle a fait, en Septembre 1836, le projet, encouragé par son grand-père, d'une excursion à cheval avec son oncle Maurice. Il s'agit de visiter Bourneville, terre appartenant au duc de Noailles, d'admirer le coucher du soleil sur les ruines du château de La Ferté-Milon, de revenir enfin, au clair de lune, à travers les hautes futaies. On allait partir bientôt ; les chevaux étaient sellés, quand arriva inopinément un de ces amis voisins qui ne font qu'une visite dans l'année. Collard, voulant éviter à sa petite-fille une déception, dit à l'arrivant qu'aussitôt le déjeûner on le reconduira à sa demeure, en allant à Bourneville. Bientôt partent en effet la jeune amazone et les deux cavaliers.

Le visiteur imprévu n'est autre que le comte Charles-Esprit-François Charpentier, fils du général de Napoléon, qui, à sa mort en 1831, lui avait laissé le château d'Oigny. Il a alors vingt-cinq ans, étant né le 25 septembre 1810. Sa taille est très petite, sa figure jolie « pleine d'expression, de franchise et de noble intelligence ». A tous ces charmes il ajoute l'auréole d'une mauvaise réputation : « c'était, disait-on, un très mauvais sujet dont la conduite était aussi immorale que ses sentiments et ses paroles. Il avait abandonné une jeune personne qu'il devait épouser et qu'il avait compromise. Il faisait à Oigny des orgies qui empêchaient sa mère de mettre les pieds chez lui ». Nous savons en effet qu'héritier d'une grosse fortune, avide de plaisir et très généreux, il s'entoure, en sa belle demeure, d'une bruyante jeunesse, donne des festins, des fêtes, des chasses. L'abbé Chollet montre ses appartements remplis d'amis du meilleur monde qui l'abandonneront lâchement aux premières flèches de l'adversité (1). Ajoutons qu'il entretient chez lui une maîtresse dont nous n'avons pu jusqu'ici fixer l'identité.

Une telle conduite en eût effrayé d'autres : elle séduit

---

(1) Abbé Chollet : *Un Serment mal gardé*, page 137 et suivantes.

au contraire la romantique Marie Cappelle. Celle-ci fait tout ce qu'elle peut, au cours de la promenade, pour attirer l'attention de son prestigieux compagnon, et le confesse naïvement. Bientôt l'on approche d'Oigny : « nous quittâmes la forêt pour entrer dans une allée délicieuse, dominée par un château aux tourelles gothiques dont le petit air riant, espiègle, chevaleresque, me fit témoigner un désir immodéré d'aller le visiter ».

« Le château, dit de son côté l'abbé Chollet, paraît avoir été bâti vers le commencement du seizième siècle, avec tout le confortable d'une grande maison : parc, jardins élégants, pièces d'eau et une vue magnifique sur la forêt ». On s'accorde généralement à placer sa construction en partie au quinzième siècle, en partie au seizième. Il est, à l'exception des pierres d'angle, complètement en briques, et la disposition de celles-ci, losangée sur la façade principale, semble attester l'époque de Louis XII.

A légère distance, sur la gauche, un porche tout en pierres de taille le précède. C'est un bâtiment à un étage, encadrant en bas une large baie un peu arrondie par où l'on passe, et montrant au-dessus une chambre à haute fenêtre, un grand toit percé d'une mansarde et une haute cheminée. Il s'appuie d'un côté à un léger contrefort, de l'autre à une tour ronde analogue à celle du château.

Celui-ci offre à son tour de hautes fenêtres, de très grands toits et des mansardes. Sur la façade d'entrée, à droite, au-dessus de la porte, se voit un pavillon faisant saillie, flanqué dans le haut d'une tourelle en encorbellement et qui fait penser, avec son horloge, à un beffroi. La façade arrière donne sur le fossé : elle porte en son angle rond une grosse tour à toit pointu, et à l'autre angle une tourelle en encorbellement. L'ensemble est d'une élégance sobre, un peu hautaine, curieusement dissymétrique.

La jeune fille a sans doute raison de l'admirer : elle le trouve gai, selon son humeur de ce jour ; l'abbé Chollet lui prêtera un aspect mélancolique « qui sied, dit-il, parfaitement aux briques ». Sans mettre pied à terre, elle traverse à cheval les jardins, arrive dans la

cour et trouve la gentilhommière aussi originale de près que de loin. Tellement captivante est sa conversation avec le comte « tantôt folle, tantôt sérieuse, toujours frondeuse, satirique et très libre dans ses allures » qu'elle oublie de raconter le reste de la promenade. Peut-être d'ailleurs, ce jour-là, ne va-t-elle pas plus avant.

Un mois après, donc en octobre 1836, Charpentier patronne auprès d'elle, comme candidat à sa main, un de ses amis, qui n'est d'ailleurs pas un inconnu pour la famille Collard, Félix de Violaine, fils de l'ancien inspecteur des forêts, et pourvu d'une place honorable dans la même administration. C'est un parti très acceptable, et que sa famille lui recommande, mais le cœur séduit par sa chimère, ne pardonnant pas à de Violaine d'avoir pris un interprète de ses sentiments, celui-là surtout, plus imbue que jamais de l'idée que le mariage doit être une fin, elle refuse le prétendant. Celui-ci, deux ans plus tard, en décembre 1838, s'éprendra d'un amour « plus sérieux », dit-elle, pour la sœur cadette, Antonine, et l'épousera. Sa belle-sœur veut bien reconnaître alors « qu'il était un homme franc et loyal, qui possédait un excellent cœur, un extérieur agréable, et une belle place dans les forêts de la couronne ».

En 1837, à Paris, Marie Cappelle, suivie assidûment par un jeune homme « grand, élancé et pâle », prend plaisir à le rencontrer, se laisse offrir de sa part un bouquet qui contient une déclaration, et finit par lui écrire. Sa tante, Mme Garat, ayant eu vent de l'intrigue, y met une fin. Elle a identifié l'inconnu, un certain Guyot originaire de Montmédy, fils d'un apothicaire-droguiste, garçon apothicaire lui-même disent les uns, étudiant en droit disent les autres, qui renonce, paraît-il sans trop de peine à son grand amour, ou croit y renoncer, car, peu d'années après, il se suicidera, dit-on, en apprenant la condamnation de Mme Lafarge.

Tombée malade à Villers-Hélon, à la suite de ces émotions, en proie, pendant des mois, à ces fièvres dont elle est coutumière, la jeune fille reçoit de nouveau les visites du comte Charpentier. Les confidences se font plus intimes. « Je sais, lui dit-elle, que vous avez des amis qui

vous perdent, des spéculations qui vous ruinent. — J'ai plus que cela ,répond-il. J'ai chez moi une femme qui n'est pas ma femme, qui a quitté son mari pour me suivre ». Fière de la confiance qu'elle a provoquée, elle se donne pour mission de relever le courage abattu de son interlocuteur ou d'autres fois de combattre ses espérances chimériques.

« Il s'était engagé, dit-elle, dans des spéculations immenses ». Il apparaît en effet très entreprenant.

On sait combien, à cette époque, la vie qui s'est retirée des assemblées politiques se traduit d'un côté par l'abondance de la création littéraire, de l'autre par le pullulement des doctrines sociales. Combien d'hommes pensent alors à faire le bonheur de l'humanité, et se lèvent sur l'illusion d'en avoir découvert le secret ! Le comte Charpentier est de ceux-là. Les mots de progrès, de bonheur commun, d'exploitation du globe, alors si souvent prononcés, trouvent un écho dans son esprit et dans son cœur.

Peut-être d'ailleurs tient-il cette disposition de son père. Si l'on se transporte à la chapelle funéraire où celui-ci fut d'abord enterré au cimetière d'Oigny, on lit sur le mur de droite l'énumération de ses exploits, et, sur celui de gauche, cette inscription qui peut fort bien avoir été rédigée par son fils : « Chacun vantait sa bienfaisance et ses lumières. A sa voix puissante 200 arpents de bois ont surgi presque soudainement de terrains jusqu'alors sans culture. A Oigny et à Vailly, le même besoin d'être utile présidait au desséchement des marais insalubres et à l'introduction des bonnes méthodes agricoles : il augmentait ainsi la richesse territoriale du pays, il améliorait le sort des habitants dont il aimait à éclairer l'activité ».

Nul doute que le jeune comte ait pensé à imiter son père, à se rendre, comme lui, utile, et « augmenter la richesse du pays ». Le général s'était tourné vers l'agriculture : il se porte, lui, vers l'industrie. Dès la première heure il se prend d'un grand enthousiasme pour les chemins de fer dont l'idée est alors dans l'air et passionne les plus nobles esprits. Le premier, dès 1837, il établit le

projet d'un chemin de fer de Soissons à Villers-Cotterets, qui ne sera réalisé que longtemps après, en 1861. Surtout, il prend l'initiative et assume la charge d'une ligne longue de 8.400 mètres, une des premières en France reliant Villers-Cotterets au Port aux Perches. Il s'agit de transporter, aux moindres frais et le plus rapidement possible, au canal de l'Ourcq, c'est-à-dire vers Paris, les bois de la forêt et les pierres des carrières environnantes, sans parler des grains, farines et fourrages. L'affaire est en train depuis des années : le conseil municipal de Villers-Cotterets a reconnu l'utilité du chemin de fer dès le 17 juin 1835 ; une ordonnance royale du 6 juin 1836 en autorise la construction. Les wagons auront deux moteurs : les chevaux employés surtout pour le retour et la force naturelle de la gravité utilisée surtout à l'aller suivant un système ingénieux (1).

Une telle entreprise présente de nombreuses difficultés, et nécessite de grands frais. Il y a des terrains à acquérir, des travaux de terrassement à exécuter, des travaux d'art à conduire. Il faut poser des rails, créer un embarcadère, des acqueducs, deux ponts, un plan automoteur, disposer des câbles et des poulies, se procurer un matériel de vingt wagons ainsi que trois chevaux, trouver enfin et rétribuer un personnel d'une dizaine de personnes.

Le jeune homme pense venir à bout de tous ces obstacles. Il expose avec feu ses ambitions à son amie. Il compte inaugurer sa voie dès la fin d'octobre 1838. Il vit dans l'attente de ce beau jour. Il y aura une grande fête à laquelle elle présidera. Après avoir été la reine du bal et du feu d'artifice, elle sera emportée triomphalement dans le premier wagon. Pour elle, exaltée par l'amour, la jalousie, l'éloquence et la bizarrerie même de son nouvel ami, elle se laisse aller aux vains rêves. Qu'on est loin, avec lui, des banalités mondaines! Celui-là du moins ne débute pas par le mariage : tout au plus suggère-t-il un très vague espoir : « Ne pensez pas à l'avenir ! n'en disposez pas !... Attendez ! »

(1) Voir Ernest Roch : *Villers-Cotterets historiographié par ses Rues. Bulletin de la Société historique de Villers-Cotterets.* Année 1908. Soissons, Imprimerie centrale, 1909, pages 175 et suivantes.

## *F. — La liquidation du passé*

L'année 1838 marque mélancoliquement pour Marie Cappelle la liquidation du passé.

Dès l'automne de 1837 sa famille découvre, non sans déplaisir, que le grand-père a depuis des années négligé ses affaires, qu'il a fait des dettes, qu'il est nécessaire de les arrêter et d'apporter au régime de la maison de sensibles réformes. Collard offre alors de mettre sa petite-fille « à la tête de ses affaires », de lui laisser toucher et dépenser ses revenus, et ses tantes y consentent, ce qui prouve qu'à ce moment tout au moins elles ont dans leur nièce une entière confiance. « J'eus une femme de chambre, une pension pour ma toilette, et mon grand'père me présenta à tous ses amis comme la moitié de lui-même ». Le 1er novembre, les domestiques, assemblés dans le salon, lui promettent obéissance : « en une semaine, écrit-elle, tous les désordres et toutes les habitudes de liberté de ces petits tyrans insubordonnés de la cuisine, de l'office, du jardin, furent domptés et soumis... J'avais tour à tour des paroles sévères, des louanges, des encouragements ».

Une des attributions de sa charge qui lui agréent le plus est de partager avec son grand-père le ministère de la charité. « Nous avions chacun nos pauvres de prédilection. Les jeunes filles étaient ses favorites, les bons vieux étaient mes protégés. Il donnait de belles robes, je donnais du bouillon et du vin ».

De temps à autre elle va au petit château de Villeneuve-Saint-Germain, passer une semaine chez la comtesse Dulauloy, ancienne amie de son père, ancienne jolie femme, et qui est demeurée, selon tous les témoignages (1), une maîtresse de maison accomplie. Elle lui demande des conseils sur sa conduite à tenir à Villers-Hélon. Elle est admirablement reçue dans la blanche et modeste demeure qui avait abrité les vieux jours du général et

---

(1) Voir notre étude sur les généraux orginaires du département, dans notre *Bulletin* de 1933-1935.

l'admirable propriété aux vertes pelouses. « Mme Dulauloy, dit-elle, avait été si belle à vingt ans qu'elle l'était encore à soixante. Tout en elle et autour d'elle portait un cachet d'élégante simplicité, d'ordre, de recherche, et ses jardins, sa maison, ses dîners, ses domestiques avaient une réputation de perfection incontestable et incontestée. » Non seulement la châtelaine de Villeneuve lui enseigne à diriger son intérieur, mais elle ajoute l'agréable à l'utile : « Elle quittait sa solitude pour me mener aux bals de Soissons, corrigeait, devançait la mode pour me composer de délicieuses toilettes. »

A Villers-Hélon, pour distraire la vieillesse toujours aimable de son grand-père, la jeune Marie imagine de donner, à l'approche du carnaval, des soirées dansantes aux jeunes gens du village. Le dimanche soir, réunis dans la salle à manger, deux violons leur jouent des contredanses jusqu'à minuit, tandis que des gâteaux et des rafraîchissements entretiennent leur gaîté. Le mardi-gras, la fête s'embellit d'un quadrille masqué. Collard y apparaît costumé en Incroyable du Directoire, l'oncle Maurice en Styrien, Elmore en Grand Turc, et le comte Charpentier s'y distingue par un élégant habit Louis XIII. Il y a aussi un Paillasse, un Figaro, et Marie elle-même, en Tyrolienne, attire tous les yeux. « Jamais, écrit-elle, il ne fut pour moi de plus belle fête. Je dansai huit contredanses avec M. Charpentier : il trouva mon costume charmant. »

Le 28 février 1838, la naissance d'un fils de Maurice Collard, et quelques jours après, le 15 mars, son baptême à l'église de Villers-Hélon, donnent lieu encore à une réjouissance qui sera la dernière. Les grands-parents de la famille de Montaigu n'ayant pu se déplacer, c'est Marie qui est appelée à représenter la marraine, et Charpentier le parrain. Heureux jour ! Dès le matin, la jeune fille reçoit une caisse de bonbons, des sachets, des gants, des fleurs, des rubans. « Tout était blanc, tout était parfumé ! » Puis c'est la marche triomphale, presque nuptiale, à l'église, au milieu des vivats, des coups de fusil, d'un nombreux cortège. Enfin c'est la fête au château. On y danse dans la salle à manger, on s'y chauffe devant la grande cheminée du salon, et Charpentier, cette fois

plus explicite, avoue son amour et dit à sa belle danseuse : « Dans un an ! »

Bientôt il lui donne des rendez-vous dans les carrefours de la forêt, mais ses soucis semblent s'accroître et ses affaires péricliter. « Je comprenais qu'il souffrait, qu'il luttait, succombait contre des ennemis de plus en plus soulevés, excités, attirés par l'appât de sa fortune. »

Elle n'eût pas été de son temps si à l'amour elle n'eût associé la religion. « Depuis que je l'aimais, je priais Dieu bien davantage ; je récitais mes prières du soir et du matin une fois en son nom, une fois au mien. » Par contre, beaucoup moins enclin que sa petit-fille au mysticisme, le vieux Collard redoute pour elle et la femme mystérieuse entretenue au château d'Oigny, et l'humeur aventureuse du comte, et la dilapidation d'une fortune naguère considérable.

Mais, vers la fin d'août, le vieillard tombe gravement malade. On appelle de Soissons le docteur Missa, ancien membre du parti libéral sous la Restauration. Il ne peut que constater une congestion cérébrale. Le malade s'éteint le 30, la main dans la main de sa petite-fille qui l'avait soigné avec un grand dévouement. On l'enterre à côté de sa femme au cimetière, le long du mur de l'église, et tout le village semble partager la douleur de sa famille. Mais la plus frappée est Marie Cappelle. Son grand-père représentait pour elle le passé, la terre de son enfance, l'indépendance, la raison, le devoir. Ni son oncle ni ses tantes n'ont sur elle la même affectueuse autorité. Aussi demeure-t-elle quelque temps sans mouvement, sans paroles, sans pensées : « Cette tombe qui venait de s'ouvrir pour m'enlever mon dernier appui avait rouvert deux autres tombes dans mon cœur. Il me semblait avoir perdu en un seul jour mon père, ma mère, mon grand-père. »

Du moins Charpentier lui reste-t-il. Il est temps, pense-t-elle, de lui demander une explication décisive. C'est ce qu'elle fait un beau soir, dans le grand salon de Villers-Hélon. Mais le comte se dérobe tout à fait. « Je vous avais choisie entre toutes, mais mes affaires, ma fortune... Puis-je vous entraîner dans une ruine com-

plète, associer votre vie à mes regrets, à mes déceptions ! » A quoi elle répond : « Vous m'avez cruellement trompée. » Le lendemain, au matin, elle entend les pas d'un cheval : c'était le sien. « En passant sous mes fenêtres, ses yeux me cherchèrent, mais il ne put rencontrer les miens qui le suivaient cependant. Trois fois il tourna la tête, trois fois j'eus besoin de rassembler tout mon courage : enfin il lança son cheval au galop. Je ne le vis plus ; je ne l'ai plus revu. »

On peut se demander les raisons de cette défaite. Le comte se sent-il incapable de rompre une vieille liaison ? Recule-t-il devant la révélation d'une dot qu'il a pu croire plus élevée ? C'est la version qu'ont adoptée tous les biographes de Mme Lafarge. Ou bien, comme l'affirme cette dernière, refuse-t-il de l'associer à une ruine imminente. Elle se tiendra à cette dernière hypothèse et n'en envisagera jamais d'autre. Longtemps après, elle écrira à son directeur de conscience, l'abbé Brunet (1) : « J'aimais, j'aimais sincèrement celui auquel je me croyais destinée. J'appris qu'il était ruiné, forcé de s'expatrier. Je lui offris tout ce que j'avais de fortune pour acquitter ses dettes, et tout ce que j'avais de jeune courage pour l'aider à gagner notre vie et notre bonheur. On ne me crut pas digne de partager une adversité. Oh ! je souffris cruellement. »

Il faudrait alors admettre que la ruine est consommée, en tout cas certaine, dès le mois de septembre 1838. Aucun document ne permet de l'affirmer. Elle le sera sans aucun doute deux ans après, en 1841. Le jeune homme a sous-estimé les frais de son entreprise : il les évaluait à 600.000 francs : ils dépassent le million. Son tort fut, suivant l'abbé Chollet, de ne pas s'asseoir à loisir, comme le recommande l'Evangile, pour supputer la dépense. Ses travaux ne sont pas achevés et sans doute son chemin de fer n'a-t-il encore jamais fonctionné qu'il doit déposer son bilan et abandonner au directeur technique, Prosper Piet, le soin de procéder à une liquidation désastreuse. « Il avait eu à subir tant

---

(1) Boyer d'Agen : *Correspondance de Madame Lafarge*, Paris 1913.

de mécomptes, dit encore notre bon curé, et cela de la part des plus honnêtes gens du monde dans lesquels il avait mis toute sa confiance ! » Lui-même, afin d'échapper à la prison pour dettes, est forcé de gagner l'étranger, peut-être l'Italie, comme l'affirment l'abbé Chollet et M. Roch, peut-être la Suisse où son père s'était un moment réfugié après juillet 1815. Revint-il en France, comme le pense M. Ernest Roch, ou, suivant une autre version, continua-t-il de vivre dans l'exil, près de Genève, dit-on, des revenus de son majorat, heureusement incessible et insaisissable, pour ne rentrer en France qu'après sa mort en 1879 prendre place à Vailly dans le tombeau des siens ? Je n'ai pu jusqu'ici éclaircir ces questions, ce qui prouve assez qu'après de brillants débuts son existence s'acheva dans l'obscurité. Il ne se maria pas et ne laissa pas de postérité.

Lui parti, son château passe à d'autres maîtres. Plusieurs fois vendu, il est aujourd'hui en possession de M. d'Anne de Varlemont. Quant au chemin de fer, vendu, lui aussi, à un gros capitaliste pour le quart de sa valeur, dit l'abbé Chollet, il marcha et roula au milieu de la forêt, produisant pour d'autres les bénéfices que son créateur avait escomptés et mérités. Finalement racheté par la compagnie du Nord, il continua à prospérer jusqu'en 1885, date où on le remplaça par un tronçon de la ligne d'Amiens à la vallée de l'Ourcq. On ne peut donc méconnaître que la conception en ait été hardie, généreuse et réalisable. « De tels travaux, écrit équitablement Michaux, l'historien de Villers-Cotterets (1), honorent la mémoire d'un homme, et le comte Charpentier, qui a toujours la gloire de cette entreprise, en aurait eu aussi les profits si l'exécution avait été surveillée plus consciencieusement. »

Je ne sais ce que deviendra la maîtresse du châtelain d'Oigny. Mais pour la jeune Marie, il est difficile de dire combien profonde au cœur, et inguérissable, est sa blessure. Cette déception succédant à la perte de son grand-père, la laisse désespérée. Si aventureux qu'ait été son amour, il était sincère et passionné, en accord

---

(1) Michaux : *Histoire de Villers-Cotterêts*, 1868, page 177.

avec ses tendances fondamentales. « Je m'étais brisée, écrit-elle, contre tout ce que j'avais admiré, rêvé, désiré dans cette vie. Le réveil fut cruel. Je rentrais dans la réalité découragée, insouciante, résolue à faire ce que tout le monde faisait, à souffrir les communes souffrances, à penser les communes pensées. » Peut-être encore — si l'on en croit ses ennemis — se serait-elle affranchie alors de certaines contraintes morales, celle par exemple de l'honnêteté. Je n'en veux point discuter. tout en reconnaissant que plus d'une femme a souvent été conduite par une grande trahison d'amour à l'abandon des plus élémentaires vertus.

C'est alors que, partant pour Paris, puis Busagny. où elle séjourne chez son amie Marie de Nicolaï devenue Mme de Léautaud, elle sème tout au moins les germes de graves reproches dont je laisse à d'autres l'examen. Plus volontiers la suivrai-je, pour la dernière fois, pendant l'été de 1839, au château de Corcy, où elle compte passer six semaines chez la jeune Mme de Montbreton.

Elle s'en échappera quelques moments pour passer à Longpont et à Villers-Hélon. Ici et là, elle sera l'objet du plus tendre accueil. « L'excellente Mme de Montesquiou me reçut comme un enfant retrouvé, avec une touchante sollicitude pour ma santé, mes sentiments, mes projets à venir. » Il est convenu qu'elle viendra s'établir un temps à Longpont, mais le destin en décidera autrement.

Au château de Villers-Hélon devenu la propriété de son oncle, Maurice Collard, toute la famille lui prodigue les plus délicates attentions. Mais c'est encore son grand-père qu'elle vient visiter. « Dans le passé, écrit-elle, lorsque je revenais après les jours d'hiver, je sautais de la voiture pour revoir plus vite la vénérable figure de mon grand-père, baiser ses cheveux blancs, sourire à son sourire ; pour embrasser ensuite toutes mes vieilles bonnes qui m'étouffaient sous leurs caresses et m'étourdissaient de leurs questions. Puis j'escaladais les escaliers, j'allais saluer ma petite tourelle, je courais de ma chambre au salon, du salon au jardin. J'aurais voulu revoir à la fois tous mes bons paysans,

tous mes arbres, toutes mes bêtes... Maintenant ce qui avait fait ma joie faisait ma douleur. Son fauteuil était vide, sa chambre était fermée. Je comprenais qu'avec lui était mort ce que j'aimais dans cette chère patrie de mes beaux jours d'enfance, et ma première course fut pour aller pleurer sur sa tombe. Elle était verte et fleurie... Chacune des heures de mon grand-père avait été un bienfait pour ceux qui l'entouraient. Dans son village, on lui gardait un culte et des larmes. »

Mais revenons, avec elle, au château des Montbreton : « Jamais, à l'entendre, Corcy n'avait eu des jours aussi brillants et aussi animés. On y menait une vie de château charmante... On restait au salon après le déjeuner... On lisait, on travaillait... Après une demi-heure de toilette, on se retrouvait pour dîner, et la soirée se passait en causeries générales, en musique, quelquefois en danse. Le dimanche, Corcy réunissait tout le voisinage. » D'autres fois, accompagnée de M. de Montbreton qui lui fait une cour assidue, la jeune Marie va au loin visiter quelque château, quelques beaux sîtes ou faire des emplettes chez les marchands de Villers-Cotterêts.

Souvent on se livre à des séances de magnétisme, genre de distraction dont Mme de Montbreton est alors entêtée. Un jour on a l'idée de jouer la comédie et l'on choisit une pièce de Scribe. Dès lors toute occupation le cède à celle-là. « Nous passions nos journées à apprendre nos rôles. Le soir on répétait, on critiquait, on riait de bon cœur des ridicules intonations, des gestes « surnaturels », et rien n'était gai, amusant, original comme cette vie de comédiens. »

Mais, le soir même de la représentation, Mme Garat, par lettre pressante, arrache sa nièce à ses amis, et la rappelle en toute hâte, en vue d'un très prochain mariage. Le cocher, image du destin, qui l'emporte sur la route de Paris, avec les couronnes et les bouquets du triomphe « encore étourdie du parfum de ses fleurs et des joies de son succès », l'enlève pour jamais à son milieu naturel et à ses chers paysages. Du moins nous a-t-elle permis d'en faire avec elle l'agréable tour.

Il n'est pas dans mon dessein de raconter le mariage, si hâtivement expédié, de Marie Cappelle et de Lafarge, maître de forges dans la Corrèze. Il me suffira de marquer ce qu'il a de très surprenant ! Que des gens du monde aussi répandus que les De Martens et les Garat aient eu recours — comme tout semble l'indiquer — pour marier leur nièce à une agence matrimoniale, qu'un diplomate et un banquier, hommes généralement peu naïfs, s'en soient laissé imposer par les grossiers mensonges d'un industriel ruiné, que la nièce, si romanesque et si difficile, ait accepté sans résistance un mari déjà veuf d'une première femme, dénué de tout avantage physique comme de toute éducation, ce n'est pas le moindre mystère d'une histoire qui en présente beaucoup. Tout s'est passé comme si la jeune fille s'était brusquement décidée à suivre n'importe où le premier venu, et comme si ses parents, oncles et tantes, avaient pris subitement la résolution de se débarrasser d'elle à tout prix.

Sans essayer de rendre compte de ce bizarre état d'esprit, je m'attacherai à montrer dans le souvenir de la jeune épouse, puis de la prisonnière, la place de ce pays soissonnais où elle a grandi, qu'elle a tant aimé, qu'elle a si brusquement et peut-être si déraisonnablement quitté.

## V

# Madame Lafarge et le Souvenir de Villers-Hélon

Aussitôt résolu le fatal mariage, Mme Lafarge songe à l'annoncer au petit cercle de Villers-Hélon. Son vieil ami Elmore a regagné Londres : il est un des premiers prévenu par une lettre où elle met toutes ses illusions d'alors, mais aussi un étonnement légitime devant sa propre conduite : « Je veux vous écrire une grande

nouvelle, une nouvelle que je ne crois guère, qui m'étonne plus qu'elle ne vous étonnera. Enfin, moi si difficile, si réfléchissante aux mauvais côtés de toute chose, je me marie. » A sa vieille gouvernante, Ursule Durand, demeurée au village, elle donne des instructions et fait des confidences : « Tu peux t'imaginer dans quelle presse nous sommes pour le trousseau. Le mien sera raisonnable mais très beau de linge. C'est Mme Dulauloy qui l'a commandé avec moi. » Et, plus loin, ces lignes naïves qui aident à comprendre la profondeur de sa future déception : « J'ai le dessin de mon petit château, qui est charmant : il y a de belles ruines dans le jardin, une rivière qui passe sous les fenêtres : c'est à peu près grand comme Villers-Hélon. » Faut-il ajouter que le dessin était mensonger et ne répondait en rien à la réalité.

Informée par elle, et par suite aussi mal qu'elle était elle-même, la famille Collard applaudissait. « Ma tante et mon oncle voyaient une belle position pour moi, et mes vieilles bonnes, mes bons paysans oubliaient un peu les cent vingt lieues en songeant aux trente-cinq mille livres de rente ! Ils avaient un regret, et je le partageais de tout mon cœur, c'est que mon avenir ne fût pas béni au milieu d'eux, dans leur église, par leur bon curé. » A ses anciennes « mies » de là-bas, comme elle les appelait, elle faisait de menus cadeaux et partageait ses vieilles robes.

Du moins emmène-t-elle de la région de l'Aisne, comme un vivant souvenir, la nièce de son ancienne domestique Lalo, cette Clémentine Servat, née à Saint-Rémy-Blanzy, le 11 mars 1816, du même âge qu'elle, avec qui elle a joué dans son enfance, et qu'elle saura, nous le verrons, rendre immortelle. « Mon choix n'était plus à faire. Depuis de longues années, il était décidé que je prendrais, en me mariant, une jeune nièce de Lalo, dévouée, fidèle comme sa tante, qui était pleine de talents, qui m'aimait excessivement, et ne s'était placée qu'en attendant le moment où elle pourrait entrer à mon service. »

Quand elle monte toute tremblante, avec Lafarge,

dans la voiture qui doit les conduire au Glandier, Clémentine, désormais liée à sa destinée, est assise sur le siège, à côté du postillon qui lui jette de galants regards. Elle est associée à tous les épisodes de ce sinistre voyage de trois jours, pendant lequel le mari, par sa brutalité maladroïte, achève de s'aliéner sa jeune épouse.

Celle-ci, à certains moments, tente d'engager avec lui une conversation que la rusticité du maître de forge rend malaisée. « J'essayai de parler de littérature, de spectacle, de mon cher Villers-Hélon, de sa belle forêt. Cette dernière partie de la conversation sembla enfin intéresser M. Lafarge, mais mon ignorance sur le système des coupes, le prix des bois et des charbons, mit bien vite un terme à mon succès. »

A Uzerche, où elle arrive le 15 août, jour de la fête de la Vierge, et donc de la sienne, entendant les cloches se balancer vives et joyeuses, le désir lui vient d'aller à l'église, et comme Lafarge le lui interdit par pure vanité, pour qu'elle ne paraisse pas sans ses belles toilettes aux yeux de sa famille, cette opposition inattendue fait jaillir, éclatant en son âme éplorée, le contraste entre le passé fortuné et le présent misérable, les fêtes d'autrefois et celle d'aujourd'hui.

« Autrefois j'ouvrais mes yeux sous les baisers et les présents de toute ma famille : j'avais une toilette toute blanche : c'est la livrée de la Vierge ; j'y joignais la fleur donnée par mon grand-père, et j'allais à notre petite église, confiante et bienheureuse. Au sortir de la messe, nos bons paysans m'apportaient leurs vœux et leurs fleurs. Toutes les femmes m'embrassaient. J'embrassais tous les petit enfants, puis les hommes allaient continuer leurs souhaits auprès de quelques bouteilles de bon vin, et les jeunes filles, oubliant les travaux de la moisson, couraient sous les grands tilleuls pour danser à ma santé. Le soir réunissait quelques amis. J'étais la reine du jour, les fleurs semblaient fleurir pour moi seule ; mon nom, enlacé sur les gâteaux, était répété, joyeux, au salon comme à l'office, et je me couchais fatiguée de danses, de souhaits et de bonheur ! Hélas !

aujourd'hui la vie s'ouvrait nouvelle, et j'étais seule, isolée, sans prières, sans fleurs, sans amis. « Mon Dieu ! m'écriai-je, ayez pitié de moi ! »

Cette agréable page, qui remet sous nos yeux une image de la vie patriarcale d'autrefois, inaugure, chez Mme Lafarge, une sorte de mythe poétique, de thème musical que va maintenant réveiller chaque nouveau pas dans sa vie douloureuse. Elle ne cessera plus jusqu'au bout, de regretter mélodieusement son paradis perdu.

Arrivée au Glandier, son amertume est telle que, prise d'un subit désir de s'en aller, elle écrit le soir même à son mari, dans un véritable accès de folie, cette lettre du 15 août 1839 qui doit lui être si néfaste. Je n'en retiendrai qu'une chose, c'est qu'elle s'y montre obsédée par le souvenir du comte Charpentier et tâche de l'utiliser pour détacher d'elle son mari. « Je ne vous aime pas et j'en aime un autre... Il s'appelle Charles aussi : il est beau, il est noble, il a été élevé près de moi : nous nous sommes aimés depuis que nous pouvons nous aimer. Il y a un an, une autre femme m'enleva son cœur : je crus que j'allais en mourir. Par dépit je voulus me marier. » — « Et puis, ajouta-t-elle plus loin, il se repent. Je l'ai vu à Orléans : il était sur un balcon vis-à-vis du mien. Ici même il est caché à Uzerche. » Je n'insiste pas sur les inexactitudes et puérils mensonges que contiennent ces lignes : il me suffit de constater que l'idylle, ébauchée sur la route d'Oigny et mélancoliquement terminée dans le salon du château de Villers-Hélon, est plus que jamais présente au cœur de Mme Lafarge. Et qui sait si elle n'a pas mis un peu de vérité dans cette phrase : « Par dépit, je voulus me marier » ?

De sa courte vie conjugale, Mme Lafarge donne des nouvelles à ses parents et amis dans des lettres où elle paraît se réconcilier de plus en plus et avec le domaine du Glandier qui est devenu le sien, et avec son mari dont les attentions passionnées l'ont finalement conquise. On a contesté sa sincérité : elle ne chercherait, d'après ses accusateurs, qu'à donner le change et dissi-

muler je ne sais quelle haine néronienne qui devait s'assouvir par le crime. C'est faire remonter bien loin sa préméditation. Relevons ce qui touche à notre région, et ne peut du moins passer pour suspect. Entourée de maçons et de charpentiers, la jeune souveraine du Glandier pense à embellir sa demeure : elle désespère de l'égaler à celles du Soissonnais. Elle écrit, dès le 22 août 1839, à sa tante Garat : « Je ne veux pas essayer de faire l'impossible, et ce serait vouloir cela que de rêver l'exécution d'une maison qui rappelle une de celles de notre Picardie. » Le 25 août, c'est à son ancienne hôtesse de Corcy, Mme de Montbreton, qu'elle explique agréablement son nouveau genre de vie, et comment elle se fait « le Robinson de son petit domaine » ; le 1er octobre, c'est M. Elmore, son vieil ami anglais, l'habitué des chasses de Villers-Hélon. qu'elle songe à inviter au Glandier, où il pourra l'éclairer de ses lumières dans le choix d'un cheval... Nous sommes loin de posséder toutes ses lettres : on peut présumer qu'il en était peu qui par leur destination ou leur contenu, généralement les deux, n'eussent quelque relation avec le passé soissonnais. Le 31 décembre, solitaire au Glandier, en l'absence de Lafarge, c'est encore à sa chère Mme de Montesquiou qu'elle confiera ses impressions : « Le temps est si beau, si doux, que je vais vous chercher à Longpont, bien occupée de vos plantations et peu désireuse de changer cette active et utile vie de châtelaine contre les plaisirs vides et bruyants de Paris. »

Mais laissons les lettres, pour revenir aux Mémoires. Ayant été passer, vraisemblablement en octobre 1839, huit jours à Uzerche, elle fréquente à la fois le bal et l'église. La visite à l'église l'induit à une appréciation peu favorable du clergé limousin. Par une association d'idées naturelle, elle évoque les prêches du curé Dufour. « Les églises limousines sont sales, délabrées ; le service divin s'y célèbre sans calme et sans gravité ; on y prêche le maigre et l'abstinence à de pauvres gens qui vivent de châtaignes et de blé noir ; on parle de la vanité et des dangers des choses de ce monde à de pauvres créatures qui n'ont même pas la vanité de la

propreté et qui ne connaissent que leurs cochons, leurs poules et leurs privations. Quelle différence de ces sermons avec les simples paroles du bon curé de Villers-Hélon qui apprenait à nos paysans à s'aider, à s'aimer mutuellement, à mettre la prière dans le travail ; qui disait aux vieillards : « Bienheureux les pauvres, le royaume des cieux sera pour eux » ; aux enfants : « Soyez véridiques et honorez vos parents » ; qui appelait la probité dans les familles et la pudeur dans le cœur des jeunes filles ! »

Quelque temps après le voyage d'Uzerche, étant tombée malade au Glandier, obligée de garder le lit « avec une fièvre ardente et des douleurs de tête horribles », et ayant, un assez long temps, perdu connaissance, elle pense à toute la tristesse qu'il y aurait pour elle à mourir loin des siens, dans ce pays perdu : « Je n'ai jamais craint la mort, mais je fus frappée par la pensée de mourir sans ma sœur, loin de tous ceux que j'aimais... Je sentais surtout que la terre me serait lourde dans un pays étranger, parmi tant de morts inconnus. Je fis jurer à M. Lafarge de m'envoyer dormir du sommeil éternel auprès de mon cher grand-père, à l'ombre des prières, des pensées et des fleurs qui me seraient données dans le cimetière de Villers-Hélon. »

Villers-Hélon est encore mêlé au voyage de Lafarge à Paris entre le 20 novembre 1839 et le 3 janvier 1840. C'est en effet sur les champs que sa femme y avait hérités de son grand-père que l'industriel ruiné compte emprunter l'argent dont il a un besoin immédiat. « N'oublie pas, lui écrit-elle en décembre, que pour mes affaires de Villers-Hélon tu es le maître : ce que j'ai est à toi : emprunte, vends : j'approuve tout d'avance. Il me semble que 30.000 francs sur le champ seraient indispensables pour acheter les bois. » (Entendons les bois nécessaires à la forge !) Du moins réussit-il à emprunter à Soissons 25.000 francs qui lui parviennent à Paris et s'évanouissent comme par enchantement, qu'en tout cas il ne rapporte pas au Glandier.

Dans le vieux village soissonnais, on peut alors croire Mme Lafarge aussi heureuse que possible. Elle-même

le proclame, et sa jeune femme de chambre, Clémentine Servat, écrit du Glandier, le 2 janvier 1840, à Françoise Taté, gouvernante chez M. Collard, une lettre qui est un éloge naïvement enthousiaste de sa maîtresse, et permet de l'imaginer pleinement triomphante. Qu'on en juge : « Il n'y en a pas beaucoup comme elle, il faut l'avouer... Ce soir je vous écris dans l'enchantement d'entendre Madame chanter aussi bien avec son joli piano. C'est l'admiration de tout le monde qui vient la voir. Toutes les personnes qui font sa connaissance la trouvent charmante... J'ai déjà bien voyagé avec Madame et je n'en ai pas vu une comme elle : toutes les dames du Limousin que je connais ne sont pas moitié aussi bien... C'est toujours elle la mieux mise quand elle va au bal quelque part. J'oubliais de dire que tout le monde admire Madame quand elle monte à cheval ; quand elle passe dans une ville tout le monde se met aux portes pour l'admirer. »

Qu'il y a loin de ce brillant tableau à ceux qui bientôt vont lui succéder : Mme Lafarge inculpée d'avoir empoisonné son mari, arrêtée au Glandier, conduite à Brive le 26 janvier, puis peu de temps après inculpée du vol des diamants de Mme de Léautaud, traduite, le 9 juillet, pour l'affaire de vol devant le tribunal de Brive qui la condamne à deux ans de prison, puis, le 3 septembre, pour empoisonnement, devant celui de Tulle qui la condamne aux travaux forcés à perpétuité, enfin transférée à la maison centrale de Montpellier où elle arrive le 11 novembre 1841.

De ces fameux débats tant de fois racontés, d'ailleurs avec de sensibles variantes, retenons ce qui peut intéresser notre sujet.

Nous voyons d'abord, que la fidèle Clémentine Servat, par spéciale autorisation, vient rejoindre sa maîtresse à Brive, le lendemain même de son arrivée. Elle demeurera auprès d'elle, du 27 janvier 1840 au 11 novembre 1841, comme la vivante image du pays quitté.

Condamnée à Brive où elle a été chaleureusement défendue par deux jeunes avocats limousins, Bac et

Lachaud, la prisonnière pense à choisir un défenseur de marque aux assises de Tulle. Tout naturellement, elle songe à un homme de l'Aisne, Alphonse-Gabriel-Victor Paillet, alors bâtonnier du barreau de Paris, et dans tout l'éclat de son talent. Celui-ci, né à Soissons le 17 novembre 1796, fils d'un notaire de cette ville qui avait rempli des fonctions municipales, a commencé par y exercer le métier de clerq d'avoué, puis par y plaider avec succès jusqu'en 1824, date où il vient à Paris conquérir sa réputation. Il est un des gendres du docteur Paroisse très longtemps l'ami de Collard, et appartient à la petite société libérale du Soissonnais si bien vue à Villers-Hélon où c'est merveille qu'il ne soit pas allé, d'où l'on a pu du moins suivre avec intérêt l'ascension de sa fortune. Son éloquence est sobre, nette, classique. En 1863, à l'inauguration de cette statue qu'on nous a ravie et que nous regrettons à bon droit, M. Alfred Lévesque la définit « l'ordre dans la passion », et encore « la raison aiguisée par la finesse, l'énergie tempérée par la sagesse », et il félicite l'orateur d'avoir su répandre un sourire sur les aspérités juridiques.

On comprend donc que l'accusée de Tulle lui écrive : « Par grâce, Monsieur, n'abandonnez pas la pauvre calomniée ; elle vous confie son honneur, sa vie, et Dieu qui est le père de toutes les douleurs bénira votre généreuse participation. » (1) On comprend encore que le bâtonnier, déjà célèbre, ne se dérobe pas à l'appel d'une femme et d'une famille qu'il peut, non sans raison, considérer comme appartenant à son pays.

Avec un autre de ses avocats Lachaud, alors seulement âgé de vingt-deux ans et encore à peu près inconnu, ce sont presque des lettres d'amour qu'échange Mme Lafarge. On y lit : « Pauvre regretté... cher absent... gardez mon cœur : le passé n'en a rien pris ; il est tout à l'avenir » ; ou encore : « Que Dieu permette à la pauvre Marie de mettre sa vie, ses pensées, son dévouement à la disposition de votre bonheur ! » Est-ce sur ses instances qu'elle obtient, à Tulle où elle

---

(1) Lettre citée par Louis André : *Madame Lafarge, voleuse de diamants*, page 160.

arrive le 5 août 1840, d'être logée, en raison de son état de santé, non dans une cellule, mais dans la chambre de la fille du concierge, au palais de justice ? Il lui donne, en tous cas, une preuve, entre tant d'autres, d'un dévouement passionné, quand s'étant rendu à Villers-Hélon, il lui rapporte des fleurs et une branche de cyprès cueillis pour elle dans le cimetière, sur la tombe de Jacques Collard, et qui, soigneusement encadrées, lui rendent à tout instant présent le passé si proche et le pays si lointain. N'est-ce pas un des intérêts, insuffisamment remarqué peut-être, des grands drames judiciaires de Brive et de Tulle, que cet amour d'un orateur de talent pour une accusée distinguée, conçu dans l'ombre des prisons et manifesté, à l'insu du public, à la barre des tribunaux ?

Du long procès, qui doit durer du 3 au 19 septembre et présenter de si pathétiques péripéties, je ne retiendrai que la présence des familles Collard, Garat et Deviolaine, la déposition de Clémentine Servat qui naturellement confirme les dires de sa maîtresse, celles enfin du curé de Villers-Hélon et de la vieille Ursule Lorrin, veuve Durand, domestique au même village.

L'abbé Dufour apporte à son ancienne paroissienne un hommage sincère et sans réserve : « Je l'ai toujours vue accomplissant ses devoirs religieux de la manière la plus édifiante. Pendant tout le temps qu'elle a passé dans ma paroisse, elle n'a pas cessé de suivre les bons exemples de sa mère en secourant les pauvres et les malheureux. Je pourrais citer bien des faits de son désintéressement et de sa charité lorsqu'il s'agissait de distribuer aux pauvres des aumônes, du pain et des vêtements. J'ai été témoin aussi de sa piété filiale et des soins qu'elle prodiguait, avec tant de dévouement, à son aïeul, M. Collard, surtout pendant sa cécité... J'ai toujours eu lieu de croire sa conduite très bonne et je n'ai rien remarqué de répréhensible dans ses actions. J'ai eu souvent l'occasion de l'examiner et de recevoir de fréquentes et importantes confidences, et toujours je l'ai connue pieuse et dévouée. C'est l'opinion unanime du pays. Tout le monde la regrette ; on a cité ici quelques habitants de Villers-Hélon ; on aurait pu les

citer tous. Tous ceux que j'ai vus avant mon départ m'ont fait part de leurs sentiments et de la bonne opinion qu'ils ont gardée d'elle. Aussi ils espèrent comme moi que ces débats vont démontrer son innocence. »

A l'avocat général qui lui objecte la lettre du 15 août où elle menaçait son mari d'adultère, il répond avec bonhomie : « La réflexion que j'ai faite a été bien triviale. Je me suis dit : « Chien qui aboie est moins dangereux que celui qui mord par derrière et sans prévenir » (1).

Paillet ne manquera pas de faire valoir cette déposition. « Vous n'avez pas oublié, s'écriera-t-il, ce qu'il vous a dit avec simplicité et candeur de son caractère, de la bonté de son cœur, de l'affabilité de ses manières, de sa charité inépuisable dont il fut si souvent le confident et le ministre, de son assiduité infatigable, de jour et de nuit, au lit de mort de son aïeul. Et il vous a juré, avec la double garantie qui s'attache à la parole du témoin et du prêtre, qu'il était ici l'interprète du pays tout entier ».

La vieille Ursule Lorrin, veuve Durand, demeurée au service des Collard, témoigne dans le même sens que son curé. Il est assez émouvant de l'entendre dire en 1840 : « Je suis entrée au service de M. le baron Cappelle en 1816. Depuis cette époque jusqu'en 1839, date de son mariage, je suis restée toujours auprès de Mlle Marie ».

Quelques autres témoignages, écrits ceux-là et lus à la barre, émanent encore de notre région. C'est par exemple une lettre de la vicomtesse de Montesquiou : « Il y a plus de trente ans, dit-elle, que M. de Montesquiou est en relations de voisinage et d'amitié avec sa famille ; depuis plus de vingt ans que j'habite ce pays, les mêmes liens se sont établis entre moi et les siens... La mère de Mlle Cappelle étant plus habituellement chez son père, M. Collard, mes relations d'amitié ont été plus particulières avec elle. De là mon intérêt et mon affection pour sa fille que j'ai pu observer de bonne heure et chez laquelle j'ai constamment reconnu des sentiments de douceur, d'extrême bonté pour tous ceux qui avaient affaire

---

(1) *Le Procès de Madame Lafarge*. Dossier officiel publié par Jacques Hérissay, Paris, Emile-Paul, 1929, page 261.

à elle. » Comme l'abbé Dufour, elle prétend parler au nom d'un pays où sa jeune amie a reçu, affirme-t-elle, mille preuves d'un attachement tout personnel. Son frère, M. de Mornay, se refuse également à croire à la culpabilité de cette Marie Cappelle qu'il a connue à Longpont. Lui aussi proclame les droits qu'elle s'était acquis à l'estime publique et à l'affection de tout ce qui l'entourait. Nous sommes en mesure d'affirmer que jamais dans la famille de Montesquiou on n'a pu la croire capable d'un crime.

La plaidoierie de Paillet est habile, solide et brillante. On a rarement employé plus d'art à suggérer des doutes, ébranler des témoignages, souligner les contradictions des accusateurs, marqué surtout leur impuissance très réelle à déterminer les mobiles du crime. L'accusée, devant la visible émotion de l'auditoire, peut un moment se croire sauvée : « Mon noble sauveur, écrit-elle à l'avocat, je vous envoie ce que j'ai de plus précieux au monde : la croix d'honneur de mon père ». Bientôt revenue de son illusion, elle ne le remercie pas moins avec délicatesse : « Je ne veux pas venir mêler une larme à votre douce réunion de famille, mais la pauvre Marie a besoin d'apporter à son noble défenseur un souvenir, une bénédiction. Oh ! je vous en prie, pensez au bien que vous m'avez fait, ne regrettez pas celui que vous auriez dû me faire. Si votre loyale et sublime éloquence n'a point détruit de haineuses préventions, elle a trouvé des échos parmi de hautes intelligences, parmi de bons et simples cœurs ; et si je suis condamnée, ne vous dois-je pas d'être restée aimée, pleurée par quelques-uns » (1).

Il faut qu'elle ait joué de malheur pour être condamnée, défendue qu'elle était par des hommes comme Paillet et Bac, qui reprit à son tour certains arguments de son collègue, car Lachaud, contrairement à ce qu'on affirme souvent, ne plaidá pas devant les assises, mais devait se surpasser en correctionnelle. Rien ne prévaut contre sa mauvaise fortune : après le rejet de son pourvoi en cassation, une supplique au Garde des Sceaux, ini-

(1) Lettre publiée par Paillet à la suite de sa plaidoirie.

plorant la grâce et signée des familles Collard, Garat et Deviolaine, n'a pas plus de succès.

Avec Paillet, c'est un peu le pays de son enfance qui a déposé pour elle. Et c'est lui encore qu'elle évoque avec complaisance, d'une plume agréable et facile, dans ces Mémoires auxquels nous avons fait tant d'emprunts, et qui, aujourd'hui même, continuent à plaider devant l'opinion les procès perdus. Demeurée à Tulle, pour répondre à nouveau en correctionnelle du vol des diamants, plus d'un an après sa condamnation, elle profite de ce relatif loisir pour revoir en pensée, dans la modeste chambre du palais de justice où elle est séquestrée et devant la branche de cyprès rapportée par Lachaud, les jours lumineux d'autrefois. Le livre, publié par un éditeur parisien, a plusieurs éditions et obtient un succès alors en grande partie dû au scandale, mais que sa seule valeur littéraire pouvait mériter.

Le souvenir qui s'y traduit si souvent avec grâce ou émotion ne quitte pas la prisonnière dans l'affreux voyage qui la conduit de Tulle à Montpellier ni dans la maison centrale de cette ville où elle doit rester du 11 novembre 1841 jusqu'à la fin de l'année 1850. Ses *Heures de Prison*, publiées après sa mort par son grand-oncle de Montpellier, sont avant tout le douloureux poème de la vie de prison, mais ils sont aussi celui du souvenir, et c'est sous cet aspect particulier que nous voulons les considérer.

Autorisée, par faveur spéciale, à voyager en chaise de poste et à emmener sa fidèle Clémentine, elle ne peut s'empêcher, en découvrant dans les parages de Rodez le charme d'un paysage méridional, de songer que sa famille est originaire du Midi : « Le Midi, écrit-elle, mon père, mon grand-père y sont nés .. (1) O mes morts bien aimés ! ne vous semble-t-il pas que je viens accomplir un pieux pélerinage ?... Je viens saluer de mes pleurs ce beau ciel qui reçut votre premier sourire ! Je

---

(1). Elle se trompe pour ce qui est de son grand-père, né à Saint-Privat, mais peut-être originaire de Gascogne.

viens baiser ce sol qui porta vos berceaux et qui me donnera une tombe !... O mes pères ! que votre terre maternelle était belle ! et que je me sens triste, hélas ! de n'y poser le pied que pour m'ensevelir, vivante, dans la mort ! »

A l'un des derniers relais, Clémentine a conçu le projet de changer avec elle de vêtements et de se substituer à elle pour lui permettre de s'échapper. Elle refuse l'offre mais en profite pour tracer desa fidèle servante un très agréable portrait : « Enfants, nous nous roulions sur le même gazon. Fillettes, nous jouions à deux les mêmes jeux. D'une année moins âgée que moi, Clémentine se trouvait avoir juste la taille des robes qui me devenaient trop courtes, et juste aussi le goût des joujoux qui déjà ne m'amusaient plus. C'était elle qui brisait les ménages que j'avais ébréchés, elle qui mettait à néant les pauvres vieilles poupées que j'avais rendues impotentes. Quand je jouais ma première sonate elle faisait son premier ourlet ; quand j'achevais mon éducation, elle terminait son apprentissage. Enfin tout la faisait déjà rire quand tout déjà me faisait rêver...

« Soumise comme moi à la rigueur d'un règlement qui nous privait d'air, d'exercice, et souvent de toute communication avec le dehors, non seulement ma pauvre Clé ne se plaignait jamais, mais encore elle évitait de me laisser deviner qu'elle pût se trouver à plaindre. Elle souriait aux grilles, elle souriait aux verrous ; le chien de la geôle était son ami, la chatte du concierge était sa compagne ; les enfants aimaient son sucre, les vieillards son tabac, tout le monde sa bonne grâce, et, sous sa main, les cadenas eux-mêmes semblaient chanter.

« Clémentine est le type de la grisette parisienne. Elle a l'esprit qui se parle et l'instruction qui se devine. Elle sait de tout un peu, sans avoir rien appris Elle s'éprend de tout une heure, sans se passionner de rien. Elle est frivole par goût et sensée par instinct. Elle est forte contre la douleur et faible contre le plaisir. Chez elle les devoirs de sentiment l'emportent sur le sentiment des devoirs. Pour pleurer, il faut qu'elle voie pleurer. Pour s'ennuyer, il faut qu'elle s'ennuie à deux. Quand elle ne

cause pas elle fredonne ; quand ses doigts s'appliquent son pied danse ; elle chante devant le travail comme l'alouette devant l'aurore, et si l'orage vient à gronder, elle chante encore pour s'étcurdir et s'encourager. Ce quc Clé adore par dessus toute chose ce sont les dimanches couleur de soleil et les robes couleur de rose, les romances tristes et les romans gais. Son cœur est excellent ; sa tête est un peu folle. Pour la bien juger il faut l'aimer, et, pour l'aimer autant qu'elle le mérite, il faut l'avoir vue grandir jusqu'à l'héroïsme en défendant le malheur et se dévouant à lui ».

A Montpellier, Clémentine est contrainte de se séparer de sa maîtresse. Un moment installée chez le grand-oncle de celle-ci, elle reprend le chemin de son pays. Nous savons qu'elle se maria avec un certain Jacques Gourjon, survécut à son mari, et mourut au Plessiers-Huleu le 1er juillet 1891.

Du moins le grand-oncle Collard n'abandonne-t-il pas sa petite-nièce. Il vient la voir aussitôt son arrivée dans la prison. Bientôt il lui présente sa femme et ses enfants. Elle en rend grâce au souvenir de son grand-père : « J'ai une famille, s'écrie-t-elle, et pour qu'elle me soit plus chère, ô mon aïeul aimé, elle porte ton nom et tu me l'as donnée comme tu m'as tout donné ». Mais les visites, soumises à un sévère règlement, sont très rares d'abord. La prisonnière est le plus souvent seule dans sa cellule. Sa pensée bien des fois s'égare dans le passé. « Elle a évoqué d'abord les veillées de famille, cette table ronde toute frangée de jeunes mères et de beaux enfants, réunis chaque soir pour porter la santé du jour prêt à finir. Elle s'est élancée ensuite dans la prison, a frôlé de l'aile les cimes ondoyantes des grands bois de la Corrèze pour aller se reposer un moment sur les cimes regrettées des forêts de Villers-Cotterets ».

Les rêves de la nuit la ramènent aux mêmes lieux : « Cette nuit, j'ai rêvé Clémentine. Nous causions, nous pleurions ensemble sur ce qui n'est plus, sur ces jours riants, ces jours aimés de mon adorable Villers-Hélon ». Plus loin c'est l'avènement de ses quinze ans dans le cher village, l'éveil du printemps dans ses alentours, la

prophétie de la vieille bohémienne. De plus en plus malade, les heures de fièvre la reportent dans le Soissonnais : « Je revois les pelouses emperlées de rosée du parc de Villers-Hélon. Je revois ses grands saules qui se mirent tout tremblants dans les eaux bleuâtres de l'étang, ses allées fraîches et sinueuses, ses arbres centenaires, ses fleurs restées pour moi les plus parfumées et les plus belles, car elles avaient mon âge et comptaient leur vie par soleils quand je comptais la mienne par printemps ».

Toujours en proie à la maladie qui dès lors ne lui laissera plus que des trêves, elle formule ce vœu que l'avenir ne doit pas réaliser : « Je veux retourner morte à Villers-Hélon. En sortant du château on entre dans les grands prés dont le gazon, en pente douce, est rayé çà et là par des lignes alternées de vieux noyers et de pommiers. A gauche dort l'étang sous son parasol de tilleuls. Plus loin court le ruisseau sur un lit de cresson. Quand on a dépassé le ruisseau et entrouvert la grille de bois rustique qui fait face à son petit pont, on se trouve au bas d'un escalier moussu, encaissé dans une double haie d'épines blanches et de sureau. L'escalier mène au village, et du village on arrive à l'église qu'il ne faut plus que traverser pour être au cimetière... Mon Dieu ! c'est là que je voudrais dormir ! La tombe de mes morts est une humble tombe. Quelques pierres.. une croix... deux dates... deux noms !... C'est tout ! mais ce qui manque au front des cercueils, les cœurs le disent, et Dieu lit dans les cœurs... Le pieux monument s'appuie à l'église comme l'Espérance s'appuie sur la Foi. Les prières de l'autel viennent, dès le matin, y réveiller l'écho, et l'encens béni du sanctuaire y mêle son parfum au doux parfum des fleurs. Le soir, à la lueur mourante du crépuscule et au pied de la croix, le regret en pleurs espère et prie, et l'adieu consolé dit : Au revoir ! Mon Dieu ! c'est là que je voudrais dormir ! »

Si la vie revient lui sourire, elle la ramène à la même pensée du pays quitté : « Mon imagination se rallume à cette lumière ardente qui vivifie la nature. Elle me transporte aux sites les plus pittoresques, aux paysages les plus animés... Je vois ma chère et robuste Picardie

qui. la tête couronnée de chênes, laisse flotter au vent son manteau d'épis aux grains d'or. Je sens courir sur mon front cette vive haleine du matin qui fait crisper l'étang et trembloter la forêt ».

Mais les matins dans la maison centrale de Montpellier n'ont-ils pas perdu tout leur charme ? « En prison, je ne sais rien de plus triste que la première heure du matin. Si je ne vois plus lever le soleil, je me souviens des jours où il se levait pour moi. Je retourne par la pensée à la petite chambre à tourelles que j'occupais à mon cher Villers-Hélon. Alors, de mon lit, j'entendais les pauvres petits moineaux francs se poursuivant sur les toits en piaillant et me réveillant par leurs jeux. J'entendais les chevaux descendre à l'abreuvoir, les jeunes agneaux suivre en bêlant leurs mères dans les prés, le cornet des bouviers donnant aux faneuses le signal du travail, la cloche de l'église tinter trois coups inégaux pour appeler les enfants à l'école et les grands-parents à la messe. J'entendais les laveuses battre leur linge en chantant et les cygnes effrayés s'envoler dans l'étang dont ils frappaient l'eau de leurs ailes. Plus tard, c'était le jardinier qui arrosait les fleurs et le vieux François qui entrait doucement dans la chambre de mon grand-père ».

Transportée au bout de deux années dans une cellule plus claire où on lui permet de posséder un petit mobilier, elle s'attarde à la décrire : « J'allais oublier ce que j'ai de plus précieux, la sainte et petite chapelle de mes souvenirs. Vers le milieu du lit j'ai une statuette de la Vierge, adossée au mur sur une tablette recouverte d'un napperon blanc. De chaque côté sont suspendus les portraits, cerclés en velours noir (l'or est prohibé), de mon père, de ma mère, de mon aïeule et de mon grand-père. Devant moi et au-dessus de la cheminée, j'ai fait placer le crucifix qui était d'abord à mon chevet. Il faut que le regard divin m'aide à porter ma croix. Sous le crucifix se croisent pieusement deux branches de cyprès, cueillies dans le cimetière de Villers-Hélon. Le cimetière ! Villers-Hélon !... O mes amis ne me demandez plus rien ! J'achève avec des larmes ce que j'ai osé commencer par

un sourire. On ne remonte pas longtemps les flots de la douleur... »

Le retour du printemps méridional fait songer à l'autre, à celui qui germait plus discrètement dans les parages du clos de Béguin : « Ecoute ,dit-elle à sa petite cousine Adèle Collard : l'étang de Villers-Hélon était bordé d'iris jaunes et bleus ; cueilles-en deux tiges dont les boutons soient à peine épanouis. Tu me les apporteras. Je les verrai fleurir dans ma chambre, et peut-être le passé refleurira-t-il un moment autour de moi. »

De plus en plus mystique, elle adresse cette prière à son ange gardien : « Ange, gardien de mon enfance, que ma prière, le soir, appelait à mon berceau; bon ange, à genoux je t'implore ! Va, retourne sans moi vers cette terre où, tremblante, je posais mes premiers pas... L'étang est-il toujours le miroir des tilleuls ? Les nénuphars d'or se balancent-ils sur les vagues aux approches du soir ?... Vois-tu le tronc noueux de l'aubépine rose qui fleurissait la première au doux soleil de mai ? chère aubépine où nous grimpions, ma sœur et moi, soulevées par les bras de mon père, pour y faire un bouquet, aux jours de fête de l'aïeul bien-aimé ! Le temps respecte-t-il l'église aux arcades gothiques dont l'autel est de pierre et la croix d'ébène ? Une autre vient-elle, après moi, y suspendre les festons de bleuets et de roses, le jour trois fois béni où l'âme purifiée s'unit avec son Dieu ? Retrouves-tu les rosiers qui donnèrent leurs fleurs à ma mère, les peupliers qui grandirent avec moi ? Sont-ils encore dans la prairie ces beaux pommiers qui ombrageaient le sentier du village, quand, sous leur dôme de verdure, je portais la bannière blanche aux saintes fêtes de Marie ? Parmi les fleurs, sous un rideau de saules tu reverras la tombe où reposent mes morts... Portes-y ma prière ! ils t'entendront ».

Un jour, qu'elle ne précise malheureusement pas, mais qui semble antérieur à 1848, il peut lui sembler que tout le passé vient au devant d'elle en la personne du docteur Manceau, l'ancien hôte et médecin de son grand-père et de toute sa famille. De passage à Montpellier et désespérant sans doute de la voir, il lui a fait timidement

parvenir un billet, et offert quelques livres, des traductions latines, un herbier. Elle lui répond avec effusion : « Quoi ! monsieur, vous avez craint une indiscrétion ? Vous, monsieur ! vous !... Enfant je vous ai dû la vie de ma mère. Ma grand'mère vous a béni en mourant, et a légué sa reconnaissance à ses filles. Vous le voyez, monsieur, en gardant votre souvenir, j'accomplis à la fois une dernière volonté et un premier devoir... Quand la sœur de la prison a prononcé votre nom, je ne lui ai pas répondu. Un torrent de larmes est tombé de mes yeux. A cette évocation subite d'un passé si riche d'espérances, si palpitant de tendresse, et en présence d'un avenir si affreux, j'ai faibli, j'ai craint de mourir de douleur... » Elle acceptera les livres mais « dans leur négligé, sans reliure de cérémonie ». L'herbier l'élèvera « à la contemplation des œuvres de Dieu ».

Manceau, autant qu'on en peut juger, avait donné encore d'autres preuves de fidélité. C'est vraisemblablement lui qui signait avec Raspail en 1841 une « requête à MM. les Présidents et Juges près le tribunal civil de Tulle, en vue d'intenter une action en dommages-intérêts contre le sieur Denis Barbier, pour faux témoignages porté contre Mme Lafarge ». On lui attribue encore une plaquette parue à Toulouse en 1847 : « Quelques vérités nouvelles sur le procès Lafarge par un pauvre villageois ».

Le départ d'une prisonnière plus humble préposée à son service fait évoquer à la condamnée, en des pages remarquables et que nous avons utilisées, la domesticité de sa patriarcale famille à Villers-Hélon, ces maîtres et serviteurs si étroitement unis, les uns bienveillants, les autres respectueux. De ces derniers elle se plaît à esquisser quelques portraits, et nous revoyons, comme sous un dernier rayon, leurs sympathiques images. « Mamie était ronde, toute grasse, toute courte, un trousseau de clés pendant à sa ceinture. Un sourire éternel creusait deux fossettes dans ses joues. Une paire de lunettes sans branches, pinçait avec un aplomb superbe la pointe extrême de son petit nez... Lalo était maigre, longue, raconteuse comme une sultane, philosophe sans le savoir comme M. Jourdain était prosateur ». Puis défilent les

deux Ursules, la tante et la nièce, l'une dévote et l'autre rieuse, « le pauvre Durand blême d'émotion quand il liait une sauce d'élite et délirant d'orgueil quand on votait un toast à son génie culinaire ; le vieux Briquet avec sa belle calèche et ses grands chevaux, le bonhomme François avec son humeur rauque et sa riche voix ».

Ainsi, d'un bout à l'autre, les Heures de Prison chantent le regret du temps passé. Par un contraste bien naturel tout lui en paraît beau : « Autrefois, quand j'étais libre et que je pouvais dire « notre château, ma chambrette, nos champs, mes fleurs », autrefois tous mes souvenirs s'encadraient dans les lieux aimables et bien-aimés. les objets extérieurs se miraient dans mon âme, comme la rive se mire dans ses eaux. A leur tour mes sentiments intimes, mes secrètes pensées, se reflétaient sur eux, les coloraient d'une grâce idéale et touchante, les vivifiaient des plus douces aspirations de mon imagination et de mon cœur ».

Tandis que la pensée de la condamnée est ainsi invinciblement ramenée à Villers-Hélon, que se passe-t-il dans le cher village, allongé là-bas parmi ses vergers ? La vie y continue, simple et tranquille, avec ses menus faits journaliers, éternelle histoire des villages : réparation de l'horloge, réglementation du glanage, interdiction de refaire ou réparer les toits de chaume, augmentation (oh ! bien légère !) de l'instituteur, du curé, du garde champêtre, sous le consulat municipal de Maurice Collard. Il apparaît cependant bientôt que celui-ci n'a pas hérité de la popularité de son père et que son beau-frère De Martens n'est pas plus aimé.

Dès 1839 un petit litige oppose ce dernier à la commune. Le conseil ayant mis en vente les arbres d'une place devant la ferme dont il a hérité, il prétend que la place lui appartient et que son beau-père en a joui trente ans. L'affaire se termine, plusieurs mois après, par une transaction qui lui laisse la moitié du terrain.

En 1847, alors que Maurice Collard est encore maire, se pose la question des tombes. Collard, De Martens et Garat demandent à acheter au cimetière un espace de 32 centiares placé contre la sacristie et, le conseil accorde

d'abord d'enthousiasme, sans fixer aucun prix, dit le procès-verbal, « vu que ce terrain renferme déjà les cendres de feu M. et Mme Collard, dignes personnes qui ont tant mérité de la commune ». La famille leur offre alors bénévolement une somme de cent francs.

Mais bientôt tout change. Maurice Collard était jusque-là, depuis 1831, élu conseiller municipal par le dixième de la population, les plus imposés, et nommé maire, parmi les conseillers, par arrêté du préfet, sans être d'ailleurs celui qui recueillait le plus de voix, mais 1848 et le suffrage universel le chassent de la mairie et lui substituent un certain Cagniard. Dès lors, dans le nouveau conseil, c'est une levée de boucliers contre lui.

Dès le 28 août, la commune se plaint au préfet de ce que le terrain cédé au cimetière ne lui rapporte plus aucun profit ; elle revient à la charge le 19 novembre, demandant instamment qu'on fasse payer la famille Collard. Dès le 28 août également, elle revendique une place, à ce qu'elle prétend « usurpée par Collard en 1839 », et qui tient d'un côté au chemin de Soissons, de l'autre à une pièce de terre achetée par Collard père, enfin par un bout au chemin de Longpont. C'est là, paraît-il, qu'avait été planté en 1792 l'arbre de la Liberté : c'est là qu'à nouveau on en planta un qui, si nous en croyons M. Bellancourt, ne devait guère survivre au nouveau régime. Des poursuites sont engagées contre l'ancien maire au sujet de cette place.

Déjà, au mois de juin, Collard avait échappé à un attentat qui, s'il se fût réalisé, eût été pour lui plus fâcheux que l'animosité de la commune. Des bandes d'ouvriers de Corcy, Louâtre, Longpont, avaient marché sur son château pour le saccager, armées de haches et autres instruments de démolition. Heureusement Mme Maurice Collard avertie avait fait sortir dans sa cour un tonneau de cidre et apprêter un grand repas en plein air. Abreuvés, rassasiés, apaisés, les manifestants s'en retournèrent.

On conçoit que tant d'hostilité ait aigri le châtelain. A son tour il se montre agressif. En janvier 1849, il intercepte l'eau de la fontaine élevée par son père sur le

terrain communal et la transporte dans sa basse-cour ; il interdit aux habitants l'usage de la fontaine du château. Il refuse de payer une somme de 200 francs que son père avait souscrite pour les cloches. Pour une bande de terrain destinée à rectifier le chemin de Louâtre à Villers-Hélon, il se montre si intransigeant qu'on est contraint de l'exproprier légalement. Par contre, dans l'affaire de la place contestée où était planté l'arbre de la Liberté, il triomphe, après un long procès, de la commune qui n'a pu produire aucun titre.

Sommé le 10 août 1850 de payer le terrain occupé par sa famille depuis vingt-cinq ans au cimetière, ou de faire disparaître les monuments élevés à la mémoire des siens, il ramène à l'extrémité méridionale de son parc, en bordure du chemin de Longpont, les cendres de Jacques et Herminie Collard que le souvenir de Mme Lafarge allait toujours chercher à côté de l'église. Une pyramide les recouvre : est-ce lui qui l'a fait construire ou a-t-elle été rapportée ? Nous ne saurions le dire. Toujours est-il que M. Bellancourt a pu lire sur une des faces : « Celui qui a prêté au pauvre, prête à l'éternité ; elle lui rendra son bienfait » et en dessous : « Jacques Collard, membre du Corps Législatif, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en son château de Villers-Hélon, le 30 août 1838 ». Sur une autre face notre collègue distingua ces lettres : « Ici repose une bonne mère, une digne épouse. Son mari et ses enfants la pleureront toujours ».

Maurice Collard redevient maire en mars 1852 pour le rester jusqu'en 1871. Peu de temps après, le 8 mai, la triste recluse, transférée à la maison de santé de Saint-Rémy en Provence, obtient enfin sa grâce du prince président : son misérable état de santé ne lui permet d'ailleurs de sortir que le 1er juin. Partie à Ussat dans l'Ariège, elle s'y éteint le 7 septembre, à trente-six ans.

Quelles relations a-t-elle gardées avec ses parents de Paris et du Soissonnais, et même en a-t-elle gardé ? Nous savons seulement qu'elle s'est plainte de l'attitude de sa sœur, Antonine (1) : « Ma sœur qui a du sang de

---

(1) Lettre citée par Louis André : *Madame Lafarge, voleuse de diamants*, page 240.

mon sang dans ses veines, ma sœur nourrie du même lait, s'est éloignée de mon désespoir ; elle a tremblé devant l'ombre que mon malheur pouvait projeter sur sa vie. »

A Villers-Hélon et dans cette région de l'Aisne qu'elle a tant aimée, est-elle l'objet de quelques regrets ? Les documents se taisent. Je ne connais qu'un seul témoignage, celui de l'abbé Cholet, curé-doyen de Villers-Cotterets depuis 1834, et qui, nous l'avons vu, avait été, au temps de la prospérité, l'hôte des Collard. Il écrit en 1853, dans son livre *Un serment mal gardé*, en songeant à la prisonnière dont la mort ne semble pas lui être connue de façon certaine : « Dieu de lumière et de consolation, consolez-la dans toutes ses épreuves, fortifiez son âme dans tous ses combats ; ouvrez devant elle les portes de sa cellule ou plutôt, s'il est vrai qu'elle ait quitté cette terre qui lui fut si amère, ouvrez les portes du ciel, vous qui sondez les cœurs et les reins, et rendrez un jour à chacun selon ses œuvres. » Alexandre Dumas, devenu célèbre et à qui elle avait adressé un pressant appel, voudra toujours croire à son innocence, évitant ainsi de la discuter.

Longtemps encore, dans le village qui lui fut cher, son oncle Collard continue avec moins de fortune, de popularité, d'éclat, la vie campagnarde de son père. Nous savons, grâce à l'ouvrage du général de Chauvenet, qu'il modifie quelque peu l'aspect du château en faisant remplacer par des ardoises les tuiles des toitures, tandis que son beau-frère, le marquis de Montaigu, peint avec agrément les panneaux de la salle à manger où il représente différents oiseaux. Il consacre à la culture toute son activité, ajoutant à la ferme du château celle de son neveu Deviolaine, par lui rachetée. Sans doute n'a-t-il pas toutes les qualités nécessaires pour réussir. Sa culture lui coûte cher, et aussi un esprit de chicane qui l'entraîne à de multiples et vains procès. Il est ainsi amené à contracter de gros emprunts, particulièrement au Crédit Foncier. Devenu veuf le 18 juin 1878, ses difficultés s'accroissent. Aussi, sur des poursuites, domaine et château sont-ils mis en adjudication le 13 décembre 1883, et acquis par un avocat de Paris : Henri-Louis

Pelletier. Lui-même, Maurice Collard, se retire dans une maison appartenant à son beau-frère De Martens et y meurt le 21 mars 1886, à 84 ans.

Sa fille Valentine, mariée à un officier anglais William Nisbett et restée veuve en 1879, revient à Villers-Hélon partager la mauvaise fortune des siens. Finalement elle se réfugie chez une de ses anciennes femmes de chambre où elle meurt le 28 octobre 1889. Quant au fils Arthur-Henri, parti pour l'Algérie, il s'y fixe et y meurt en 1906.

Ainsi, dans un espace d'un peu moins d'un siècle, la famille Collard disparaît du village où elle a tenu une si grande place. En bordure de la route de Longpont, près de la pyramide de Jacques et d'Herminie, se trouvait une chapelle où avaient été déposés les corps de Maurice et de sa fille Mme Nisbett, comme ceux de M. et de Mme de Martens, C'est là, et non dans le lointain cimetière d'Ornolac, qu'eussent dû reposer les restes de Marie Cappelle.

Je crois avoir montré à quel point elle a chéri ce coin de terre, par quel lien puissant elle s'y est attachée. Que n'a-t-elle pas perdu à s'en séparer ? Comme l'a dit Paillet : « Grâce à ce fatal mariage, bonheur, fortune, espérances, illusions, santé même, tout s'est évanoui pour elle, évanoui sans retour. » Encore Paillet parlait-il avant la condamnation qui à la liste de ses pertes ajoutait celle de son honneur et de sa liberté. A peine est-elle transportée dans cet hostile et inconnu Limousin, qu'elle y fait figure de déracinée. Toutes ses impressions nouvelles viennent se heurter aux anciennes et en reçoivent un immédiat discrédit. Je n'oserais affirmer que Lafarge est mort empoisonné par elle : s'il fallait cependant l'admettre, je me demande si, autant que de ses propres mensonges, il n'a pas été victime du souvenir de Villers-Hélon. Il y a des plantes qu'il ne faut pas changer de climat sous peine de les voir s'atrophier et se corrompre.

Coupable ou non, Mme Lafarge continue à exercer, après sa mort, un peu de la séduction qu'elle exerça pendant sa vie. On voudrait, comme Dumas, la croire innocente. En relisant les phases dramatiques du procès, on tâche de se retenir à toutes les circonstances qui

peuvent lui être favorables : contradictions des experts, quantité impondérable, insignifiante, d'arsenic trouvée dans le corps de Lafarge, indignité de certain témoin à charge, animosité excessive de l'avocat général, préjugés établis des jurés, impossibilité de convaincre l'accusée de tout intérêt matériel au crime... On voudrait rétrospectivement l'arracher à l'horreur du fatal jugement.

Et l'on se prend à rêver pour elle une existence différente, un mariage assorti avec quelque gentilhomme ou bourgeois aisé de la région, ou peut-être quelque artiste ou homme de lettres ayant des attaches dans le pays et y possédant une résidence. A loisir, elle aurait pu revoir ses villages aimés de Corcy, Longpont, et surtout Villers-Hélon ; elle serait revenue errer dans le parc de son aïeul, dans la prairie rayée de lignes de noyers et de pommiers, suivant des yeux sur l'étang le reflet des tilleuls ou écoutant le ruisseau courir sur son lit de gazon : à nouveau elle eût traversé la petite église pour se rendre à la tombe des siens, ou monté dans le haut du village pour contempler encore l'ample ondulation du plateau et la creuse dépression de la Savière. Et qui sait si donnant un essor — celui-là légitime et glorieux — à ses facultés imaginatives, répandant et développant dans de belles créations littéraires l'espèce de génie que la nature lui avait donné, elle n'eût pas été pleinement pour le Soissonnais, ou du moins pour la charmante région de Villers-Cotterets, ce qu'elle n'est qu'un peu à l'état d'ébauche, la Muse désirée, la voix des vallons, des forêts, des villages, ce que George Sand est pour le Berry et Gérard de Nerval pour le Valois ?

MAXIMILIEN BUFFENOIR.

# TABLE des MATIÈRES

DU

TOME VIII

## 1° Procès-verbaux des séances


| | PAGES |
|---|---|
| Année 1940 ..... | XXIII |
| — 1941 ..... | XXX |
| — 1942 ..... | XXXVI |
| — 1943 ..... | XLVI |


## 2° Etudes et Communications


*L'Hôtel-Dieu de Soissons*, par M. Henry LUGUET. 1

*Note sur Hubert Sussannée*, par M. Maximilien BUFFENOIR ..... 107

*Madame Lafarge et la Région de l'Aisne*, par M. Maximilien BUFFENOIR ..... 113

Société Nationale
des Entreprises de Presse

---

**IMPRIMERIE St-ANTOINE**
**SOISSONS**
**9 à 17, rue Saint-Antoine**